

L'ORÉAL

RAPPORT ANNUEL _ 2006



L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

KÉRASTASE
PARIS

REDKEN
5TH AVENUE NYC

MATRIX

L'ORÉAL
PARIS

GARNIER

MAYBELLINE
NEW YORK

SOFTSHEEN-CARSON™

LANCÔME
PARIS

BIOThERM

HR HELENA
RUBINSTEIN

GIORGIO ARMANI
PARFUMS

RALPH LAUREN

cacharel

Kiehl's
SINCE 1851

shu uemura

VICHY
LABORATOIRES

LA ROCHE-POSAY
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

THE
BODY
SHOP

sommaire

- 02 _ Message du Président
- 04 _ Message du Directeur Général
- 07 _ Gouvernement d'entreprise
- 10 _ Comité de Direction
- 11 _ L'Oréal 2006 en chiffres
- 18 _ Un portefeuille unique de marques internationales
- 20 _ Tendances marchés

- 24 _ International**
- 26 _ Europe de l'Ouest
- 28 _ Amérique du Nord
- 30 _ Marchés émergents

- 34 _ Ressources**
- 36 _ Recherche et Développement
- 40 _ Production et Technologie
- 42 _ Relations humaines
- 46 _ Développement durable

- 50 _ Cosmétique**
- 52 _ Produits Professionnels
- 58 _ Produits Grand Public
- 66 _ Produits de Luxe
- 74 _ Cosmétique Active
- 80 _ The Body Shop

- 83 _ Dermatologie**

- 84 _ Information de l'actionnaire

Couverture : Diane Keaton pour L'ORÉAL PARIS.

NOTRE MISSION

Donner à chacun un droit à la beauté. L'Oréal s'efforce jour après jour d'en faire une réalité à la portée de chaque femme et de chaque homme. Un **portefeuille de marques unique au monde** illustre cette ambition. Depuis sa création en 1909, le groupe a toujours considéré cette mission comme essentielle.

Les milliers d'hommes et de femmes qui bâtissent le groupe à travers le monde en ont fait leur ligne de conduite personnelle. Ils mettent au **service de toutes les beautés** sur la planète leur intelligence et leur créativité, leur capacité d'innovation et leurs expertises.

Répondant à toutes les aspirations qui s'expriment aujourd'hui, L'Oréal anticipe aussi les attentes des consommatrices et des consommateurs avec une volonté sans cesse affirmée de **promouvoir une beauté heureuse, accessible, épanouie, réelle et généreuse.**

Rien de tout cela ne serait possible sans un profond respect de l'être humain, dans sa pluralité et sa diversité, et sans un engagement réel pour l'équilibre de son environnement. Fortes de ces valeurs et convaincues que la quête de la beauté a toujours été un des enjeux majeurs pour les femmes et les hommes, **les équipes de L'Oréal poussent chaque jour un peu plus loin les frontières de leur métier.**

UNE TRANSITION EN BEAUTÉ LA RELÈVE EST ASSURÉE

2006 marque une étape importante dans l'histoire de L'Oréal. Comme je l'avais proposé, les fonctions de Président et de Directeur Général ont été dissociées. Un management jeune est en place, en la personne de Jean-Paul Agon. Bénéficiant de la confiance totale des équipes, d'une expérience dans toutes les Zones et dans toutes les Divisions, fort de son parcours réussi dans le groupe, Jean-Paul Agon a pris immédiatement le relais opérationnel, sans aucun heurt ni ralentissement. Une transition sereine et harmonieuse s'est effectuée, sans que L'Oréal ne manque un seul battement de cœur. Je suis particulièrement heureux que ce passage dans la vie de l'entreprise se soit déroulé comme je vous l'avais annoncé, comme nous l'avions préparé.

Dynamiser nos affaires partout dans le monde est une tâche immense. Proche des hommes et du terrain, Jean-Paul Agon apporte à la conduite du groupe son exceptionnelle énergie, son enthousiasme, ses talents de fédérateur.

Pour ma part, dans mes nouvelles fonctions, je me concentre activement sur la bonne gouvernance de l'entreprise et sur la stratégie de développement du groupe. Dans un Conseil d'Administration où la qualité des débats est riche, où les décisions sont collégiales, j'apporte avec mon expérience, une contribution active aux choix des grandes orientations de l'entreprise.

“ La qualité remarquable des résultats en 2006 reflète ce passage de témoin harmonieux. ”

La qualité remarquable des résultats en 2006 reflète d'ailleurs ce passage de témoin harmonieux. Dans un marché tonique, L'Oréal a continué à renforcer ses positions mondiales de manière significative, réalisant une belle année de croissance du chiffre d'affaires et des résultats de grande qualité et en forte progression. Ceci nous permet de proposer à l'Assemblée Générale une augmentation importante (+ 18 %) du dividende et une progression significative du taux de distribution. Nous témoignons ainsi de notre respect envers tous les actionnaires qui, par leur fidélité et leur stabilité, donnent à la société les moyens de mener une stratégie de conquête à long terme.

J'assume l'interaction avec la Direction Générale pour dégager de nouvelles voies stratégiques. Ensemble, avec Jean-Paul Agon et le soutien du Conseil d'Administration, nous prenons les grandes décisions qui engagent le futur, comme nous l'avons fait pour l'acquisition de la société The Body Shop. Nous le faisons dans un climat de confiance mutuelle totale, au nom de la continuité et de l'intérêt du groupe. Continuité dans nos valeurs et nos principes d'action, comme le respect des principes éthiques, la diversité, le respect de l'environnement et une grande attention aux communautés. Ces valeurs contribuent à faire de L'Oréal un groupe reconnu et respecté. Continuité des hommes aussi, qui assurent créativité et réactivité, au service de cette stratégie à long terme.



Cette continuité n'exclut en aucune façon la capacité à se renouveler, à briser certains tabous de notre métier, à ouvrir des voies nouvelles, pour répondre à toutes les aspirations de beauté dans le monde. Nul doute que Jean-Paul Agon et son équipe de direction nous apportent dans ce domaine un regard neuf, une vision renouvelée.

La relève est assurée. Détermination, imagination, vitalité à la tête de l'entreprise me rendent confiant non seulement pour 2007 mais bien au-delà. Des femmes et des hommes prêts à aller au bout de leur rêve. Pour que le cœur de L'Oréal batte toujours au rythme du succès.

Sir Lindsay Owen-Jones
Président de L'Oréal

“ Les femmes et les hommes de L'Oréal sont aussi les garants de cette continuité. ”

LA FORCE DU MODÈLE, L'ÉNERGIE DE TOUS, POUR UNE CROISSANCE À PLEIN RÉGIME

2006 a été une nouvelle année de forte création de valeur pour L'Oréal.

La dynamique retrouvée de la croissance, la qualité de l'exploitation, la forte progression de la rentabilité et des cash-flows ont confirmé la force et la pertinence du modèle L'Oréal construit par Sir Lindsay Owen-Jones.

Croissance soutenue du marché cosmétique mondial

La croissance du marché s'est accélérée en 2006, démontrant la bonne santé de nos métiers. Elle a momentanément ralenti en Amérique du Nord, mais elle est repartie en Europe de l'Ouest et a encore accéléré dans le reste du monde.

L'accroissement permanent du poids des nouveaux marchés devrait générer un effet mécanique d'accélération sur la croissance du marché mondial. Nous estimons que leur enrichissement progressif fait accéder chaque année quelques 70 millions de nouveaux consommateurs à des niveaux de revenus leur permettant d'acheter nos produits.

C'est une opportunité exceptionnelle pour L'Oréal car nous avons pour chaque circuit, le portefeuille idéal de marques, diversifiées, complémentaires pour pénétrer et conquérir ces nouveaux marchés. La véritable mondialisation de nos marques ne fait que commencer.

L'Oréal croît durablement plus vite que le marché

Nous avons une nouvelle fois fait croître notre chiffre d'affaires plus vite que ce marché. La croissance en comparable s'est accélérée à +5,8% et s'est rapprochée de notre objectif à long terme de croissance de +6% à +8% par an. La croissance en publié à +8,7% est à son plus haut niveau depuis 2000. Elle nous a permis d'ajouter 1,257 milliard d'euros à notre chiffre d'affaires 2005, et ainsi d'augmenter notre part de marché mondiale de 15% à 15,6%, une avancée très significative. Toutes nos Divisions ont renforcé leurs positions sur leurs marchés respectifs.

L'événement marquant a été le rebond de notre croissance en Europe de l'Ouest, tirée par des gains de parts de marché dans plusieurs catégories comme les soins capillaires, les soins du visage et les parfums. En Amérique du Nord, notre activité a été perturbée dans deux circuits sur trois par des restructurations de la distribution. 2006 aura cependant été une année de grande satisfaction : L'ORÉAL PARIS prend la troisième position en maquillage et Fructis de GARNIER s'impose à la deuxième place du marché capillaire américain, quatre ans seulement après son lancement.

Autre événement historique, la zone Reste du monde accède à la deuxième place devant l'Amérique du Nord. Elle contribue pour 60% à la progression des ventes du groupe. Son poids grandissant vient dynamiser la croissance totale de L'Oréal.

Notre croissance dans cette zone a été forte, tirée par une progression spectaculaire en Europe de l'Est et en Amérique latine. En Asie, la Chine a continué sa percée. En Inde, nous déployons toutes nos marques pour profiter de l'accélération importante de ce marché.

Au Japon enfin, malgré un chiffre d'affaires en léger recul, nous enregistrons de belles victoires qui démontrent que même sur un marché difficile et compétitif, nous pouvons réussir quand nos propositions sont fortes et adaptées.

Les six cylindres du moteur de la croissance du groupe

Au total, le moteur a mieux tourné sur ses six cylindres, ce qui nous a donc permis d'accélérer notre croissance par rapport à 2005.

Premier cylindre, l'innovation technologique : la mise au point par les laboratoires de L'Oréal du Pro-Xylane™, molécule anti-âge révolutionnaire issue de la chimie verte, fera date dans l'histoire du soin anti-âge.

Déclinée dans les différentes marques stratégiques du groupe, elle leur donne un avantage compétitif technologique majeur dans la conquête du marché des seniors. Ce marché est notre première opportunité stratégique dans les pays développés (c'est pourquoi ce Rapport Annuel y consacre une part importante).

La création de grands produits : le déploiement international des *blockbusters* lancés cette année nourrira la croissance de 2007 et au-delà.

La valorisation de notre offre : elle est en nette progression par rapport aux deux années précédentes.

La puissance de nos marques s'est renforcée en 2006 en particulier avec deux percées remarquables : GARNIER a dépassé les 2 milliards d'euros, et GIORGIO ARMANI se métamorphose en une marque de beauté globale, avec l'ambition de conquérir une place de tout premier plan sur le marché du luxe mondial dans les prochaines années.

La mondialisation de nos marques : nous avons complété notre couverture mondiale notamment en Ukraine ou au Vietnam avec de nouvelles filiales, et même sur le plus grand marché du monde, les Etats-Unis, où nous avons lancé la marque VICHY.

Les acquisitions : l'année a été riche en ce domaine avec la signature de la licence Diesel qui va nous permettre de construire une puissante affaire de parfums, et l'acquisition des laboratoires Sanoflore, qui nous positionne sur le segment mondialement très porteur de la cosmétique bio. Mais l'acquisition la plus importante a été celle de The Body Shop, qui nous a permis d'ajouter au portefeuille de L'Oréal une marque cosmétique puissante, internationale, parfaitement complémentaire et porteuse d'avenir.



“ Le moteur de la croissance a mieux tourné sur ses six cylindres. ”

Une nouvelle année de forte progression de nos résultats

L'évolution de nos résultats en 2006 démontre la force vertueuse du modèle : la structure des résultats a évolué de façon très saine et très qualitative.

L'année 2006 a été un cru exceptionnel en matière d'amélioration de la marge brute, grâce à nos efforts permanents en matière de valorisation, d'optimisation des achats et de productivité industrielle.

Les frais de Recherche et Développement, priorité absolue de L'Oréal, ont progressé un peu plus vite que le chiffre d'affaires comparable.

Les frais publipromotionnels ont progressé pour soutenir nos marques stratégiques et augmenter notre pression publicitaire dans les pays émergents. Enfin, les frais commerciaux et administratifs ont continué à baisser (hors The Body Shop) sous l'effet de l'amélioration de l'efficacité de nos organisations.

Confiance dans l'avenir

Nous abordons 2007 avec confiance et optimisme. Les forces qui ont fait la qualité des résultats 2006 seront également à l'œuvre cette année. Elles devraient nous permettre de poursuivre la spirale vertueuse de croissance qui fait le succès du modèle L'Oréal.

La réussite économique, partagée par tous les collaborateurs de la maison, est essentielle. Mais elle n'est pas notre unique credo. Notre deuxième ambition, c'est de faire de L'Oréal un modèle d'épanouissement individuel. Soudée par la passion commune d'une aventure exceptionnelle et par une culture d'entreprise forte et profondément humaine, L'Oréal est une communauté de talents où chacun apporte sa créativité, son enthousiasme, son engagement. Une communauté où chacun doit pouvoir, en retour, trouver les meilleures conditions de son épanouissement professionnel et personnel.

“ Faire de L'Oréal l'une des entreprises les plus performantes et les plus respectées. ”

Au total, le résultat d'exploitation du groupe a progressé de +12,1%. La progression très homogène de la rentabilité des Divisions et des Zones démontre la solidité du modèle, et est très prometteuse. Notre participation dans Sanofi-Aventis apporte une nouvelle forte contribution, avec des dividendes en croissance de +26,7%. Le résultat net part du groupe, hors éléments non récurrents, a progressé de +11,9% et le BNPA a été en forte croissance de +14,7% compte tenu de l'effet relatif des rachats d'actions.

2006 a été un très bon cru également en matière de cash-flow. Là aussi, j'ai toutes les raisons de penser que nous serons capables de continuer à les augmenter régulièrement. Ils sont un élément essentiel de notre performance économique.

Notre troisième ambition, c'est de faire de L'Oréal une entreprise exemplaire en matière de développement durable comme doit l'être le leader de la beauté. Déjà résolument engagés dans cette direction, nous voulons faire davantage encore pour que L'Oréal joue pleinement son rôle d'entreprise "citoyenne du monde".

Je sais pouvoir compter sur le formidable engagement et la motivation des équipes de L'Oréal qui œuvrent avec passion pour satisfaire toutes les aspirations à la beauté, garantir l'excellence des produits et faire de L'Oréal l'une des entreprises les plus performantes et les plus respectées.

Jean-Paul Agon
Directeur Général de L'Oréal

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 31 décembre 2006

(La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, en annexe du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.)

SIR LINDSAY OWEN-JONES⁽¹⁾

60 ans. De nationalité britannique. Entré dans le groupe L'Oréal en 1969. Au cours d'une carrière internationale, Directeur Général de L'Oréal Italie de 1978 à 1981 et Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Nommé Vice-Président-directeur général en 1984, Président-directeur général en 1988, **Président du Conseil d'Administration** depuis le 25 avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie). Vice-Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide.

JEAN-PAUL AGON

50 ans. Entré dans le groupe L'Oréal en 1978. Au cours d'une carrière internationale, Directeur général Produits Grand Public en Grèce, de L'ORÉAL PARIS en France, Directeur International de BOTHERM, Directeur général de L'Oréal Allemagne, Directeur général de la zone Asie, Président et CEO de L'Oréal USA. Nommé Directeur général adjoint de L'Oréal en 2005 puis **Directeur Général** le 25 avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis le 25 avril 2006. Vice-Président du Conseil d'Administration de The Body Shop (Royaume-Uni).

JEAN-PIERRE MEYERS^{(2) (6)}

58 ans. Administrateur de L'Oréal depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 2005. **Vice-Président du Conseil d'Administration**. Administrateur de Nestlé SA (Suisse).

PETER BRABECK-LETMATHE^{(2) (4)}

62 ans. De nationalité autrichienne. Dans le groupe Nestlé depuis 1968, nommé Directeur général en 1992, puis Administrateur délégué (CEO) de Nestlé SA (Suisse) en 1997, Vice-Président du Conseil d'Administration en 2001 et Président en 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2005. **Vice-Président du Conseil d'Administration**. Administrateur de Crédit Suisse Group (Suisse) et de Roche Holding (Suisse).

LILIANE BETTENCOURT^{(2) (3)}

Fille d'Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal il y a près d'un siècle. Administrateur de L'Oréal depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 2003.

FRANÇOISE BETTENCOURT MEYERS

53 ans. Fille de Madame Bettencourt. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2005.

WERNER BAUER

56 ans. De nationalité allemande. Dans le groupe Nestlé depuis 1990, nommé Directeur général en 2002. Administrateur de L'Oréal depuis 2005. Administrateur d'Alcon (Suisse).

FRANCISCO CASTAÑER BASCO^{(2) (6)}

62 ans. De nationalité espagnole. Dans le groupe Nestlé depuis 1964, nommé Directeur général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur et Vice-Président d'Alcon (Suisse).

XAVIER FONTANET⁽⁵⁾

58 ans. Nommé Directeur général d'Essilor en 1991, Vice-Président-directeur général en 1995, Président-directeur général depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de Crédit Agricole SA.

BERNARD KASRIEL^{(2) (4)}

60 ans. De 1970 à 1975 à l'Institut du développement industriel. Directeur général de Braud de 1972 à 1974. Directeur général adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977. Entré chez Lafarge en 1977, nommé Directeur général adjoint en 1982. Après avoir été détaché aux Etats-Unis de 1987 à 1989, nommé Vice-Président-directeur général de 1989 à 2003 puis Directeur général de 2003 à 2005. Administrateur de L'Oréal depuis 2004. Administrateur de Lafarge et d'Arkema. Associé de LBO France depuis septembre 2006.

MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE

66 ans. Membre de l'Institut. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Directeur général adjoint du groupe de 1984 à 1991. Président-directeur général de Fimalac. *Chairman* de Fitch Ratings, Inc. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de Renault et de Casino.

FRANCK RIBOUD

51 ans. Entré dans le groupe BSN en 1980, Président-directeur général du groupe Danone depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Administrateur de Renault et de Lacoste France. Membre du Conseil de Surveillance d'Accor, administrateur de ONA (Maroc).

LOUIS SCHWEITZER

64 ans. Entré chez Renault en 1986, Président-directeur général de 1992 à 2005, Président du Conseil d'Administration depuis. Président du Conseil d'Administration d'AstraZeneca (Royaume-Uni). Administrateur de L'Oréal depuis 2005. Administrateur de BNP Paribas, EDF, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède). Vice-Président du Conseil de Surveillance de Philips (Pays-Bas).

Jean-Louis Dumas, administrateur jusqu'au 25 avril 2006, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur en 2006.

Le mandat d'administrateur de L'Oréal, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans.

Les administrateurs détiennent chacun un minimum de 1 000 actions L'Oréal.

(1)Président du Comité "Stratégie et Réalisations".

(2)Membre du Comité "Stratégie et Réalisations".

(3)Présidente du Comité "Management et Rémunérations".

(4)Membre du Comité "Management et Rémunérations".

(5)Président du Comité d'Audit.

(6)Membre du Comité d'Audit.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Événement majeur de l'année 2006, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 25 avril, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. A cette occasion, il a nommé le Président et le Directeur Général. Cette nouvelle organisation est immédiatement entrée en vigueur.

Le Conseil a mis à jour son règlement intérieur⁽¹⁾, par souci de clarté et de transparence dans la définition de la mission et du rôle du Président et du Directeur Général, quand les fonctions sont dissociées.

Un Conseil équilibré, des débats ouverts, des décisions collégiales

Le Conseil d'Administration de L'Oréal comprend 13 membres : six sont issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé. Parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil. Aux côtés du Président et du Directeur Général, cinq autres administrateurs sont des personnalités indépendantes fortes de leurs responsabilités et expériences professionnelles.

Dans un esprit de loyauté, tous les administrateurs ont le même devoir de vigilance, exercent leur totale liberté de jugement et respectent strictement le caractère collégial des décisions prises par le Conseil. Le Conseil s'est réuni six fois en 2006⁽²⁾, avec un taux d'assiduité de 87 %. Les administrateurs sont également nombreux à participer à l'Assemblée Générale. Celle-ci a reçu le prix Capitalcom de la meilleure assemblée générale 2006 du CAC 40.

En matière de déontologie boursière et au regard du statut d'initié, les principes que le Conseil s'applique à lui-même sont conformes à la loi et aux mesures de prévention prises par L'Oréal vis-à-vis de ses collaborateurs, notamment dans le cadre des procédures de contrôle interne. Elles conduisent à ce que l'utilisation et la transmission abusives d'informations privilégiées soient évitées et qu'un investissement dans les titres de la société soit effectué dans un cadre sécurisé.

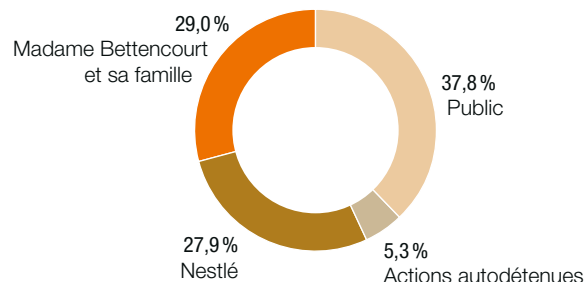
“ L'Oréal a reçu le prix de la meilleure assemblée générale 2006 des entreprises du CAC 40. ”

Dans le respect de l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires, les administrateurs ont de plus l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

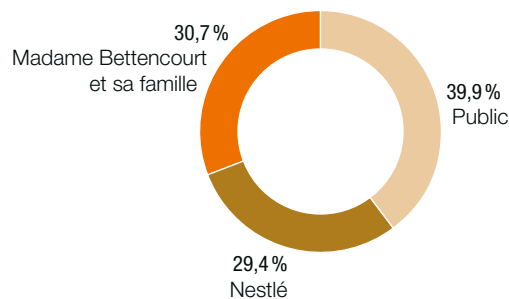
(1) Règlement intérieur publié intégralement dans le Document de Référence (tome 2, Annexes au Rapport de Gestion).

(2) Le détail de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration en 2006 se trouve dans le Rapport de Gestion et le Rapport du Président (tome 2).

> RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006



> RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2006⁽³⁾



(3) Conformément à la loi, les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

Les Comités d'études du Conseil d'Administration

Le Comité "Stratégie et Réalisations"

6 membres :

- Sir Lindsay Owen-Jones (Président)
- Liliane Bettencourt
- Jean-Pierre Meyers
- Peter Brabeck-Letmathe
- Francisco Castañer Basco
- Bernard Kasriel

6 réunions en 2006.

Le Comité d'Audit

3 membres :

- Xavier Fontanet (Président)
- Jean-Pierre Meyers
- Francisco Castañer Basco

4 réunions en 2006.

Le Comité "Management et Rémunérations"

3 membres :

- Liliane Bettencourt (Présidente)
- Peter Brabeck-Letmathe
- Bernard Kasriel

5 réunions en 2006.

Lors de ses réunions en 2006, le Conseil a étudié de nombreux aspects stratégiques de l'organisation et du développement de l'activité de L'Oréal. Les sujets traités tout au long de l'année, le plus souvent en présence des dirigeants concernés, permettent au Conseil d'évaluer régulièrement les enjeux stratégiques du groupe et de prendre les décisions correspondantes.

Des comités actifs dans la préparation des travaux du Conseil

Les Comités du Conseil d'Administration agissent dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil, ils préparent activement ses travaux, mais n'ont pas de pouvoir de décision. Ils rendent compte régulièrement au Conseil.

Le Comité "Stratégie et Réalisations"

Ce Comité éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au Conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours. Il veille au maintien des grands équilibres financiers.

Dans ce cadre, le Comité examine les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Il examine également les voies de développement.

Le Comité "Stratégie et Réalisations" s'est réuni six fois en 2006.

En 2006, outre l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de L'Oréal dans un contexte international, le Comité a notamment examiné les programmes de rachat d'actions, l'acquisition de The Body Shop, le développement stratégique des affaires dans les grands pays comme le Japon et les Etats-Unis et la situation de la participation du groupe dans Sanofi-Aventis.

Le Comité "Management et Rémunérations"

Ce Comité assiste en toute indépendance le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe. Il réfléchit sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution. Il fait des propositions au Conseil concernant la rémunération des mandataires sociaux, les attributions de stock-options et s'enquiert des politiques générales de rémunération dans l'entreprise.

Le Comité "Management et Rémunérations" s'est réuni cinq fois en 2006. Outre l'ensemble des questions qu'il examine dans le cadre de sa mission pour le Conseil, il a tout particulièrement préparé sa proposition concernant les conditions de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Il s'est attaché à la définition et aux limites du rôle de chacun.

Le Comité a proposé au Conseil de rappeler dans son règlement intérieur, mis à jour en 2006, que les mandataires sociaux qu'il nomme sont, de politique constante, assimilés à des salariés et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes de retraite que les cadres dirigeants, notamment en matière de prévoyance.

Le Comité d'Audit

Ce Comité s'assure que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles.

Le Comité établit le programme de ses travaux en début d'année; il s'est réuni quatre fois en 2006, en présence de tous ses membres. Il a procédé à l'audition des Commissaires aux Comptes et de l'Audit Interne.

En 2006, le Comité d'Audit a examiné les procédures internes en étudiant notamment, avec les responsables en charge de ces domaines dans la société, la structure des résultats et du bilan, les éléments clés du Contrôle Interne chez L'Oréal et le rapport correspondant du Président, les contentieux et les risques juridiques, les couvertures de changes, les programmes internationaux en matière d'assurances, la situation des goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que l'organisation et la fréquence du reporting interne au groupe.

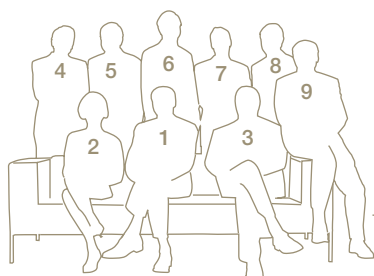
Une évaluation périodique du fonctionnement du Conseil depuis 1996

A partir d'entretiens organisés par son Secrétaire sur la base des réglementations, recommandations et pratiques de place, le Conseil procède chaque année à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement. Il envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Le Conseil d'Administration a ainsi apprécié la présence renouvelée en 2006 de dirigeants dans ses réunions et la qualité de leur présentation, dans le cadre des aspects stratégiques de leur domaine d'activité. Les administrateurs encouragent cette pratique qui leur donne, par ailleurs, l'occasion de mieux connaître les dirigeants.

Le rythme des informations dédiées aux administrateurs et qui leur sont régulièrement adressées, a été jugé satisfaisant. Le Conseil souhaite qu'il soit maintenu, tout en s'assurant à chaque instant de leur pertinence dans le cadre de la mission du Conseil et de la préparation de ses travaux.

LE COMITÉ DE DIRECTION



- 1 Jean-Paul Agon**
Directeur Général
- 2 Béatrice Dautresme**
Vice-Présidente Directrice Générale
Communication, Relations Extérieures
et Prospective
- 3 Jean-François Grollier**
Vice-Président Directeur Général
Recherche et Développement
- 4 Jean-Jacques Lebel**
Vice-Président Directeur Général
Produits Professionnels
- 5 Marcel Lafforgue**
Vice-Président Directeur Général
Technique
- 6 Christian Mulliez**
Vice-Président Directeur Général
Administration et Finances
- 7 Geoff Skingsley**
Vice-Président Directeur Général
Relations Humaines
- 8 Marc Menesguen**
Vice-Président Directeur Général
Produits de Luxe
- 9 Patrick Rabain**
Vice-Président Directeur Général
Produits Grand Public

ADMINISTRATION ET FINANCES



Christian Mulliez
Vice-Président
Directeur Général
Administration et Finances



Respecter les grands équilibres financiers et faire progresser l'efficacité de nos organisations

La Direction Générale de l'Administration et des Finances de L'Oréal a poursuivi en 2006 une politique financière équilibrée. Celle-ci s'est accompagnée d'initiatives destinées à améliorer la productivité des organisations et des systèmes mis à la disposition des équipes opérationnelles.

Parmi tous les projets réalisés cette année, ceux dont la mise en œuvre constitue un progrès notable sont les suivants.

- Le progiciel de gestion intégré, déjà largement déployé dans le groupe, poursuit son implantation avec une extension aux centres de production européens et aux affaires de la zone Amérique du Nord.
- Lancé en 2006, le nouvel outil de reporting et de consolidation a permis de réaliser un progrès important en termes de suivi des entités et d'intégration des informations consolidées.
- Après la mise en place en 2005 du nouveau référentiel comptable (normes IFRS), les équipes du groupe en ont renforcé leur maîtrise tout au long de cette deuxième année d'application.
- Les chantiers de mutualisation des services d'appui se sont poursuivis à un rythme soutenu dans toutes les grandes filiales, permettant des gains de productivité et d'efficacité des structures.
- Les programmes d'optimisation des achats ont permis des économies notables et ont été étendus en 2006.

Par ailleurs, les actions lancées en 2005 dans le cadre du renforcement du Contrôle Interne ont conduit à élargir la diffusion des règles fondamentales à tous les niveaux concernés de responsabilité et dans toutes les entités. Sur ces bases, des initiatives pour renforcer le Contrôle Interne ont été lancées en 2006, avec le soutien des équipes du département de l'Audit Interne.

Dans tout le groupe, les équipes administration, gestion, finance et opération ont participé activement à la performance opérationnelle des affaires. Elles ont particulièrement apporté leur contribution à la maîtrise des cash-flows par un suivi rigoureux des stocks, des crédits-clients et des investissements. Ainsi, l'amélioration du cash-flow de L'Oréal s'est poursuivie en 2006 et contribue à renforcer les équilibres du bilan conforté par la participation détenue dans Sanofi-Aventis.

Au total, le groupe a poursuivi en 2006 sa politique de croissance forte et continue des dividendes, accompagnée d'un programme de rachat d'actions pour des montants significatifs.

— 20,9% —
du CA en 2004

— 20,7% —
du CA en 2005

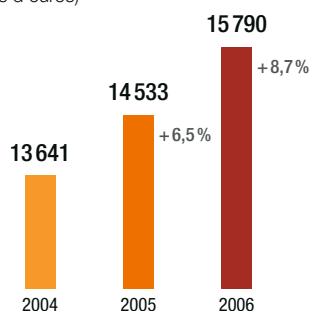
— 20,5% —
du CA en 2006

Frais commerciaux et administratifs (hors The Body Shop)

PERFORMANCES du groupe sur trois ans

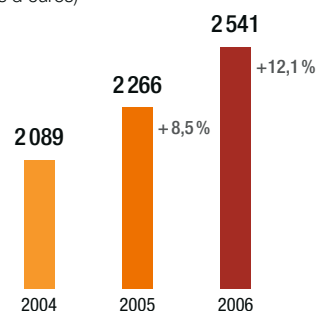
> CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)



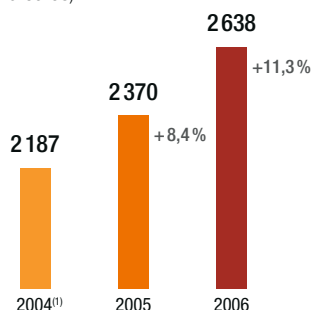
> RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



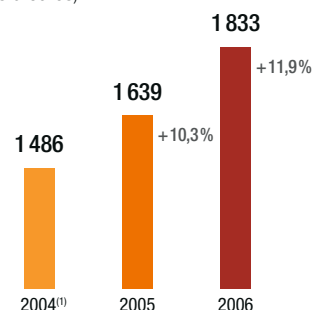
> RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS⁽²⁾

(en millions d'euros)



> RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS PART DU GROUPE⁽²⁾

(en millions d'euros)



RÉPARTITION par branche⁽³⁾

> CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2006

Millions d'euros

Progression à données
Comparables Publiées

Branche	Chiffre d'affaires (millions d'euros)	Progression à données comparables (%)	Progression à données publiées (%)
Cosmétique	15 011	+5,6%	+5,6%
The Body Shop ⁽⁴⁾	435	+9,7%	–
Dermatologie ⁽⁵⁾	344	+8,6%	+8,1%

> RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2006

Millions d'euros

Poids

Progression
à données publiées

En % du CA

Branche	Résultat d'exploitation (millions d'euros)	Poids (%)	Progression à données publiées (%)	En % du CA
Cosmétique	2 423	95,4%	+9,5%	16,1%
The Body Shop ⁽⁴⁾	58	2,3%	–	13,4%
Dermatologie ⁽⁵⁾	59	2,3%	+10,0%	17,3%

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma 2004 est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros, et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

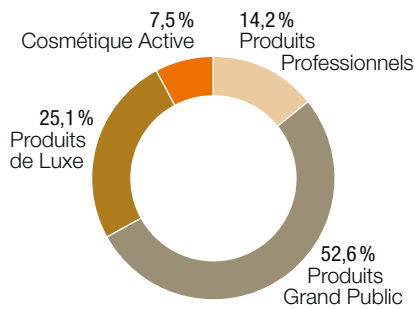
(2) Les éléments non récurrents comprennent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs à long terme ainsi que les coûts de restructuration.

(3) Le groupe est constitué des branches cosmétique, dermatologie et The Body Shop.

(4) Données du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006.

(5) Part revenant au groupe, soit 50 %.

BRANCHE COSMÉTIQUE : chiffre d'affaires 2006

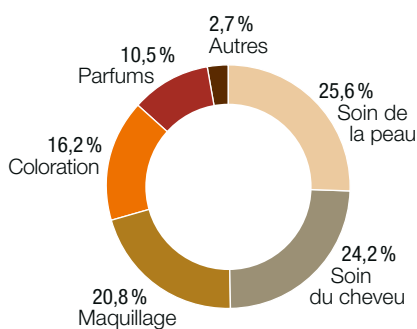


> POIDS DES DIVISIONS

> PAR DIVISION

	Millions d'euros	Progression à données comparables	Progression à données publiées
Produits Professionnels	2 126	+3,8%	+3,2%
Produits Grand Public	7 903	+5,8%	+5,4%
Produits de Luxe	3 773	+5,1%	+5,3%
Cosmétique Active	1 128	+12,2%	+14,4%
Total branche cosmétique⁽¹⁾	15 011	+5,6%	+5,6%

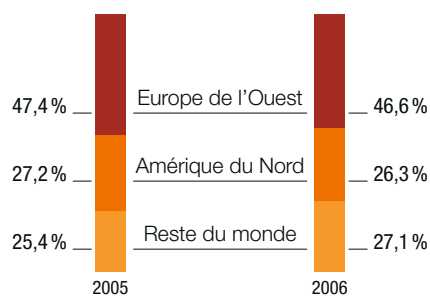
(1) Le solde entre le total de la branche cosmétique et les quatre divisions, soit 81 millions d'euros, est constitué, pour l'essentiel, de la vente à distance de produits cosmétiques.



> POIDS DES MÉTIERS

> PAR MÉTIER

	Millions d'euros	Progression à données comparables	Progression à données publiées
Soin de la peau	3 850	+11,8%	+11,8%
Soin du cheveu	3 633	+3,8%	+3,7%
Maquillage	3 123	+4,0%	+3,5%
Coloration	2 432	+3,2%	+3,1%
Parfums	1 572	+7,8%	+6,9%
Autres	402	-4,7%	-4,6%
Total branche cosmétique	15 011	+5,6%	+5,6%



> ÉVOLUTION DU POIDS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES

> PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Millions d'euros	Progression à données comparables	Progression à données publiées
Europe de l'Ouest	6 992	+3,5%	+3,7%
Amérique du Nord	3 954	+2,7%	+2,2%
Reste du monde, dont :	4 065	+12,7%	+12,8%
Asie	1 476	+7,9%	+7,4%
Amérique latine	1 021	+16,1%	+18,6%
Europe de l'Est	850	+22,0%	+24,8%
Autres pays	718	+8,5%	+4,5%
Total branche cosmétique	15 011	+5,6%	+5,6%

BRANCHE COSMÉTIQUE : résultat d'exploitation 2006

> PAR DIVISION	2005		2006	
	Millions d'euros	En % du CA	Millions d'euros	En % du CA
Produits Professionnels	406	19,7%	443	20,8%
Produits Grand Public	1 290	17,2%	1 421	18,0%
Produits de Luxe	724	20,2%	776	20,6%
Cosmétique Active	187	19,0%	221	19,6%
Total des divisions cosmétiques⁽¹⁾	2 609	18,4%	2 860	19,1%
Non alloué ⁽²⁾	- 396	- 2,8%	- 437	- 2,9%
Total branche cosmétique	2 212	15,6%	2 423	16,1%

> PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	2005		2006	
	Millions d'euros	En % du CA	Millions d'euros	En % du CA
Europe de l'Ouest	1 415	21,0%	1 527	21,8%
Amérique du Nord	708	18,3%	744	18,8%
Reste du monde	486	13,5%	589	14,5%
Total des zones géographiques⁽¹⁾	2 609	18,4%	2 860	19,1%
Non alloué ⁽²⁾	- 396	- 2,8%	- 437	- 2,9%
Total branche cosmétique	2 212	15,6%	2 423	16,1%

(1) Intègre le résultat d'exploitation de l'activité "divers cosmétiques" comprenant principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

(2) Le "non alloué" correspond aux frais des directions fonctionnelles, de recherche fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaires.

L'ACTION L'ORÉAL (au 31 décembre 2006)

Capitalisation boursière ⁽³⁾	48,55 milliards d'euros
Cours de l'action	75,90 euros
BNPA 2006 ⁽⁴⁾	2,98 euros
Dividende par action 2006 ⁽⁵⁾	1,18 euro
Performance annuelle de l'action en 2006	+ 20,86 %

(3) Sur nombre d'actions au 31 décembre 2006, soit 639 616 410 actions.

(4) Résultat net hors éléments non récurrents, dilué, part du groupe, par action.

(5) Proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007.

> PLACEMENT SUR 10 ANS EN ACTIONS L'ORÉAL

Achat de 50 actions à 297,89 euros ⁽⁶⁾ le 31 décembre 1996	14 894,50 euros
Valorisation au 31 décembre 2006, y compris réinvestissement des dividendes (578 actions à 75,90 euros)	43 870,20 euros
Capital initial multiplié par 2,95 en 10 ans	
Taux de rendement (actuariel) : 10,36 %	

> PLACEMENT SUR 20 ANS EN ACTIONS L'ORÉAL

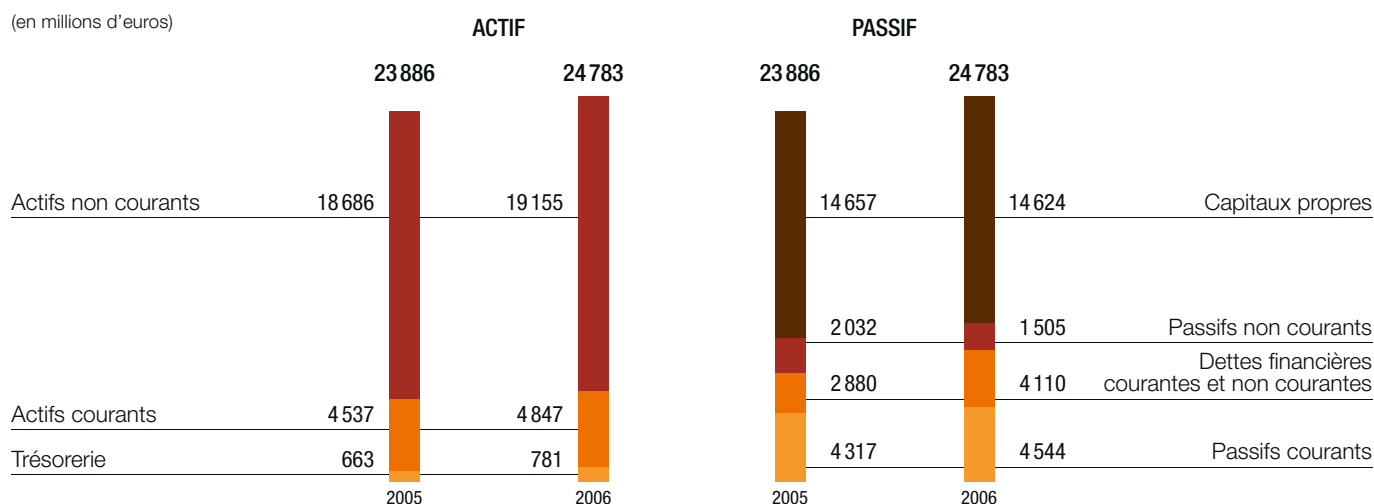
Achat de 25 actions à 586,17 euros ⁽⁶⁾ le 31 décembre 1986	14 654,25 euros
Valorisation au 31 décembre 2006, y compris réinvestissement des dividendes (3 719 actions à 75,90 euros)	282 272,10 euros
Capital initial multiplié par 19,26 en 20 ans	
Taux de rendement (actuariel) : 15,31 %	

(6) Cours non ajusté.

BILAN, TRÉSORERIE ET RATIOS FINANCIERS 2006

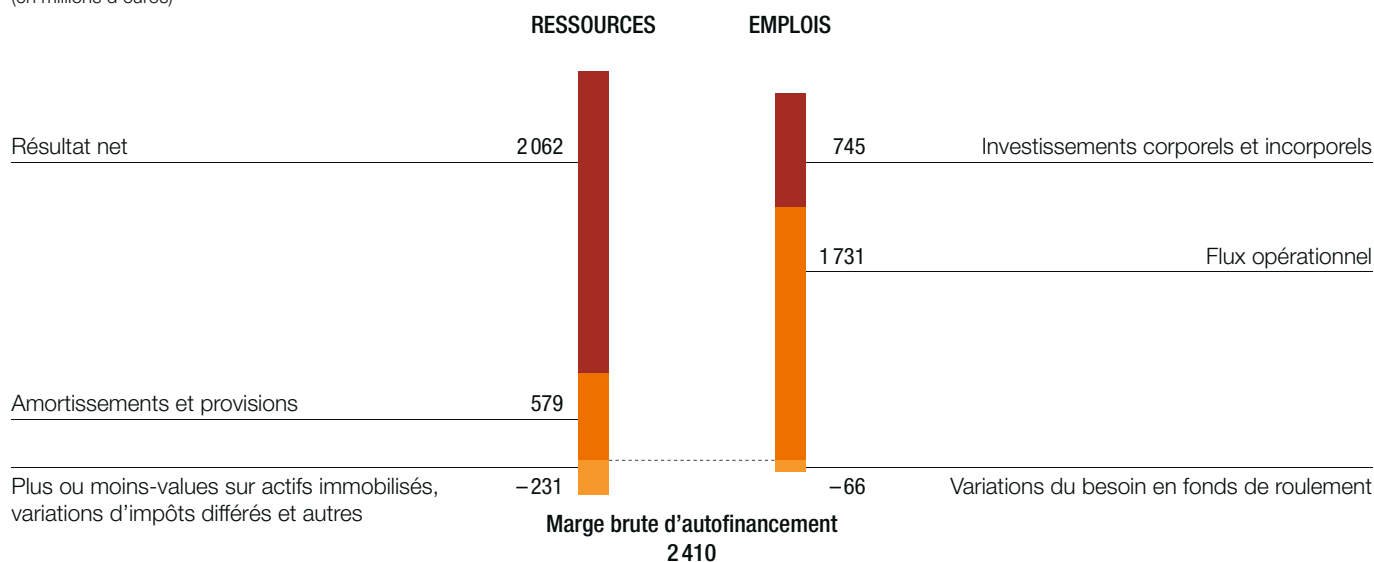
> BILAN

(en millions d'euros)



> RESSOURCES ET EMPLOIS DE FONDS

(en millions d'euros)



> RATIOS FINANCIERS

(en % du CA)

Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires

= 15,6 % 2005 16,1 % 2006

(en % des capitaux propres)

Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe / Capitaux propres d'ouverture

= 13,9 % 2005 12,5 % 2006

(en % des capitaux propres)

Ratio d'endettement net⁽¹⁾

= 15,1 % 2005 22,8 % 2006

Marge brute d'autofinancement / Investissements

= 3,1 x 2005 3,2 x 2006

(1) Ratio d'endettement net = $\frac{\text{Dettes financières courantes et non courantes} - \text{Trésorerie}}{\text{Capitaux propres part du groupe}}$

L'ORÉAL sur 10 ans

NORMES IFRS (en millions d'euros)	2006	2005	2004⁽¹⁾ pro forma	2004	NORMES FRANÇAISES (en millions d'euros)	2004
Résultats					Résultats	
Chiffre d'affaires consolidé	15 790	14 533	13 641	13 641	Chiffre d'affaires consolidé	14 534
Résultat d'exploitation	2 541	2 266	2 089	2 089	Résultat avant impôt des sociétés intégrées	2 063
En % du chiffre d'affaires	16,1	15,6	15,3	15,3	En % du chiffre d'affaires	14,2
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 638	2 370	2 187	2 334	Impôts sur les résultats	696
Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe	1 833	1 639	1 486	–	Résultat net opérationnel	1 659
Montant total du dividende	739	659	554	554	En % du chiffre d'affaires	11,4
					Résultat net opérationnel part du groupe	1 656
					Montant total du dividende	554
Bilan					Bilan	
Actifs non courants	19 155	18 686	15 734	15 734	Immobilisations nettes	11 534
Actifs courants	4 847	4 537	4 075	4 075	Actif circulant	6 645
Trésorerie	781	663	576	576	Dont liquidités	1 981
Capitaux propres ⁽²⁾	14 624	14 657	11 825	11 825	Capitaux propres ⁽³⁾	10 564
Dettes financières nettes courantes et non courantes	3 329	2 217	1 568	1 568	Emprunts et dettes financières	2 175
Marge brute d'autofinancement	2 410	2 130	1 923	1 923		
Données par action (en euros)					Données par action (en euros) – notes 4 à 6	
Résultat net dilué hors éléments non récurrents part du groupe	2,98	2,60	2,29	–	Bénéfice net opérationnel part du groupe ⁽⁷⁾	2,46
Dividende net ^{(3)/(4)}	1,18 ⁽⁵⁾	1,00	0,82	0,82	Dividende net ^{(8)/(9)}	0,82
Cours de l'action en fin d'année ⁽³⁾	75,90	62,80	55,85	55,85	Avoir fiscal	–
Nombre d'actions moyen pondéré dilué	615 723 220	630 892 470	649 598 404	649 598 404	Cours de l'action en fin d'année ⁽⁸⁾	55,85
					Nombre d'actions moyen pondéré	673 547 541

IFRS

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 : – en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros, – et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dérogée sur ces titres, soit 2854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

(2) Plus intérêts minoritaires.

(3) L'action L'Oréal est cotée en euros depuis le 4 janvier 1999 à la Bourse de Paris, où elle avait été introduite en 1963. Le capital social est de 127 923 282 euros : la valeur nominale de l'action est désormais de 0,2 euro.

(4) Dividende fixé en euros depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

(5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007.

NORMES FRANÇAISES

(1) Les données intègrent dans un but de comparabilité :

– en 1998, l'incidence pro forma du changement de méthode de consolidation de Synthélabo, suite à sa fusion avec Sanofi en mai 1999,

– les conséquences sur les années 1998 et 1999, qui résultent de la mise en place du règlement CRC n°99-02 à compter du 1^{er} janvier 2000. Ceci concerne la comptabilisation de la totalité des impôts différés évalués selon la méthode bilantielle et la conception étendue, l'activation des contrats de location financement considérés comme significatifs et le reclassement de la participation des salariés dans les charges de personnel.

	2003	2002	2001	2000 ⁽²⁾	1999 ⁽¹⁾⁽²⁾	1998 ⁽¹⁾	1998	1997	1996
	14 029	14 288	13 740	12 671	10 751	9 588	11 498	10 537	9 200
	1 870	1 698	1 502	1 322	1 125	979	1 339	1 183	1 011
	13,3	11,9	10,9	10,4	10,5	10,2	11,6	11,2	11,0
	629	580	536	488	429	375	488	422	328
	1 661	1 464	1 236	1 033	833	722	807	722	644
	11,8	10,2	9,0	8,2	7,7	7,5	7,0	6,9	7,0
	1 653	1 456	1 229	1 028	827	719	719	641	568
	494	433	365	297	230	191	191	165	144
	8 136	8 130	8 140	7 605	5 918	5 299	5 590	5 346	4 687
	6 876	6 843	6 724	6 256	5 139	4 229	4 937	4 512	4 048
	2 303	2 216	1 954	1 588	1 080	762	903	825	810
	8 136	7 434	7 210	6 179	5 470	5 123	5 428	5 015	4 429
	1 941	2 646	2 939	3 424	1 914	1 718	1 748	1 767	1 598
	2,45	2,15	1,82	1,52	1,22	1,06	1,06	0,95	0,84
	0,73	0,64	0,54	0,44	0,34	0,28	0,28	0,24	0,21
	0,37	0,32	0,27	0,22	0,17	0,14	0,14	0,12	0,11
	65,00	72,55	80,90	91,30	79,65	61,59	61,59	35,90	29,79
	676 021 722	675 990 516	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160

(2) Les données 1999 et 2000 intègrent également l'incidence sur le bilan de la mise en place de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés à compter du 1^{er} janvier 2001. L'impact de ce changement de méthode sur les comptes de résultat des années concernées n'est pas significatif.

(3) Plus intérêts minoritaires.

(4) Y compris les certificats d'investissements émis en 1986 et en tenant compte des attributions de titres gratuits. Ces certificats d'investissements et de droits de vote ont fait l'objet d'Offres publiques d'échanges le jour de l'AGO de L'Oréal du 25 mai 1993 (voir note COB du 3 juin 1993). Ils ont été reconstitués en actions suite à l'AGS du 29 mars 1999 et à l'AGE du 1^{er} juin 1999.

(5) Données ajustées en fonction de l'attribution d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(6) Division du nominal par 10 (Assemblée Générale du 30 mai 2000).

(7) Le bénéfice net par action est calculé en fonction d'un nombre de titres moyen pondéré selon les normes comptables en vigueur.

Dans le souci de communiquer sur des données véritablement récurrentes, L'Oréal calcule et publie un résultat net par action sur la base de son résultat net opérationnel part du groupe avant prise en compte de la provision pour dépréciation des actions propres, des plus et moins-values sur actifs immobilisés, des coûts de restructuration et de l'amortissement des écarts d'acquisition.

Il y a, au 31 décembre 2004, 8,5 millions d'options de souscription attribuées à des cadres du groupe et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

(8) L'action L'Oréal est cotée en euros depuis le 4 janvier 1999 à la Bourse de Paris, où elle avait été introduite en 1963. Le capital social est de 127 923 282 euros : la valeur nominale de l'action est désormais de 0,2 euro.

(9) Dividende fixé en euros depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Un portefeuille unique de marques

Produits Professionnels



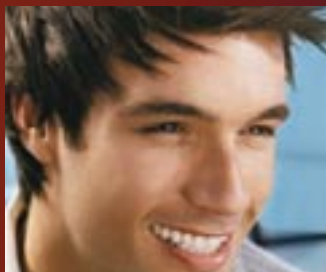
L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS



KÉRASTASE
PARIS



REDKEN
5TH AVENUE NYC



MATRIX



Produits Grand Public



L'ORÉAL
PARIS



GARNIER



MAYBELLINE
NEW YORK



SOFTSHEEN-CARSON™



Cosmétique Active



VICHY
LABORATOIRES



LA ROCHE-POSAY
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE



internationales

Produits de Luxe



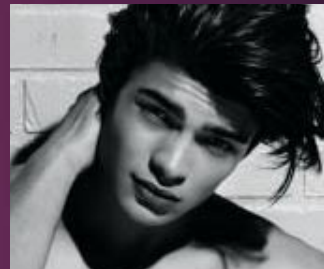
LANCÔME
PARIS



RALPH LAUREN



BIOTERM



cacharel



HR HELENA
RUBINSTEIN



Kiehl's
SINCE 1851



GIORGIO ARMANI
PARFUMS



shu uemura



THE BODY SHOP.



THE
BODY
SHOP





LES NOUVEAUX SENIORS

Une opportunité stratégique pour L'Oréal



Béatrice Dautresme
Vice-Présidente
Directrice Générale Communication,
Relations Extérieures et Prospective

La révolution démographique est en marche. Nous sommes et serons de plus en plus nombreux à vivre de plus en plus longtemps. L'âge de la vieillesse recule. Plus aisés et en bonne forme physique, les *baby boomers* représentent la première génération de seniors à "haut potentiel". Prêts à consommer et tournés vers leur bien-être, ils ont une joyeuse envie de profiter pleinement de ces années de vie supplémentaires. Ce marché capital est une tendance stratégique pour L'Oréal qui a su anticiper ces nouveaux besoins.

Une belle croissance en vue

De plus en plus nombreux

La population mondiale vieillit. D'ici 2050, le nombre des plus de 50 ans devrait être multiplié par 2,5 **pour atteindre 33,4 % de la population mondiale⁽¹⁾ en 2050.**

Toutes les zones sont ou seront concernées, y compris les pays les plus peuplés comme la **Chine**.

Avec 20 % de leur population âgée de plus de 60 ans, **les pays développés doivent aujourd'hui déjà faire face à cette évolution.**

L'Europe et le Japon sont particulièrement concernés, avec **dès 2025** pour l'Europe, 28 % de la population âgée de plus de 60 ans, et plus de 35 % pour le Japon.

Les femmes sont particulièrement surreprésentées dans ces catégories. Mais si leur espérance de vie en 2005 est supérieure de 4 ans à celle des hommes, l'écart a progressivement tendance à se réduire.

Un bon niveau de vie

Baby boomers et seniors sont aujourd'hui des consommateurs moins tournés vers l'épargne et jouissent d'un pouvoir d'achat élevé. Dans les pays développés, ces générations ont vécu avec des salaires élevés et bénéficient de systèmes de retraite encore avantageux.

Qui sont les seniors d'aujourd'hui ?

Sous cette appellation cohabitent des âges différents que l'on peut regrouper en trois catégories :

- les "**baby boomers**" aujourd'hui âgés de 50 à 60 ans ; ils sont encore pour la plupart actifs et grands consommateurs ;
- les "**véritables seniors**" âgés de 60 à 85 ans vivent quant à eux pleinement leur retraite et sont de plus en plus en forme ;
- les "**grands seniors**" ont passé le cap des 85 ans. Le corps médical les encourage à prendre soin d'eux pour mieux vivre plus longtemps.

Objectif santé et bien-être

Enfants de la société de consommation, les nouveaux seniors ont eu un mode de vie plus hédoniste que leurs aînés et n'ont pas l'intention de renoncer à leurs habitudes de consommation sous prétexte de l'âge. Conscients de l'allongement de la vie, ils (et plus particulièrement les femmes !) adoptent de plus en plus d'attitudes préventives tout en gérant au mieux leur "capital santé/beauté".

Les femmes ont gardé de leurs 20 ans (au début des années 1970) un état d'esprit résolument jeune et non conventionnel. Sans négliger la séduction, elles se veulent "modernes", bien dans leur époque.

Des seniors plus attentives à leur beauté

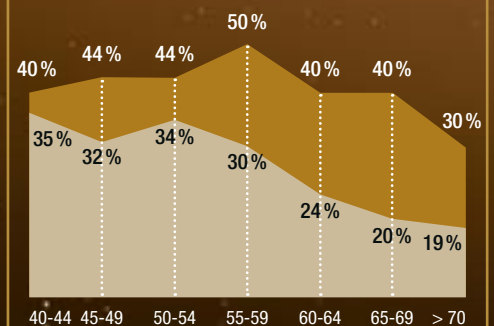
Effet générationnel : les seniors d'aujourd'hui consomment plus de soins de beauté que leurs aînées.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à utiliser régulièrement un soin spécifique pour le visage (voir le graphique ci-dessous).

En 1996, le pic de consommation se situait entre 40 et 60 ans.

Dix ans plus tard, en 2005, le pic de consommation se situait entre 45 et 70 ans !

Autre signe majeur, le maquillage des yeux gagne chaque année des points sur cette tranche d'âge : 15 % des Européennes de plus de 60 ans en utilisaient régulièrement en 1997, contre un quart d'entre elles en 2005 (source : panel *Health & Beauty*).



● 1996 ● 2005

> Pourcentage des utilisatrices régulières de soins anti-âge, par tranche d'âge

(Source : 1996-2003 progression, RISC Survey UK FR SP IT GER)

(1) Source : ONU, *World Population Prospect, The 2004 Revision*.



Rester jeune dans sa tête et dans son corps

Les cheveux fortement investis par les seniors

Le soin des cheveux joue un rôle capital dans l'apparence. Les seniors européennes fréquentent plus les salons de coiffure que leurs cadettes (11 fois par an en moyenne en Europe et jusqu'à 17 fois en Espagne⁽¹⁾). Une coupe courte, féminine, tout en volume, et le tour est joué : fraîcheur et dynamisme en prime. Si laques et sprays de fixation sont au programme pour les touches de finition, les soins ne sont pas pour autant négligés. La beauté se vit naturellement et avoir de beaux cheveux épais et brillants gagne en importance.

Les études ont démontré qu'après 50 ans, la chevelure perd en densité et que la fibre a tendance à se dessécher. Depuis de nombreuses années, L'Oréal apporte de vraies innovations pour répondre aux besoins des seniors. Le **Ceramid R**, grande molécule L'Oréal qui répare de façon ciblée les cheveux endommagés, avait ouvert la brèche de l'anti-âge du cheveu en 1996. Depuis 2003, **KÉRASTASE** propose une gamme de soins techniques et innovants, **Age Recharge**, qui traite à la fois la fibre du cheveu ainsi que le vieillissement du cuir chevelu.



La coloration : vers plus de naturel

Avec le temps, les femmes aspirent à un résultat de coloration plus naturel, optant pour des tons plus clairs. Elles privilégient des effets nuancés avec des mèches pour ne pas assombrir, durcir le visage.

Les grands produits de coloration, comme **Excellence Crème** de **L'ORÉAL PARIS**, sont sans cesse revisités avec deux objectifs : offrir des nuances encore plus naturelles et améliorer la qualité de la fibre.

Lancé fin 2006 par les coiffeurs, **Color Suprême** de **L'ORÉAL PROFESSIONNEL** est la première coloration qui couvre parfaitement les cheveux blancs, apporte des reflets et densifie le cheveu grâce au Densilum R.

Certaines femmes assument leurs cheveux blancs, 34 % des Européennes de plus de 60 ans ont les cheveux gris ou blancs⁽¹⁾. Cela explique le succès international du shampooing raviveur **Silver** de Série Expert de **L'ORÉAL PROFESSIONNEL**.



(1) Source : *Health & Beauty 2005/Europe 5.*



Des soins pour répondre aux nouveaux besoins physiologiques

Compenser les effets dus aux carences hormonales

Le cap des 50 ans implique un vrai changement pour la peau des femmes. Sous l'effet des modifications hormonales, la peau devient plus sèche et moins lumineuse. Elle perd de sa densité, et les premiers signes de relâchement apparaissent. Pendant cette période de transition, une multitude de besoins nouveaux se manifestent. L'Oréal offre aux femmes de 50 à 60 ans la possibilité de les accompagner en leur proposant des soins globaux et multifonctions. Dès 2001, les marques LANCÔME, VICHY et L'ORÉAL PARIS ont été les premières à s'attaquer à l'ensemble des effets dus aux carences hormonales, avec Absolue, Novadiol et Age Perfect, trois succès mondiaux auprès des femmes de plus de 50 ans. En 2004, les femmes les plus sophistiquées ont découvert Life Pearl Cellular, d'HELENA RUBINSTEIN, une référence de luxe axée sur la longévité cellulaire et tissulaire. En 2006, la découverte du Pro-Xylane™, molécule anti-âge révolutionnaire pour peaux matures, permet de franchir une étape majeure : une nouvelle génération de soins spécifiques s'impose avec Absolue Premium Bx de LANCÔME et Néovadiol de VICHY.

Donner à la peau de nouvelles forces

A partir de 60 ans, la peau devient de plus en plus sèche et fragile, l'épiderme s'amincit et le besoin de maintien se fait sentir. Pionnière dans le décryptage de ces attentes nouvelles, LANCÔME a créé en 2005 Platinéum Hydroxy(a)-Calcium™ à base d'hydroxyapatite de calcium, le premier soin formulé pour les plus de 60 ans, revendiqué haut et fort par la marque, capable de recharger l'épiderme en calcium et donc d'améliorer sa force et son maintien. En 2006, la gamme pour peaux matures Age Perfect de L'ORÉAL PARIS s'est élargie avec Age Re-Perfect, un soin au procalcium destiné spécifiquement aux

plus de 60 ans, assorti d'un fond de teint inédit particulièrement souple à base d'élastomères de silicone. L'ORÉAL PARIS propose ainsi avec Jane Fonda en Europe et Diane Keaton aux Etats-Unis, une nouvelle approche de la soixantaine rayonnante.

La soixantaine épanouie, une nouvelle attitude battante

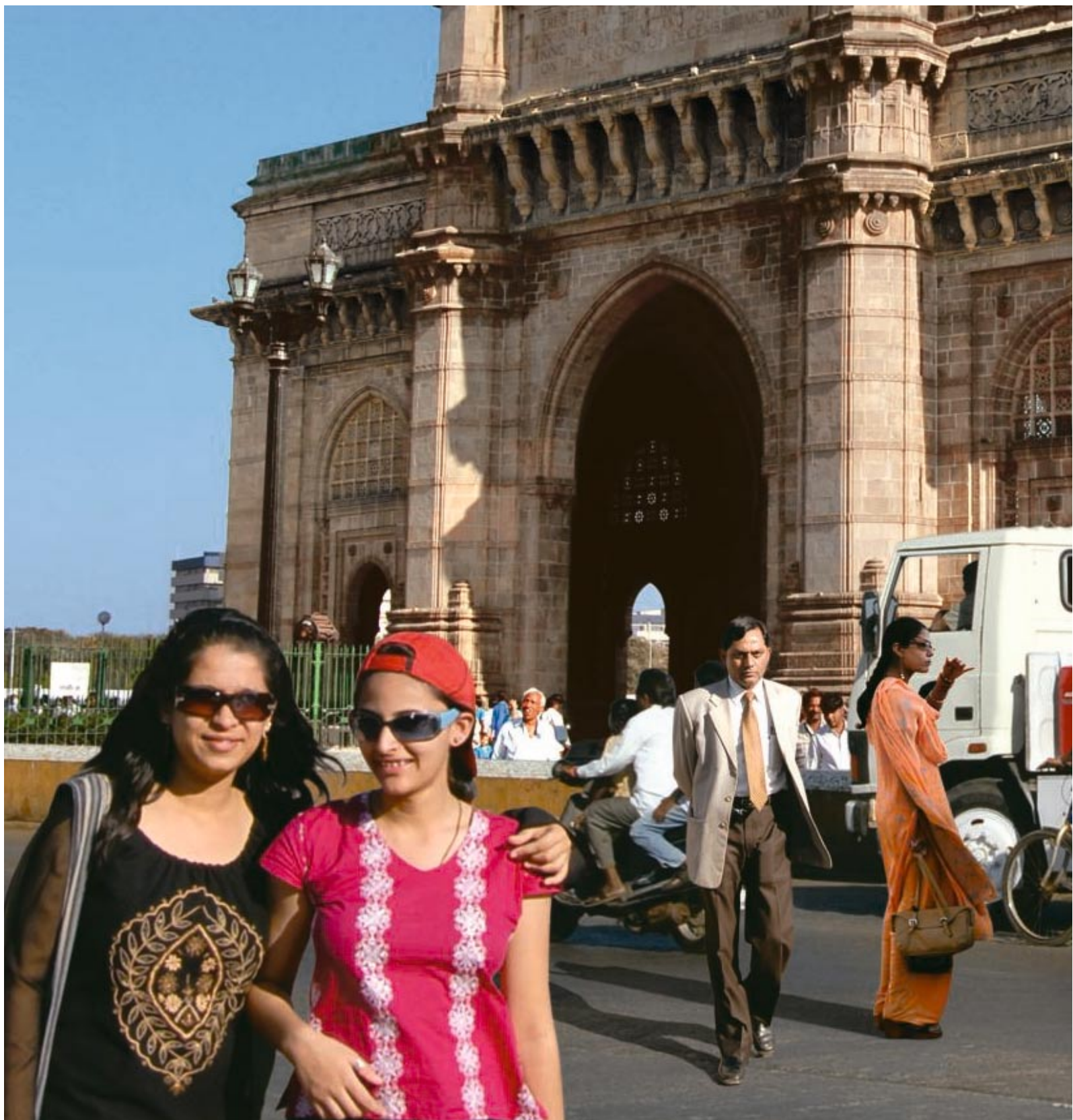
Après 60 ans, les femmes connaissent un nouvel épanouissement. Elles parlent volontiers de renaissance, sans pour autant rêver d'un rajeunissement spectaculaire. Elles sont sereines, lucides et veulent rester "au mieux de leur âge". L'efficacité des produits mais aussi leur confort d'utilisation et le plaisir sensoriel sont essentiels pour elles. Les rituels de beauté sont un des bonheurs quotidiens qui y contribuent et qui leur permettent de repousser les frontières du grand âge.



Les hommes s'en mêlent !

Les hommes utilisent de plus en plus de soins cosmétiques. Cette tendance concerne aussi les hommes d'âge mûr. Pour répondre à ce nouveau besoin, L'ORÉAL PARIS leur propose le soin antirelâchement Vitalift. Très apprécié des seniors, le soin pour hommes Vitalift se place ainsi parmi les premières références de la gamme Men Expert de L'ORÉAL PARIS qui représente une part majeure des ventes de soins pour hommes en grande distribution (près de la moitié en Europe et presque un tiers aux Etats-Unis). Dans les salons de coiffure, Redken for Men offre depuis 2004 le premier service de camouflage naturel des cheveux blancs. Sur le marché sélectif, BIOTHERM Homme a lancé en 2005 un soin pour les peaux matures, Age Refirm. Un réel succès pour la marque, renforcé cette année par un soin des yeux très technique. Preuve que les soins spécifiques pour les hommes, y compris pour les hommes seniors, sont une réelle opportunité.





INTERNATIONAL

Promouvoir toutes les beautés sur tous les continents

L'Oréal met ses marques au service de la beauté, sur tous les continents,
avec une volonté chaque jour plus affirmée de s'adapter à la diversité des cultures.



सफ़ेद बाल गायब
सिर्फ़ सॉफ़्ट, नैचुरल कलर.

गार्नियर
कलर नैचुरल्स
परमानेंट हेअर कलर क्रीम
नैचुरल ऑलिव ऑइल युक्त

अपना ख़याल रखना.
GARNIER



Europe de l'Ouest p.26

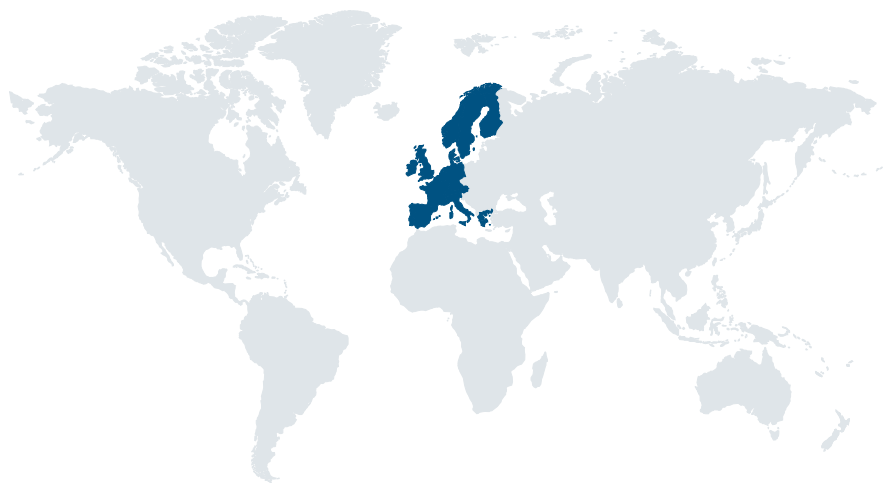
Amérique du Nord p.28

Marchés émergents p.30

EUROPE DE L'OUEST

Une dynamique retrouvée

L'activité de l'ensemble des divisions confirme le retour à une croissance régulière des marchés de l'Europe de l'Ouest, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne. La progression du chiffre d'affaires est de +3,5% à données comparables. Tous les pays réalisent une performance positive, soutenue par une forte activité de lancements dans toutes les marques.



6 992

millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2006

46,6%

des ventes cosmétiques du groupe

+ 3,5%

de croissance à données comparables

ALLEMAGNE

Poursuite de la croissance pour Redken

REDKEN continue sa croissance en Allemagne avec une belle année 2006. La coloration a enregistré de bons résultats, en particulier avec les produits Color Fusion et Shades EQ. Mais c'est surtout le soin qui a réalisé une excellente performance avec le lancement de la nouvelle gamme Blonde Glam, des soins sur mesure pour cheveux blonds, y compris cheveux blonds méchés.

Plus que jamais REDKEN 5TH AVENUE NYC est la marque américaine branchée des salons qui veulent se différencier.



ESPAGNE

Kiehl's séduit les Madrilènes

L'ouverture de la première boutique KIEHL'S à Madrid fin avril 2006 a rencontré un succès immédiat. Première étape de son lancement en Espagne, la marque satisfait un public en quête de produits empreints de naturel, à la recherche de marques de caractère, porteuses de valeurs. Grâce à une approche individuelle, personnalisée et très originale, la presse et les leaders d'opinion ont apporté un soutien inconditionnel à cette ouverture.

Résultat d'un service attentif et d'un échantillonnage généreux, le bouche à oreille a pris le relais et assure ainsi un haut niveau de fréquentation de la boutique.

En 2006, les boutiques de Hambourg, Milan, Barcelone et Zurich se sont ajoutées à celle de Madrid. En 2007, de nouvelles ouvertures viendront compléter cette implantation.



ROYAUME-UNI

Succès des Beauty Bars de L'Oréal Paris

Au Royaume-Uni, L'ORÉAL PARIS a testé avec succès un nouveau concept : les stands de beauté en libre-service dans les magasins les plus fréquentés. Cet événement renforce le positionnement de L'ORÉAL PARIS en tant que "marque de luxe accessible".

Par sa conception, le *Beauty Bar* encourage le consommateur à naviguer entre le maquillage et le soin de la peau. Les conseils et les techniques d'application proposés par les experts de L'ORÉAL

PARIS sont présentés à côté des dernières tendances. Des visuels lumineux ainsi que des écrans plasma mettent en avant les derniers lancements et les démonstrations de maquillage, comme celles de James Kaliardos lors de la *London Fashion Week*. Dans les grandes occasions, des conseillères beauté proposent un diagnostic et un maquillage personnalisés. Cette initiative originale sera déployée en 2007.



AMÉRIQUE DU NORD

De nouvelles avancées dans un contexte de consolidation de la distribution

Le chiffre d'affaires de l'Amérique du Nord est en progression de +2,7% à données comparables. Dans un contexte de consolidation de la distribution, les divisions ont poursuivi en 2006 leur développement. Elles ont gagné des parts de marché sur de nombreux segments : dans les ventes aux salons de coiffure, en maquillage grand public, en soin du visage et en parfums dans les circuits sélectifs.



3 954

millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2006

26,3%

des ventes cosmétiques du groupe

+2,7%

de croissance à données comparables



ÉTATS-UNIS

Cosmétique Active : la santé, un chemin vers la beauté

Les consommateurs américains sont de plus en plus avertis en matière de santé et de bien-être. Ils sont toujours à la recherche d'informations sur des produits de soin de la peau efficaces et scientifiquement validés. La marque VICHY a été officiellement lancée aux États-Unis en 2006. Pour atteindre un maximum de consommateurs, VICHY a innové en créant les *Dermo Skincare Centers*. Ces centres offrent aux clients de l'information et des conseils professionnels et personnalisés sur le soin de la peau. LA ROCHE-POSAY a profité de l'ouverture de 400 *Dermo Skincare Centers* dans le réseau des drugstores américains pour étendre son implantation en 2006. La marque a aussi remporté une autre victoire lorsque la FDA (*Food and Drug Administration*) a autorisé la mise sur le marché américain d'Anthelios SX, une crème hydratante avec protection solaire. Anthelios SX est ainsi le premier produit de L'Oréal avec un filtre solaire UVA Mexoryl SX breveté à être approuvé sur le marché américain.

ÉTATS-UNIS

L'Oréal Paris et Maybelline New York : un maquillage gagnant

Grâce à des lancements très innovants, L'ORÉAL PARIS et MAYBELLINE NEW YORK ont renforcé en 2006 leur place sur le marché des cosmétiques grand public. L'ORÉAL PARIS a attiré les consommatrices aimant la couleur avec le lancement de HIP High Intensity Pigments. Ce nouveau maquillage audacieux profite d'une innovation brevetée de L'Oréal. Cette innovation aide à répartir la couleur de façon uniforme, grâce à une augmentation des pigments de couleurs associés à une technologie signée L'Oréal. Parmi les autres succès de L'ORÉAL PARIS, on trouve le Bare Naturel Mineral Makeup, une poudre libre faite à base de minéraux microraffinés, et Color Riche Star Secrets, une édition limitée de rouge à lèvres.

De son côté, le Superstay Lipcolor de MAYBELLINE NEW YORK annonce une nouvelle génération de rouges à lèvres longue tenue avec une formule brevetée qui tient jusqu'à 16 heures. MAYBELLINE NEW YORK a aussi lancé sa collection Pure – des cosmétiques doux faits à base d'ingrédients naturels, tels que l'aloès ou la camomille.

Sur un marché en forte croissance, ces innovations ont permis à L'ORÉAL PARIS et à MAYBELLINE NEW YORK d'enregistrer des taux de croissance supérieurs à celui du marché des cosmétiques grand public.



CANADA

Après les masculins, succès du parfum féminin Armani Code Donna

La marque GIORGIO ARMANI continue sa forte progression au Canada où Acqua Di Gio pour Homme y tient la place de leader du marché des parfums masculins. Il est suivi de près par Armani Code Homme, numéro 2 du marché.

A ce succès dans les lignes masculines, s'est ajouté en 2006 le lancement d'Armani Code Donna. Dédié aux femmes élégantes, qui utilisent charme, pouvoir et mystère comme moyens de séduction, ce lancement permet à GIORGIO ARMANI d'afficher une progression à deux chiffres de ses ventes en 2006.





4 065

millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2006

27,1 %

des ventes cosmétiques du groupe

+ 12,7 %

de croissance à données comparables

SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS... ... l'aventure continue

L'ensemble des zones, hors Europe de l'Ouest et Amérique du Nord, a connu en 2006 une croissance très rapide de ses ventes: +12,7% à données comparables. L'Europe de l'Est et l'Amérique latine se sont particulièrement distinguées par l'accélération de leur développement avec une progression de +22% et +16% respectivement. L'ensemble constitué par les cinq pays dits du BRIMC (Brésil, Russie, Inde, Mexique et Chine) est le véritable moteur de cette croissance et représente l'essentiel de la progression.



AFRIQUE DU SUD

Spectaculaire démarrage de Garnier Even

Avec sa nouvelle gamme de soins visage Garnier Even, la marque GARNIER propose aux consommateurs sud-africains des produits formulés spécialement pour apporter hydratation, éclat et douceur aux peaux noires et aussi réduire d'éventuelles irrégularités du teint.

Bénéficiant des dernières avancées technologiques en matière d'exfoliation, de protection solaire et de prévention des taches, la gamme a rencontré un succès immédiat. Soutenue par une campagne de publicité spécifique (télévision, presse et points de vente), elle a fortement contribué à la croissance spectaculaire de l'ensemble des soins GARNIER en Afrique du Sud.



CHINE

Yue-Sai : de nouveaux écrans pour une offre enrichie

Marque chinoise de cosmétiques, Yue-Sai a été repositionnée en 2006, avec une rénovation de son image publicitaire et de son merchandising en grands magasins. La marque offre aux consommatrices chinoises un service de qualité irréprochable. La clientèle ne s'y est pas trompée et a réservé un accueil enthousiaste à la nouvelle ligne anti-âge Recharge lancée en octobre 2006.

INDE

Une ouverture porteuse d'avenir pour The Body Shop

S'appuyant sur un partenaire local, The Body Shop a ouvert ses sept premiers magasins en 2006. Pour ses premiers pas en Inde, la classe moyenne, en plein développement dans ce pays, lui a réservé un accueil enthousiaste. Outre son pouvoir d'achat en augmentation continue, la classe moyenne manifeste un attrait

croissant pour les produits de beauté et de toilette d'origine naturelle, ainsi qu'un vif intérêt pour cette marque à forte notoriété. Ces premiers succès justifient pleinement l'ambition d'ouvrir une soixantaine de magasins en Inde dans les cinq prochaines années.





ROUMANIE

Pari gagnant pour L'Oréal Paris

Après avoir adapté leurs structures aux réalités d'un pays en forte progression, L'ORÉAL PARIS et GARNIER ont enregistré une accélération sensible de leur croissance en 2006, grâce aux succès de leurs initiatives.

Le lancement d'Elseve Nutri-Gloss, en phase avec les attentes des femmes roumaines, a été l'un des principaux moteurs de

L'ORÉAL PARIS dans ce pays. Mis sur le marché en juin 2006, Elseve Nutri-Gloss est devenu la première référence Elseve, seulement un mois après son lancement. Nutri-Gloss est le soin capillaire à la mode grâce à une campagne d'affichage impactante et une véritable personnalisation des magasins décorés aux couleurs de Nutri-Gloss.



RUSSIE

Biotherm dans le trio de tête des marques sélectives

Lancée sur le marché russe en 1998, BIODERMA affiche aujourd'hui une croissance de plus de 70%. La marque s'est installée dans le trio de tête des marques sélectives de soin. Son expansion est due à une très forte affinité entre son image dynamique, fraîche, naturelle et la représentation de la beauté en Russie. Son succès s'explique aussi par une offre de produits adaptée à la demande des clientes de ce pays.

Les best-sellers pour le soin du visage sont Aquasource, dont les ventes sont en forte augmentation, et Biofirm Lift sur l'anti-âge. En soin du corps, Celluli intense Peel a été élu meilleur produit anticellulite de l'année par les lectrices de *Cosmopolitan Beauty*. Enfin, sur le marché des hommes, BIODERMA Homme est le numéro 1 incontesté en Russie.



TURQUIE

Innéov, un démarrage prometteur

Lancé fin 2005, Innéov Nutrikozmetik-Turquie affiche en 2006 des résultats exceptionnels. Ceux-ci sont liés au succès d'Innéov Fermeté et au lancement réussi d'Innéov Masse Capillaire.

Trois principales raisons expliquent ce succès : le très fort gain de visibilité dans les linéaires de la pharmacie dès le premier produit lancé ; le soutien de porte-paroles scientifiques qui ont fait d'Innéov Fermeté un événement dans le soin de la peau ; et enfin, des retombées presse et télévision exceptionnelles qui ont médiatisé l'événement.

INNÉOV, fortement soutenue par le Conseil des pharmaciens, est aujourd'hui présente dans 350 pharmacies turques et poursuit sa conquête.

BRÉSIL

Percée réussie pour Matrix

Numéro 1 dans les salons américains, MATRIX a réussi sa percée au Brésil. Une approche produit totalement adaptée aux besoins des salons brésiliens avec en particulier les soins Biolage permettant de réaliser la "biocautérisation", service de réparation des cheveux abîmés exclusif à MATRIX et qui nécessite l'application successive de trois produits sous chaleur. Coloration, défrisage ou lissage (*relaxamento* ou *escova progressiva*) : tous ces services sont offerts dans la gamme.

Pour atteindre les salons, MATRIX a déployé un réseau de distributeurs exclusifs qui permet de toucher en profondeur le potentiel de cet immense marché.





RESSOURCES

Innover en permanence pour accélérer la croissance

Depuis des années L'Oréal a placé l'innovation au cœur de sa stratégie.
En 2006, ce choix s'est une fois de plus révélé un des moteurs du développement du groupe.



Recherche et Développement p. 36

Production et Technologie p. 40

Relations humaines p. 42

Développement durable p. 46

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



Modèles de peaux reconstruites.

Jean-François Grollier
Vice-Président
Directeur Général
Recherche et Développement

Anticiper toutes les aspirations de beauté pour innover

Le monde évolue, celui de la beauté aussi. Les attentes des femmes et des hommes se diversifient. Le métissage gagne du terrain et donne naissance à des beautés inédites. Les aspirations évoluent : les uns veulent des produits plus naturels, acceptent leurs rides, sont dans une quête holistique de beauté saine, associant la nutrition et l'exercice. D'autres adoptent des comportements visant des résultats immédiats. Enfin, les plus conscients des enjeux de notre planète adoptent une attitude responsable même lorsqu'ils se lavent, se parfument ou se maquillent. Notre défi est de répondre à toutes ces aspirations, sans transiger avec notre socle de valeurs immuables : la qualité, l'efficacité, la sécurité et la sincérité. Grâce à son ouverture sur l'extérieur et à la maîtrise des technologies, L'Oréal respecte l'ensemble de ces engagements.

533

millions d'euros
investis en 2006
(inclus 50 % des investissements
en recherche de Galderma)

569

brevets déposés en 2006

2 961

salariés de la recherche
cosmétique
et dermatologique
(inclus 50 % des salariés
de la recherche de Galderma)

Faits marquants 2006

- Acquisition de SkinEthic, société leader dans la commercialisation de produits d'ingénierie tissulaire.
- Mise au point du Pro-Xylane™, premier actif cosmétique issu de la chimie verte, respectueuse de l'environnement.
- Création de la direction internationale de la recherche appliquée et du développement parfums.
- Acquisitions de The Body Shop et de Sanoflore et élargissement de l'approvisionnement en matières premières d'origine naturelle, bio et issues du commerce équitable.

L'ORÉAL S'ENGAGE

> Pour un partage des méthodes alternatives

Dans le cadre d'une politique de recherche responsable, les équipes de L'Oréal innovent en évitant de recourir aux tests sur les animaux. Pour répondre à cet impératif, L'Oréal a développé des méthodes alternatives. Au début des années 1980, la recherche a entrepris en effet de reconstruire la peau, organe cible des produits. Cette avancée lui a permis, dès 1989, d'arrêter les tests sur animaux pour les produits finis. Mais le contexte réglementaire européen de la 7^e modification de la Directive cosmétique et du programme REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals* – enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions relatifs aux substances chimiques) nécessite alors d'aller plus loin.

En 2000, L'Oréal a construit à Gerland une unité de production industrielle de peaux reconstruites à des fins de tests de sécurité.

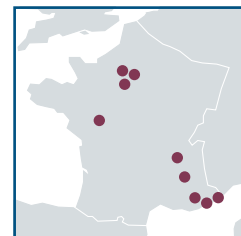
En 2006, l'acquisition de SkinEthic, leader de l'ingénierie tissulaire, a marqué la volonté du groupe d'élargir l'offre, en reconstruisant d'autres tissus cibles des produits : cornée, muqueuse buccale, œsophagienne, nasale et pulmonaire. SkinEthic commercialise déjà un modèle d'épidermes reconstruits validé en tant que méthode alternative. Deux autres méthodes sur l'épiderme et la cornée sont en cours de validation.

L'Oréal a par ailleurs clairement affiché son intention de partager ces outils avec l'industrie pharmaceutique et chimique en devenant, fin 2005, membre fondateur de l'EPAA (*European Program for Alternative Approaches*). Ce programme regroupe les leaders européens de la pharmacie, de la chimie et de la cosmétique, sous l'égide de la Commission européenne.

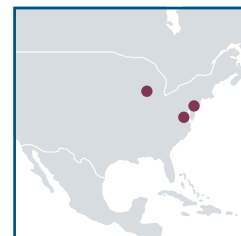


SkinEthic commercialise des kits de tissus reconstruits pour tester la sécurité des produits.

Centres de recherche cosmétique et dermatologique dans le monde



> **10 en France**
Chevilly-Larue, Clichy (2 centres), Tours, Aulnay, Lyon, Sophia Antipolis, Monaco, Nice, Gigors-et-Lozeron



> **3 aux Etats-Unis**
Clark, Chicago, Princeton



> **3 en Asie**
Kawasaki, Tokyo (Japon)
Pudong (Chine)

Connaître le consommateur dans toute sa diversité

En 2006, une nouvelle fois, la stratégie de recherche et développement des produits s'est inspirée des attentes des consommateurs du monde entier.

Les travaux de recherche commencent toujours par la connaissance du consommateur dans sa diversité de peau, de cheveu et de gestes de beauté. Une grande étude a ainsi été consacrée cette année à la couleur des peaux pour mieux répondre aux attentes en termes de maquillage. Sur des milliers de femmes, la couleur et son hétérogénéité ont été mesurées avec des méthodes objectives ; alors que parallèlement les modèles étaient interrogés sur leur perception de la couleur et sur leurs gestes d'application.

Une autre grande étude, menée aux quatre coins du monde grâce aux implantations des centres de recherche et d'évaluation du groupe, a révélé la typologie des lèvres et des cils des femmes de différentes origines ethniques. Pour le vieillissement, les équipes de la recherche sont allées encore plus loin. Elles ont constitué des atlas recensant des signes cliniques du vieillissement cutané des femmes et des hommes (rides, ridules, taches, relâchement...). Riches d'un nombre gigantesque de données (plus de 200 000), ces atlas permettent une modélisation mathématique et prédictive des signes en fonction de l'âge. Ces connaissances permettent d'identifier les paramètres à cibler et à évaluer pour concevoir un produit anti-âge adapté.



L'évaluation des performances d'un mascara commence par l'observation des gestes de la consommatrice.



Valoriser la biodiversité naturelle tout en la préservant.

Toujours animées par cette volonté d'appréhender la diversité, les équipes en charge de la connaissance du cheveu ont proposé une classification mondiale des cheveux, en fonction de la forme de la fibre. Elle a été réalisée en collaboration avec un généticien des populations pour respecter la géographie humaine. Une autre équipe, en relation avec le CNRS⁽¹⁾, l'École normale supérieure et l'INRIA⁽²⁾, a réalisé une première mondiale : un modèle de chevelure virtuelle. Cette recherche a permis de découvrir et d'approfondir des paramètres du cheveu essentiels pour la mise au point de futures générations de produits capillaires. C'est à partir de cette connaissance fondamentale que sont inventées et respectées les beautés du futur.

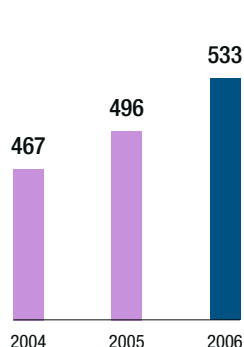
Le respect de l'environnement : l'avènement de la chimie verte

Souhaitant continuer à innover en préservant l'environnement, L'Oréal utilise de nouveaux procédés pour fabriquer des ingrédients cosmétiques. Après sept années de recherche, les laboratoires de L'Oréal ont mis au point le Pro-Xylane™ (voir encadré Innovation). Fruit de plusieurs brevets, cet actif respectueux de l'environnement obéit aux principes de la chimie verte : utilisation d'une matière première renouvelable (ici un sucre de bois), synthèse en un nombre limité d'étapes (ici deux) pour réduire les déchets, utilisation de l'eau comme solvant. Le résultat est un produit à la fois efficace pour lutter contre les signes du vieillissement, biodégradable, non bioaccumulable et non écotoxique. Les recherches et les études cliniques ont été présentées aux grands congrès internationaux de chimie verte et de dermatologie. La presse Beauté, et notamment le journal *Marie-Claire*, a salué cette innovation en décernant au Pro-Xylane™, le Prix d'Excellence de la Beauté "Recherche". Cette molécule issue de la chimie verte est progressivement introduite seule ou en association avec d'autres actifs dans les produits de soin du groupe.

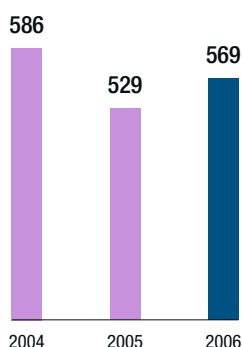
Cette innovation s'inscrit dans le cadre plus large du respect de l'environnement. A cet égard, en 2006, L'Oréal a engagé un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris pour s'assurer qu'aucun ingrédient naturel utilisé dans les produits n'appartient à un écosystème fragilisé. L'acquisition de Sanoflore

(1) CNRS: Centre national de la recherche scientifique.

(2) INRIA: Institut national de la recherche informatique appliquée.



> Budget de recherche et développement
(en millions d'euros, incluant 50 %
des investissements en recherche de Galderma)



> Nombre de brevets
(recherche cosmétique et dermatologique)

(société spécialisée dans les cosmétiques formulés à partir de plantes issues de cultures biologiques), et l'intégration de The Body Shop vont dans le sens d'une réponse à des aspirations de beauté naturelle. Elles permettent de valoriser des recherches internes qui avaient déjà anticipé ce courant.

Tous les défis sont relevés grâce à l'ouverture sur l'extérieur, à travers des partenariats avec les fournisseurs

et la communauté scientifique internationale. Saisir ce qui est en devenir est le propre de la recherche de L'Oréal. C'est à ce titre par exemple que sont explorées les perspectives offertes par la biologie des cellules souches, la génomique, les médecines traditionnelles ou les nouveaux effets optiques.

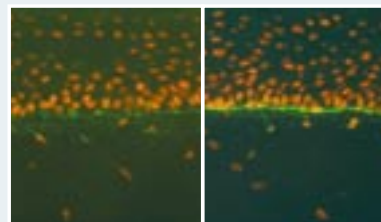
Pour innover dans un monde qui change, il faut une recherche diversifiée, ouverte et productive.

INNOVATION

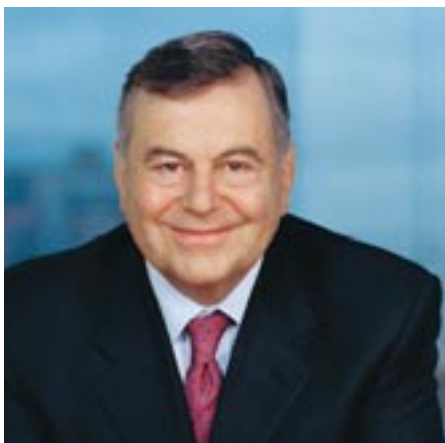
> Pro-Xylane™, premier actif cosmétique "vert"

Avec l'âge, les signes du vieillissement s'installent et sont visibles : quels sont les phénomènes biologiques sous-jacents ?

- 1 En 1993, grâce à des méthodes d'échographie et d'imagerie par résonance magnétique nucléaire, les chercheurs de L'Oréal ont démontré que le derme supérieur est le siège du relâchement cutané. Ce tissu est riche en glycosaminoglycanes (GAG) dont la synthèse diminue avec l'âge, d'où l'idée de lutter contre le relâchement en relançant la synthèse des GAG.
- 2 Inspirés par la structure naturelle des GAG, les chercheurs de L'Oréal, en collaboration avec le Professeur Lubineau, expert de la chimie des sucres, ont mis au point le Pro-Xylane™. Sa structure est proche du premier maillon d'un GAG et la molécule s'obtient en respectant les principes de la chimie verte énoncés par le Professeur Anastas dès 1998.
- 3 L'efficacité du Pro-Xylane™ a d'abord été démontrée *in vitro* sur des cultures de cellules et des modèles de peau "vieillie". Sur le cliché de droite, la ligne verte visualise une meilleure adhésion entre le derme et l'épiderme. Par la suite, une étude clinique en double aveugle avec biopsies et une étude clinique instrumentale sous contrôle dermatologique externe ont confirmé ses performances *in vivo*, sur des femmes volontaires. Toutes les femmes qui l'ont utilisé perçoivent immédiatement l'efficacité sur les rides, la sécheresse et le relâchement de la peau. LANCÔME, VICHY et LA ROCHE-POSAY ont lancé des produits au Pro-Xylane™ fin 2006.



PRODUCTION ET TECHNOLOGIE



Marcel Lafforgue
Vice-Président
Directeur Général Technique



Usine de Karlsruhe (Allemagne).
Cette usine a reçu le prix de l'Excellence Sécurité, Hygiène & Environnement en 2006.

Optimiser l'organisation et améliorer la productivité

L'accélération de la performance industrielle repose cette année sur trois leviers clés : l'innovation, l'optimisation de l'outil de production et la réduction des coûts d'achat. Sur 71 brevets packaging déposés par L'Oréal, 10 l'ont été en cosmétique instrumentale, nouveau champ d'exploration prometteur. La dynamique d'innovation dans la recherche des procédés engagée sur les shampooings se poursuit sur d'autres familles de produits. Les gains de temps de fabrication sur les produits de soin de la peau atteignent jusqu'à 40 %. L'optimisation de l'outil de production continue. Le processus de mutualisation de fonctions de certains sites au sein d'une zone ou d'une division se poursuit notamment avec les usines du Brésil. Deux sites industriels aux Etats-Unis ont été fermés. Les programmes de conduite de la performance avec nos fournisseurs ont été réalisés. Ils ont abouti à une évolution positive des indices d'achat, malgré l'effet des hausses des matières premières de base et de l'énergie.

Faits marquants 2006

- **Productivité record**
Le gain de productivité du nombre d'unités produites par employé (équivalent temps plein) a atteint un niveau record.
- **Sécurité et environnement**
100 % des usines sont certifiées ISO 14001 et 100 % des sites américains sont certifiés OSHA VPP. L'Oréal est la seule entreprise non américaine ayant reçu cette distinction.
- **Système d'information**
Le nouveau système d'information mutualisé est déployé avec succès sur trois sites européens. L'objectif est de couvrir l'Amérique et l'Europe d'ici la fin de l'année 2008.
- **Audits sociaux**
100 % des sites industriels de L'Oréal ont été audités par un organisme extérieur, selon la norme SA 8000. Seules des remarques mineures ont été signalées.

	2004	2005	2006
En millions d'unités Production des usines cosmétiques	4 307	4 379	4 484
En millions d'euros Engagement d'investissements cosmétiques (production et distribution physique)	293	288	270
Indice (base 100 en 2004) Evolution de l'indice d'achat des produits comparables	100	96,3	93,2
Unités Brevets de packaging	80	70	71

2006	Production cosmétique	Chiffre d'affaires cosmétique
Europe de l'Ouest	51 %	47 %
Amérique du Nord	26 %	26 %
Reste du monde	23 %	27 %
Total	100 %	100 %

L'ORÉAL S'ENGAGE

> Achats : éthique et performance

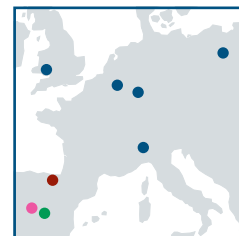
La conduite de la performance avec les fournisseurs a été renforcée avec, en particulier, le déploiement d'un programme ambitieux d'audits sociaux (base norme SA 8000) menés sur des sites de production des fournisseurs et des sous-traitants. Plus de 300 audits ont ainsi été conduits en 2006.

Afin de globaliser rapidement les marchés et les actions achats, l'organisation des équipes d'acheteurs par site industriel a été remplacée par une organisation centralisée. Sept *Sourcing Centers* couvrent l'ensemble des Divisions et des zones géographiques s'appuyant sur le concept de *leadbuying* (centralisation des achats par catégorie d'articles).

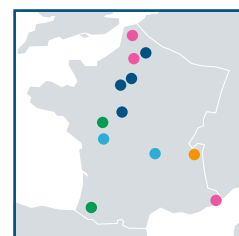


Fournisseur audité, Shya Hsin Plastic, Suzhou (Chine).

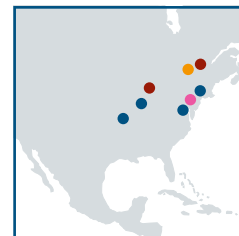
Implantations industrielles dans le monde



> Europe
20 usines



> dont France
12 usines



> Amérique du Nord
8 usines



> Amérique latine
4 usines



> Asie - Afrique
8 usines

- Produits Grand Public : 24 usines
- Produits de Luxe : 6 usines
- Produits Professionnels : 3 usines
- Cosmétique Active : 2 usines
- Dermatologie : 2 usines
- Matières premières : 3 usines

Optimiser la production

Les projets industriels démarrés en 2005 tels que l'expansion de l'usine de Suzhou (Chine) et le redéploiement de l'usine mexicaine sont finalisés. Ils permettent au groupe de faire face à la forte croissance de ces pays. Au sein des usines de la Division Produits de Luxe, les transferts de production sont achevés. Ils permettent ainsi la spécialisation de l'outil par technologie.

Les effets positifs du déploiement du nouveau procédé shampooing amorcé en 2005 continuent : les investissements industriels ont de nouveau décliné et des regroupements de production sont rendus possibles, comme à Rambouillet où les deux unités de production de shampooing ont pu être fondues en une seule.

Qualité, sécurité et environnement

Les indicateurs sécurité ont de nouveau progressé de façon remarquable : le taux de fréquence conventionnel (TFC) des accidents a été réduit de 25 % au niveau du groupe et de 32 % au niveau des sites industriels. 57 % des sites sont certifiés OHSAS⁽¹⁾ ou OSHA VPP⁽²⁾. 95 % de la production ont été réalisés sous certification ISO 9001 version 2000.

Réduire les coûts

Le gain de productivité a atteint un niveau record. Trois facteurs expliquent cela : une croissance de la production relancée, une organisation de la production simplifiée et une amélioration de la productivité des investissements.

En outre, il est à noter la signature d'accords sur l'allongement du temps de travail du personnel posté sur trois sites industriels européens ainsi que la généralisation des accords d'extension des plages de travail pour toutes les usines aux Etats-Unis.

Améliorer la performance

De nouvelles perspectives d'amélioration de la performance se présentent. La refonte de la *Supply Chain* va permettre d'accroître la performance en termes de coût et de service. La mise en place d'une organisation centralisée des achats va conduire à de nouvelles opportunités de réduction des coûts (voir encadré ci-dessus).



Poste qualité, usine de Rio de Janeiro (Brésil).

(1) OHSAS : *Occupation Health and Safety Assessment Series*.
(2) OSHA VPP : *Occupational Safety and Health Voluntary Protection Program*.

RELATIONS HUMAINES



Le recrutement privilégie la diversité des talents.

Geoff Skingsley
Vice-Président
Directeur Général
Relations humaines

Valoriser les talents dans la diversité

Chez L'Oréal, le développement des ressources humaines est un élément clé de la performance économique. L'ambition du groupe est de favoriser le développement harmonieux et durable de ses activités. Pour cela, L'Oréal doit repérer et développer les talents, renforcer en permanence son attractivité et gérer de manière responsable les carrières. Chaque année, de nombreux collaborateurs rejoignent le groupe à travers le monde. Afin de faciliter leurs débuts, L'Oréal a mis en place en 2006 un programme mondial d'intégration personnalisée, baptisé L'Oréal FIT (*Follow-up and Integration Track*). Le groupe est à l'écoute des attentes des collaborateurs via son réseau mondial de ressources humaines et des enquêtes internes de satisfaction sont régulièrement menées. Et plus que jamais, la diversité constitue un facteur essentiel de progrès. Encouragée et valorisée par la culture d'entreprise, c'est une source formidable de richesse et de créativité qui repose sur le respect des personnes et entre les personnes.

Faits marquants 2006

- Lors de la finale de la 2^e édition de *L'Oréal Ingenius Contest* pour les jeunes ingénieurs, l'équipe brésilienne l'a emporté devant la France, l'Allemagne, le Mexique, les Etats-Unis et la Chine.
- Le classement Universum a placé L'Oréal comme employeur idéal en Europe pour les étudiants en marketing. Parallèlement, pour la 3^e année consécutive, L'Oréal est arrivé premier du classement Trendence comme employeur le plus attractif pour les étudiants européens en école de commerce.
- Le premier forum européen sur l'engagement social et l'insertion a réuni plus de 75 responsables de ressources humaines de toute l'Europe.
- Aux Etats-Unis, le magazine *Business Week* a classé L'Oréal en tête parmi les meilleures entreprises non américaines pour démarrer sa carrière. Le groupe est arrivé 16^e au classement général.

Recruter des profils de plus en plus diversifiés, c'est aussi diversifier les outils pour recruter de nouveaux talents

L'Oréal innove dans son parcours de recrutement en prenant de nouvelles initiatives. En 2006, le groupe a lancé, dans plusieurs pays, les ateliers *Creativity & Business*. Dans le but de conforter le lien qui unit la créativité au monde économique, ils permettent à de jeunes talents "en herbe" de rencontrer un créatif de référence, spécialiste dans son domaine comme le design, le parfum ou la publicité. De Paris à New York en passant par Sao Paolo, les meilleurs créatifs du moment sont à l'honneur en partenariat avec les équipes marketing du groupe.

Par ailleurs, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'entrer dans le processus de recrutement de l'entreprise, L'Oréal a déployé ses propres *Assessment Centers*, spécialement adaptés à la culture du groupe. Pendant une journée, les étudiants sont invités à participer à des entretiens de groupe, puis individuels. Plus de 1500 jeunes l'ont fait en 2006.

JEUX D'ENTREPRISE

> “L’Oréal Brandstorm”

Turn ideas into products

Depuis sa création en 1993, plus de 23 000 étudiants ont relevé le défi de vivre une véritable expérience de marketing. La 14^e édition s’est déroulée dans 32 pays.

Plus de 4 400 étudiants, représentant 176 universités, ont réfléchi à une gamme pour le corps destinée à LANCÔME. Les lauréats ex æquo sont les étudiants de Sciences Po Paris et ceux de la Korean University de Corée du Sud.

> “L’Oréal e-strat Challenge”

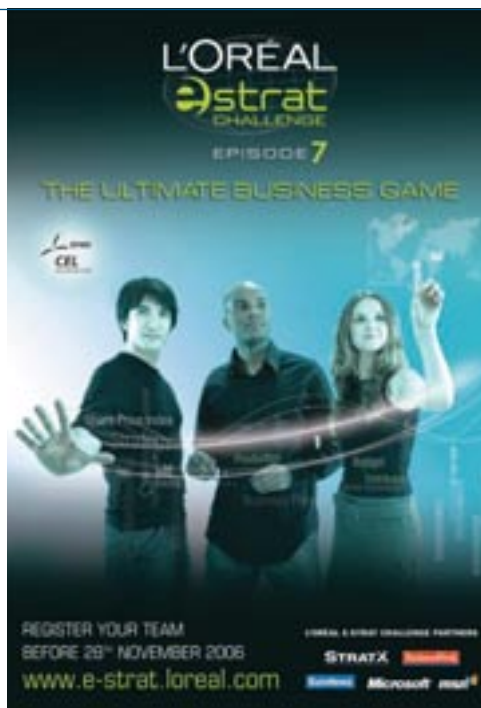
The ultimate business game

La 6^e édition du jeu de stratégie en ligne a rassemblé près de 40 000 étudiants dans 125 pays. A l’honneur, le “L’Oréal e-strat Challenge” a reçu l’accréditation CEL (teChnology Enhanced Learning), décernée par la prestigieuse *European Foundation for Management Development*, pour la valeur pédagogique et l’innovation de sa simulation en ligne.

> “L’Oréal Ingenius Contest”

Manage your innovative industrial project

Pour sa 2^e édition, 118 étudiants ingénieurs de 6 pays ont exprimé leur talent d’inventivité pour mettre en œuvre un défi industriel ambitieux.



Chaque année, 50 000 étudiants dans le monde relèvent le défi de la réalité des métiers du groupe.

Management Development Centers



> Europe
Paris (France)



> Amériques
New York (Etats-Unis),
Rio de Janeiro (Brésil)



> Asie
Shanghai (Chine)

L'ORÉAL *fit*

Favoriser et personnaliser l'intégration

L'Oréal FIT – *Follow-up and Integration Track* – est un programme d'intégration personnalisé sur deux ans. Composé de six étapes de découverte, il permet à tout nouvel arrivant de s'approprier les règles de fonctionnement du groupe. Ce programme implique à la fois les comités de direction, les managers, les équipes des ressources humaines et le nouveau collaborateur. En 2006, L'Oréal FIT a connu un déploiement mondial, s'enrichissant continuellement des pratiques éprouvées par les filiales et partagées à l'international via un site intranet dédié.

Le premier séminaire d'intégration Discovery a quant à lui été enrichi par le dispositif “Réflexions sur le sens de la beauté”. Il donne des bases de réflexion sur le métier de la beauté aux nouveaux collaborateurs.

Comprendre les métiers, développer les compétences, transmettre la culture du groupe

Afin de permettre aux collaborateurs un meilleur accès à la formation et pour prendre en compte leur diversité culturelle, L'Oréal a choisi de décentraliser son activité

à travers quatre *Management Development Centers*, situés à New York, Paris, Rio de Janeiro et Shanghai. Le Centre européen d'éducation permanente (CEDEP), sur le campus de l'Insead, a organisé des programmes internationaux, lieux privilégiés d'échange et de dialogue entre la Direction Générale et les managers. Un programme d'accompagnement a été mis à la disposition des dirigeants du groupe. Il comprend des formations axées sur le leadership, ainsi que des expériences de découvertes innovantes, telle que la *Global Learning Alliance*, réalisée avec quatre autres entreprises leaders mondiales.

Placer la créativité et la diversité au service de l'innovation

Un parcours complet de développement de la créativité a été mis au point pour les collaborateurs marketing des quatre divisions. Le séminaire *360° Launch Excellence* propose par exemple un dispositif de coaching créatif d'une équipe marketing pays. La formation “Osmose” a pour objectif de stimuler la conscience scientifique des équipes développement marketing. Un important projet de formation vise, dans un premier temps, à renforcer la sensibilité de l'ensemble des



Développer son expertise produit, partager son expérience et son savoir-faire.

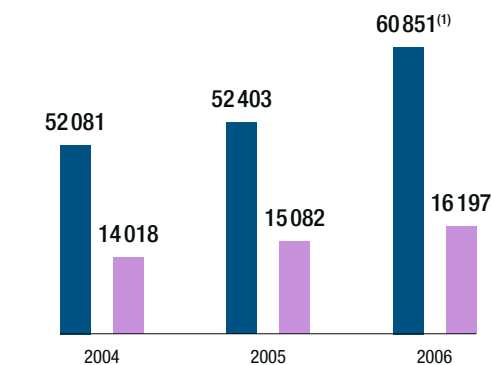
cadres européens à la diversité d'ici fin 2007. L'analyse des besoins de chaque entité et les formations ont été lancés à l'automne 2006.

Réaliser des enquêtes internes d'opinion

Dans un contexte de forte internationalisation et de croissance, il est déterminant de veiller, de façon permanente, à l'écoute des hommes et des femmes sur le terrain.

Afin de mieux comprendre les spécificités et les évolutions des attentes des collaborateurs du groupe à l'échelle internationale, L'Oréal est à l'initiative, depuis plusieurs années déjà, d'enquêtes internes d'opinion dans 35 pays sur les cinq continents.

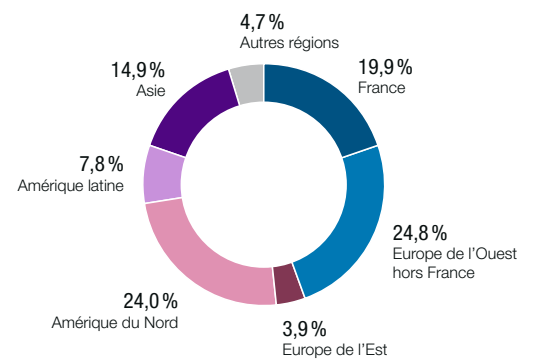
L'Oréal place l'individu au centre de son développement. Tout est donc mis en œuvre pour connaître, comprendre et répondre à ces attentes des collaborateurs, en mesurant leur degré d'engagement et de satisfaction.



● Effectif mondial ● Effectif des cadres⁽²⁾

> Evolution des effectifs

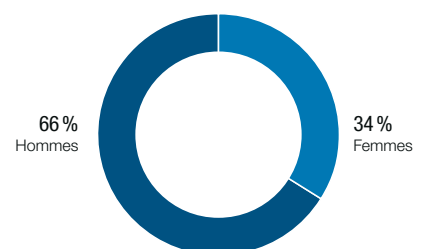
(1) Y compris The Body Shop.
(2) Effectif des cadres de la branche cosmétique.



> Répartition du personnel par zone géographique⁽¹⁾ au 31 décembre 2006



> Répartition des cadres par genre en 2006⁽²⁾



> Répartition des membres des comités de direction par genre en 2006⁽²⁾

L'ORÉAL S'ENGAGE

> La diversité au quotidien

Entretien avec Edward Bullock, Vice-Président chargé de la diversité chez L'Oréal USA et Jean-Claude Le Grand, Directeur mondial du recrutement et de la diversité

Vous avez été le premier responsable de la diversité chez L'Oréal USA. Quel est selon vous le fondement de cette politique ?

E. Bullock : La diversité chez L'Oréal USA va de pair avec notre principale détermination : le "respect de l'individu". C'est l'une de nos valeurs essentielles. Elle nous apparaît tellement primordiale que nous l'avons intégrée dans notre charte éthique. Elle fait également partie des critères d'évaluation de nos collaborateurs. Ce respect guide notre politique de relations humaines. C'est le fondement de tous nos efforts en matière de diversité. Embrasser et respecter la différence est un moyen de la vivre dans toute sa plénitude.

Favoriser la diversité : comment cela se traduit-il dans un groupe comme L'Oréal ?

E. Bullock et J.-C. Le Grand : La diversité des équipes, le mélange des talents sont une des clés du succès de L'Oréal. Le groupe entend donc continuer à s'enrichir de collaborateurs de divers horizons. Il s'oppose à toutes idées et pratiques de discrimination entre les personnes, notamment en raison du sexe, de l'âge, d'un handicap, de l'origine ethnique, de l'origine sociale, de la nationalité... L'Oréal mène de nombreuses actions autour des cinq leviers suivants : le recrutement et l'intégration, la formation, la gestion de carrière, le management et la communication.

Comment mettez-vous concrètement en œuvre cette politique ?

J.-C. Le Grand : Afin de relayer notre politique et nos initiatives sur le terrain, nous avons créé au printemps 2006, 22 Observatoires de la diversité et de la cohésion sociale en France.



Edward Bullock et Jean-Claude Le Grand.

Ce sont des lieux d'échange entre les responsables ressources humaines, les représentants du personnel et les collaborateurs. Leur objectif est de promouvoir la diversité et de sensibiliser les collaborateurs à toutes les formes de discrimination.

En partenariat avec l'IMS (Institut du mécénat et de la solidarité), nous avons mené une action innovante avec le forum "Emploi et Diversité" qui a eu lieu le 28 février 2006, sur notre site d'Aulnay-sous-Bois. C'est le premier forum de recrutement coorganisé par et au sein d'une entreprise, pour des jeunes diplômés Bac + 4 ou Bac + 5 issus des minorités visibles et/ou des quartiers sensibles. L'objectif de cet événement est de favoriser l'accès à l'emploi d'environ 200 candidats, en les mettant en contact direct avec les recruteurs de 16 grandes entreprises. Les candidats ont été présélectionnés par l'IMS selon leurs compétences, au regard des profils de postes disponibles dans les entreprises partenaires.

La diversité est une source formidable de richesse et de créativité dans les échanges entre collaborateurs.



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les lauréates et les boursières du prix L'Oréal-Unesco "Pour les Femmes et la Science" 2006.

Partager un engagement responsable dans tous nos métiers



Au-delà de ses résultats financiers et du succès de son modèle économique, L'Oréal développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs. La démarche du groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de L'Oréal est d'assurer une croissance durable et responsable. Les pages suivantes présentent quelques exemples parmi les plus emblématiques de l'action du groupe dans ce domaine, à l'image des deux programmes internationaux "Pour les Femmes et la Science" et "Coiffeurs du monde contre le sida".

Faits marquants 2006

- Remise des prix L'Oréal-Unesco à cinq lauréates dans le cadre du programme "Pour les Femmes et la Science".
- Déploiement international du programme "Coiffeurs du monde contre le sida".
- Publication du rapport de développement durable 2005 et mise en ligne de la charte éthique sur le site loreal.com.
- Inauguration d'un bâtiment chauffé par géothermie à Chevilly-Larue (près de Paris) pour les équipes de la recherche sur le maquillage.
- Entrée de L'Oréal dans l'indice européen Dow Jones Sustainability Index.
- Classement par Vigeo de L'Oréal premier ex æquo du secteur luxe et cosmétiques en termes de responsabilité sociale de l'entreprise.

"Pour les Femmes et la Science"

Créé en 1998, pour distinguer et promouvoir les femmes dans le domaine des sciences, le prix L'Oréal-Unesco "Pour les Femmes et la Science" constitue à l'échelle internationale, un programme unique et ambitieux : consacrer l'excellence avec les Prix L'Oréal-Unesco et encourager les nouveaux talents avec les bourses internationales.

Les Prix L'Oréal-Unesco récompensent cinq chercheuses émérites (une par continent). Chacune d'elles reçoit un prix de 100 000 dollars. Les candidates sont sélectionnées par un réseau international de scientifiques regroupant près de 2 000 membres, dont plusieurs prix Nobel. A ce jour, 47 scientifiques originaires de 21 pays ont déjà été distinguées.

Le 2 mars 2006, cinq lauréates ont été récompensées :

- pour l'Afrique, Habiba Bouhamed Chaabouni (Tunisie),
- pour l'Amérique latine, Esther Orozco (Mexique),
- pour l'Amérique du Nord, Pamela Bjorkman (Etats-Unis),
- pour l'Asie/Pacifique, Jennifer Graves (Australie),
- pour l'Europe, Christine Van Broeckhoven (Belgique).

Le monde a besoin des sciences et la science a besoin des femmes

Les bourses Unesco-L'Oréal visent à encourager les scientifiques les plus talentueuses à travers deux programmes d'aide financière : les bourses internationales Unesco-L'Oréal et les bourses nationales L'Oréal. Chaque année, les bourses internationales Unesco-L'Oréal sont attribuées à quinze étudiantes en post-doctorat qui souhaitent prolonger leurs travaux. A ce jour, 105 jeunes chercheuses ont été aidées. Les bourses nationales L'Oréal soutenues par les Commissions nationales pour l'Unesco ont été créées par les filiales de L'Oréal en collaboration avec ces commissions. Elles récompensent généralement des étudiantes doctorantes. Plus de 200 étudiantes et chercheuses ont déjà bénéficié des bourses nationales.

Coiffeurs du monde contre le sida

En partenariat avec l'Unesco, L'Oréal a lancé en 2005 l'opération "Coiffeurs du monde contre le sida". Il s'agit d'un programme d'éducation préventive à la fois simple et ambitieux, utilisant le puissant atout que représente son réseau : plus de 3000 éducateurs tant internes qu'externes ; 190 académies et studios de formation et 500000 salons partenaires. Initié dès 2003 par L'Oréal en Afrique du Sud, cette initiative a été étendue à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'Inde, le Brésil, la France, le Royaume-Uni, la Chine et l'Italie. Au premier semestre 2007, les

PRINCIPES ÉTHIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Assumer nos responsabilités à l'égard de nos collaborateurs, de nos consommateurs et des communautés qui accueillent nos activités.
- Respecter aujourd'hui l'environnement de demain et limiter l'impact de notre activité sur celui-ci.
- Poursuivre le développement de notre politique sociale, en partageant les fruits de notre croissance avec les collaborateurs.
- Favoriser l'éducation et l'insertion pour les personnes sans emploi et les handicapés.
- S'engager à long terme, aux côtés des communautés, afin de promouvoir des projets utiles à la collectivité, dans les pays où nous sommes présents.



Les valeurs et principes éthiques de L'Oréal, notamment en matière de développement durable, sont formalisés dans une charte éthique depuis 2000.

lancements prévus couvrent l'Allemagne, le Japon, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, la Thaïlande, la Malaisie, le Mexique et l'Argentine. Cette initiative sera étendue au cours du second semestre 2007 à tous les continents et couvrira notamment la Russie et l'Ukraine.

Lancement du programme L'Oréal-Unesco "Coiffeurs du monde contre le sida" en Chine.





L'Oréal encourage la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein du groupe.



Usine de Ville Saint-Laurent (Canada) distinguée en 2006 par le prix de la meilleure initiative environnement.

Le programme d'action mis en place par L'Oréal s'est enrichi année après année. Le groupe a d'abord conçu et mis en œuvre un plan de prévention de l'ensemble des 700 employés en Afrique du Sud. Puis, les formations organisées pour les coiffeurs en Afrique du Sud ont intégré des modules de prévention pédagogiques sur le VIH.

Le programme a pour objectif de fournir des informations fiables, simples et utiles sur le VIH et le sida à tous les participants. L'Oréal a réalisé différents supports (du matériel d'éducation, des posters pour les salons de coiffure, des brochures pour les consommateurs) pour accompagner les formations des coiffeurs dans chaque pays. Le groupe a consacré environ 400 000 euros en 2006 dans ces opérations pour le matériel et le personnel mis à disposition.

Des premiers résultats encourageants

A fin 2006, plusieurs dizaines de milliers de coiffeurs ont déjà été formés. L'objectif en 2007 est de former plusieurs centaines de milliers de coiffeurs, au travers de notre réseau d'éducation des salons, à l'occasion de stages ou d'événements professionnels et *via* les écoles de formation professionnelle.

Cette initiative du groupe a déjà été distinguée. En mai 2006, L'Oréal s'est vu décerner par la GBC⁽¹⁾ le prix d'excellence professionnelle pour l'exploitation d'une compétence clé dans la lutte contre le sida : son expertise en formation.

Le 1^{er} décembre 2006, lors de la journée mondiale de lutte contre le sida, L'Oréal a mis en ligne un site internet dédié : www.coiffeurscontrelesida.com.

1996-2006 : 10 ans de dialogue social européen

En 2006, l'Instance Européenne de Dialogue Social (IEDS) a fêté son dixième anniversaire et le mandat des représentants du personnel a été renouvelé pour la troisième fois consécutive.

Cette instance résulte d'un accord conclu en 1996 entre la Direction de L'Oréal et les organisations syndicales françaises et européennes (FECCIA⁽²⁾ et EMCEF⁽³⁾) créant par anticipation l'Instance Européenne de Dialogue Social de L'Oréal ou comité d'entreprise européen.

L'IEDS a pour objet d'informer et d'échanger avec les représentants du personnel sur la situation existante et les perspectives d'évolution économique, financière et sociale du groupe. Elle comprend 30 membres,



> Nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En un an, le taux de fréquence conventionnel (nombre d'accidents avec arrêt/1 million d'heures travaillées) des sites industriels et centrales d'expédition du groupe a diminué de 19,4%.

(1) GBC : *Global Business Coalition* ou Coalition mondiale des entreprises contre le VIH/SIDA est une alliance de 220 entreprises multinationales, dont 75 entreprises européennes, qui luttent contre le sida.

(2) FECCIA : Fédération européenne des cadres de la chimie et des industries annexes.

(3) EMCEF : *European Mine, Chemical and Energy Workers' Federation*.

L'ORÉAL S'ENGAGE

> Un bâtiment aux normes HQE® pour la recherche

Les équipes de la recherche sur le maquillage ont emménagé en août 2006 dans un nouveau bâtiment aux normes HQE® (Haute Qualité Environnementale).

Sur le site historique de Chevilly-Larue, les 10 000 m² de laboratoires et de bureaux adoptent une architecture novatrice.

Le bâtiment a intégré les normes HQE® dès sa conception.

Les deux axes privilégiés dans la conduite de ce projet ont été :

- l'optimisation du bilan énergétique grâce à un raccordement au réseau géothermique local, une isolation performante et un dispositif efficace de récupération de chaleur,
- le respect de l'environnement immédiat grâce à un système de collecte d'eau pluviale pour l'arrosage des espaces verts, des plantations abondantes et une conception favorisant au maximum le confort de travail.



Site de Chevilly-Larue (France) : de nouveaux bâtiments aux normes HQE® pour la recherche.

Cette réalisation a été reconnue comme "opération pilote, démarche HQE® et bâtiment tertiaire" par l'organisme certificateur dans ce domaine. Ce projet va permettre de faire évoluer le référentiel HQE® bâtiments tertiaires, faisant ainsi profiter la communauté de cette réalisation.

représentant 16 pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Chacun d'eux bénéficie d'une formation économique et sociale. Au total, l'IEDS concerne plus de 24 000 collaborateurs.

L'Instance se réunit deux fois par an dans le cadre d'une réunion préparatoire et d'une réunion plénière. Entre les réunions, un Secrétariat de liaison, où au moins deux nationalités sont représentées, fait le lien entre les membres de l'Instance.

Les dix ans de fonctionnement de l'IEDS montrent l'attachement de L'Oréal au développement d'un dialogue social de qualité dans tous les pays où il est présent.

Un engagement reconnu

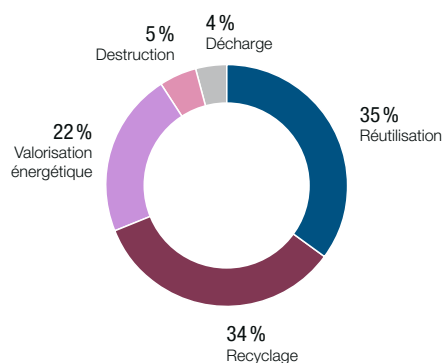
L'ensemble de ces efforts continus vaut à L'Oréal de figurer dans la plupart des indices boursiers internationaux de développement durable : index ASPI Eurozone de Vigeo, FTSE4Good Indexes, Ethibel Sustainability Index et Dow Jones Sustainability Index.

En 2006, Vigeo, agence indépendante de notation et d'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale, classe L'Oréal premier ex æquo du secteur du luxe et cosmétiques en termes de responsabilité sociale de l'entreprise.

	2005	2006	Evolution
En litre/produit fini			
Consommation d'eau	0,717	0,696	-2,9%
En kWh/1 000 produits finis			
Consommation d'énergie	187	176	-5,9%
En %			
Indice de valorisation des déchets	89%	91%	+2,2%

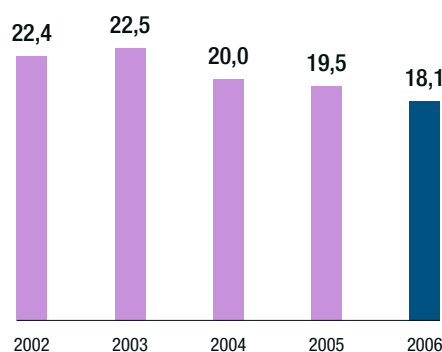
> Evolution des indicateurs environnementaux

(usines et centrales du groupe)



> Valorisation des déchets en 2006

Pour plus d'informations, consultez le rapport de développement durable du groupe ou sa version Internet accessible sur www.loreal.com



> Emissions de CO₂ en gramme par produit fini

Produits Professionnels



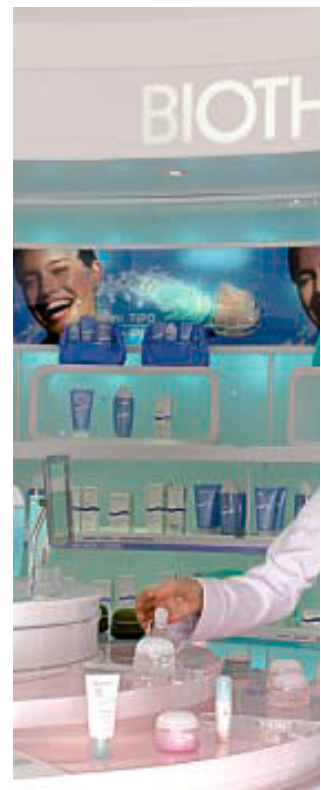
p. 52

Produits Grand Public



p. 58

Produits de



COSMÉTIQUE

Exceller dans tous nos circuits de distribution

Dans la grande distribution comme dans les réseaux spécialisés, L'Oréal a confirmé ses performances en 2006. L'intégration de The Body Shop renforce la capacité du groupe à s'adapter aux nouvelles aspirations des consommateurs.



Luxe



Cosmétique Active



THE BODY SHOP.





PRODUITS

PROFESSIONNELS

L'ORÉAL PROFESSIONNEL // KÉRASTASE
REDKEN // MATRIX // MIZANI

PRODUITS PROFESSIONNELS



Jean-Jacques Lebel
Vice-Président
Directeur Général
Produits Professionnels

Enjeux et stratégie

Le grand enjeu de la Division est d'être le partenaire du plus grand nombre de salons de coiffure dans le monde. D'abord à travers des marques différenciées qui permettent aux différents types de salons d'exprimer leur individualité. Ensuite avec des innovations toujours plus pertinentes pour améliorer la qualité des services de coloration, permanentes, coiffage et soins. Ces nouveautés permettent ainsi aux salons de développer leur clientèle en direction de nouvelles cibles. Enfin les efforts d'éducation de la Division accompagnent et inspirent les salons en fonction de leur degré de développement, de leurs aspirations et de façon adaptée à chaque région du monde. Un engagement particulièrement important dans le développement durable a également été pris en 2005 avec l'Unesco, en associant les coiffeurs du monde entier pour participer à la lutte contre le sida.

// Bilan 2006

En 2006, la croissance s'est raffermie en Europe de l'Ouest (+2,1 %). En Amérique du Nord, malgré la bonne santé des marques, le chiffre d'affaires a été freiné par des perturbations au niveau des distributeurs, avec pour effet un déstockage et la décision, prise en fin d'année, de réaligner le réseau sur les partenaires les plus performants. Dans le reste du monde, l'accélération de la croissance a continué, en particulier en Russie (+42 %), en Amérique latine (+17 %), en Chine (+23 %), au Japon (+6,4 %) et en Inde (+46 %). La Division a continué de progresser plus rapidement que le marché en coloration et soins capillaires. En coiffage et forme, elle a subi les mouvements liés au marché américain.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005 à données comparables	Croissance 2006/2005 à données publiées
Europe de l'Ouest	960,1	980,3	46,1 %	+2,1 %	+2,1 %
Amérique du Nord	649,6	635,5	29,9 %	-1,2 %	-2,2 %
Reste du monde	451,2	510,0	24,0 %	+14,3 %	+13,0 %
TOTAL	2 060,9	2 125,9	100 %	+3,8 %	+3,2 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005 à données comparables	Croissance 2006/2005 à données publiées
Coloration	813,9	842,8	39,6 %	+3,8 %	+3,5 %
Coiffage et forme	359,4	349,5	16,4 %	-2,4 %	-2,8 %
Shampoings et soins	887,6	933,6	43,9 %	+6,2 %	+5,2 %
TOTAL	2 060,9	2 125,9	100 %	+3,8 %	+3,2 %

// Perspectives 2007

Plusieurs facteurs devraient favoriser le développement de la Division : le renforcement du partenariat avec les distributeurs les plus performants aux Etats-Unis ; la poursuite du développement de la Division sur le créneau très porteur du luxe ; l'accélération du déploiement géographique de toutes les marques de la Division, en particulier REDKEN et MATRIX.

Faits marquants 2006

- Succès mondial de la coloration Richesse/Hi Richesse de L'ORÉAL PROFESSIONNEL.
- Relancement mondial de la gamme Nutritive au complexe Gluco Active de KÉRASTASE.
- Fort dynamisme des pays relais de croissance, en particulier sur les pays stratégiques de la zone BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).
- Accélération significative du rythme de croissance de l'Europe et forte progression du Japon sur l'ensemble des métiers de la Division.
- Renforcement du leadership mondial de la Division, dans le domaine de l'éducation, grâce à l'intensification et la modernisation de ses programmes de formation et au développement international de nouvelles Académies.
- Réseau de distributeurs aux Etats-Unis réaligné fin 2006 sur les partenaires les plus performants.

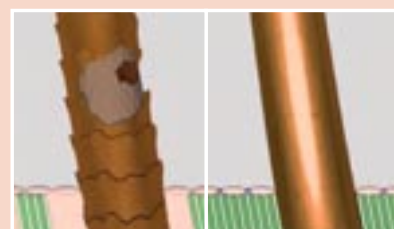


L'Oréal Professionnel, Lumino Contrast, gamme de soin pour cheveux méchés.

INNOVATION

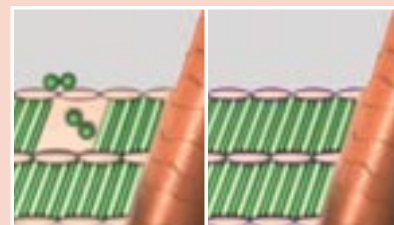
> Age Recharge de Kérastase : première intervention anti-âge capillaire globale

- 1 Pour la première fois, en agissant simultanément sur la fibre et le cuir chevelu, Age Recharge rétablit l'ensemble du capital jeunesse du cheveu et son milieu de vie.
- 2 L'idée force vient du constat d'une continuité entre l'épiderme du cuir chevelu et la forme externe du follicule. Ainsi en apportant des nutriments à la surface du cuir chevelu, on peut améliorer l'environnement du follicule et faire en sorte qu'il fabrique des cheveux plus épais. Quel nutriment ? Le P-Liposome, ingrédient breveté par L'Oréal dans Lipo-Recharge massage-soin lipodensifiant.
- 3 Le programme Age Recharge : premier geste de soin, le bain Age Recharge hydrate et assouplit le cuir chevelu. Le masque Age Recharge apporte matière vitale et répare les dégradations dues aux agressions du temps. Dernière étape, Lipo-Recharge redonne au cuir chevelu son rôle de source de vie.



Avant

Après



Avant

Après



3

La Division Produits Professionnels dispose d'un portefeuille de marques à la fois uniques et complémentaires. Quel que soit le degré de maturité du marché professionnel local, la Division peut satisfaire les besoins de toutes les catégories de salons de coiffure dans le monde entier. Elle développe des services et propose des produits répondant aux attentes des coiffeurs en matière de coloration des cheveux, de forme durable et de soin des cheveux.

L'Oréal Professionnel

La marque a poursuivi sa conquête de parts de marché sur tous les continents et sur ses métiers stratégiques, grâce à des innovations à forte valeur ajoutée.

En coloration, Richesse confirme son succès et Symbio s'impose sur le créneau de la coloration directe.

En soins capillaires, le relancement de Vitamino Color et le lancement de Lumino Contrast, soin spécifique pour cheveux méchés, permettent à la gamme Série Expert de poursuivre une forte croissance.

En *styling*, le renforcement des positions sur Play-Ball et le lancement de la gamme Hair Mix, destinée aux cheveux métissés, s'annoncent comme de grands succès.

En matière de forme durable, la marque poursuit sa conquête de parts de marché en Asie, région à fort potentiel.

L'Oréal Professionnel, Brésil.



Kérastase

KÉRASTASE a renforcé son leadership mondial sur le créneau du luxe professionnel. La marque réalise un taux de croissance élevé dans des pays tels que les Etats-Unis et le Japon, qui confirment leur rôle de moteur de croissance de la marque au plan mondial. KÉRASTASE a poursuivi en 2006 sa stratégie d'innovations.

Le relancement de Nutritive au complexe Gluco Active est un succès, avec notamment le soin Oléo Fusion, produit star de la gamme.

Précurseur sur le marché des *baby-boomers* avec une approche anti-âge, la marque a complété son offre Age Recharge avec un nouveau programme associant un bain et un soin lipodensifiant pour le cuir chevelu.

Fortement plébiscitée par les professionnels, Densitive développe une nouvelle approche de la beauté capillaire, sur le créneau des compléments alimentaires.

Enfin le succès de nouveaux services, comme la kératothermie, qui repose sur la mise en œuvre de protocoles de soins inédits et professionnels, constitue une fracture majeure et permet de développer les salons KÉRASTASE.

Redken

REDKEN gagne du terrain sur l'ensemble des marchés où la marque est présente :

- lancement de Shimmer One et rénovation de Color Fusion dans le domaine de la coloration,

- lancement de Blonde Glam, sur le créneau des soins, et de la nouvelle gamme de soins Chemistry System.

REDKEN est reconnue par l'ensemble de la profession aux Etats-Unis. La marque a reçu en 2006 sept distinctions de la part de l'*American Stylists' Community* : meilleure société, meilleure Académie, meilleur programme d'éducation, meilleures propositions en coloration permanente, semi-permanente et produits de soins et meilleure expression de la marque.

Redken, Etats-Unis.





Matrix, Russie.

Matrix

L'implantation de la marque s'est poursuivie à un rythme très soutenu. MATRIX est aujourd'hui présent dans 49 pays et sur 255 000 salons, avec des perspectives de croissance importantes dans tous les pays du BRIC.

L'année 2006 a été marquée par une suite de lancements réussis. Vavoom et Biolage se confirment comme de grands succès et offrent un potentiel important de développement. Sur le créneau de la forme, Relaxima et Opti Smooth apportent des solutions adaptées aux différentes zones géographiques.

MATRIX a également donné à la profession les moyens pour développer et moderniser leurs salons grâce à l'éducation.



Mizani, France.

Mizani

Cette marque experte des cheveux afro et métissés continue son développement géographique dans de nouveaux pays en s'implantant dans les salons haut de gamme, avec des services reconnus par les meilleurs professionnels. En 2006, MIZANI a lancé Thermasmooth et Butterblend.

PARTENARIAT



> SYMPOSIUM REDKEN // The Best Education Event

Le Symposium REDKEN a été désigné par l'*American Stylists' Community* comme "The Best Education Event".

Plus de 10 000 coiffeurs REDKEN du monde entier ont participé au Symposium de Las Vegas, l'événement le plus important du monde de la coiffure organisé sous l'égide d'une marque. Pendant trois jours, 15 séminaires couvrant tous les aspects du métier de la coiffure ont enthousiasmé les participants et contribué à faire progresser leur niveau d'expertise. REDKEN a également été reconnu par un panel de 20 000 coiffeurs américains comme le premier partenaire de la profession et le premier partenaire en termes d'éducation grâce à son Académie : The Exchange 5th Avenue.



PRODUITS
GRAND PUBLIC

L'ORÉAL PARIS // GARNIER // MAYBELLINE NEW YORK
SOFTSHEEN-CARSON // CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ

PRODUITS GRAND PUBLIC



Patrick Rabain
Vice-Président
Directeur Général
Produits Grand Public

Enjeux et stratégie

Le premier enjeu de la Division Produits Grand Public est d'accélérer le déploiement géographique des marques, notamment GARNIER, et de profiter pleinement du dynamisme des marchés émergents dans lesquels des dizaines de millions de nouveaux consommateurs accèdent chaque année aux produits cosmétiques. Il s'agit aussi de créer de nouvelles filiales dans ces pays (en Ukraine, en Serbie ou en Bulgarie en 2006) et d'y investir tous les métiers où le groupe n'est pas encore.

Le deuxième enjeu consiste à mettre en ordre de bataille les deux grandes marques stratégiques de la Division. L'ORÉAL PARIS a su clarifier son offre de luxe, accessible et universelle, et devenir la marque numéro 1 de la beauté dans le monde. Aujourd'hui GARNIER prend un nouvel élan et devient la marque préférée de milliards de consommateurs sensibles à ses valeurs : santé, naturel et proximité.

Il s'agit enfin, troisième enjeu, de différencier et valoriser l'offre de la Division, grâce aux innovations, de grands produits *blockbusters* pour stimuler la croissance des marchés. Cette offre imaginative, constamment renouvelée, permet de conquérir des parts de marché et de justifier les écarts de prix avec les produits premiers prix ou les marques des distributeurs.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005	
				à données comparables	publiées
Europe de l'Ouest	3 520,1	3 640,9	46,1 %	+ 3,1 %	+ 3,4 %
Amérique du Nord	2 077,1	2 130,9	27,0 %	+ 3,4 %	+ 2,6 %
Reste du monde	1 902,2	2 131,6	27,0 %	+ 13,3 %	+ 12,1 %
TOTAL	7 499,4	7 903,5	100 %	+ 5,8 %	+ 5,4 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005	
				à données comparables	publiées
Coloration	1 543,2	1 587,2	20,1 %	+ 2,8 %	+ 2,8 %
Soin du cheveu et coiffage	2 196,0	2 269,4	28,7 %	+ 3,2 %	+ 3,3 %
Maquillage	2 026,2	2 136,5	27,0 %	+ 6,3 %	+ 5,4 %
Soin de la peau	1 414,6	1 616,5	20,5 %	+ 14,6 %	+ 14,3 %
Autres	319,3	293,8	3,7 %	- 4,8 %	- 8,0 %
TOTAL	7 499,4	7 903,5	100 %	+ 5,8 %	+ 5,4 %

// Bilan 2006

En 2006, les ventes de la Division ont progressé de +5,8 % à données comparables. Le redémarrage en Europe de l'Ouest se confirme (+3,1 %) sur des marchés redevenus positifs, y compris pour la coloration. L'Amérique du Nord a poursuivi sa progression (+3,4 %).

Le reste du monde a accéléré son développement à +13,3 %. La Division progresse dans chacun de ses grands métiers stratégiques. Le soin de la peau affiche une performance remarquable (+14,6 %) et représente plus de 20 % des ventes de la Division.

// Perspectives 2007

La bonne performance des ventes au quatrième trimestre (+6,5 % en comparable) est tirée par une accélération du reste du monde à +14,8 % et d'excellentes performances des métiers maquillage et soin de la peau. De bon augure pour l'année 2007 qui devrait confirmer cette nouvelle dynamique.

Faits marquants 2006

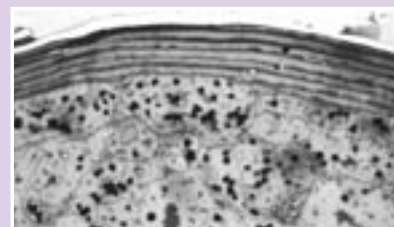
- En 2006, l'accélération de la croissance (+ 16 %) des pays du BRIMC (Brésil, Russie, Inde, Mexique et Chine) a permis à la zone Reste du monde de peser 27 % du total mondial, autant que la zone Amérique du Nord.
- Retour à la croissance de l'Europe de l'Ouest (+3,1 %) favorisé par des marchés porteurs, des progressions de parts de marché en soin du cheveu et en soin de la peau, et une bonne valorisation de nos nouveaux produits.
- GARNIER passe la barre des 2 milliards d'euros, en forte progression (+9,7 %), notamment en Amérique du Nord où la marque atteint les 500 millions de dollars, une excellente plate-forme pour se lancer à la conquête du très prometteur marché américain en soin de la peau.
- Bon rendement des programmes de productivité : la marge brute progresse nettement, favorisée par une croissance robuste des unités vendues, par des prix de revient améliorés et par des gains logistiques.
- La bonne maîtrise des frais administratifs et commerciaux a permis de dégager des moyens moteurs supplémentaires au service des marchés et des produits.



INNOVATION

> Casting Crème Gloss de L'Oréal Paris : une coloration capillaire sans odeur d'ammoniaque

- 1 Pour colorer une chevelure d'un ton plus sombre (ou plus clair), il faut introduire des molécules colorantes dans le cheveu. Pour cela, il faut ouvrir les écailles (gonflement) avec l'ammoniaque, pour laisser pénétrer l'eau oxygénée et les précurseurs de colorants qui vont s'associer pour former un colorant *in situ* dans la fibre.
- 2 L'efficacité, la ténacité, le respect de l'intégrité du cheveu, les qualités cosmétiques des colorations classiques sont indiscutables ; mais il y a un désagrément de taille : les utilisatrices se plaignent de l'odeur forte dégagée par l'ammoniaque. Après de nombreuses tentatives, les chercheurs de L'Oréal ont surmonté les difficultés en identifiant un ingrédient inodore, proche de l'ammoniaque.
- 3 Pour une coloration permanente d'un ton l'efficacité est au rendez-vous. Cette innovation attendue depuis plus de 10 ans est un succès mondial pour plusieurs marques, dont L'ORÉAL PARIS avec Casting Crème Gloss.





L'Oréal Paris, Mexique.

La Division Produits Grand Public distribue ses produits dans tous les circuits de grande diffusion. Son portefeuille de marques diversifiées propose aux consommateurs des produits accessibles qui allient haute technologie et forte valeur ajoutée.

L'Oréal Paris

L'ORÉAL PARIS confirme la pertinence de son positionnement : associer haute technologie et luxe accessible pour les consommatrices exigeantes. La marque incarne la diversité des beautés à travers le monde, grâce à ses ambassadrices de toutes origines (indienne, chinoise, américaine, européenne, africaine), et la diversité des âges de la vie (Jane Fonda et Diane Keaton ont rejoint la *dream team* en 2006).

Numéro 1 mondial des marques cosmétiques, L'ORÉAL PARIS a réalisé une croissance de +5,2% à données comparables en 2006, dépassant les 4 milliards d'euros. Le soin de la peau, le maquillage et le soin du cheveu ont enregistré de bons résultats. L'activité coloration s'est redressée et le coiffage est resté atone. L'Europe de l'Ouest progresse dans tous les métiers de la Division. L'Amérique du Nord a connu une année contrastée : remarquable en maquillage, solide en coloration, plus difficile en soin de la peau. L'ORÉAL PARIS a réalisé une année exceptionnelle dans les marchés émergents : +29% en Chine, +31% en Russie, +23% au Brésil. En soin du visage, la Chine est devenue le 2^e marché pour L'ORÉAL PARIS, derrière les Etats-Unis.

La Chine a connu une année spectaculaire en soin de la peau, grâce aux succès simultanés de Revitalift White et UV Perfect qui utilisent la technologie Mexoryl XL. Men Expert a poursuivi son développement avec succès. Enfin, L'ORÉAL PARIS a renforcé ses positions sur les marchés des autobronzants, via sa gamme Nutri-Bronze.



L'Oréal Paris, Russie.

En maquillage, la marque a réalisé une très bonne année grâce au succès du mascara Telescopic, du fond de teint Infaillible et de l'extension du teint True Match en Asie.

Avec le lancement du rouge à lèvres Star Secrets, L'ORÉAL PARIS a créé un concept unique, en offrant sous la signature de chaque star de la *dream team* une miniligne de rouges à lèvres et de fards à paupières correspondant à la carnation et la couleur des yeux de chacune de nos ambassadrices. Un succès qui a permis aux rouges à lèvres L'ORÉAL PARIS de devenir numéro 1 du marché américain au cours du dernier trimestre 2006. Par ailleurs, la marque a confirmé son leadership sur le teint grâce à Age Re-Perfect, un fond de teint pour peaux matures.

En soin du cheveu, Elsève a poursuivi son succès mondial avec Nutri-Gloss, notamment en Amérique latine. La marque a lancé Elsève Intensif, une gamme antipelluculaire utilisant pour la première fois en grande diffusion le Sélénium S Actif. Cette technologie, reconnue pour éliminer plus vite les pellicules, a permis à Elsève de prendre pied sur le marché du shampooing antipelluculaire. En coloration, L'ORÉAL PARIS a innové grâce à sa technologie de couverture des cheveux blancs sans ammoniac lancée sous la gamme Casting Crème Gloss (Natural Match aux Etats-Unis). Le dynamisme d'Elnett et le relancement réussi de Studio Line ont permis à la marque de défendre son leadership dans le métier du coiffage.

Garnier

En 2006, la marque GARNIER a réalisé une excellente croissance de +9,7 % et a passé la barre des 2 milliards d'euros. Le modèle économique GARNIER est particulièrement performant, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans les pays du BRIMC : GARNIER apporte des produits de qualité, adaptés aux besoins locaux, à l'écoute des consommateurs.

Le nouveau positionnement de la marque "Garnier, Take care" (Prends soin de toi) répond à une aspiration profonde et universelle, en respectant la diversité des consommateurs et en s'appuyant sur la grande vague de la santé et des produits naturels. Tout le catalogue GARNIER a contribué à la croissance en 2006. Les soins capillaires Fructis ont progressé de +8 %, avec des records de parts de marché aux Etats-Unis (numéro 2 en soins et styling). La gamme Ultra Doux connaît aussi une forte croissance sur ses marchés d'origine. La coloration Nutrisse continue sa conquête du monde. Elle est en passe de devenir la 2^e marque de coloration en unités vendues dans le monde.

Les soins de la peau GARNIER ont connu une croissance accélérée. En soin du visage, la marque a amélioré ses parts de marché en Europe de l'Ouest. Elle a pris la place de numéro 1 du marché dans plusieurs pays d'Europe de l'Est. Des produits comme les antirides UltraLift, les antibactériens Pure, les soins Nutritionist, mais aussi les produits d'éclaircissement du teint vendus en Asie sous la gamme Light, ont connu des performances remarquables.

L'année 2006 aura été une grande année pour la marque dans le domaine des produits corporels, grâce à ses deux franchises stars : Body Repair pour les peaux sèches et Body Tonic pour la minceur et la fermeté. GARNIER a également enregistré un nouveau succès sur le segment du bronzage progressif avec Body Summer.

Enfin, dans les produits solaires, GARNIER a fait un bond en parts de marché en Europe de l'Ouest, grâce à ses franchises UV Sensitive et Clear Protect (la haute protection transparente sans traces). L'acquisition de Delia a aussi permis à GARNIER de devenir leader en Espagne.

L'année 2006 aura enfin été marquée par le lancement du Soins de la Peau Garnier en Chine. Les ventes de cette gamme en magasins s'annoncent prometteuses, bénéficiant de la publicité avec l'actrice chinoise Zhang Ziyi.



Garnier,
gamme Light.

Garnier, Chine.





Maybelline, Inde.

Maybelline New York

Acquise par le groupe L'Oréal en 1996, MAYBELLINE NEW YORK est aujourd'hui présente dans 114 pays. Elle s'affirme comme la marque américaine au caractère universel, urbaine et accessible, capable de proposer des formules adaptées aux spécificités locales.

Le chiffre d'affaires réalisé par MAYBELLINE, numéro 1 mondial du maquillage, est en croissance soutenue à +5,0% à données comparables. Les ventes de MAYBELLINE ont progressé dans toutes les régions du monde. Aux Etats-Unis, elle a réalisé une des meilleures performances sur les cinq dernières années. La progression a également été soutenue en Amérique latine et au Royaume-Uni, mais un peu moins rapide dans le reste de l'Europe. En 2006, MAYBELLINE a renforcé ses parts de marché sur les piliers de sa gamme. Elle a bénéficié de nouvelles formules en rouges à lèvres et mascaras.

Les fonds de teints Dream Matte Mousse ont réalisé une belle année avec la réussite de Dream White Mousse en Asie ainsi que Dream Mousse Blush. Le teint Instant Age Rewind a confirmé son succès sur le segment des peaux matures.

Dans le maquillage des yeux, Lash Stylist a été l'innovation la plus marquante de l'année, avec sa brosse brevetée qui sculpte audacieusement les cils. Le mascara Volume Express a été rénové et a bénéficié d'une nouvelle campagne publicitaire. Spécialement développé pour les marchés de l'Asie, Unstoppable, le mascara allongeant antitracas, a reçu un excellent accueil.

Les rouges à lèvres Moisture Extreme et Superstay ont enregistré une croissance à deux chiffres de leurs ventes. Rénové, le rouge à lèvres Water Shine a regagné des parts de marché, grâce au lancement très prometteur de Water Shine Elixir.

Enfin, la communication de la marque s'appuie à nouveau sur le célèbre mannequin Christy Turlington. Elle sera l'ambassadrice des gammes Instant Age Rewind et Moisture Extreme auprès d'une clientèle plus mature.



SoftSheen-Carson, gamme Optimum Care.

SoftSheen-Carson

Année décevante pour la marque, affectée par une mauvaise saison en Afrique du Sud des déodorants Sadie et Blue Ice. En revanche, les produits ethniques, défrisants, coloration et soin du cheveu ont globalement progressé et maintenu leur place de leader mondial avec les gammes Dark & Lovely, Optimum Care et Let's Jam. Enfin, sur le marché américain, la coloration Dark & Lovely affiche d'excellents résultats et la rénovation de la gamme de coiffage Let's Jam a été bien accueillie.

Club des Créateurs de Beauté

Spécialiste de la vente à distance de produits cosmétiques, filiale à 50/50 de L'Oréal et des 3 Suisses, le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ (CCB) a connu en 2006 une année contrastée: de bonnes performances au Japon (deuxième filiale du CCB), mais une situation plus difficile en Europe, dans un contexte de marché de vente par catalogue très tendu.

Pour la seconde année consécutive, les ventes par Internet progressent très rapidement pour atteindre un quart du chiffre d'affaires total de CCB à fin 2006. Cette tendance est très significative notamment en France (29%) ou encore à Taiwan (38%). Avec 26 millions de visites en 2006, le site ccb-paris.com est le second site cosmétique de commerce électronique en France. Internet étant un axe de développement stratégique, le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ a mis en ligne en octobre 2006 une nouvelle version de son site de commerce électronique, particulièrement performant en termes de conseil au consommateur et d'ergonomie. Par ailleurs, le CCB a obtenu, pour le soin du visage Norméa 28 Pr. Christine Poelman, le grand prix *Marie-Claire* de la beauté France.



Club des Créateurs de Beauté, France.

Club des Créateurs de Beauté,
gamme Hydrastretch Agnès b
et Cosmence.



PARTENARIAT



> CHRISTOPHE ROBIN // Coloriste-Expert pour L'Oréal Paris

“J’ai commencé à travailler pour L’Oréal au début des années 1990 en tant que coloriste sur les tournages des publicités. Notre collaboration a pris une autre dimension il y a quelques années, lorsque les équipes de L’ORÉAL PARIS m’ont associé à leurs travaux et à leurs réflexions sur les nouveaux produits de coloration. Concrètement, j’ai un rôle de conseil auprès des équipes marketing de L’ORÉAL PARIS. Je leur fais partager mon expérience, ma vision du métier, ses évolutions, les grandes tendances que je cerne en baignant dans l’univers des créateurs de mode et des grands couturiers. Comme le maquillage, la coloration est désormais un véritable accessoire de mode. Le métier de coloriste a évolué. Les produits disponibles aujourd’hui font de la couleur un maquillage du cheveu. Cela permet de proposer aux clientes une mise en valeur de leur teint, de leurs yeux... pour changer leur look en douceur. La tendance actuelle va vers des produits plus doux pour les cheveux, dont les nuances s’accordent mieux aux couleurs naturelles. Je suis d’ailleurs très satisfait de Casting Crème Gloss de L’ORÉAL PARIS, dont la formule est sans ammoniaque. Ce produit a aussi l’avantage d’offrir une belle palette de teintes. La coloration de demain sera encore plus douce et plus confortable, avec, comme aujourd’hui, des tons naturels. D’ici deux ou trois ans, les couleurs très vives et inhabituelles devraient revenir à la mode.”





PRODUITS
DE LUXE

LANCÔME // BIOTHERM // HELENA RUBINSTEIN
GIORGIO ARMANI // RALPH LAUREN // CACHAREL
KIEHL'S // SHU UEMURA // VIKTOR & ROLF // YUE-SAI

PRODUITS DE LUXE



Marc Menesguen
Vice-Président
Directeur Général
Produits de Luxe

Enjeux et stratégie

Le dynamisme du marché sélectif est soutenu par une demande toujours renouvelée de consommateurs en quête d'innovation et de luxe. Ce constat est valable autant pour les marchés occidentaux matures que pour les marchés émergents où la clientèle de luxe se développe rapidement. La richesse et la complémentarité des marques de la Division Produits de Luxe lui permettent d'apporter des réponses diversifiées en termes de produits et de services, dans le cadre d'une stratégie globale d'innovation et de valeur ajoutée, avec des initiatives produits à forte valeur ajoutée technologique, bénéficiant des dernières avancées scientifiques du groupe en soin et en maquillage. L'activité en parfums est particulièrement soutenue, à travers la construction de grandes marques mondiales comme GIORGIO ARMANI, mais aussi de nouvelles marques comme VIKTOR & ROLF. Les marques émergentes poursuivent leur développement géographique, KIEHL'S en Asie et en Europe, SHU UEMURA en Amérique du Nord et en Europe. Enfin, des efforts constants sur la maîtrise des coûts et la productivité des structures sont effectués pour gagner en efficacité et en réactivité. Cette stratégie doit permettre à la Division de générer une croissance durable et de conquérir de nouvelles parts de marché dans les prochaines années.

// Bilan 2006

L'année 2006 a confirmé le dynamisme du marché sélectif mondial. Le fait le plus marquant a été la forte reprise des marchés européens, où la Division a connu une croissance de 5,3 %, avec une progression homogène sur nos principaux marchés. L'accélération dans les marchés émergents apporte un puissant relais de croissance particulièrement en Chine, en Europe de l'Est, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

La Division a continué sa stratégie offensive sur le métier du soin avec des nouveautés à forte valeur ajoutée technologique, notamment Absolue Premium Bx, l'événement anti-âge de l'année 2006. Elle a progressé significativement sur le métier des parfums, grâce entre autres à la forte croissance de GIORGIO ARMANI et à la montée en puissance de VIKTOR & ROLF. Enfin, elle a renforcé sa position de leader sur le marché des hommes (parfums et cosmétiques), grâce au succès très dynamique de BOTHERM Homme.

En Amérique du Nord, la restructuration de la distribution a eu un impact négatif sur le marché, mais nos marques ont cependant bien résisté et nous avons gagné des parts de marché en parfums féminins.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005	
				à données comparables	publiées
Europe de l'Ouest	1 545,7	1 627,3	43,1 %	+5,3 %	+5,3 %
Amérique du Nord	1 072,3	1 087,6	28,8 %	+2,4 %	+1,4 %
Reste du monde	964,4	1 058,2	28,0 %	+7,6 %	+9,7 %
TOTAL	3 582,4	3 773,1	100 %	+5,1 %	+5,3 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005	
				à données comparables	publiées
Soin de la peau	1 319,8	1 405,2	37,2 %	+5,2 %	+6,5 %
Parfums	1 372,3	1 488,3	39,4 %	+8,8 %	+8,5 %
Maquillage	890,3	879,5	23,3 %	-0,9 %	-1,2 %
TOTAL	3 582,4	3 773,1	100 %	+5,1 %	+5,3 %

// Perspectives 2007

Le marché sélectif mondial est bien orienté et offre de belles perspectives de développement, dans un contexte de distribution assaini en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Le portefeuille de marques de la Division, par sa qualité et sa diversité, permet de couvrir le marché de façon très complète. Fin 2007, la nouvelle marque DIESEL renforcera encore cet atout stratégique.

La solide implantation internationale de la Division, son savoir-faire reconnu et la qualité de ses équipes lui permettent d'orchestrer et d'amplifier le succès des innovations proposées par les marques.

Enfin, un travail continu sur l'efficacité et la productivité doit permettre de générer les ressources nécessaires à la poursuite du développement des nouvelles marques et des nouvelles activités, tout en améliorant régulièrement les résultats.



Lancôme, gamme Absolué Premium Bx.

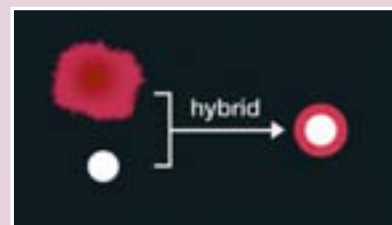
INNOVATION

> Shu Uemura : obtenez sur vos lèvres la couleur choisie

Les femmes sont parfois déçues quand, sur leurs lèvres, la couleur obtenue n'est pas celle du bâton de rouge à lèvres.

- 1 Au terme de trois ans de collaboration avec la société japonaise Toda Kogyo, les équipes de L'Oréal ont trouvé la solution : les pigments hybrides (rouge, bleu et jaune) constitués d'une couche de pigments organiques, connus en cosmétique, qui recouvre un cœur de particules sphériques.
- 2 Cette prouesse technologique confère aux pigments du revêtement des propriétés optiques singulières : les teintes sont plus lumineuses, plus couvrantes et très intenses.
- 3 Formulés dans un rouge à lèvres, ces trois pigments hybrides, seuls ou combinés, dévoilent des performances inédites : une multitude de couleurs plus pures et surtout la fidélité entre la couleur du bâton et la couleur obtenue sur les lèvres. Une attente enfin satisfaite dont les consommatrices de Rouge Unlimited de SHU UEMURA bénéficient déjà.

1



2



3



La Division Produits de Luxe commercialise mondialement des marques de prestige, d'origines culturelles très diverses. Riche de sa propre histoire, chaque marque dispose d'un savoir-faire unique, qu'elle développe à travers une stratégie spécifique. Commercialisées dans un environnement de distribution valorisant (grands magasins, parfumeries, boutiques en propre...), chacune des marques de la Division apporte à ses clients des produits alliant un très haut niveau de performance, un plaisir d'utilisation et un service expert.

Lancôme

LANCÔME, première marque mondiale de cosmétiques de luxe, a retrouvé une croissance régulière en Europe, en particulier en France, en Espagne et en Italie. Elle a été pénalisée par les mouvements dans la distribution américaine, qui ont coûté à la marque près de quatre points de croissance. En revanche, LANCÔME a connu une dynamique particulièrement forte dans les marchés émergents comme la Russie (+38%), la Chine (+28%), le Moyen-Orient (+24%) ou l'Argentine (+18%). LANCÔME a été particulièrement offensive sur la catégorie soin, avec le lancement d'Absolue Premium Bx, soin anti-âge au Pro-Xylane™, plébiscité par les femmes de 50 à 60 ans. Blanc expert XW, soin blanchissant spécifique à l'Asie, a connu également un très grand succès et démontre l'expertise développée par LANCÔME sur les peaux asiatiques.

En maquillage, le succès de Color Fever a permis à LANCÔME de progresser dans la catégorie des rouges à lèvres, en prenant notamment des positions très fortes en Europe. Les collections maquillage créées par Gucci Westman ont également nourri une actualité très riche sur la marque.

Enfin, LANCÔME a renforcé son dynamisme dans les parfums, avec le déploiement mondial d'Hypnôse. Miracle Forever, lancé fin 2006, est venu renforcer la franchise Miracle avec succès.

Biotherm

BIOThERM a connu une année de croissance à deux chiffres, soutenue par l'expansion en Asie et dans les pays de l'Est. Le positionnement naturel et accessible de BIOThERM et sa gamme de produits en font une marque particulièrement attirante dans les pays à population jeune.

La marque progresse sur tous les métiers du soin : en soin visage, grâce à la solidité de ses produits vedettes (Aquasource, Line Peel...) et au lancement de Biofirm Lift ; en soin du corps avec le succès de Celluli intense Peel et l'Eau d'énergie ; en soins solaires avec la rénovation de la gamme.

BIOThERM continue de progresser sur le soin pour homme (+18%), avec un catalogue très solide et l'introduction de High recharge, soin antifatigue.

Lancôme, Russie.



Biotherm, Chine.





Helena Rubinstein, Dubai.

Helena Rubinstein

La marque, incarnée par l'actrice Demi Moore, poursuit son repositionnement haut de gamme.

En soin, deux initiatives majeures ont permis à la marque de prendre l'offensive sur le soin anti-âge : Prodigy Tissular et Life Pearl cellular ont tous deux reçu un excellent accueil.

Après l'introduction du rouge à lèvres Wanted Rouge l'an dernier, la rénovation de la gamme de maquillage a été complétée par le lancement du fond de teint Prodigy make-up et du mascara Surrealist.

Giorgio Armani

La marque a connu une nouvelle année de croissance à deux chiffres et s'affirme comme une des marques de luxe les plus aspirationnelles dans le monde entier. Elle a consolidé sa position de numéro 1 mondial des parfums masculins. Acqua di Gio, le parfum masculin le plus vendu au monde, poursuit sa croissance. Armani Code, lancé en 2005, est venu le rejoindre dans le top 5 mondial.

Grâce au succès de Code Donna, les parfums GIORGIO ARMANI ont renforcé très significativement leur position sur le marché des parfums féminins, offrant ainsi à la marque de fortes perspectives de croissance future.

La gamme Emporio s'est enrichie du parfum Re-Mix, qui connaît un grand succès en Europe.

La gamme de maquillage Giorgio Armani Cosmetics, poursuit sa stratégie de développement hautement qualitative et accroît considérablement sa présence en Europe (+ 56 %) et aux Etats-Unis (+ 29 %).

Faits marquants 2006

- Hypnôse de LANCÔME se place dans le top 10 des parfums féminins mondiaux.
- Absolue Premium Bx de LANCÔME, qui intègre le Pro-Xylane™, rencontre un grand succès sur le marché de la distribution sélective.
- LANCÔME ouvre ses premiers comptoirs en Inde et au Vietnam.
- Les parfums GIORGIO ARMANI confortent leur position de numéro 1 mondial des parfums masculins avec deux parfums dans le top 5 (Acqua di Gio et Armani Code) et prennent une position forte sur le marché féminin avec le lancement de Code Donna.
- BIODERM enregistre de grands succès sur les marchés nouvellement ouverts par la marque : +82 % en Russie, +36 % au Royaume-Uni.
- BIODERM consolide son leadership sur le soin pour homme avec le succès de High Recharge.
- KIEHL'S poursuit son expansion européenne, avec les ouvertures de nouvelles boutiques en Italie, Espagne, Suisse, Suède et France.
- VIKTOR & ROLF confirme son succès avec Flowerbomb et le nouveau parfum masculin Antidote, lancé en France et aux Etats-Unis.
- Après deux ans d'existence, la filiale russe connaît une croissance de 37 % et intègre le top 20 des filiales de la Division Produits de Luxe.
- SHU UEMURA lance le Rouge Unlimited et inaugure une nouvelle approche de la couleur avec l'utilisation de pigments hybrides.

Ralph Lauren

La marque a connu une année de consolidation en se concentrant sur ses grands classiques, en particulier les franchises Polo et Romance. Le lancement de Polo Double Black aux Etats-Unis est un grand succès : il a permis à la marque de renforcer son leadership sur les parfums masculins dans le pays.

Le lancement de Ralph Hot au premier semestre 2006 a permis à la marque de s'étendre sur une clientèle plus jeune.

Cacharel

La marque progresse particulièrement en France, en Italie, en Europe de l'Est et en Amérique latine.

L'introduction d'Amor pour homme, aux côtés du parfum féminin Amor Amor, a été très bien accueillie par les consommateurs. Ce produit a été lancé de façon alternative, grâce à une stratégie Internet originale et efficace.

Le lancement de Noa Perle a été une occasion de remettre en avant cette grande franchise.

Kiehl's

La marque a accru sa présence en Europe avec l'ouverture de nouvelles boutiques à Milan, Madrid, Barcelone, Zurich, Stockholm et Paris.

Sa croissance se fonde sur une stratégie de service de très haut niveau. Le soin a été soutenu par le succès de la ligne Dermatologist solutions et la solidité des produits phares. Le soin pour homme est particulièrement dynamique et bénéficie d'une croissance de 54 %.

Shu Uemura

Le développement international se poursuit à un rythme soutenu, en particulier aux Etats-Unis (+ 26 %). En Europe, la marque se construit de façon qualitative avec l'ouverture de nouvelles boutiques à Londres et à Milan.

La marque poursuit sa conquête du soin avec une activité importante sur les blanchissants et le succès de White Recovery SC.

En maquillage, SHU UEMURA a bénéficié des dernières avancées technologiques en termes de pigments avec le lancement de Rouge Unlimited, qui a connu un très grand succès dès son lancement.



Viktor & Rolf,
Antidote.

Viktor & Rolf, France.



Yue-Sai, Chine.



Viktor & Rolf

Le parfum féminin Flowerbomb, lancé en 2005, a confirmé son succès. Grâce à une présence très qualitative dans la distribution et à de bonnes retombées dans la presse, la notoriété de la marque est en forte hausse. Le parfum masculin Antidote a été lancé en 2006 en France et aux Etats-Unis. Il a immédiatement connu un grand succès, en se plaçant dans les toutes premières ventes.

Yue-Sai

Un travail de repositionnement a été entrepris sur la marque. Elle veut incarner la beauté moderne chinoise, en capitalisant sur l'intime connaissance des femmes et du marché dont elle dispose. Plus de 200 comptoirs de grands magasins ont ainsi été rénovés et l'image publicitaire modernisée. La marque YUE-SAI a été particulièrement dynamisée par le lancement de Recharge, une ligne de soin anti-âge, qui a connu un excellent accueil depuis son lancement, se classant en tête des ventes de la marque et disposant d'un très fort pouvoir de recrutement.



Shu Uemura, Etats-Unis.

PARTENARIAT



> KIEHL'S // Une nouvelle expression du luxe

Fondée en 1851 par un pharmacien new-yorkais, KIEHL'S est devenue la marque cosmétique culte des consommateurs les plus informés et les plus exigeants.

Depuis plusieurs générations, la vocation de KIEHL'S SINCE 1851 est de développer une gamme unique de produits de haute qualité et les plus efficaces, ainsi qu'un service personnalisé de très haut niveau.

La marque est commercialisée exclusivement dans ses propres boutiques ou dans des espaces personnalisés dans des grands magasins sélectionnés. Elle ne fait pas de publicité, privilégie l'efficacité de ses formules, présente ses produits dans des emballages simples et offre un service attentif et un échantillonnage généreux. La qualité des produits et du conseil, relayée par le bouche à oreille des clients enthousiastes, a ainsi fait la réputation de la marque auprès d'un public très sélectif qui est devenu la "communauté Kiehl's".

Forte d'une implantation américaine bien établie avec plusieurs dizaines de boutiques exclusives aux Etats-Unis et au Canada, KIEHL'S s'est lancée, depuis le début des années 2000, à la conquête des autres continents. Hors des Etats-Unis, Kiehl's a ouvert dès l'année 2002 ses premiers magasins au Royaume-Uni, en France et en Asie. Après Londres, Paris et Hong-Kong, ce fut le tour de Hambourg, Milan, Madrid, Barcelone et Zurich en 2006.

En 2007, de nouvelles ouvertures viendront compléter cette implantation avec Amsterdam, Vienne, Athènes et Lisbonne. Toujours situées à proximité des lieux cultes fréquentés par leurs fans, dans les quartiers les plus chics et les plus branchés des grandes capitales, les boutiques KIEHL'S ont chacune leur personnalité mais s'inspirent toutes du décor authentique et inimitable de la pharmacie originelle de New York.

En croissance rapide depuis plusieurs années, la formule gagnante de KIEHL'S confirme chaque jour son succès.



COSMÉTIQUE ACTIVE

VICHY // LA ROCHE-POSAY
SKINCEUTICALS // SANOFLORE // INNÉOV

COSMÉTIQUE ACTIVE



Brigitte Liberman
Directrice Générale
Cosmétique Active

Enjeux et stratégie

Trois axes majeurs assurent le dynamisme du marché de la dermocosmétique : la montée en puissance de la demande de santé dans la beauté, la modernisation du circuit de la pharmacie sur tous les continents et le rôle croissant des dermatologues dans l'esthétique.

Dans ce contexte, trois idées stratégiques inspirent l'ensemble de notre politique : diversifier notre portefeuille de marques et innover dans de nouvelles catégories de produits pour couvrir tous les courants de consommation alliant santé et beauté ; renforcer nos relations privilégiées avec les pharmaciens et les dermatologues grâce à de nouveaux programmes de formation et de nouveaux services pour les consommateurs ; accélérer le déploiement des marques dans les zones géographiques où les potentiels de croissance et de développement sont très importants, en Europe de l'Est, en Asie, en Amérique latine mais aussi aux Etats-Unis.

// Bilan 2006

En 2006, la Division Cosmétique Active dépasse le milliard d'euros de chiffre d'affaires grâce à une nouvelle année de forte croissance (+ 12,2% à données comparables). L'année a été marquée par une progression soutenue pour toutes les marques et dans toutes les régions du monde. La poursuite de la dynamique en Europe de l'Ouest, la montée en puissance de l'Amérique du Nord et la formidable réussite dans les pays relais de croissance – Amérique latine, Asie, Europe de l'Est – se sont traduites par des gains de parts de marché en particulier sur le soin de la peau.

// Perspectives 2007

Depuis plusieurs années, le marché de la dermocosmétique progresse plus rapidement que le marché global au niveau mondial. Dans ce contexte, plusieurs facteurs favorables viendront soutenir l'activité en 2007 :

- la diversification du portefeuille de marques est un atout incontestable pour capter les nouvelles aspirations en matière de santé/beauté sur chaque continent,
- la réussite des lancements réalisés en 2006 et la bonne tenue des grands piliers du catalogue auront un impact positif,
- les initiatives prévues en particulier sur le soin de la peau contribueront à renforcer les positions de la Division dans toutes les régions du monde.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005 à données	
				comparables	publiées
Europe de l'Ouest	649,7	688,0	61,0%	+ 5,6%	+ 5,9%
Amérique du Nord	69,3	99,7	8,8%	+ 18,9%	+ 43,8%
Reste du monde	266,9	340,2	30,2%	+ 25,8%	+ 27,5%
TOTAL	985,9	1 127,9	100%	+ 12,2%	+ 14,4%

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005 à données	
				comparables	publiées
Soin de la peau	755,8	879,6	78,0%	+ 14,3%	+ 16,4%
Capillaire	88,4	98,9	8,8%	+ 11,4%	+ 11,8%
Maquillage	78,6	81,0	7,2%	+ 2,8%	+ 3,1%
Autres	63,1	68,4	6,1%	- 0,3%	+ 8,5%
TOTAL	985,9	1 127,9	100%	+ 12,2%	+ 14,4%

Faits marquants 2006

- La Division Cosmétique Active a acquis le laboratoire français Sanoflore, pionnier dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques naturels, certifiés bio.
- Marque dermocosmétique numéro 1 du circuit pharmacie en Europe, Asie et Amérique latine, VICHY a été lancée aux Etats-Unis en 2006.
- LA ROCHE-POSAY a accéléré sa croissance sur tous les continents, en particulier sur le soin du visage.
- SKINCEUTICALS a renforcé sa position dans le circuit porteur des medispas aux Etats-Unis.
- INNÉOV poursuit sa conquête de la nutricosmétique en lançant le premier préparateur solaire au Skin-probiotic™.



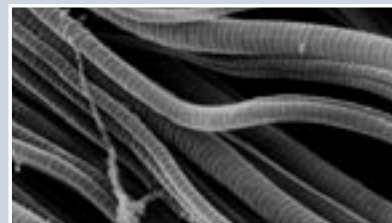
La Roche-Posay, Nutritic.
Vichy, Neovadiol.
Innéov, Solaire.
SkinCeuticals, CE Ferulic.

INNOVATION

> Redermic de La Roche-Posay: la cicatrisation et la nature à la rescousse du derme vieillissant

Sous l'effet du vieillissement et des rayons solaires, le derme se déstructure. Les fibroblastes sont moins actifs, les fibres de collagène et d'élastine se désorganisent.

- 1 Dans une peau jeune, l'orientation des fibres est perpendiculaire à l'épiderme et symbolise le rôle de soutien, de pilier du derme. En vieillissant, les fibres se couchent, ayant pour effet le relâchement et le creusement des rides. Peut-on restimuler les fibroblastes ?
- 2 En s'inspirant des travaux sur la cicatrisation, qui met aussi en jeu les fibroblastes et la réparation du tissu cutané, les chercheurs de L'Oréal ont identifié un extrait de la plante Centella Asiatica : le madécassoside. En le formulant à la juste dose dans Redermic, ils ont obtenu une réelle efficacité anti-âge démontrée par plusieurs études cliniques sous contrôle dermatologique. Comme lors de la cicatrisation, il y a reconstruction et réorganisation des tissus cutanés et une correction des rides par "comblement".
- 3 Les femmes exigeantes, inspirées par la nature et les conseils dermatologiques, ont plébiscité ce produit.





Vichy, Russie.



La Roche-Posay, Chine.

Leader mondial du marché des soins dermocosmétiques, la Division Cosmétique Active dispose d'un portefeuille de marques uniques et complémentaires pour répondre aux besoins croissants de santé et de soin de la peau des consommateurs. Partout dans le monde, elle propose des produits efficaces et sûrs, adaptés au conseil des pharmaciens et à la recommandation des dermatologues.

Vichy

VICHY s'engage à donner à chacun les moyens d'optimiser la santé de sa peau grâce à des produits efficaces intégrant les dernières avancées scientifiques. La croissance de VICHY atteint +10,2% en 2006. Cette performance repose sur trois éléments clés : le grand dynamisme de l'Asie (+41,4% en Chine) et de l'Amérique latine (+26,7%) qui s'ajoute à la croissance régulière de l'Europe (+4,2% à l'Ouest et +18,9% à l'Est).

Des valeurs sûres dans le soin du visage affichent un développement soutenu. Néovadiol a été relancé. Destiné à corriger les conséquences cutanées de la ménopause, il intègre le Pro-Xylane™, une nouvelle molécule anti-âge, fruit de la recherche du groupe. Grâce à des lancements novateurs, l'extension de Normaderm, soin des peaux grasses, a été réussie sur tous les continents. Après sa réussite en Asie, Bi-White Advanced enregistre une forte croissance au Mexique.

Enfin, en dehors du soin visage, de belles perspectives de croissance se confirment notamment pour le teint avec Dermablend, cosmétique correctrice, et pour le soin des pieds avec Podexine qui se développe fortement pour la deuxième année.

La Roche-Posay

LA ROCHE-POSAY développe des produits de soins quotidiens et de maquillage recommandés par les dermatologues et conseillés en pharmacie pour toutes les peaux, même les plus sensibles. Prescrite par plus de 25 000 dermatologues dans le monde, la marque a fortement progressé en 2006 dans toutes ses zones géographiques (+15,8%). La croissance de son chiffre d'affaires est soutenue en Europe de l'Ouest (+7,4%) et en forte accélération partout ailleurs : Europe de l'Est (+39,7%), Amérique du Nord (+28,6%), Amérique latine (+36,3%) et Asie (+45,5%).

L'année 2006 aura été marquée par des progressions très fortes en soin du visage. Le succès remarquable de Redermic, soin de comblement antirides fermeté, a permis à LA ROCHE-POSAY de pratiquement doubler sa part de marché antirides. L'animation de la marque en pharmacie autour du Sensitest, un diagnostic expert et breveté des peaux sensibles, a renforcé les produits phares de toilette et d'hydratation de LA ROCHE-POSAY. A travers de grandes actions de relations médicales (congrès, Journée de dépistage du mélanome, Prix de la Recherche), LA ROCHE-POSAY, cette année encore, a accéléré son ambition d'être la marque numéro 1 mondiale des dermatologues.

SkinCeuticals

SKINCEUTICALS, acteur majeur du marché américain des produits de soin professionnels, a enregistré une croissance dynamique (+13,4%) dans sa distribution de spas premium, de cabinets de dermatologues, chirurgiens plasticiens et autres médecins esthétiques.

Au cours de sa première année pleine au sein de L'Oréal, SKINCÉUTICALS a affiné sa distribution en spas, un secteur qui connaît une croissance à deux chiffres. La marque a ainsi renforcé sa pénétration dans le circuit émergent des médispas. Enfin, la forte croissance du serum CE Ferulic, technologie phare antioxydante, saluée par les professionnels pour son efficacité, a renforcé le leadership de SKINCÉUTICALS sur le marché du soin anti-âge.

Sanoflore

L'acquisition en octobre 2006 de Sanoflore, laboratoire français pionnier dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques certifiés bio, apporte de fortes perspectives de croissance à la Division Cosmétique Active sur le segment de la cosmétique naturelle. Créée il y a 20 ans, SANOFLORE rassemble tous les métiers de la filière plantes aromatiques et médicinales, de la mise en culture jusqu'à la fabrication de produits cosmétiques bio certifiés par Ecocert. SANOFLORE a réalisé une belle performance en 2006 avec une forte croissance, grâce à l'intérêt grandissant des consommateurs pour les produits bio.



Sanoflore, pionnière des produits cosmétiques naturels certifiés bio.

Innéov

Avec quatre produits, les Laboratoires Innéov, *joint-venture* entre Nestlé et L'Oréal, sont aujourd'hui présents dans 14 pays européens. Ils sont numéro 2 sur le marché des compléments nutritionnels sur lequel INNÉOV est présent⁽¹⁾. L'année 2006 est marquée par le lancement d'Innéov Solaire, nouvelle génération de préparateur solaire au Skin-probiotic™, qui renforce les défenses cutanées

pour mieux préserver les qualités de la peau et sublimer le bronzage. Innéov Solaire est déjà numéro 3 sur le marché solaire en Europe⁽¹⁾. Au second semestre, le relancement événementiel d'Innéov Masse Capillaire, premier antichute volumateur à la taurine, lui a permis de consolider sa position sur le marché capillaire avec des écoulements de +42%⁽¹⁾.

Les pharmaciens, dans leur démarche de conseil et d'éducation sur les compléments nutritionnels, jouent un rôle clé dans de nombreux pays. Pour développer cet aspect pédagogique, INNÉOV a créé le premier Congrès de nutricosmétique.

(1) Source: IMS décembre 2006 – valeur Europe 7.

PARTENARIAT



> PHARMACIENS // Développer la dermocosmétique

Pour la première fois, sous la présidence de Brigitte Liberman, 230 pharmaciens de 12 pays se sont réunis à Cannes en mai 2006.

Point commun de ces leaders d'opinion : ils ont tous participé au programme de formation "Pharmacien Manager" mis en place par la Division Cosmétique Active.

L'objectif était de permettre à ces pharmaciens proactifs de partager, d'échanger et de réfléchir ensemble sur leur avenir : comment développer et fidéliser sa clientèle, moderniser son espace de vente, mettre en place une politique d'animations et de services différenciants, manager et motiver son équipe... autant de thèmes dignes d'intérêt.

Au-delà des sessions de travail, cet événement était placé sous le signe de la convivialité grâce à de nombreux échanges. Une soirée de remise des prix de la dermocosmétique a récompensé les meilleures initiatives. De nombreux pharmaciens ont pris rendez-vous pour continuer à échanger au-delà des frontières.

Cette première convention internationale a été très appréciée des pharmaciens participants, toujours en quête d'idées nouvelles pour aller de l'avant. A la suite du succès de cet événement, largement relayé dans la presse professionnelle de tous les pays, la Division a décidé de réitérer cette grande initiative.



THE BODY SHOP



Peter Saunders
Directeur Général
The Body Shop

Enjeux et stratégie

Finalisé en juillet 2006, le rachat par L'Oréal a marqué une étape importante dans la vie de The Body Shop. Marque cosmétique d'inspiration naturelle aux valeurs extrêmement fortes portées par sa fondatrice Dame Anita Roddick, The Body Shop a étendu sa présence dans 57 pays au cours des 30 dernières années. S'intégrant parfaitement dans le portefeuille de marques de L'Oréal, The Body Shop bénéficiera des ressources en recherche et développement et du savoir-faire marketing du groupe. L'objectif de la marque est aujourd'hui d'enrichir ses gammes de produits et d'accélérer sa croissance.

// Bilan 2006

Consolidée depuis le 1^{er} juillet 2006, The Body Shop a réalisé un second semestre de croissance solide avec des ventes de fin d'année en forte progression. Le chiffre d'affaires consolidé est en croissance de +9,7%. L'augmentation des ventes de détail⁽¹⁾ s'est élevée à +6,6% (+3,2% à parc de magasins identique⁽²⁾). Le nombre de magasins s'est accru de 89 portes au cours du second semestre 2006. Au 31 décembre 2006, The Body Shop totalise 2265 magasins dont 886 en propre. Les zones Europe et Asie ont particulièrement contribué à ces résultats avec de très bonnes performances au Royaume-Uni, en Norvège et au Japon. Cette croissance a été favorisée par les succès des lancements de la gamme de soins à l'aloë vera et du parfum Néroli Jasmin, ainsi que par la bonne activité des coffrets de fin d'année.

// Perspectives 2007

Le développement des pays nouvellement ouverts, l'Inde et la Russie notamment, un rythme soutenu d'initiatives produits et la poursuite d'une stratégie de distribution multicircuit permettent d'envisager avec confiance une nouvelle année de croissance. Fidèle à ses valeurs, The Body Shop maintiendra son engagement social avec sa campagne *Stop Violence in the Home*, déjà active dans 45 pays à travers le monde. Elle participera par ailleurs au lancement d'une campagne de prévention contre le sida, en partenariat avec la chaîne de télévision MTV.

NOMBRE DE MAGASINS			
	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Variation en 2006
Magasins en propre	794	886	92
Magasins en franchise	1 325	1 379	54
TOTAL magasins	2 119	2 265	146

CHIFFRES D'AFFAIRES		
En millions d'euros	2 ^e semestre 2006	Croissance à données comparables
Ventes de détail ⁽¹⁾	703,3	+6,6%
Ventes de détail à parc de magasins identique ⁽²⁾	594,8	+3,2%
Chiffre d'affaires consolidé	435,0	+9,7%

VENTES DE DÉTAIL ⁽¹⁾ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
En millions d'euros	2 ^e semestre 2006	Poids 2006	Croissance à données comparables
Europe de l'Ouest	320,3	45,5%	+6,1%
Amérique du Nord	151,0	21,5%	+0,8%
Reste du monde	231,9	33,0%	+11,4%
TOTAL	703,3	100%	+6,6%

(1) Total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus.

(2) Total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continuellement présents entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005 et la même période de 2006.

The Body Shop offre une large gamme de produits cosmétiques et de toilette d'inspiration naturelle. D'origine britannique, la marque distribue ses produits et exprime ses valeurs à travers un large réseau de boutiques exclusives dans plus de 50 pays. Des circuits de distribution complémentaires, tels que la vente à domicile et la vente par Internet, renforcent la diffusion des produits The Body Shop.

Poursuivre la dynamique de croissance, tout en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques, reste l'enjeu majeur pour The Body Shop.

MADE WITH
PASSION™

CONTRE
LES TESTS SUR
LES ANIMAUX

SOUTENONS
LE COMMERCE
ÉQUITABLE

ENCOURAGEONS
L'ESTIME
DE SOI

DÉFENDONS
LES DROITS
DE L'HOMME

PROTÉGEONS
NOTRE
PLANÈTE

Trois idées stratégiques nourrissent sa croissance. L'expansion géographique permet d'ancrer la marque dans des pays à fort potentiel de développement et d'offrir aux consommateurs toute l'originalité du positionnement de la marque. Le rythme soutenu de lancements de produits crée en permanence l'événement dans les magasins et dynamise les ventes. Le développement d'une stratégie de points de contacts multiples entre la marque et le consommateur permet de procurer des expériences d'achat différentes. Parallèlement à son réseau de boutiques en propre, The Body Shop distribue ses produits directement à domicile au travers de *The Body Shop At Home* au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Australie et récemment en Allemagne. De même, un site de e-commerce a été ouvert au Royaume-Uni, après celui des Etats-Unis. Disposant d'une remarquable expertise dans la distribution de détail, The Body Shop renforce sa stratégie en améliorant constamment sa qualité de service aux consommateurs.

Faits marquants 2006

- Annonce du rachat de The Body Shop par L'Oréal en mars 2006.
- Ouverture du premier magasin The Body Shop en Inde.
- Lancement de la nouvelle gamme de maquillage *Make me fabulous*.
- Innovation mondiale avec le lancement de la gamme de soins Aloe Vera contenant de l'aloë vera, issu du commerce équitable.
- Lancement de *The Body Shop At Home* en Allemagne.
- Présentation à l'Assemblée générale des Nations unies de la campagne *Stop Violence in the Home*, déjà active dans 45 pays.



The Body Shop,
gamme de soins Aloe Vera.

PARTENARIAT



> COMMERCE ÉQUITABLE // Un engagement très fort

Chez The Body Shop, l'innovation produit a toujours été fondée sur l'utilisation de matières premières naturelles en provenance du monde entier. Depuis 20 ans, cela a conduit à un très fort engagement de The Body Shop dans une démarche de commerce équitable, à travers son programme *Community Trade*. Ainsi, depuis 1987, THE BODY SHOP achète de petits appareils de massage à Teddy Exports, entreprise indienne située au Tamil Nadu. Cette collaboration a, par exemple, permis la construction d'une école pour les enfants, la mise en place de services médicaux pour les employés et le développement de programmes de prévention contre le sida.

Aujourd'hui, ce sont 31 fournisseurs *Community Trade* dans 24 pays qui approvisionnent The Body Shop en matières premières telles que le beurre de cacao, le beurre de karité ou l'huile de marula. Au total, ces programmes assurent les revenus de plus de 15 000 personnes dans le monde.

Le dernier en date a permis la fourniture d'aloë vera pour le lancement en septembre 2006 de la gamme de soins du visage et du corps pour peaux sensibles. C'est ainsi que les fermiers de Guastatoyan au Guatemala ont reçu, en plus d'un prix équitable pour leur récolte d'aloë vera, du matériel scolaire pour plus de 200 écoles de cette région.

GALDERMA



Galderma consolide sa position de leader sur le marché des médicaments topiques vendus sur ordonnance. Ces performances ont été obtenues grâce à l'orientation pertinente de son programme de recherche et à sa solide réputation dans la dermatologie.

Le centre de R&D de Sophia-Antipolis (France) est le plus grand au monde dédié à la recherche en dermatologie.

Dans un secteur très concurrentiel, Galderma possède trois des 25 produits dermatologiques les plus vendus. La gamme Différine® est en tête dans les rétinoïdes topiques antiacnéiques et Metrogel® 1 % occupe la première place des produits contre la rosacée. En Europe, Locéryl® est le traitement de prescription leader de l'onychomycose (mycoses des ongles). Aux Etats-Unis, Galderma détient d'importantes parts de marché dans le traitement local du psoriasis (Clobex®) et du mélasma (Tri-Luma®).

Le nouveau site de recherche et développement de Sophia-Antipolis (France) annonce un avenir prometteur. Fort d'une division scientifique comptant 437 collaborateurs, ce site devient le plus grand centre de recherche et développement mondial dédié exclusivement à la dermatologie. Ces installations de pointe sont renforcées par les centres de développement de Princeton (Etats-Unis) et de Tokyo (Japon). En 2006, plusieurs nouveaux produits ont fait l'objet d'une demande d'enregistrement et devraient obtenir l'autorisation d'une mise sur le marché en 2007. Silkis® (calcitriol), médicament topique contre le psoriasis, a été déposé auprès de la *Food & Drug Administration* américaine. Dans le traitement de l'acné, une nouvelle combinaison associant l'adapalène (Différine®) et le peroxyde de benzoyle a été soumise aux autorités européennes. Un enregistrement aux Etats-Unis est aussi en cours de préparation.

Œuvrer pour la dermatologie du futur

En vue d'élargir ses activités, Galderma a conclu des accords de partenariat avec Shionogi & Co Ltd. pour le marketing et la commercialisation de Différine® – actuellement développé au Japon par Galderma – et avec Anika Therapeutics pour le développement d'une gamme de produits de comblement innovants (destinés à corriger les rides du visage, réparer les cicatrices et reconstruire les lèvres).

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾

En millions d'euros	2005	2006	Poids 2006	Croissance 2006/2005 à données comparables	Croissance 2006/2005 à données publiées
Europe de l'Ouest	160,6	174,6	25,4 %	+ 8,8 %	+ 8,7 %
Amérique du Nord	367,4	388,0	56,5 %	+ 7,0 %	+ 5,7 %
Reste du monde	107,6	124,6	18,1 %	+13,5 %	+15,7 %
TOTAL	635,6	687,2	100 %	+ 8,6 %	+ 8,1 %

(1) 100 % des ventes de Galderma.

// Bilan 2006

En 2006, le *joint-venture* de Nestlé et L'Oréal a réalisé un chiffre d'affaires de 687,2 millions d'euros, soit une croissance de 8,6 % par rapport à 2005, en données comparables. Cette réussite est le fruit du lancement de plusieurs nouveaux produits : Clobex® Spray, un traitement innovant du psoriasis ; Metvix® PDT dans la thérapie photodynamique du cancer de la peau, désormais vendu au Brésil ; enfin, Curanail®, un médicament sous forme de vernis pour traiter les mycoses des ongles, lancé au Royaume-Uni.

// Perspectives 2007

En 2007, Galderma a l'ambition de se renforcer sur l'ensemble du marché dermatologique en se développant, d'une part, dans son activité phare, les médicaments et, d'autre part, dans le domaine de la dermatologie corrective.

Pour en savoir plus, consultez le site de Galderma : www.galderma.com

Clobex® Spray : une formule innovante de la gamme Clobex®.



UNE INFORMATION FINANCIÈRE ACCESSIBLE ET RÉGULIÈREMENT ENRICHIE



www.loreal-finance.com

Rencontrer les actionnaires et répondre à leurs attentes

Toujours à l'écoute de ses actionnaires, L'Oréal a participé à de nombreuses réunions d'actionnaires organisées dans les grandes villes de province à l'initiative du Cliff⁽¹⁾ et de la FFCI⁽²⁾. Pour la troisième année consécutive, L'Oréal était présent au salon Actionaria à Paris les 17 et 18 novembre 2006 pour accueillir un nombre croissant de visiteurs qui apprécient particulièrement ce rendez-vous actionnarial d'automne.

La Direction des Relations avec les Investisseurs a organisé de nombreuses rencontres avec les analystes financiers et les investisseurs.

Les réunions du panel évolutif des actionnaires ont par ailleurs permis, à deux reprises, d'associer plusieurs dizaines d'entre eux à la préparation de l'Assemblée Générale et aux réflexions sur le Rapport Annuel 2006.

Le site www.loreal-finance.com, régulièrement enrichi et toujours accessible, vient compléter la palette des outils de communication mis au service de l'actionnaire et de l'investisseur : le Rapport Annuel, le Document de Référence, le mémento de l'actionnaire, les lettres aux actionnaires et toute actualité sur le groupe.

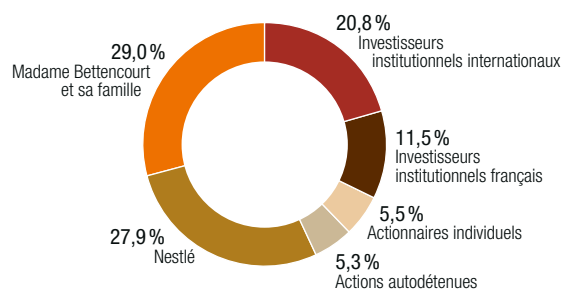
(1) Cliff : association des responsables de l'information financière et des relations investisseurs.

(2) FFCI : Fédération française des clubs d'investissement.

En 2006, comme chaque année, l'information financière diffusée auprès des actionnaires et de la communauté financière a été complétée, enrichie et mise à disposition de ses destinataires de manière élargie.

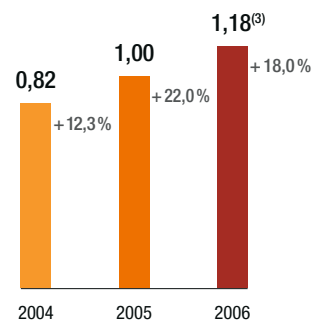
Les réunions d'information financière ainsi que de l'Assemblée Générale ont été, comme chaque année, les moments privilégiés qui ont permis de relayer le message de la Direction Générale et d'assurer une diffusion étendue de l'information financière.

> STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2006



> DIVIDENDE PAR ACTION

(en euro)



(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007.

// Calendrier de l'information financière en 2007

Jeudi 25 janvier

Communiqué du chiffre d'affaires annuel 2006

Jeudi 15 février

Communiqué et réunion annuelle d'information financière sur les résultats annuels 2006

Avril

Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007

Mardi 24 avril

Assemblée Générale des actionnaires au Carrousel du Louvre (Paris)

Juillet

Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2007

Vendredi 31 août

Communiqué et réunion d'information financière sur les résultats semestriels 2007

Octobre

Communiqué sur le chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2007

Vendredi 16 et samedi 17 novembre
Salon Actionaria

VOS CONTACTS

Par téléphone

De France :  N° Vert **0 800 666 666**

De l'étranger : +33 1 40 14 80 50

Par Internet

www.loreal-finance.com

Par courrier

Actionariat L'Oréal
BNP Paribas – Securities Services
Service aux émetteurs
Immeuble Tolbiac
75450 Paris cedex 09

L'Oréal

Siège administratif
41, rue Martre 92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 86 42

Vos interlocuteurs sont pour :

- les actionnaires individuels

et les autorités de marché

M. Jean-Régis Carof,
Directeur de l'Information Financière Internationale

- les analystes financiers

et les investisseurs institutionnels


Mme Caroline Millot,
Directeur des Relations avec les Investisseurs

- les journalistes

M. Mike Rumsby,
Directeur des Relations Presse Internationale

Edité par la Direction Générale de l'Administration et des Finances et par la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures de L'Oréal.

Photographes : David Arraez (p. 44, 45, 48), Leo Aversa/Gamma (p. 33, 56, 79), Bahadir Aydin/Karakas (p. 33), Gilles Basignac/Gamma (p. 54, 60, 68, 76, 81), Carole Bellaïche (p. 3, 5, 9, 10, 21, 36, 40, 42), Xia Bin Ru (p. 51), Marc Bonneville/Gamma (p. 32, 57, 62, 70, 78), Alain Buu (p. 40, 41, 49), Serge Chapuis (p. 79), Carlo Della Chiesa/Pandora Castelli (p. 19), Cyril Coussat/Gamma (p. 63, 70, 72, 78), Jean-François Deroubaix/Gamma (p. 50, 51, 57, 65, 72), Nicolas Dumont/Gamma (p. 71), Andrew Eccles/Jgb Photo (p. 23, 55), Silviu Filipovici/Die Kunstfabrik (p. 32), Galderma (p. 83), Hélène Kerhervé/Gamma (p. 64), Boyoung Lee (p. 73), L'Oréal (p. 26, 31, 42, 43, 48, 55, 61, 63, 64, 65, 69, 72, 74, 75, 77), L'Oréal Recherche (p. 34, 35, 36, 37, 38, 39, 55, 61, 69, 77), Greg Lotus/Artsphere (p. 19), Louis-Michel Major (p. 29), Craig Marais/Gamma (p. 30), Luis Mendes/Gamma (p. 51, 62), Patrick Messina (p. 56, 73), Christopher Micaud représenté par Kate Ryan (p. 58, 59), Braca Nadezdic/Gamma (p. 50), Sumit Nayyer (p. 31), Micheline Pelletier/Gamma (p. 46), Alain Pérus & Myli Bourigault/L'Œil du Diaph (p. 10), Dominique Poisson/Galderma (p. 83), Kate Powers/Getty Images (p. 61), Gerardo Somoza/Gamma (p. 28, 29), Lloyd Sturdy/VisualMedia (p. 19, 80), Jason Taylor (p. 82), Jonathan Tickner/EJM Photography (p. 27), Manuel Vasques/Gamma (p. 27), Santosh Verma (p. 24, 25), Kenneth Willardt/Exposure NY (p. 19), Olaf Wipperfurth/WIB (p. 19), Ni Xin (p. 47), Firooz Zahedi représenté par Tricia Burlingham/Artist Representation (couverture recto, p. 20), X.

Création et réalisation :  Publicis Consultants | 133, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.



Ce document est imprimé sur des papiers fabriqués avec des pâtes blanchies sans aucun agent chloré.



Les papiers utilisés n'intègrent pas de métaux lourds dans leur composition.

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 125 225 382 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66

www.loreal.com
www.loreal-finance.com

L'ORÉAL



2 Comptes 2006
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
Informations complémentaires pour le Document de Référence

PLAN DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

Comptes consolidés 2006

Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration

Annexes au Rapport de Gestion

Comptes sociaux 2006

Assemblée Générale 2007

Informations complémentaires

Rapports et attestation

Table des matières

Table de concordance

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de deux tomes :

- une plaquette générale « Rapport Annuel 2006 »,
- le Rapport Financier Annuel 2006 ainsi que les informations légales, à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du mardi 24 avril 2007.

Comptes consolidés 2006^(*)

07	Comptes de résultat consolidés comparés
08	Bilans consolidés comparés
10	Tableau de variation des capitaux propres consolidés (pro forma 2004)
12	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
14	Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés
15	Notes annexes
15	Note 1 - Principes comptables
21	Note 2 - Variations de périmètre
22	Note 3 - Information sectorielle
25	Note 4 - Frais de personnel et effectifs
25	Note 5 - Dotations aux amortissements
25	Note 6 - Autres produits et charges
25	Note 7 - Coût de l'endettement financier net
26	Note 8 - Impôts sur les résultats
27	Note 9 - Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe - Résultat par action
29	Note 10 - Ecart d'acquisition
30	Note 11 - Autres immobilisations incorporelles
31	Note 12 - Test de dépréciation des actifs incorporels
32	Note 13 - Immobilisations corporelles
33	Note 14 - Actifs financiers non courants
33	Note 15 - Stocks
33	Note 16 - Créances clients
33	Note 17 - Autres actifs courants
34	Note 18 - Trésorerie et équivalents de trésorerie
34	Note 19 - Capitaux propres
36	Note 20 - Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme
39	Note 21 - Provisions pour risques et charges
40	Note 22 - Emprunts et dettes financières
41	Note 23 - Instruments dérivés et exposition aux risques de marché
44	Note 24 - Autres passifs courants
44	Note 25 - Engagements hors bilan
45	Note 26 - Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
45	Note 27 - Incidences des variations de périmètre
45	Note 28 - Transactions entre parties liées
46	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006
46	a - Sociétés consolidées par intégration globale
49	b - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration^(*)

53	Activité du groupe en 2006
53	Synthèses des résultats 2006
53	Chiffre d'affaires consolidé
56	Résultats
58	Perspectives
58	Recherche et Développement
59	Production et Technologie
59	Informations environnementales L'Oréal SA
59	Facteurs de risques
61	Développement durable
61	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2007
61	Rapport sur les comptes sociaux
61	Chiffre d'affaires
61	Bilan et compte de résultat
62	Filiales et participations
63	Informations concernant le capital social
63	Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
63	Capital émis et capital autorisé non émis
64	Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années
64	Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle
64	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années
64	Participation des salariés dans le capital
65	Franchissements de seuils déclarés à la société
65	Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société
66	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
66	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2006 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés
66	Informations sociales
66	Repérer, développer et intégrer les talents de demain, encourager et valoriser la diversité
66	Informations sociales L'Oréal SA
71	Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal
72	Options consenties aux salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux
72	Intéressement-rappel
73	Fonds en actions de L'Oréal avec abondement
73	Organisation du Conseil d'Administration en 2006
73	Gouvernement d'entreprise
73	Non-renouvellement du mandat d'un administrateur en 2006
73	Renouvellement des mandats de cinq administrateurs en 2006
73	Nomination d'un administrateur en 2006
74	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

74	Rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil
75	Rémunération du Président-directeur général
75	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général
76	Rémunération du Président
76	Rémunération du Directeur Général
76	Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil
77	Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil
77	Jetons de présence et autres avantages
77	Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil
77	Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2006 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux
78	Rachat par la société de ses propres actions
78	Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1 ^{er} janvier 2006
79	Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 11 mars 2006 et le 14 février 2007
79	Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société

Annexes au Rapport de Gestion

80	Rapport 2006 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
87	Informations sur les mandataires sociaux
97	Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
102	Titres de participation
102	Résultats financiers sur cinq ans

Comptes sociaux 2006^(*)

104	Bilans comparés
106	Comptes de résultats comparés
107	Variation des capitaux propres
108	Tableau des flux de trésorerie
109	Annexes
119	Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2006

Assemblée Générale 2007

122	Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007
125	Synthèse des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007
126	Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Informations complémentaires

- 130 Renseignements de caractère général concernant la société
- 131 L'action L'Oréal
- 131 Marchés des titres de L'Oréal
- 134 Politique d'investissements
- 134 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires
- 137 Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés
- 137 Politique d'information
- 138 Document annuel d'information
- 139 Événements récents et perspectives
- 147 Responsables du contrôle des comptes
- 148 Informations financières historiques incluses par référence

Rapports et attestation

- 149 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(*)
- 150 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(*)
- 151 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- 152 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 153 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux
- 154 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié
- 155 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- 156 Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel
- 156 Déclaration du Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel^(*)
- 157 Table des matières**
- 159 Table de concordance**

^(*)L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Comptes consolidés

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS COMPARÉS

En millions d'euros

	2006	2005	2004 pro forma ⁽¹⁾	2004
Chiffre d'affaires (note 3)	15 790,1	14 532,5	13 641,3	13 641,3
Coût des ventes	-4 569,1	-4 347,3	-4 101,1	-4 101,1
Marge brute	11 221,0	10 185,2	9 540,2	9 540,2
Frais de recherche et développement	-532,5	-496,2	-466,6	-466,6
Frais publipromotionnels	-4 783,0	-4 367,2	-4 176,9	-4 176,9
Frais commerciaux et administratifs	-3 309,4	-3 009,3	-2 844,3	-2 844,3
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 596,1	2 312,5	2 052,4	2 052,4
Pertes et gains de change	-55,2	-46,5	36,5	36,5
Résultat d'exploitation	2 540,9	2 266,0	2 088,9	2 088,9
Autres produits et charges (note 6)	-60,8	9,3	-126,2	2 728,3
Résultat opérationnel	2 480,1	2 275,3	1 962,7	4 817,2
Coût de l'endettement financier net (note 7)	-115,9	-63,8	-43,1	-43,1
Autres produits et charges financiers	-3,6	-3,3	-3,9	-3,9
Dividendes Sanofi-Aventis	217,4	171,6	145,9	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1,2	-0,7	-1,2	292,3
Résultat avant impôt	2 576,8	2 379,1	2 060,4	5 062,5
Impôts sur les résultats (note 8)	-514,7	-405,9	-618,6	-1 089,7
Résultat net	2 062,1	1 973,2	1 441,8	3 972,8
Dont :				
- part du groupe	2 061,0	1 972,3	1 438,7	3 969,7
- part des minoritaires	1,1	0,9	3,1	3,1
Résultat net par action part du groupe (euros) (note 9)	3,36	3,13	2,22	6,13
Résultat net dilué par action part du groupe (euros) (note 9)	3,35	3,13	2,21	6,11
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros) (note 9)	2,99	2,60	2,29	-
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros) (note 9)	2,98	2,60	2,29	-

(1) Par souci de comparaison, le compte de résultat pro forma présenté est retraité pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 :

- en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo, soit 293,5 millions d'euros, par les dividendes perçus, soit 145,9 millions d'euros,
- et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dégagée sur ces titres, soit 2 854,5 millions d'euros en brut et 471,1 millions d'euros d'impôt.

BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Actif			
Actifs non courants	19155,4	18686,0	15734,0
Ecarts d'acquisition (note 10)	4053,9	3837,1	3513,8
Autres immobilisations incorporelles (note 11)	1792,8	1201,0	1064,9
Immobilisations corporelles (note 13)	2628,4	2466,0	2185,0
Actifs financiers non courants (note 14)	10168,5	10757,1	8542,4
Titres mis en équivalence	82,0		
Impôts différés actifs (note 8)	429,8	424,8	427,9
Actifs courants	5627,6	5200,1	4651,2
Stocks (note 15)	1404,4	1261,8	1123,4
Créances clients (note 16)	2558,5	2379,7	2063,4
Autres actifs courants (note 17)	851,8	829,0	831,0
Impôts sur les bénéfices	31,7	66,4	57,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)	781,2	663,2	576,2
TOTAL DE L'ACTIF	24783,0	23886,1	20385,2

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Passif			
Capitaux propres (note 19)	14 624,2	14 657,2	11 825,4
Capital	127,9	131,7	135,2
Primes	958,5	953,9	953,5
Autres réserves	8 974,4	8 824,8	6 325,6
Éléments constatés directement en capitaux propres	5 066,9	5 197,2	3 031,0
Réserve de conversion	-70,3	214,0	-139,9
Actions autodétenues	-2 496,3	-2 638,2	-2 450,9
Résultat net part du groupe	2 061,0	1 972,3	3 969,7
Capitaux propres - part du groupe	14 622,1	14 655,7	11 824,2
Intérêts minoritaires	2,1	1,5	1,2
Passifs non courants	3 396,9	2 460,5	3 218,8
Provisions pour retraites et autres avantages (note 20)	837,9	960,6	995,6
Provisions pour risques et charges (note 21)	154,1	157,0	188,0
Impôts différés passifs (note 8)	512,5	914,7	1 322,2
Emprunts et dettes financières non courants (note 22)	1 892,4	428,2	713,0
Passifs courants	6 761,9	6 768,4	5 341,0
Dettes fournisseurs	2 485,0	2 276,5	2 108,7
Provisions pour risques et charges (note 21)	272,0	289,3	286,6
Autres passifs courants (note 24)	1 613,9	1 523,2	1 310,9
Impôts sur les bénéfices	173,0	227,3	203,6
Emprunts et dettes financières courants (note 22)	2 218,0	2 452,1	1 431,2
TOTAL DU PASSIF	24 783,0	23 886,1	20 385,2

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PRO FORMA 2004)

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2003	649575760	135,2	953,4	6773,6	73,7	-1 792,6		6 143,3	8,3	6 151,6
Retraitement pro forma ⁽¹⁾				2 531,0	2 800,1			5 331,1		5 331,1
Situation au 31.12.2003	649575760	135,2	953,4	9 304,6	2 873,8	-1 792,6		11 474,4	8,3	11 482,7
Dividendes versés (hors actions propres)				-513,8				-513,8	-6,0	-519,8
<i>Réserves de conversion</i>							-139,9	-139,9	-0,3	-140,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					174,0			174,0		174,0
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-16,8			-16,8	-0,3	-17,1
Variations reconnues directement en capitaux propres					157,2		-139,9	17,3	-0,6	16,7
Résultat consolidé de l'exercice				1 438,7				1 438,7	3,1	1 441,8
Total des produits et charges comptabilisés				1 438,7	157,2		-139,9	1 456,0	2,5	1 458,5
Rémunérations payées en actions				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-11 301 400					-658,3		-658,3		-658,3
Autres variations ⁽²⁾			0,1	45,4				45,5	-3,7	41,8
Situation au 31.12.2004	638 274 360	135,2	953,5	10 295,3	3 031,0	-2 450,9	-139,9	11 824,2	1,2	11 825,4
Augmentation de capital	7 500	0,0	0,4					0,4		0,4
Annulation d'actions autodétenues		-3,5		-980,9		984,4				
Dividendes versés (hors actions propres)				-518,8				-518,8	-0,6	-519,4
<i>Réserves de conversion</i>							353,9	353,9	0,2	354,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2 255,8			2 255,8		2 255,8
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-89,6			-89,6	-0,1	-89,7
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 166,2		353,9	2 520,1	0,1	2 520,2
Résultat consolidé de l'exercice				1 972,3				1 972,3	0,9	1 973,2
Total des produits et charges comptabilisés				1 972,3	2 166,2		353,9	4 492,4	1,0	4 493,4
Rémunérations payées en actions				29,9				29,9		29,9
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-18 308 250			-0,9		-1 171,7		-1 172,6		-1 172,6
Autres variations				0,2				0,2	-0,1	0,1
Situation au 31.12.2005	619973610	131,7	953,9	10 797,1	5 197,2	-2 638,2	214,0	14 655,7	1,5	14 657,2

(1) Par souci de comparaison, la situation nette au 31 décembre 2003 pro forma est retraitée pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo à cette date.

(2) Les autres variations concernent essentiellement pour 2004 les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthélabo ainsi qu'une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions d'euros.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PRO FORMA 2004) (suite)

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2005	619973610	131,7	953,9	10797,1	5197,2	-2638,2	214,0	14655,7	1,5	14657,2
Augmentation de capital	76 000	0,0	4,6					4,6		4,6
Annulation d'actions autodétenues		-3,8		-1 255,6		1 259,4		-		-
Dividendes versés (hors actions propres)				-616,1				-616,1	-0,9	-617,0
<i>Réserves de conversion</i>							-284,3	-284,3	0,2	-284,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					-194,5			-194,5		-194,5
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					64,2			64,2		64,2
Variations reconnues directement en capitaux propres					-130,3		-284,3	-414,6	0,2	-414,4
Résultat consolidé de l'exercice				2061,0				2061,0	1,1	2062,1
Total des produits et charges comptabilisés				2061,0	-130,3		-284,3	1646,4	1,3	1647,7
Rémunérations payées en actions				49,4				49,4		49,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-14 327 500			-1,5		-1 117,5		-1 119,0		-1 119,0
Autres variations				1,1				1,1	0,2	1,3
Situation au 31.12.2006	605 722 110	127,9	958,5	11 035,4	5 066,9	-2 496,3	-70,3	14 622,1	2,1	14 624,2

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2003	649575760	135,2	953,4	6773,6	73,7	-1 792,6		6143,3	8,3	6151,6
Dividendes versés (hors actions propres)				-513,8				-513,8	-6,0	-519,8
<i>Réserves de conversion</i>							-139,9	-139,9	-0,3	-140,2
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2974,1			2974,1		2974,1
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-16,8			-16,8	-0,3	-17,1
Variations reconnues directement en capitaux propres					2957,3		-139,9	2817,4	-0,6	2816,8
Résultat consolidé de l'exercice				3969,7				3969,7	3,1	3972,8
Total des produits et charges comptabilisés				3969,7	2957,3		-139,9	6787,1	2,5	6789,6
Rémunérations payées en actions				20,4				20,4		20,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-11 301 400					-658,3		-658,3		-658,3
Autres variations ⁽¹⁾			0,1	45,4				45,5	-3,7	41,8
Situation au 31.12.2004	638274360	135,2	953,5	10295,3	3031,0	-2450,9	-139,9	11824,2	1,2	11825,4
Augmentation de capital	7 500	0,0	0,4					0,4		0,4
Annulation d'actions autodétenues		-3,5		-980,9		984,4				
Dividendes versés (hors actions propres)				-518,8				-518,8	-0,6	-519,4
<i>Réserves de conversion</i>							353,9	353,9	0,2	354,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2255,8			2255,8		2255,8
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-89,6			-89,6	-0,1	-89,7
Variations reconnues directement en capitaux propres					2166,2		353,9	2520,1	0,1	2520,2
Résultat consolidé de l'exercice				1972,3				1972,3	0,9	1973,2
Total des produits et charges comptabilisés				1972,3	2166,2		353,9	4 492,4	1,0	4 493,4
Rémunérations payées en actions				29,9				29,9		29,9
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-18 308 250			-0,9		-1 171,7		-1 172,6		-1 172,6
Autres variations				0,2				0,2	-0,1	0,1
Situation au 31.12.2005	619973610	131,7	953,9	10797,1	5 197,2	-2638,2	214,0	14655,7	1,5	14657,2

(1) Concernent les ajustements liés au passage aux normes IFRS de Sanofi-Synthélabo ainsi qu'une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres pour 36,9 millions d'euros.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Éléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2005	619973610	131,7	953,9	10797,1	5 197,2	-2 638,2	214,0	14655,7	1,5	14657,2
Augmentation de capital	76 000	0,0	4,6					4,6		4,6
Annulation d'actions autodétenues		-3,8		-1 255,6		1 259,4		-		-
Dividendes versés (hors actions propres)				-616,1				-616,1	-0,9	-617,0
<i>Réserves de conversion</i>							-284,3	-284,3	0,2	-284,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					-194,5			-194,5		-194,5
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					64,2			64,2		64,2
Variations reconnues directement en capitaux propres					-130,3		-284,3	-414,6	0,2	-414,4
Résultat consolidé de l'exercice				2061,0				2061,0	1,1	2062,1
Total des produits et charges comptabilisés				2061,0	-130,3		-284,3	1646,4	1,3	1647,7
Rémunérations payées en actions				49,4				49,4		49,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-14 327 500			-1,5		-1 117,5		-1 119,0		-1 119,0
Autres variations				1,1				1,1	0,2	1,3
Situation au 31.12.2006	605 722 110	127,9	958,5	11 035,4	5 066,9	-2 496,3	-70,3	14 622,1	2,1	14 624,2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS COMPARÉS

En millions d'euros

	2006	2005	2004 pro forma ⁽¹⁾	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du groupe	2 061,0	1 972,3	1 438,7	3 969,7
Intérêts minoritaires	1,1	0,9	3,1	3,1
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
• amortissements et provisions	579,4	426,9	413,2	413,2
• variation des impôts différés	-273,3	-290,1	-19,2	451,9
• charge de rémunération des plans de stock-options	49,4	29,9	20,4	20,4
• plus- ou moins-values	-8,5	-11,4	62,7	62,7
• plus-value de dilution Sanofi-Aventis	-	-	-	-2 854,5
• quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	1,2	0,7	1,3	-146,3
• autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	0,4	2,5	2,5
Marge brute d'autofinancement	2 410,3	2 129,6	1 922,8	1 922,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	65,6	-35,7	-76,4	-76,4
Flux de trésorerie généré par l'activité (A)	2 475,9	2 093,9	1 846,4	1 846,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-745,2	-662,3	-677,1	-677,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28,9	11,9	32,2	32,2
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés)	-3,9	-37,7	-11,6	-11,6
Incidence des variations de périmètre	-1 065,7	-181,7	-465,4	-465,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 785,9	-869,8	-1 121,9	-1 121,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés	-633,8	-563,3	-542,9	-542,9
Augmentation de capital de la société mère	4,6	0,4	-	-
Valeur de cession/(acquisition) des actions autodétenues	-1 119,0	-1 193,9	-637,0	-637,0
Emission (remboursement) d'emprunts à court terme	209,3	582,0	382,9	382,9
Emission d'emprunts à long terme	1 563,5	100,0	50,0	50,0
Remboursement d'emprunts à long terme	-577,0	-85,0	-111,9	-111,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-552,4	-1 159,8	-858,9	-858,9
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)	-19,6	22,7	-8,8	-8,8
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	118,0	87,0	-143,2	-143,2
Trésorerie d'ouverture (E)	663,2	576,2	719,4	719,4
Trésorerie de clôture (A+B+C+D+E)	781,2	663,2	576,2	576,2

(1) Par souci de comparaison, les tableaux de flux de trésorerie pro forma présentés sont retraités pour prendre en compte la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo au 1^{er} janvier 2004 :
• en remplaçant la quote-part de résultat net de Sanofi-Synthélabo par les dividendes perçus,
• et en neutralisant la plus-value de dilution nette d'impôt dérogée sur ces titres.

Les impôts payés s'élèvent à 725,6 millions d'euros, 688,3 millions d'euros et 644,3 millions d'euros respectivement pour les exercices 2006, 2005 et 2004.

Les intérêts payés s'élèvent à 133,9 millions d'euros, 82,5 millions d'euros et 69,3 millions d'euros respectivement pour les exercices 2006, 2005 et 2004.

Les dividendes reçus s'élèvent à 217,4 millions d'euros, 171,6 millions d'euros et 145,9 millions d'euros respectivement pour les exercices 2006, 2005 et 2004.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2006, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le 14 février 2007. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2007.

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe »), publiés avant l'exercice 2005, étaient établis depuis le 1^{er} janvier 2000 en conformité avec les « nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existants au 1^{er} janvier 2004,
- reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées,
- non-réévaluation des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2004,
- non-comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions antérieurs au 7 novembre 2002.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2004 par souci de comparaison. L'amendement d'IAS39 « Comptabilité de couverture de flux futurs de transactions intragroupe » obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 a été appliqué.

Aucune application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 31 décembre 2006 dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2007, n'a été effectuée.

Le groupe est concerné par les normes et amendements de normes suivants :

- IFRS 7 : « Instruments financiers : information à fournir et présentation »,
- IFRS 8 : « Segments opérationnels »,
- amendement de la norme IFRS 2 « paiements fondés sur les actions ».

Le groupe étudie actuellement les impacts sur les notes aux états financiers des deux nouvelles normes IFRS 7 et 8. L'amendement d'IFRS 2 n'impacte pas les comptes du groupe.

a - Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

b - Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

c - Méthode de conversion

1 - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

En matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Si la relation de couverture de flux futurs est dûment documentée et l'efficacité démontrée, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

- la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps (points de terme pour les changes à terme et valeur temps des options) est comptabilisée en résultat,

• la variation de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes. Toute inefficacité résiduelle est reconnue directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devise font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste *Réserves de conversion*.

2 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste *Réserves de conversion*, pour la part revenant au groupe et au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

3 - Evaluation des écarts d'acquisition en devise

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 ont été conservés en euros, au cours historique.

d - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

e - Coût des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transports et de

livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks et les redevances versées à des tiers.

f - Frais de recherche et de développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en *Immobilisations incorporelles* uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Les frais de développement des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans.

g - Frais publipromotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

h - Frais commerciaux et administratifs

Ils regroupent essentiellement les forces de vente et leur encadrement, les équipes marketing, les services administratifs ainsi que les frais généraux et les charges de stock-options.

i - Pertes et gains de change

Les pertes et gains de change inclus dans cette ligne concernent les écarts de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises valorisés au cours du jour de la transaction et leur cours de règlement, après prise en compte des dérivés de

couverture. En outre, la variation de la valeur temps des instruments dérivés de couverture est systématiquement comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'options (note 1-c).

j - Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et développement, des frais publicitaires, des frais commerciaux et administratifs ainsi que des pertes et gains de change sur les transactions commerciales.

k - Autres produits et charges

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

l - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

m - Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

n - Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

o - Immobilisations

1 - Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en *Écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne *Titres mis en équivalence*.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprise ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie sont établis dans les devises des pays concernés et convertis ainsi que les actifs nets comptables auxquels ils sont comparés, aux cours de change estimés pour l'exercice suivant. Ces derniers sont valorisés aux cours de change estimés sur la base des derniers comptes semestriels. Le taux

d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du groupe, s'élevant à 8,0 % pour 2006, à 7,2 % pour 2005 et à 8,15 % pour 2004, ajusté d'une prime de risque pays si nécessaire. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles (de l'ordre de 3 % en général sauf cas spécifique).

L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de gammes de produits ainsi que de formules ou brevets.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- l'approche par la prime : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque,
- l'approche par les redevances : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise. Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché disponibles (de l'ordre de 3 % en général, sauf cas spécifique).

Une marque peut avoir une durée de vie finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une marque internationale déjà existante dans le groupe sont à durée de vie finie.

Elles sont amorties sur la durée de vie estimée à la date d'acquisition.

Les marques à vocation internationale ont une durée de vie indéfinie. Elles font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Le test de perte de valeur consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les gammes de produits, cette notion recouvre tous les éléments qui constituent une franchise : le concept du produit, son nom complémentaire à celui de la signature, les formules et brevets utilisés, son packaging, ses logos, son empreinte publicitaire...

La durée de vie d'une gamme de produits est limitée : une gamme arrive en fin de vie le jour où les principaux éléments sous-jacents tels que packaging, nom, formules et brevets ne sont plus utilisés. A ce titre, les gammes de produits sont amorties sur leur durée de vie résiduelle, estimée à la date d'acquisition.

Le groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique. Les formules, qui ne font pas l'objet d'une protection juridique, sont amorties sur une durée maximum de 5 ans.

Les parts de marché et les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel séparable et ont été reclassés en *Ecart d'acquisition* lors du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2004.

2 · Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les *Autres passifs courants*.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées de vie économiques suivantes :

Constructions	10/40 ans
Matériels industriels	5/15 ans
Publicité sur le lieu de vente, stands et présentoirs	3/5 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessus.

p - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres sur la ligne *Eléments constatés directement en capitaux propres*.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

q - Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et provisionnelles.

r - Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

s - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les *Autres actifs courants*.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les *Emprunts et Dettes financières courants*.

Les parts d'OPCVM sont qualifiées d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, elles sont valorisées au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne « Eléments constatés directement en capitaux propres ».

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

t - Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

u - Options de souscription ou d'achat d'actions

Les stock-options sont destinées à motiver et fidéliser les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des options accordées calculée à la date d'attribution des options est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 5 ans.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan tels que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat *Frais commerciaux et administratifs* globalement au niveau du groupe et n'est pas alloué aux divisions ni aux zones géographiques.

v - Provisions pour retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime

de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle.

• à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

w - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en *Passifs non courants* ou en *Passifs courants*. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (*i.e.* retours produits) sont présentées dans les *Passifs courants*. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les *Passifs non courants*.

x - Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe « swappés » à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en coût de l'endettement financier et sont compensées par les variations de valeur des swaps de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des cash flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du « spread » correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les *Passifs non courants*. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les *Passifs courants*.

y - Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture et suivent ainsi le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, les principes comptables applicables sont détaillés en note 1-c.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne *Éléments constatés directement en capitaux propres*.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

z - Résultats par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions autodétenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions » : les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

NOTE 2 - VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

a - Année 2006

Fin février 2006, EpiSkin, filiale de L'Oréal, a acquis la société SkinEthic, société inscrite au marché libre d'Euronext Paris. La société SkinEthic produit et commercialise des épidermes, peaux et épithéliums reconstruits permettant de réaliser des tests *in vitro* sur la sécurité et l'efficacité de nombreux produits (cosmétiques, pharmaceutiques, chimiques...). Le chiffre d'affaires de SkinEthic s'est élevé à 1,5 million d'euros en 2005.

Le 17 mars 2006, L'Oréal a annoncé une offre publique d'achat sur The Body Shop International PLC.

Cotée au London Stock Exchange, The Body Shop est une entreprise de renommée mondiale, bénéficiant d'un fort potentiel de croissance. Présente dans 54 pays avec 2 133 magasins en propre et en franchise, The Body Shop a enregistré au cours de l'exercice clos le 25 février 2006 un chiffre d'affaires développé (chiffre d'affaires total y compris celui réalisé par les magasins franchisés) de 772 millions de livres sterling. Sur la même période, le groupe The Body Shop a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 486 millions de livres sterling. THE BODY SHOP est une marque de produits d'inspiration naturelle, dotée de valeurs fortes, et disposant d'une grande expertise dans la distribution de détail.

Au 9 juin 2006, L'Oréal a déclaré l'offre totalement inconditionnelle et avait acheté ou reçu à cette date des acceptations pour un total de 208 098 583 actions, représentant 95,5 % du capital émis de The Body Shop, constitué d'actions ordinaires. L'Oréal a décidé l'acquisition forcée des participations minoritaires. THE BODY SHOP est consolidé par intégration globale à compter du 30 juin 2006 et constitue une branche d'activité distincte (voir note 3).

Les principaux éléments du bilan d'acquisition de The Body Shop retenus se décomposent ainsi :

En millions d'euros	
Actifs non courants ⁽¹⁾	814,4
Actifs courants	268,3
Passifs non courants	-228,2
Passifs courants	-222,9
Total situation nette acquise	631,6

(1) Dont actifs incorporels (hors écart d'acquisition) résultant de l'acquisition pour 645,5 millions d'euros.

Fin juillet 2006, L'Oréal USA Inc. a acquis 30 % des parts de la société de distribution Beauty Alliance International, fournisseur de 115 000 salons de coiffure à travers les Etats-Unis. Cette participation est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} août 2006.

Fin octobre 2006, L'Oréal a acquis le laboratoire français Sanoflore, pionnier dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques naturels, certifiés « bio ».

La société Sanoflore fabrique et distribue en pharmacie et dans les magasins spécialisés des gammes de produits cosmétiques et d'aromathérapie. Sanoflore rassemble tous les métiers de la filière des plantes aromatiques et médicinales, depuis la culture avec des agriculteurs partenaires jusqu'au produit fini.

La société Sanoflore a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 15 millions d'euros en 2006 dont 20 % à l'étranger.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à 1 150,4 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit à respectivement 482,7 millions d'euros et 704,4 millions d'euros dont 108,4 millions d'euros comptabilisés en *Titres des sociétés mises en équivalence*.

b - Année 2005

En mai 2005, le groupe L'Oréal a complété sa participation dans le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ Japon à hauteur de 50 %. Cette société précédemment mise en équivalence est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1^{er} juillet 2005.

En juin 2005, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de SKINCEUTICALS, société non cotée, comptant parmi les principaux acteurs du marché américain des produits de soins de la peau haut de gamme commercialisés par les professionnels. Le chiffre d'affaires de SKINCEUTICALS a atteint 35 millions de dollars (USD) en 2004.

Fin août 2005, le groupe L'Oréal a acquis la marque de produits solaires Delial, une des marques leader de la protection solaire en Europe. Le chiffre d'affaires de Delial a atteint 20 millions d'euros en 2004.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 180 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 128 millions d'euros et à 60 millions d'euros.

c - Année 2004

En janvier 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de la marque chinoise de soins de la peau MININURSE. Les activités de MININURSE sont consolidées par intégration globale à 100 % depuis cette date. Le chiffre d'affaires de MININURSE pour l'année 2003 a été de l'ordre de 40 millions d'euros.

En mai 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de l'affaire chinoise de maquillage et de soins de la peau YUE-SAI. Cette activité est consolidée par intégration globale, à 100 %, depuis juin 2004. Le chiffre d'affaires de YUE-SAI pour l'année 2003 a été de l'ordre de 38 millions d'euros.

Le groupe a acquis le contrôle de la société Shu Uemura Cosmetics, Inc. qui produit et commercialise les produits de la marque SHU UEMURA au Japon. Cette société, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 35 %, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2004. Son chiffre d'affaires à 100 % pour l'année 2003 a été de 69 millions d'euros.

Au premier trimestre 2004, le groupe a racheté les intérêts minoritaires des sociétés Lavicosmetica Cosmétique Active Hellas (Grèce) et Parmobel (Chypre) et en décembre 2004 de la société Shu Uemura Cosmetic Corporate (Taiwan). Ces sociétés sont désormais consolidées à 100 %.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 530 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisitions et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 412 millions d'euros et à 110 millions d'euros.

Les résultats définitifs de l'offre de Sanofi-Synthélabo sur Aventis publiés le 12 août 2004 par l'AMF ont confirmé le succès de l'opération à hauteur de 95,47 % du capital d'Aventis. A la suite de cette opération, L'Oréal détenait 10,41 % du capital et 17,23 % des droits de vote du nouveau groupe Sanofi-Aventis. En conséquence, L'Oréal a procédé à la déconsolidation de sa participation dans Sanofi-Synthélabo au 12 août 2004 et a dégagé une plus-value brute de dilution de 2,9 milliards d'euros. Le pacte d'actionnaires conclu entre la société L'Oréal et le groupe Total, concernant leurs participations respectives dans Sanofi-Synthélabo, est arrivé à échéance au 2 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Oréal du 29 avril 2004 a approuvé la fusion-absorption de la société Gesparal par L'Oréal. A l'issue de cette opération la famille Bettencourt et Nestlé sont devenus actionnaires directs de L'Oréal avec des participations respectives d'environ 27,5 % et 26,4 % en capital et 28,6 % et 27,4 % en droits de vote. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur la structure et les résultats du groupe L'Oréal, Gesparal ne détenant que des titres L'Oréal et n'ayant aucun endettement au moment de la fusion.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

a - Informations par secteur d'activité

La branche Cosmétique est organisée en quatre secteurs, s'adressant chacun à des circuits de distribution spécifiques :

- Division Produits Professionnels : produits utilisés mais aussi vendus dans les salons de coiffure,
- Division Produits Grand Public : produits commercialisés dans les circuits de grande distribution,
- Division Produits de Luxe : produits commercialisés dans la distribution sélective, c'est-à-dire grands magasins, parfumeries, *travel retail* et boutiques en propre,
- Département Cosmétique Active : soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies.

En outre, les « Divers cosmétiques » comprennent principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

Le « Non alloué » correspond aux frais des Directions Fonctionnelles, de Recherche Fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux Divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaire.

La branche « The Body Shop » : The Body Shop offre une large gamme de produits cosmétiques et de toilette d'inspiration naturelle. D'origine britannique, la marque distribue ses produits et exprime ses valeurs à travers un large réseau de boutiques exclusives dans plus de 50 pays. Des circuits de distribution complémentaires tels que la vente à domicile et la vente par Internet renforcent la diffusion des produits The Body Shop.

La branche Dermatologie constituée par Galderma, *joint-venture* entre L'Oréal et Nestlé, répond aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Les données par branche et division sont établies en suivant les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés, et décrits dans la note 1. La mesure de la performance de chaque branche ou de chaque division est basée sur le « résultat d'exploitation ».

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Passif opérationnel ⁽²⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2006						
Produits professionnels	2 125,9	443,0	1 756,1	544,0	68,3	62,3
Produits Grand Public	7 903,5	1 421,3	5 394,4	2 162,0	379,9	341,8
Produits de Luxe	3 773,1	775,9	2 559,5	1 075,3	151,1	126,1
Cosmétique Active	1 127,9	220,8	785,2	281,8	30,4	33,4
Divers cosmétiques	81,1	-0,8	22,4	29,2	0,7	2,9
Total des divisions cosmétiques	15 011,4	2 860,2	10 517,7	4 092,4	630,4	566,5
Non alloué		-437,0	333,1	506,6	59,7	46,6
Branche cosmétique	15 011,4	2 423,2	10 850,8	4 599,0	690,0	613,0
Branche The Body Shop⁽³⁾	435,0	58,3	1 371,0	65,2	47,3	28,5
Branche dermatologie	343,7	59,4	342,5	74,5	19,7	24,5
Groupe	15 790,1	2 540,9	12 564,3	4 738,7	757,1	666,0

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Passif opérationnel ⁽²⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2005						
Produits professionnels	2 060,9	405,8	1 802,5	554,7	64,1	63,2
Produits Grand Public	7 499,4	1 290,4	5 460,7	2 064,5	369,5	321,9
Produits de Luxe	3 582,4	723,5	2 570,0	1 053,7	143,5	131,8
Cosmétique Active	985,9	187,0	719,8	247,6	22,4	31,5
Divers cosmétiques	86,2	1,9	27,0	34,2	1,6	4,0
Total des divisions cosmétiques	14 214,7	2 608,6	10 580,0	3 954,8	601,2	552,3
Non alloué		-396,4	326,3	549,4	57,3	46,2
Branche cosmétique	14 214,7	2 212,2	10 906,3	4 504,2	658,4	598,5
Branche dermatologie	317,8	53,8	359,1	73,6	15,5	26,7
Groupe	14 532,5	2 266,0	11 265,5	4 577,8	673,9	625,3

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Passif opérationnel ⁽²⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2004						
Produits professionnels	1 920,4	365,4	1 654,1	523,1	77,9	57,1
Produits Grand Public	7 050,1	1 186,6	4 876,1	1 887,5	332,1	270,5
Produits de Luxe	3 449,6	693,6	2 361,9	1 026,9	116,0	123,4
Cosmétique Active	840,9	156,8	512,2	210,5	37,5	19,2
Divers cosmétiques	86,8	4,0	29,5	37,7	3,6	7,3
Total des divisions cosmétiques	13 347,9	2 406,3	9 433,7	3 685,7	567,1	477,4
Non alloué		-368,0	298,5	588,7	74,4	48,2
Branche cosmétique	13 347,9	2 038,3	9 732,2	4 274,3	641,4	525,6
Branche dermatologie	293,4	50,6	333,6	66,4	31,5	19,9
Groupe	13 641,3	2 088,9	10 065,8	4 340,7	672,9	545,6

(1) L'actif opérationnel comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks, les échantillons et la publicité sur le lieu de vente constatés d'avance.

(2) Le passif opérationnel comprend les provisions pour risques et charges (hors provisions pour impôt et restructurations), les provisions pour retraites, les dettes fournisseurs, les dettes sociales et les comptes clients créditeurs.

(3) Les données 2006 pour The Body Shop ne concernent que le deuxième semestre 2006. Le chiffre d'affaires pour la totalité de l'exercice 2006 se serait élevé à 733,4 millions d'euros.

L'actif et le passif opérationnel se raccordent comme suit aux bilans 2006, 2005 et 2004 :

En millions d'euros	2006	2005	2004	2006	2005	2004	
Actif opérationnel	12 564,3	11 265,5	10 065,8	Passif opérationnel	4 738,7	4 577,8	4 340,7
Actifs financiers non courants	10 250,5	10 757,1	8 542,4	Capitaux propres	14 624,2	14 657,2	11 825,4
				Emprunts et dettes financières non courants	1 892,4	428,2	713,0
Impôts différés actifs	429,8	424,8	427,9	Provision pour risques et charges	138,9	113,1	107,4
				Emprunts et dettes financières courants	2 218,0	2 452,1	1 431,2
Autres actifs courants	757,2	775,5	772,8	Impôts différés passifs	512,6	914,7	1 322,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	781,2	663,2	576,2	Autres passifs courants	658,4	743,0	645,3
Actif non ventilé	12 218,7	12 620,6	10 319,4	Passif non ventilé	20 044,3	19 308,4	16 044,5
Total Actif	24 783,0	23 886,1	20 385,2	Total Passif	24 783,0	23 886,1	20 385,2

b - Informations par zone géographique - Groupe

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires par destination, qui est établie selon la localisation géographique du client.

1 - Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

	2006		Croissance (en %)		2005		2004	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 347,7	46,5	7,7	7,7	6 822,4	46,9	6 805,5	49,9
Amérique du Nord	4 288,0	27,2	5,8	6,7	4 051,9	27,9	3 750,0	27,5
Reste du monde	4 154,4	26,3	13,6	13,7	3 658,2	25,2	3 085,9	22,6
Groupe	15 790,1	100,0	8,7	8,9	14 532,5	100,0	13 641,3	100,0

2 - Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique par destination

Les poids respectifs des zones géographiques par destination des ventes se ventilent ainsi pour 2006, 2005 et 2004 :

- Europe de l'Ouest : 44 %, 45,8 % et 48,5 %,
- Amérique du Nord : 27,6 %, 27,4 % et 27,1 %,
- Reste du monde : 28,4 %, 26,8 % et 24,4 %.

3 - Chiffre d'affaires cosmétique par zone géographique

	2006		Croissance (en %)		2005		2004	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	6 992,3	46,6	3,7	3,7	6 742,1	47,4	6 732,8	50,4
Amérique du Nord	3 953,7	26,3	2,2	3,1	3 868,2	27,2	3 570,5	26,7
Reste du monde	4 065,4	27,1	12,8	12,9	3 604,4	25,4	3 044,6	22,8
Branche cosmétique	15 011,4	100,0	5,6	5,9	14 214,7	100,0	13 347,9	100,0

4 - Ventilation du résultat d'exploitation de la branche cosmétique par zone géographique

En millions d'euros	2006	2005	2004
Europe de l'Ouest	1 527,3	1 415,1	1 362,9
Amérique du Nord	744,4	708,0	632,0
Reste du monde	588,5	485,5	411,4
Total des divisions cosmétiques	2 860,2	2 608,6	2 406,3
Non alloué	-437,0	-396,4	-368,0
Branche cosmétique	2 423,2	2 212,2	2 038,3

5 - Ventilation de l'actif opérationnel et des investissements consolidés par zone géographique

En millions d'euros	2006		2005		2004	
	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels
Europe de l'Ouest	6 989,0	315,7	5 512,6	269,2	5 746,4	274,0
Amérique du Nord	3 116,8	228,2	3 289,8	206,1	2 594,5	204,1
Reste du monde	2 125,3	169,1	2 136,7	141,4	1 426,5	120,4
Non alloué	333,1	44,1	326,3	57,3	298,5	74,4
Groupe	12 564,3	757,1	11 265,5	673,9	10 065,9	672,9

NOTE 4 - FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

a - Effectifs⁽¹⁾

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Europe de l'Ouest	27 237	23 903	24 237
Amérique du Nord	14 576	9 622	9 077
Reste du monde	19 038	18 878	18 767
Total⁽²⁾	60 851	52 403	52 081

(1) Après prise en compte des sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

(2) Dont 8 937 au titre de The Body Shop en 2006.

b - Frais de personnel

En millions d'euros	2006	2005	2004
Frais de personnel (charges sociales incluses)	3 034,9	2 851,7	2 719,0

Les frais de personnel incluent les rémunérations liées aux stock-options ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

c - Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés au Comité de Direction et au Conseil d'Administration se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Jetons de présence	0,9	0,9	0,9
Salaires et avantages en nature y compris charges patronales	20,2	23,4	20,5
Charges de retraite	13,1	14,5	12,8
Charges de stock-options	19,7	9,1	7,5

NOTE 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les charges opérationnelles s'élèvent à 589,5 millions d'euros, 541,6 et 496,8 millions d'euros respectivement pour 2006, 2005 et 2004.

NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Ce poste se décline comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Plus- ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels	8,5	11,5	-62,7
Dépréciation des actifs corporels et incorporels ⁽¹⁾	-69,4	-	-24,0
Coûts de restructuration	0,1	-2,2	-39,5
Total	-60,8	9,3	-126,2

(1) Ces dépréciations concernent les écarts d'acquisition de SOFTSHEEN-CARSON pour 53,7 millions d'euros en 2006 et 24 millions d'euros en 2004 ainsi que la marque YUE-SAI pour 15,7 millions d'euros en 2006.

NOTE 7 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Coût de l'endettement financier brut	-140,6	-84,3	-64,6
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	24,7	20,5	21,5
Coût de l'endettement financier net	-115,9	-63,8	-43,1

NOTE 8 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

a - Détail des impôts sur les résultats

En millions d'euros	2006	2005	2004 pro forma
Impôts exigibles	788,0	696,0	640,7
Impôts différés	-273,3	-290,1	-22,1
Impôts sur les résultats	514,7	405,9	618,6

b - Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat avant impôt	2576,8	2379,1	5062,5
Taux théorique d'imposition	31,74 %	32,29 %	34,67 %
Charge d'impôt attendue	817,9	768,2	1755,2
Effet des différences permanentes	59,7	37,0	117,5
Effet des différences de taux d'impôts ⁽¹⁾	-361,6	-398,3	-187,9
Variation des impôts différés non constatés	-9,8	12,6	1,6
Impact sur plus-value de dilution Sanofi-Aventis ⁽²⁾	-	-	-564,8
Autres ⁽³⁾	8,5	-13,6	-31,9
Charge d'impôt groupe	514,7	405,9	1089,7

(1) Inclut l'effet de la baisse des taux d'impôt long terme sur les cessions de titres de participation de 15% à 8% puis 2% applicable à la participation dans Sanofi-Aventis.

(2) Plus-value calculée à 15,72% sur base fiscale correspondant à la valeur sociale des titres détenus.

(3) Dont crédits d'impôts, impôts sur distribution, redressements fiscaux et provisions pour risques fiscaux.

La charge d'impôt attendue est le cumul du produit pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt.

c - Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2003	439,6
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2003	-287,6
Effet résultat	-452,9
Effet change	-0,3
Réévaluation Sanofi-Aventis	-555,0
Autres effets	-38,0
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2004	427,9
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2004	-1322,2
Effet résultat	290,1
Effet change	-0,8
Autres effets	115,1
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2005	424,8
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2005	-914,7
Effet résultat	273,3
Effet change	-1,5
Autres effets	135,4
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2006	429,8
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2006	-512,5

Les impôts différés actif et passif enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En millions d'euros	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Différences temporaires	421,2	349,1	416,9	82,7	419,2	80,7
Impôt différé passif sur réévaluation Sanofi-Aventis	-	163,4		832,0		1 241,5
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	8,6	-	7,9		8,7	
Total impôts différés	429,8	512,5	424,8	914,7	427,9	1 322,2

Les impôts différés actif relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite (244,8 millions d'euros, 298,7 millions d'euros et 303,9 millions d'euros respectivement à fin 2006, 2005 et 2004), les provisions pour risques et charges (109,8 millions d'euros, 102,7 millions d'euros et 106,6 millions d'euros respectivement à fin 2006, 2005 et 2004).

Les impôts différés passif relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise hormis les écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

L'augmentation des impôts différés passif en 2004 provient essentiellement de l'impôt différé passif lié à la plus-value de dilution Sanofi-Aventis au taux de 15,72 % : ainsi la norme IAS 12 sur les impôts sur le résultat stipule que le taux d'impôt à retenir pour déterminer, à chaque clôture, l'impôt différé passif à constater sur les plus-values fiscales latentes, soit celui qui sera applicable, en l'état actuel des textes fiscaux, à la date attendue de réalisation de ces plus-values.

La loi de finances rectificative 2004 a abaissé le taux d'impôt (hors contributions additionnelles) applicable aux plus-values à long terme sur titres de participation à 15 % pour 2005, 8 % pour 2006 et 1,66 % au-delà.

Dans l'impossibilité de déterminer la date éventuelle de cession de tout ou partie de sa participation dans Sanofi-Aventis, L'Oréal a retenu le taux d'impôt en matière de plus-value à long terme le plus élevé en vigueur à fin 2005 et à fin 2004 pour l'exercice à venir, soit respectivement 8 % et 15 %.

Cette position a conduit à enregistrer en résultat au 31 décembre 2004 un impôt différé passif de 450,4 millions d'euros.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis au 31 décembre 2005 a conduit à reprendre par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 325,8 millions d'euros en 2005 et par situation nette 83,8 millions d'euros.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis au 31 décembre 2006 a conduit à la reprise par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 285,6 millions d'euros en 2006 et par situation nette 383 millions d'euros.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 75,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 61,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

NOTE 9 - RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS PART DU GROUPE - RÉSULTAT PAR ACTION

a - Réconciliation avec le résultat net

Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe se réconcilie comme suit avec le résultat net part du groupe :

En millions d'euros	2006	2005	2004 pro forma
Résultat net part du groupe	2 061,0	1 972,3	1 438,7
Plus- ou moins-values de cessions d'actifs corporels et incorporels	-8,5	-11,5	62,7
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	69,4	-	24,0
Coût de restructuration	-0,1	2,2	39,5
Effet impôt sur les éléments non récurrents	-2,8	1,3	-18,5
Effet du changement de taux sur impôt différé passif Sanofi-Aventis	-285,6	-325,8	-60,3
Intérêts minoritaires	-	-	-0,2
Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe	1 833,4	1 638,5	1 485,9

b - Résultat net par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net part du groupe par action :

	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
2006			
Résultat net par action	2 061,0	613 281 887	3,36
Options d'achats et de souscriptions		2 441 333	
Résultat net dilué par action	2 061,0	615 723 220	3,35
2005			
Résultat net par action	1 972,3	629 508 822	3,13
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
Résultat net dilué par action	1 972,3	630 892 470	3,13
2004 pro forma			
Résultat net par action	1 438,7	647 677 982	2,22
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
Résultat net dilué par action	1 438,7	649 598 404	2,21

c - Résultat net hors éléments non récurrents par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action :

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
2006			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 833,4	613 281 887	2,99
Options d'achats et de souscriptions		2 441 333	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	1 833,4	615 723 220	2,98
2005			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 638,5	629 508 822	2,60
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	1 638,5	630 892 470	2,60
2004 pro forma			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 485,9	647 677 982	2,29
Options d'achats et de souscriptions		1 920 422	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	1 485,9	649 598 404	2,29

NOTE 10 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. La méthodologie des tests de dépréciation est décrite en note 1.

En millions d'euros	31.12.2005	Acquisitions	Autres	31.12.2006
2006		Cessions	mouvements	
L'ORÉAL PROFESSIONNEL/KÉRASTASE	316,6		-12,3	304,3
MATRIX	195,7		-15,0	180,6
REDKEN	101,4		0,0	101,4
Total Produits Professionnels	613,7		-27,4	586,3
L'ORÉAL PARIS	749,0		-7,9	741,1
MAYBELLINE/GARNIER	1 093,4		-77,0	1 016,4
SOFTSHEEN-CARSON	144,3		-67,8	76,5
Total Produits Grand Public	1 986,6		-152,6	1 834,0
LANCÔME	567,3		-4,9	562,4
SHU UEMURA	124,0		-14,6	109,4
Autres	195,7		-2,7	193,0
Total Produits de Luxe	887,0		-22,2	864,8
VICHY/DERMABLEND	204,8		-1,6	203,2
Autres	142,9	38,7	-9,1	172,5
Total Cosmétique Active	347,7	38,7	-10,7	375,7
Divers cosmétiques	2,1	5,3	-0,1	7,3
The Body Shop		379,0	6,9	385,8
Total groupe	3 837,1	423,0	-206,2	4 053,9

Les acquisitions de l'exercice 2006 concernent The Body Shop, SkinEthic et le laboratoire Sanoflore. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période, ainsi qu'une dépréciation de 53,7 millions d'euros sur SOFTSHEEN-CARSON. Cette dépréciation provient à hauteur de 29,1 millions d'euros d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le cumul des dépréciations sur SOFTSHEEN-CARSON s'élève à 72,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions	Autres	31.12.2005
2005		Cessions	mouvements	
L'ORÉAL PROFESSIONNEL/KÉRASTASE	300,2	-	16,5	316,6
MATRIX	175,8	-	19,9	195,7
REDKEN	107,2	-	-5,8	101,4
Total Produits Professionnels	583,2	-	30,5	613,7
L'ORÉAL PARIS	735,3	0,1	13,5	749,0
MAYBELLINE/GARNIER	952,6	29,5	111,3	1 093,4
SOFTSHEEN-CARSON	127,9	-	16,3	144,3
Total Produits Grand Public	1 815,8	29,7	141,1	1 986,6
LANCÔME	559,0	0,1	8,2	567,3
SHU UEMURA	120,3	-	3,8	124,0
Autres	190,8	-	4,9	195,7
Total Produits de Luxe	870,0	0,1	16,9	887,0
VICHY/DERMABLEND	201,9	-	2,9	204,8
Autres	42,3	97,4	3,3	142,9
Total Cosmétique Active	244,2	97,4	6,2	347,7
Divers cosmétiques	0,6	1,5	-	2,1
Total groupe	3 513,8	128,7	194,7	3 837,1

Les acquisitions de l'exercice 2005 concernent SKINCETICALS, Delial et le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ Japon. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions Cessions	Autres mouvements	31.12.2004
2004				
L'ORÉAL PROFESSIONNEL/KÉRASTASE	308,0	-	-7,9	300,2
MATRIX	184,7	-	-8,9	175,8
REDKEN	107,2	-	-	107,2
Total Produits Professionnels	600,0	-	-16,8	583,2
L'ORÉAL PARIS	663,3	72,6	-0,6	735,3
MAYBELLINE/GARNIER	863,8	140,4	-51,7	952,6
SOFTSHEEN-CARSON	157,5	-	-29,6	127,9
Total Produits Grand Public	1 684,6	213,0	-81,8	1 815,8
LANCÔME	497,6	77,6	-16,3	559,0
SHU UEMURA	85,6	54,0	-19,3	120,3
Autres	158,3	33,0	-0,5	190,8
Total Produits de Luxe	741,5	164,7	-36,1	870,0
VICHY/DERMA BLEND	191,1	12,2	-1,4	201,9
Autres	41,5	1,0	-0,2	42,3
Total Cosmétique Active	232,6	13,2	-1,7	244,2
Divers cosmétiques	0,6	-	-	0,6
Total groupe	3 259,3	390,9	-136,4	3 513,8

Les acquisitions de l'exercice 2004 concernent principalement MININURSE, YUE-SAI et SHU UEMURA. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent la variation des taux de change sur la période ainsi qu'une dépréciation de 24 millions d'euros sur SOFTSHEEN-CARSON.

NOTE 11 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2005	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2006
2006						
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	707,4	0,1	-	605,4	-44,1	1 268,8
Marques et gammes de produits amortissables	42,4	0,6	-	8,7	-2,2	49,6
Concessions, brevets, licences	462,6	5,8	-1,9	3,1	-11,4	458,1
Autres	276,6	49,6	-15,0	63,9	5,8	381,0
Valeurs brutes	1 489,0	56,2	-17,0	681,2	-51,9	2 157,5
Marques à durée de vie indéfinie ⁽³⁾		15,7	-	-	-0,4	15,3
Marques et gammes de produits amortissables	16,5	3,5	-	-	-1,1	18,8
Concessions, brevets, licences	131,0	18,6	-1,9	-	-4,1	143,6
Autres	140,6	42,6	-14,9	13,4	5,4	187,1
Amortissements et provisions	288,0	80,4	-16,8	13,4	-0,3	364,8
Autres immobilisations incorporelles nettes	1 201,0	-24,3	-0,2	667,8	-51,6	1 792,8

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre The Body Shop, SkinEthic et Sanoflore.

(2) Au 31 décembre 2006, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques THE BODY SHOP (616,9 millions d'euros), MATRIX (277,8 millions d'euros), KIEHL'S (124,2 millions d'euros) et SHU UEMURA (93,5 millions d'euros).

(3) La marque YUE-SAI a fait l'objet d'une dépréciation de 15,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2005
2005						
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	618,5	0,1	–	28,8	60,0	707,4
Marques et gammes de produits amortissables	28,5	0,2	–	5,9	7,9	42,4
Concessions, brevets, licences	453,6	5,9	–1,7	1,5	3,3	462,6
Autres	184,0	67,4	–8,3	24,3	9,2	276,6
Valeurs brutes	1 284,6	73,5	–9,9	60,4	80,4	1 489,0
Marques à durée de vie indéfinie	–	–	–	–	–	–
Marques et gammes de produits amortissables ⁽³⁾	1,8	13,0	–	–	1,7	16,5
Concessions, brevets, licences	107,4	22,2	–1,6	–	3,0	131,0
Autres	110,5	35,8	–7,8	0,2	1,9	140,6
Amortissements et provisions	219,7	70,9	–9,4	0,2	6,6	288,0
Autres immobilisations incorporelles nettes	1 064,9	2,6	–0,5	60,2	73,8	1 201,0

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre SkinCeuticals et Delia.

(2) Au 31 décembre 2005, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques MATRIX (302,2 millions d'euros), KIEHL'S (134,0 millions d'euros) et SHU UEMURA (101,8 millions d'euros).

(3) La marque MININURSE a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 9,2 millions d'euros durant l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2004
2004						
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	559,3	–	–	89,6	–30,3	618,5
Marques et gammes de produits amortissables	3,5	–	–0,3	28,6	–3,3	28,5
Concessions, brevets, licences	495,7	20,6	–60,9	–	–1,9	453,6
Autres	160,0	34,2	–13,4	–	3,2	184,0
Valeurs brutes	1 218,4	54,8	–74,6	118,2	–32,3	1 284,6
Marques à durée de vie indéfinie	–	–	–	–	–	–
Marques et gammes de produits amortissables	0,2	1,1	–	–	0,5	1,8
Concessions, brevets, licences	91,7	25,6	–9,2	–	–0,6	107,4
Autres	90,1	31,3	–13,1	–	2,1	110,5
Amortissements et provisions	182,0	58,0	–22,3	–	2,0	219,7
Autres immobilisations incorporelles nettes	1 036,4	–3,2	–52,3	118,2	–34,3	1 064,9

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre YUE-SAI, MININURSE et SHU UEMURA.

(2) Au 31 décembre 2004, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques MATRIX (270,6 millions d'euros), KIEHL'S (121,4 millions d'euros) et SHU UEMURA (101,4 millions d'euros).

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

NOTE 12 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie pour les Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les écarts d'acquisition et marques non amortissables sont significatifs sont réalisés à partir des données et hypothèses suivantes :

En millions d'euros	Valeur nette comptable du goodwill et des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation en %	
		International hors Etats-Unis	Etats-Unis
Test 2006			
LANCÔME	562,4	8,00	9,10
L'ORÉAL PARIS	741,1	8,00	9,10
MAYBELLINE/GARNIER	1 016,4	8,00	9,10
Test 2005			
LANCÔME	567,3	7,20	8,50
L'ORÉAL PARIS	749,0	7,20	8,50
MAYBELLINE/GARNIER	1 093,4	7,20	8,50
Test 2004			
LANCÔME	559,0	8,15	8,15
L'ORÉAL PARIS	735,3	8,15	8,15
MAYBELLINE/GARNIER	952,6	8,15	8,15

L'effet de la hausse des taux d'actualisation de 1 % sur ces Unités Génératrices de Trésorerie n'engendre pas de risque de dépréciation.

Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché soit 3 %.

L'effet de la baisse des taux de croissance à l'infini de 1 % sur ces Unités Génératrices de Trésorerie n'engendre pas de risque de dépréciation.

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2005	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2006
2006						
Terrains et constructions	1 379,0	41,1	-34,9	-37,0	185,2	1 533,4
Installations techniques, matériel et outillage	2 140,5	177,4	-98,6	-86,3	43,1	2 176,1
PLV, stands et présentoirs	722,9	199,3	-140,6	-39,4	96,9	839,1
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 056,4	269,5	-63,9	-59,9	-95,4	1 106,7
Valeurs brutes	5 298,8	687,3	-338,0	-222,6	229,8	5 655,3
Terrains et constructions	643,8	61,6	-23,2	-13,3	64,9	733,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 231,1	197,4	-102,3	-47,6	-7,1	1 271,5
PLV, stands et présentoirs	446,8	178,7	-138,8	-21,9	27,9	492,7
Autres immobilisations corporelles et en-cours	511,1	87,1	-61,8	-25,4	17,9	528,9
Amortissements et provisions	2 832,8	524,8	-326,1	-108,2	103,6	3 026,9
Immobilisations corporelles nettes	2 466,0	162,5	-11,9	-114,4	126,2	2 628,4

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros	31.12.2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2005
2005						
Terrains et constructions	1 296,2	23,5	-17,4	55,2	21,5	1 379,0
Installations techniques, matériel et outillage	1 880,9	155,3	-89,7	115,6	78,4	2 140,5
PLV, stands et présentoirs	635,6	168,0	-147,2	57,4	9,1	722,9
Autres immobilisations corporelles et en-cours	921,9	253,6	-67,4	78,2	-129,9	1 056,4
Valeurs brutes	4 734,6	600,4	-321,7	306,4	-20,9	5 298,8
Terrains et constructions	581,6	62,6	-14,3	16,8	-2,9	643,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 110,8	167,9	-88,2	62,7	-22,1	1 231,1
PLV, stands et présentoirs	401,6	161,3	-146,9	34,9	-4,1	446,8
Autres immobilisations corporelles et en-cours	455,5	78,9	-65,0	35,3	6,4	511,1
Amortissements et provisions	2 549,6	470,7	-314,4	149,7	-22,7	2 832,9
Immobilisations corporelles nettes	2 185,0	129,7	-7,3	156,7	1,8	2 466,0

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2004
2004						
Terrains et constructions	1 228,8	57,3	-34,6	-12,8	57,5	1 296,2
Installations techniques, matériel et outillage	1 755,4	145,1	-52,4	-40,5	73,4	1 880,9
PLV, stands et présentoirs	536,1	194,0	-83,3	-17,0	5,6	635,6
Autres immobilisations corporelles et en-cours	877,3	237,7	-43,0	-26,0	-124,2	921,9
Valeurs brutes	4 397,6	634,1	-213,3	-96,2	12,4	4 734,6
Terrains et constructions	547,8	55,5	-21,8	-4,7	4,8	581,6
Installations techniques, matériel et outillage	1 034,9	146,6	-45,2	-23,6	-1,9	1 110,8
PLV, stands et présentoirs	336,1	140,8	-85,0	-9,7	19,4	401,6
Autres immobilisations corporelles et en-cours	429,9	72,0	-38,8	-11,9	4,4	455,5
Amortissements et provisions	2 348,7	414,9	-190,8	-49,8	26,7	2 549,6
Immobilisations corporelles nettes	2 048,9	219,2	-22,4	-46,4	-14,3	2 185,0

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Terrains et constructions	100,9	167,5	170,5
Installations techniques, matériel et outillage	8,6	6,2	6,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	20,3	21,6	12,2
Valeurs brutes	129,8	195,3	189,2
Amortissements	43,1	98,0	92,9
Valeurs nettes	86,7	97,3	96,3

NOTE 14 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition/amorti	Valeur bilan	Coût d'acquisition/amorti	Valeur bilan	Coût d'acquisition/amorti
Titres de participation						
• Sanofi-Aventis ⁽¹⁾	10 005,8	4 880,1	10 585,0	4 880,1	8 410,8	4 880,1
• Titres non cotés ⁽²⁾	4,2	4,2	4,4	4,4	4,0	4,0
Prêts et créances financiers non courants ⁽³⁾	158,5	158,5	167,7	167,7	127,6	127,5
Total	10 168,5	5 042,8	10 757,1	5 052,2	8 542,4	5 011,6

(1) Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004 (voir note 2-c). La valeur au bilan au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 respectivement de 8 410,8 millions d'euros, de 10 585 millions d'euros et de 10 005,8 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2004, 2005 et 2006 respectivement de 58,80 euros, 74,00 euros et 69,95 euros.

(2) Leur juste valeur n'étant pas déterminable de façon fiable, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

(3) Le coût amorti tient compte des éventuelles dépréciations.

NOTE 15 - STOCKS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits finis et marchandises	1 257,0	1 147,3	1 005,9
Matières premières, articles de conditionnement et en-cours	307,7	289,9	290,8
Valeurs brutes	1 564,7	1 437,2	1 296,7
Provisions pour dépréciation	160,3	175,4	173,3
Stocks et en-cours nets	1 404,4	1 261,8	1 123,4

NOTE 16 - CRÉANCES CLIENTS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute	2 599,0	2 422,8	2 115,2
Provisions pour dépréciation	40,5	43,2	51,8
Valeur nette	2 558,5	2 379,7	2 063,4

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 17 - AUTRES ACTIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Créances fiscales (hors impôts sur les bénéfices) et sociales	221,4	198,4	173,0
Charges constatées d'avance	167,0	163,7	128,3
Publicité sur le lieu de vente	125,8	119,8	115,5
Instruments dérivés	109,1	73,3	183,3
Autres actifs courants	228,5	273,8	230,9
Total	851,8	829,0	831,0

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placements	132,3	123,5	142,7	136,6	180,4	170,9
Comptes bancaires et autres disponibilités	648,9	648,9	520,5	520,5	395,8	395,8
Total	781,2	772,4	663,2	657,1	576,2	566,7

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des SICAV monétaires et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA) ainsi que des placements à court terme.

Les gains latents constatés sur la période s'élèvent à 8,8 millions d'euros contre 6,1 et 9,5 millions d'euros respectivement en 2005 et en 2004 et sont enregistrés directement en capitaux propres.

NOTE 19 - CAPITAUX PROPRES**a - Capital et primes**

Le capital se compose de 639616410 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2006 suite à la décision du Conseil d'Administration du 25 avril 2006 d'annuler 19229250 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 76000 actions.

Le capital se composait de 658769660 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2005 suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 avril 2005 d'annuler 17300000 actions L'Oréal et aux levées d'options de souscription à hauteur de 7500 actions.

Il se composait de 676062160 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2004.

b - Actions autodétenues

Un programme de rachat d'actions L'Oréal a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires du 29 mai 2002, du 22 mai 2003, du 29 avril 2004, du 26 avril 2005 et du 25 avril 2006. Les actions correspondantes sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Durant l'exercice 2004, L'Oréal a acheté 12340000 actions pour 691,8 millions d'euros. Ces actions étaient toujours détenues au 31 décembre 2004.

Durant l'exercice 2005, L'Oréal a acheté 20000000 actions pour 1224,6 millions d'euros. Compte tenu des 17300000 actions annulées en avril 2005, 15040000 actions étaient détenues au 31 décembre 2005 pour 932,0 millions d'euros, dont 1800000 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Durant l'exercice 2006, L'Oréal a acheté 16813000 actions pour 1241,8 millions d'euros. Compte tenu des 17660000 actions annulées en avril 2006 et des levées effectuées à hauteur de 6000 actions, 14187000 actions sont détenues au 31 décembre 2006 pour 1033,8 millions d'euros, dont 1794000 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Par ailleurs, les actions L'Oréal acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, désormais comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés, s'élevaient à 25447800 actions au 31 décembre 2004 pour un prix d'acquisition de 1759,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, ces actions s'élevaient à 23756050 pour un prix d'acquisition de 1706,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, ces actions s'élèvent à 19707300 pour un prix de d'acquisition de 1462,5 millions d'euros.

Au cours de l'année 2004, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1038600 actions.

Au cours de l'année 2005, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1691750 actions.

Au cours de l'année 2006, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 2479500 actions ainsi qu'à des annulations pour 1569250 actions.

c - Options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 7 novembre 2002 et en vigueur au 31 décembre 2006.

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'options non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			De	A	
03.12.2003	2 500 000	2 476 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02
03.12.2003	2 500 000	2 416 250	04.12.2008	03.12.2013	71,90
24.03.2004	2 000 000	1 984 500	25.03.2009	24.03.2014	64,69
01.12.2004	4 000 000	3 970 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54
29.06.2005	400 000	400 000	30.06.2010	29.06.2015	60,17
30.11.2005	4 200 000	4 186 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37
30.11.2005	1 800 000	1 794 000	01.12.2010	30.11.2015	62,94
25.04.2006	2 000 000	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60
01.12.2006	5 500 000	5 500 000	02.12.2011	01.12.2016	78,06

Tous ces plans ont une période d'exercice de 5 ans et ne comportent pas de conditions de performance.

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Options d'achat		Options de souscription						
	Décembre 2003	Novembre 2005	Décembre 2003	Mars 2004	Décembre 2004	Juin 2005	Novembre 2005	Avril 2006	Décembre 2006
Taux de rendement sans risque	4,22 %	3,16 %	3,92 %	3,39 %	3,17 %	2,63 %	3,16 %	3,80 %	3,62 %
Durée de vie attendue	8 ans	6 ans	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	7 ans
Volatilité attendue	21,50 %	21,00 %	21,50 %	23,67 %	18,70 %	17 %	21 %	20,50 %	22,52 %
Dividendes attendus	1 %	1,35 %	1 %	1,20 %	1,34 %	1,38 %	1,35 %	1,35 %	1,35 %
Cours de l'action	63,45	61,3	63,45	60,6	54,6	59,4	61,3	74,10	74,60
Prix d'exercice	71,90	62,94	63,02	64,69	55,54	60,17	61,37	72,60	78,06
Juste valeur	15,24	12,3	15,66	14,67	10,15	9,45	12,88	17,48	17,19

La volatilité attendue est égale à la volatilité implicite des options cotées sur le Monep aux dates d'attribution. La durée de vie attendue a été ajustée afin de tenir compte au mieux des hypothèses comportementales des bénéficiaires.

Les données relatives à la totalité des plans d'options sur actions au cours des exercices 2004, 2005 et 2006 sont récapitulées ci-dessous :

	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré
Nombre d'options non levées en début de période	38 648 550	67,47	33 947 800	66,70	28 986 400	67,13
• Options attribuées	7 500 000	76,60	6 400 000	61,74	6 000 000	58,59
• Options exercées	- 2 561 500	49,44	- 1 699 250	30,59	- 1 038 600	31,85
• Options caduques	- 1 569 250		-		-	
Nombre d'options non levées en fin de période	42 017 800	69,86	38 648 550	67,47	33 947 800	66,70
Dont : nombre d'options exerçables en fin de période	12 581 550	72,74	11 043 800	65,06	7 404 050	46,50
options caduques en fin de période	1 669 750		2 667 500		1 688 250	

Le cours moyen pondéré de l'action s'élève à 73,84 euros, 60,91 euros et 60,28 euros respectivement pour l'exercice 2006, 2005 et 2004.

La charge totale comptabilisée en 2006, 2005 et 2004 s'élève respectivement à 49,4 millions d'euros, 29,9 et 20,4 millions d'euros.

d - Eléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature les mouvements sur ces éléments :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Titres disponibles à la vente			
Réserve à l'ouverture	5 711,0	3 540,2	12,0
Variations de juste valeur de la période	-571,1	2 176,8	3 533,2
Perte de valeur constatée en résultat	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	-5,5	-6,0	-5,0
Réserve à la clôture	5 134,4	5 711,0	3 540,2
Couverture de flux futurs - change			
Réserve à l'ouverture	-47,6	68,8	98,2
Variations de juste valeur de la période	93,2	-105,9	43,8
Variations de juste valeur constatées en résultat	-12,3	-10,5	-73,2
Réserve à la clôture	33,3	-47,6	68,8
Couverture de flux de trésorerie - taux d'intérêt			
Réserve à l'ouverture	-	-2,2	-4,1
Variations de juste valeur de la période	2,0	+2,8	-1,4
Variations de juste valeur constatées en résultat	-1,6	-0,6	+3,3
Réserve à la clôture	0,4	-	-2,2
Total des éléments constatés directement en capitaux propres			
Réserve brute	5 168,1	5 663,4	3 606,8
Effet impôt associé	-101,2	-466,2	-575,8
Réserve nette d'impôt	5 066,9	5 197,2	3 031,0

NOTE 20 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- En France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle.

- A l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

Les engagements de retraite sont déterminés et comptabilisés en accord avec les principes comptables présentés en note 1-v.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. Les hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le groupe :

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation	4,7 %	4,5 %	5,0 %
Taux de progression des salaires	4,8 %	4,5 %	4,6 %
Taux de rendement long terme sur les actifs	5,6 %	5,4 %	5,8 %

	31.12.2006			31.12.2005			31.12.2004		
	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,7 %	4,6 %	2011	7,4 %	4,7 %	2011	8,1 %	4,1 %	2011

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de très bonne qualité de signature, de maturité correspondant à celle de l'engagement.

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture ont été déterminés en fonction de la composition des portefeuilles d'actifs en retenant pour chaque catégorie d'actifs des niveaux de rendement représentatifs de leur risque et de l'historique de leurs performances.

Les variations durant les exercices 2006, 2005 et 2004 s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Ecarts actuariels	Modifications de régimes restant à étaler	Provisions au bilan
Solde au 31 décembre 2003	1 993,3	883,7		- 20,4	1 130,0
Coûts des services rendus au cours de la période	94,8				94,8
Effet de l'actualisation	98,1				98,1
Rendement attendu des fonds		57,2			-57,2
Reprise de provision ⁽¹⁾	-34,4			1,2	-35,6
Droits passés : créations/modifications de régimes	-14,1			-14,8	0,7
Réductions de régimes					
Liquidations de régimes	-0,9				-0,9
Prestations versées	-86,9	-51,5			-35,4
Cotisations versées	6,6	142,6			-136,0
Ecarts actuariels	208,1	24,4	176,8	6,7	0,2
Effet de la variation des taux de change	-32,8	-23,3	-3,5	0,8	-6,8
Autres mouvements	-54,1	2,4	-0,2		-56,3
Solde au 31 décembre 2004	2 177,7	1 035,5	173,1	- 26,5	995,6
Coûts des services rendus au cours de la période	107,2				107,2
Effet de l'actualisation	109,8				109,8
Rendement attendu des fonds		66,6			-66,6
Reprise de provision	-0,6				-0,6
Droits passés : créations/modifications de régimes	-0,4			8,6	-9,0
Réductions de régimes	-11,3		-1,5	0,1	-9,9
Liquidations de régimes					
Prestations versées	-97,1	-57,1			-40,0
Cotisations versées	6,8	156,6			-149,8
Ecarts actuariels	166,5	43,4	119,9		3,3
Effet de la variation des taux de change	81,2	57,0	7,0	-0,6	17,9
Autres mouvements	2,8				2,8
Solde au 31 décembre 2005	2 542,6	1 302,0	298,4	- 18,4	960,6
Coûts des services rendus au cours de la période	104,0				104,0
Effet de l'actualisation	109,2				109,2
Rendement attendu des fonds		71,7			-71,7
Droits passés : créations/modifications de régimes	-11,0			-0,8	-10,2
Réductions de régimes	-71,0		-7,1		-63,9
Liquidations de régimes	-4,5	-2,9	-1,5		-0,1
Prestations versées	-107,4	-70,8			-36,6
Cotisations versées	6,7	155,8			-149,1
Ecarts actuariels	21,6	32,0	-18,3		7,9
Effet de la variation des taux de change	-66,7	-47,1	-7,6	0,2	-12,2
Solde au 31 décembre 2006	2 523,5	1 440,7	263,9	- 18,9	837,9

(1) En 2004, les autres mouvements incluent 57,2 millions d'euros de reprise de provision antérieurement dotée par les capitaux propres. L'évolution de ce même engagement a également généré une réduction de 35,6 millions d'euros de la charge 2004.

La valeur actuelle totale des engagements se ventile comme suit entre les plans totalement ou partiellement financés et ceux non couverts par des actifs financiers :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	2 253,9	2 178,0	1 877,2
Valeur de marché des fonds investis	1 440,8	1 302,0	1 035,5
Position nette des engagements partiellement ou totalement financés	813,1	876,0	841,7
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	269,6	364,6	300,5

Les coûts de retraite pris en charges sont inclus avec les frais de personnel en résultat opérationnel et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Coûts des services rendus au cours de la période	104,0	107,2	94,8
Effet de l'actualisation des droits acquis	109,2	109,8	98,1
Rendement attendu des fonds	-71,7	-66,6	-57,2
Amortissement des écarts actuariels	7,9	3,3	0,2
Reprise de provision		-0,6	-35,6
Créations/améliorations de régimes	-10,2	-9,0	0,7
Réductions de régimes	-23,3	-9,9	
Liquidations de régimes	-0,1		-0,9
Total	115,8	134,2	100,1

L'évolution de 1 % du taux d'augmentation tendancielle des coûts médicaux se traduirait par les effets suivants :

En millions d'euros	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Dette actuarielle	24,47	-19,02
Charge normale et charge d'intérêts	2,62	-2,85

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

En %	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Actions ⁽¹⁾	38,6	40,7	41,4
Obligations	47,6	45,3	46,1
Immobilier ⁽²⁾	7,2	7,0	5,9
Placements monétaires	1,6	4,7	4,9
Divers	4,9	2,3	1,7
Totaux	100 %	100 %	100 %

(1) Dont actions L'Oréal : néant.

(2) Dont locaux occupés par l'entreprise : 0,5%.

La répartition des actifs de couverture doit respecter des limites de placement entre les différentes catégories d'actifs et répondre à des critères de notation minimum pour les placements monétaires et les obligations.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels générés se décline comme suit :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagement	2 523,5	2 542,6	2 177,7
Actifs financiers	-1 440,7	-1 302,0	-1 035,5
Couverture financière	1 082,8	1 240,6	1 142,2
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement	-43,3	-62,7	-34,5
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers	32,0	43,4	24,4

NOTE 21 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a - Soldes à la clôture

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Autres provisions pour risques et charges non courantes	154,1	157,0	188,0
Provisions pour restructurations	1,4	2,8	3,7
Autres provisions non courantes ⁽¹⁾	152,7	154,2	184,3
Provisions pour risques et charges courantes	272,0	289,3	286,6
Provisions pour restructurations	18,9	32,2	44,0
Autres provisions courantes ⁽¹⁾	253,1	257,1	242,6
Total	426,1	446,3	474,6

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats, reprises de produits) et des coûts liés au personnel.

b - Variations de l'exercice des Provisions pour restructurations et Autres provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2005	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence Périmètre/ taux de change/ Autres ⁽¹⁾	31.12.2006
Autres provisions pour risques et charges	426,9	411,3	220,1	-138,9	-67,5	-19,2	405,8
Provisions pour restructurations	47,7	35,0	0,5	-13,7	-0,1	-1,4	20,3
Total	474,6	446,3	220,6	-152,6	-67,6	-20,6	426,1

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	0,5	-13,7	-0,1
• Résultat d'exploitation	166,5	-134,5	-61,7
• Impôts sur les résultats	53,6	-4,4	-5,8

Pour l'exercice 2005, la variation s'analysait comme suit :

En millions d'euros	31.12.2004	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence Périmètre/ taux de change/ Autres ⁽¹⁾	31.12.2005
Autres provisions pour risques et charges	426,9	109,8	-95,1	-60,2	29,9	411,3
Provisions pour restructurations	47,7	5,3	-15,2	-3,5	0,7	35,0
Total	474,6	115,1	-110,3	-63,7	30,6	446,3

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	5,3	-15,2	-3,5
• Résultat d'exploitation	106,0	-87,2	-41,4
• Impôts sur les résultats	3,8	-7,9	-18,8

NOTE 22 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires, et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux Etats-Unis.

a - Analyse de la dette par nature

En millions d'euros	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Billets de trésorerie	-	2 000,0		1 795,9		1 109,8
Emprunts bancaires MLT	1 787,3	2,8	339,3	359,4	606,0	70,9
Prêt à durée indéterminée	-	7,1	8,0	13,0	22,9	11,6
Dettes financières de location-financement	77,2	10,3	53,9	14,5	60,1	11,0
Concours bancaires	-	73,6		51,0		69,3
Autres emprunts et dettes financières	27,9	124,2	27,0	218,3	24,0	158,6
Total	1 892,4	2 218,0	428,2	2 452,1	713,0	1 431,2

b - Analyse de la dette par maturité

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Inférieure à 1 an	2 218,0	2 452,1	1 431,2
De 1 à 5 ans	1 837,3	385,1	665,8
Supérieure à 5 ans	55,1	43,1	47,2
Total	4 110,4	2 880,3	2 144,2

c - Analyse de la dette par devise (après prise en compte des instruments de couverture de change)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Euro (EUR)	3 116,9	1 772,3	1 280,5
US dollar (USD)	731,6	808,9	589,6
Yuan (CNY)	55,7	57,4	6,2
Dollar Canadien (CAD)	49,8	56,0	36,3
Yen (JPY)	42,9	32,8	39,1
Autres	113,5	152,9	192,5
Total	4 110,4	2 880,3	2 144,2

d - Répartition de la dette taux fixe – taux variable (après prise en compte des instruments de couverture de taux)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux variable	3 824,3	2 592,7	1 888,5
Taux fixe	286,1	287,6	255,7
Total	4 110,4	2 880,3	2 144,2

e - Taux d'intérêt effectif

Les taux d'intérêt effectif de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 2,40 % en 2004, 3,10 % en 2005 et 4,05 % en 2006 pour les billets de trésorerie, et à 2,23 % en 2004, 2,56 % en 2005 et 3,69 % en 2006 pour les emprunts bancaires.

f - Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 2,17 % en 2004, 2,18 % en 2005 et 3,07 % en 2006 pour l'euro et respectivement à 1,85 % en 2004, 3,31 % en 2005 et 4,76 % en 2006 pour l'US dollar.

g - Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des dettes s'élève à 4 113,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, elle s'élevait à 2 884,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, elle s'élevait à 2 151,1 millions d'euros.

h - Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dette couverte par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

i - Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2006, L'Oréal et ses filiales ont 2 625 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées contre 2 625 et 2 268 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004.

NOTE 23 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découle de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

a - Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs du groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par Régéfi ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du groupe lorsque la monnaie n'est pas convertible, ces opérations étant soumises au contrôle de Régéfi (banque du groupe).

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeurs de marché		
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Changes à terme						
Achat euros contre devises	1 278,3	1 565,4	1 097,6	19,4	- 71,4	38,8
EUR/USD	205,5	523,4	387,5	12,8	-38,0	30,7
EUR/RUB	125,0	123,7	86,6	-0,1	-5,7	3,3
EUR/CHF	118,7	110,3	91,2	1,7	0,4	0,2
EUR/CAD	104,7	101,1	76,1	6,0	-6,9	2,6
EUR/GBP	93,8	160,5	151,4	-2,4	-0,8	2,7
EUR/CNY	83,0	-	-	0,7	-	-
EUR/Devises Europe de l'Ouest	102,0	101,6	106,9	0,2	0,5	-0,5
EUR/Devises Europe de l'Est	87,6	72,8	56,5	-4,5	-1,8	-2,7
EUR/Devises Asie	171,2	168,8	34,0	5,1	-4,5	1,9
EUR/Devises Amérique latine	83,3	81,9	18,7	1,0	-9,0	0,7
EUR/Autres devises	103,5	121,3	88,8	-1,1	-5,6	-0,1
Achat USD contre devises	101,0	174,9	261,8	-0,6	0,8	-10,4
USD/Devises Amérique latine	55,0	56,2	68,3	-0,6	-0,4	-3,7
USD/Autres devises Asie	37,0	98,9	122,7	-0,1	0,5	-2,1
USD/Autres devises	9,0	19,8	70,8	0,2	0,7	-4,7
Vente USD contre CHF	108,5	58,6	92,3	1,8	-1,2	1,6
Autres couples de devises	103,3	89,7	67,0	-0,7	-0,4	-0,3
Total changes à terme	1 591,1	1 888,5	1 518,7	20,0	- 72,2	29,8
Options de change						
Options EUR/USD	137,0	136,2	438,8	9,2	2,5	41,5
Options EUR/GBP	65,7	75,3	130,7	0,7	1,4	7,4
Options EUR/RUB	50,0	21,9	65,2	2,4	0,4	4,3
Options EUR/BRL	41,8	24,8	37,0	1,5	-0,2	0,8
Options EUR/MXN	29,4	19,2	36,9	1,8	0,4	2,4
Options EUR/Autres devises	159,6	86,1	119,1	5,3	1,3	3,3
Options USD/CHF	45,7	115,5	-	1,0	5,3	-
Autres couples de devises	62,0	47,9	23,2	1,0	1,1	0,3
Total options de change	591,2	526,9	850,8	22,9	12,2	60,0
Dont options achetées	613,9	599,0	1 062,2	23,2	12,6	71,3
Dont options vendues	-22,7	-72,1	-221,4	-0,3	-0,4	-11,3
Total	2 182,3	2 415,5	2 369,5	42,9	- 60,0	89,8

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les valeurs de marché par nature de couverture se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Couvertures de juste valeur	4,3	-6,7	8,8
Couvertures de flux futurs	38,6	-47,8	71,3
Couvertures d'investissement net à l'étranger	-	-5,5	9,7
Total	42,9	- 60,0	89,8

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

Le groupe n'a pas de positions en devises significatives non couvertes au bilan.

b - Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêts (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments telles que détaillées ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

En millions d'euros	Notionnels			Valeurs de marché		
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dérivés de taux						
Couverture de flux de trésorerie						
Swaps de taux emprunteurs taux fixe						
EUR Euribor/taux fixe	20,2	21,0	21,7	-1,0	-2,3	-2,0
USD Libor/taux fixe	190,0	212,0	183,6	1,3	2,3	-0,4
CAD Libcad/taux fixe	-	-	5,3	-	-	-0,2
Caps - Achats						
EUR Euribor	-	-	300,0	-	-	-
Couvertures de juste valeur						
Swaps de taux emprunteurs taux variable						
EUR Euribor/taux fixe	128,8	309,6	325,5	3,6	13,3	22,0
Dérivés non qualifiés						
Swaps de taux variable/variable						
EUR Euribor/Euribor	7,1	210,2	286,2	-	0,1	0,6
Total	346,1	752,8	1 122,3	3,9	13,4	20,1

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Nominal réparti par échéance											
	31.12.2006				31.12.2005				31.12.2004			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Couverture de flux de trésorerie												
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	190,8	6,1	13,3	210,2	0,7	218,0	14,3	233,0	189,6	5,7	15,3	210,6
Caps - Achats					-	-	-		300,0	-	-	300,0
Couverture de flux de juste valeur												
Swaps de taux emprunteurs taux variable	7,0	121,8	-	128,8	174,0	135,5	-	309,5	16,0	309,5	-	325,5
Dérivés non qualifiés												
Swaps de taux variable/variable	7,1	-	-	7,1	196,4	13,8	-	210,2	76,0	210,2	-	286,2
Total	204,9	127,9	13,3	346,1	371,2	367,3	14,3	752,8	581,6	525,4	15,3	1 122,3

c - Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêts

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait un impact direct sur la charge financière du groupe de 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, après prise en compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés, et en considérant que le montant total de la dette nette reste stable et que les dettes à taux fixe arrivées à échéance sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers à taux fixe du groupe, après prise en compte des instruments dérivés, peut être estimée à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

d - Risque de contrepartie

Le groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées. Dès lors, le groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

e - Risque sur actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions.

La trésorerie disponible est placée, auprès d'organismes financiers de réputation incontestable, sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts.

Au 31 décembre 2006, le groupe détient 143 041 202 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 10 005,7 millions d'euros (note 14). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10 % par rapport au cours de 69,95 euros du 31 décembre 2006 aurait un impact sur les capitaux propres consolidés du groupe de plus ou moins 1 000,6 millions d'euros avant impôt.

NOTE 24 - AUTRES PASSIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	796,5	722,4	657,7
Clients créditeurs	512,9	473,9	359,1
Dettes sur immobilisations	120,7	120,4	128,6
Instruments dérivés	65,4	124,6	85,8
Autres passifs courants	118,4	81,9	79,7
Total	1 613,9	1 523,2	1 310,9

NOTE 25 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

a - Engagements de location simple

Ils s'élèvent à 1 823,2 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 1 362,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 326,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 dont :

- 318,1 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2006, contre 248,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 226,9 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- 922,2 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2006, contre 584,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 668,8 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- 582,9 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2006, contre 529,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 430,3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

b - Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 22.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Garanties données ⁽¹⁾	52,2	45,3	38,1
Crédits documentaires	7,2	5,4	5,1
Garanties reçues	32,3	32,3	31,2
Commandes d'investissement	233,0	202,4	181,3

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du groupe.

c - Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

d - Risques environnementaux

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du groupe.

NOTE 26 - VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

Elles s'élèvent à 65,6 millions d'euros, -35,7 et -76,4 millions d'euros respectivement pour l'exercice 2006, 2005 et 2004 et se ventilent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Stocks	-119,1	-35,1	-56,0
Clients	-244,0	-174,8	-91,5
Fournisseurs	251,2	66,8	58,2
Autres créances et dettes	177,5	107,4	12,9
Total	65,6	-35,7	-76,4

NOTE 27 - INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Pour 2006, elles concernent essentiellement les acquisitions de THE BODY SHOP, Beauty Alliance International et la société Sanoflore.

Pour 2005, elles concernent essentiellement les acquisitions de SKINCEUTICALS et de Delial.

Pour 2004, elles concernent notamment les acquisitions de MININURSE et YUE-SAI en Chine ainsi que le rachat de minoritaires intervenus dans l'exercice.

NOTE 28 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

a - Coentreprises

Les transactions envers les entreprises consolidées en intégration proportionnelle sont détaillées comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	2004
Ventes de biens et de services	10,6	11,6	19,3
Coût des ventes	-	-0,7	-0,4
Charges et produits financiers	1,2	0,8	0,7

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Créances d'exploitation	6,6	18,3	15,6
Dettes	-0,3	-0,3	-6,8
Créances financières	42,3	59,4	64,5

b - Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le groupe.

c - Entreprises associées

Durant l'exercice 2006, L'Oréal USA Inc. a vendu pour 50,6 millions d'euros à Beauty Alliance International, société dans laquelle le groupe détient 30 %.

Il n'existe pas de transaction significative avec une société mise en équivalence, au cours des exercices 2005 et 2004, hormis les dividendes reçus de Sanofi-Aventis en 2004.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006

a - Sociétés consolidées par intégration globale ⁽¹⁾

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
Anglo Overseas Finance (India) Private Ltd	Inde	100,00	
Areca & Cie	France	100,00	
Avenamite S.A.	Espagne	100,00	
Beautycos International Co Ltd	Chine	100,00	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co Ltd	Chine	100,00	
Beautytech International Cosmetics (Yi Chang) Co Ltd	Chine	100,00	
Belcos	Japon	100,00	
Belocap Productos Capilares Ltda	Brésil	100,00	
Biotherm	Monaco	100,00	
Biotherm Distribution & Cie	France	100,00	
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico	100,00	
Carson Midrand Manufacturing (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	
Centre Logistique D'Essigny	France	100,00	
Centrex	France	100,00	
Chimex	France	100,00	
Cobelsa Cosmetics S.A.	Espagne	100,00	
Colainaf	Maroc	100,00	
Compagnie Thermale Hôtelière et Financière	France	99,98	
Consortium Général de Publicité	France	100,00	
Cosbel S.A. de CV	Mexique	100,00	
Cosmelor	Japon	100,00	
Cosmelor KK	Japon	100,00	
Cosmephil Holdings Corporation	Philippines	100,00	
Cosmetica Activa Portugal Ltda	Portugal	100,00	
Cosmetil	Maroc	49,80	100,00
Cosmétique Active Belgilux	Belgique	100,00	
Cosmétique Active Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	
Cosmétique Active España	Espagne	100,00	
Cosmétique Active France	France	100,00	
Cosmétique Active Hellas	Grèce	100,00	
Cosmétique Active International	France	100,00	
Cosmétique Active Ireland	Irlande	100,00	
Cosmétique Active Italia	Italie	100,00	
Cosmétique Active Nederland	Pays-Bas	100,00	
Cosmétique Active Österreich GmbH	Autriche	100,00	
Cosmétique Active Production	France	100,00	
Cosmétique Active Suisse	Suisse	100,00	
Crea Mundi	France	100,00	
Elebelle (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	
Episkin	France	100,00	
Erwiton S.A.	Uruguay	100,00	
Exclusive Signatures International	France	100,00	
Fapagau & Cie	France	100,00	
Faprogi	France	100,00	
Finval	France	100,00	
Frabel S.A. de CV	Mexique	100,00	
Garnier New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	
Gemey Maybelline Garnier	France	100,00	
Gemey Paris – Maybelline New York	France	100,00	
Goldys International	France	100,00	
Helena Rubinstein	France	100,00	
Helena Rubinstein Italia Spa	Italie	100,00	
Holdial	France	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.
(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
Kosmepol Sp Z.O.O	Pologne	100,00	
L & J Re	France	100,00	
Laboratoire Bioexigence	France	100,00	
Laboratoire Garnier & Cie	France	100,00	
Laboratoire Sanoflore	France	98,31	
Lai Mei Cosmetics International Trading Cy Ltd	Chine	100,00	
Lancarome A/S	Danemark	100,00	
Lancôme Parfums & Beauté & Cie	France	100,00	
Lancos	Japon	100,00	
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	France	99,98	
La Roche Posay Laboratoire Pharmaceutique	France	99,98	
LaScad	France	100,00	
Lehoux et Jacque	France	100,00	
L'Oréal Adria	Croatie	100,00	
L'Oréal Argentina S.A.I.C	Argentine	100,00	
L'Oréal Australia	Australie	100,00	
L'Oréal Balkan D.O.O.	Serbie	100,00	
L'Oréal Baltic	Lettonie	100,00	
L'Oréal Belgilux	Belgique	100,00	
L'Oréal Bulgaria	Bulgarie	100,00	
L'Oréal Canada Inc.	Canada	100,00	
L'Oréal Ceska Republica S.R.O	République tchèque	100,00	
L'Oréal Chile S.A.	Chili	100,00	
L'Oréal (China) Co Ltd	Chine	100,00	
L'Oréal Colombia S.A.	Colombie	100,00	
L'Oréal Danmark A/S	Danemark	100,00	
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Division Productos de Lujo S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Division Productos Gran Publico S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Division Productos Profesionales S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal España S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Finland Oy	Finlande	100,00	
L'Oréal Guatemala	Guatemala	100,00	
L'Oréal Hellas S.A.	Grèce	100,00	
L'Oréal Hong-Kong Limited	Hong-Kong	100,00	
L'Oréal H.U.P GmbH & Co Kg	Allemagne	100,00	
L'Oréal H.U.P Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal India Pvt Ltd	Inde	100,00	
L'Oréal Indonesia	Indonésie	100,00	
L'Oréal Investments BV	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal Israel Ltd	Israël	92,97	
L'Oréal Italia Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Japan Ltd	Japon	100,00	
L'Oréal Korea	Corée	100,00	
L'Oréal Liban	Liban	99,88	
L'Oréal Libramont	Belgique	100,00	
L'Oréal Luxe Producten Nederland BV	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal Luxury Products Norge	Norvège	100,00	
L'Oréal Luxury Products Sverige AB	Suède	100,00	
L'Oréal Luxusprodukte GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Magyarország Kozmetikai Kft	Hongrie	100,00	
L'Oréal Malaysia	Malaisie	94,34	
L'Oréal Maroc	Maroc	50,00	100,00
L'Oréal Mexico S.A. de CV	Mexique	100,00	
L'Oréal Mexico Servicios S.A. de C.V.	Mexique	100,00	
L'Oréal Middle East	Emirats Arabes Unis	100,00	
L'Oréal Nederland BV	Pays-Bas	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.
(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
L'Oréal New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	
L'Oréal Norge A/S	Norvège	100,00	
L'Oréal Österreich GmbH	Autriche	100,00	
L'Oréal Panama	Panama	100,00	
L'Oréal Peru S.A.	Pérou	100,00	
L'Oréal Philippines	Philippines	100,00	
L'Oréal Polska Sp Z.O.O	Pologne	100,00	
L'Oréal Portugal	Portugal	100,00	
L'Oréal Prodotti di Lusso Italia Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	Belgique	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe France	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Hellas AE	Grèce	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe International	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Österreich	Autriche	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Portugal Lda	Portugal	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland GmbH & Co Kg	Allemagne	100,00	
L'Oréal Romania	Roumanie	100,00	
L'Oréal Saipo Industriale Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Saipo Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Services Centre de Coordination S.A.	Belgique	100,00	
L'Oréal Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	
L'Oréal Slovenija Kozmetika D.O.O	Slovénie	100,00	
L'Oréal Slovensko S.R.O	Slovaquie	100,00	
L'Oréal South Africa Holdings Ltd	Afrique du Sud	100,00	
L'Oréal Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Sverige AB	Suède	100,00	
L'Oréal Taiwan Co. Ltd	Taiwan	100,00	
L'Oréal Thailand Ltd	Thaïlande	100,00	
L'Oréal Turkiye	Turquie	100,00	
L'Oréal UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	
L'Oréal Ukraine	Ukraine	100,00	
L'Oréal Uruguay S.A.	Uruguay	100,00	
L'Oréal USA Inc.	Etats-Unis	100,00	
L'Oréal Venezuela CA	Venezuela	100,00	
Marigny Manufacturing Australia Pty Ltd	Australie	100,00	
Maybelline KK	Japon	100,00	
Maybelline Suzhou Cosmetics Ltd	Chine	100,00	
Nihon L'Oréal KK	Japon	100,00	
Parbel Of Florida Inc.	Etats-Unis	100,00	
Par-Bleue	France	100,00	
Parfums Cacharel et Cie	France	100,00	
Parfums Guy Laroche	France	100,00	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	100,00	
Parmobel Limited	Chypre	100,00	
Prestige & Collections International	France	100,00	
Procosa - Productos de Beleza S.A.	Brésil	100,00	
Productora Albesa S.A.	Espagne	100,00	
Productos Capilares L'Oréal S.A.	Espagne	100,00	
Redken France	France	100,00	
Regefi	France	100,00	
Scental	Hong-Kong	100,00	
Shu Uemura Cosmetics Inc.	Japon	93,57	
Sicôs et Cie	France	100,00	
SkinEthic	France	99,47	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.
(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle (2)
Socex de Expansao Mercantil em Cosmeticos	Brésil	99,00	
Société Civile Immobilière Socinay	France	100,00	
Société de Développement Artistique	France	100,00	
Société Hydrominérale de La Roche-Posay	France	99,98	
Sofamo	Monaco	100,00	
SoftSheen-Carson Products West Africa Ltd	Ghana	100,00	
Soprococ	France	100,00	
Soproréal	France	100,00	
Sparlys	France	100,00	
Swan Beauties Pvt Ltd	Inde	100,00	
Thai Shu Uemura	Thaïlande	96,84	
The Body Shop (sous-groupe)	Grande-Bretagne	100,00	
Venprobel	Venezuela	100,00	
Viktor & Rolf Parfums	France	100,00	
Yasulor Indonesia	Indonésie	100,00	
Yue-Sai Kan Cosmetics Shenzen Ltd	Chine	100,00	
Zao L'Oréal	Russie	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

b - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle (3)
Beauté Créateurs	France	50,00 (1)	
Club des Créateurs de Beauté KK	Japon	50,00 (1)	
Cosimar Japon KK	Japon	50,00 (1)	
Galderma Argentina S.A.	Argentine	50,00 (2)	
Galderma Australia Pty Ltd	Australie	50,00 (2)	
Galderma Belgilux N.V	Belgique	50,00 (2)	
Galderma Brasil Limitada	Brésil	50,00 (2)	
Galderma Canada Inc.	Canada	50,00 (2)	
Galderma Colombia S.A.	Colombie	50,00 (2)	
Galderma Hellas	Grèce	50,00 (2)	
Galderma Hong-Kong	Hong-Kong	50,00 (2)	
Galderma India Private Ltd	Inde	50,00 (2)	
Galderma International	France	50,00 (2)	
Galderma Italia S.P.A	Italie	50,00 (2)	
Galderma Korea Ltd	Corée	50,00 (2)	
Galderma KK	Japon	50,00 (2)	
Galderma Laboratories Inc	Etats-Unis	50,00 (2)	
Galderma Laboratorium GmbH	Allemagne	50,00 (2)	
Galderma Laboratories South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	50,00 (2)	
Galderma Mexico S.A. de CV	Mexique	50,00 (2)	
Galderma Nordic AB	Suède	50,00 (2)	
Galderma Peru Laboratorios	Pérou	50,00 (2)	
Galderma Pharma S.A.	Suisse	50,00 (2)	
Galderma Philippines Inc.	Philippines	50,00 (2)	
Galderma Polska	Pologne	50,00 (2)	
Galderma Production Canada Inc.	Canada	50,00 (2)	
Galderma Research & Development	France	50,00 (2)	
Galderma Research and Development Inc.	Etats-Unis	50,00 (2)	
Galderma S.A.	Suisse	50,00 (2)	
Galderma Singapore	Singapour	50,00 (2)	
Galderma UK Ltd	Grande-Bretagne	50,00 (2)	
Galderma Uruguay	Uruguay	50,00 (2)	
Innéov Belgique	Belgique	50,00 (2)	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle ⁽³⁾
Innéov Brasil Nutricosmeticos Ltda	Brésil	50,00 ⁽²⁾	
Innéov CZ s.r.o.	République tchèque	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Deutschland GmbH	Allemagne	50,00 ⁽²⁾	
Innéov España S.A.	Espagne	50,00 ⁽²⁾	
Innéov France	France	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Hellas AE	Grèce	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Italia Spa	Italie	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Nutrikozmetik	Turquie	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Österreich GmbH	Autriche	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Polska Sp. z.o.o.	Pologne	50,00 ⁽²⁾	
Innéov SK s.r.o.	Slovaquie	50,00 ⁽²⁾	
Innéov Suisse	Suisse	50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Galderma	France	50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Innéov	France	50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Innéov Unipessoal Portugal Ltda	Portugal	50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma S.A.	Espagne	50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma Chile Limitada	Chili	50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma Venezuela S.A.	Venezuela	50,00 ⁽²⁾	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique	50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan	Taiwan	50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne	50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand GmbH and Co Kg	Allemagne	50,00 ⁽¹⁾	
O.O.O Innéov	Russie	50,00 ⁽²⁾	
Yí Mei Ja Shanghai Trading	Chine	50,00 ⁽¹⁾	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration

53	Activité du groupe en 2006
53	Synthèses des résultats 2006
53	Chiffre d'affaires consolidé
56	Résultats
58	Perspectives
58	Recherche et Développement
59	Production et Technologie
59	Informations environnementales L'Oréal SA
59	Facteurs de risques
61	Développement durable
61	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2007
61	Rapport sur les comptes sociaux
61	Chiffre d'affaires
61	Bilan et compte de résultat
62	Filiales et participations
63	Informations concernant le capital social
63	Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
63	Capital émis et capital autorisé non émis
64	Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années
64	Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle
64	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années
64	Participation des salariés dans le capital
65	Franchissements de seuils déclarés à la société
65	Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société
66	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
66	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2006 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés
66	Informations sociales
66	Repérer, développer et intégrer les talents de demain, encourager et valoriser la diversité
66	Informations sociales L'Oréal SA
71	Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal
72	Options consenties aux salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux
72	Intéressement-rappel
73	Fonds en actions de L'Oréal avec abondement
73	Organisation du Conseil d'Administration en 2006
73	Gouvernement d'entreprise
73	Non-renouvellement du mandat d'un administrateur en 2006
73	Renouvellement des mandats de cinq administrateurs en 2006
73	Nomination d'un administrateur en 2006
74	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

74 Rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil

- 75 Rémunération du Président-directeur général
- 75 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général
- 76 Rémunération du Président
- 76 Rémunération du Directeur Général
- 76 Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil
- 77 Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil
- 77 Jetons de présence et autres avantages
- 77 Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil
- 77 Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2006 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux

78 Rachat par la société de ses propres actions

- 78 Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1^{er} janvier 2006
- 79 Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 11 mars 2006 et le 14 février 2007
- 79 Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société

Annexes au Rapport de Gestion

- 80 Rapport 2006 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
- 87 Informations sur les mandataires sociaux
- 97 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 102 Titres de participation
- 102 Résultats financiers sur cinq ans

Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la société et de son groupe au cours de l'exercice 2006. Dans un Rapport joint, le Président rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place et appliquées dans le groupe, particulièrement dans le domaine de l'information comptable et financière. Par ailleurs, le Conseil d'Administration établit son Rapport à l'Assemblée Générale, publié dans les délais légaux avec l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil expose à cette occasion les motifs du projet des résolutions soumis au vote des actionnaires.

ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2006

Les comptes consolidés de L'Oréal ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 février 2007, en présence des Commissaires aux Comptes.

Synthèse des résultats 2006

Le chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2006 a atteint 15,79 milliards d'euros, en croissance de +8,7%. Les effets monétaires ont eu un impact légèrement négatif de -0,2%. Hors effets monétaires, la progression des ventes est de +8,9% sur l'année 2006. L'effet de changement de structure s'élève à +3,1% principalement du fait de l'acquisition de The Body Shop, consolidée à partir du 1^{er} juillet 2006. A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à +5,8% au 31 décembre 2006 (hors The Body Shop, +5,7%).

L'Oréal a réalisé en 2006, une nouvelle et forte croissance de ses résultats. Le succès des innovations produits, la force des marques et le rythme soutenu de l'expansion géographique ont permis une nouvelle fois d'améliorer les positions mondiales. Le résultat d'exploitation a progressé fortement sous l'effet combiné de la stratégie de valorisation des produits et du contrôle rigoureux de tous les coûts. La rentabilité s'est ainsi nettement améliorée pour atteindre 16,1% du chiffre d'affaires. Toutes les divisions et toutes les zones ont contribué de manière homogène à cette progression de la rentabilité. L'acquisition de The Body Shop, consolidée depuis le 1^{er} juillet 2006, a contribué de manière positive à la croissance des ventes comme à celle des résultats du second semestre.

Chiffre d'affaires consolidé

Au quatrième trimestre, la progression des ventes s'est établie à +9,5%. A données comparables, c'est-à-dire à la fois à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires total groupe s'est élevée à +6,5% au quatrième trimestre.

La progression du chiffre d'affaires a été soutenue en fin d'année, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de croissance 2006 annoncé. Cette croissance a été réalisée grâce à une dynamique retrouvée en Europe de l'Ouest et à la performance remarquable des nouveaux marchés, en particulier le Brésil, la Russie, l'Inde, le Mexique et la Chine. The Body Shop a réalisé un bon deuxième semestre et renforce ainsi la progression du groupe. Au total, la croissance organique des marques ainsi que l'apport significatif des acquisitions ont permis une progression forte du chiffre d'affaires du groupe à +8,7%.

Chiffre d'affaires par division opérationnelle et zone géographique

	31.12.2006			4 ^e trimestre 2006		
	En millions d'euros	Croissance à données		En millions d'euros	Croissance à données	
		Comparables	Publiées		Comparables	Publiées
Par division opérationnelle						
Produits Professionnels	2 126	+3,8 %	+3,2 %	528	+4,8 %	+0,8 %
Produits Grand Public	7 903	+5,8 %	+5,4 %	1 923	+6,5 %	+2,4 %
Produits de Luxe	3 773	+5,1 %	+5,3 %	1 080	+5,4 %	+2,5 %
Cosmétique Active	1 128	+12,2 %	+14,4 %	233	+11,3 %	+9,5 %
Total cosmétique	15 011	+5,6 %	+5,6 %	3 781	+6,1 %	+2,5 %
Par zone géographique						
Europe de l'Ouest	6 992	+3,5 %	+3,7 %	1 702	+3,1 %	+3,1 %
Amérique du Nord	3 954	+2,7 %	+2,2 %	990	+3,6 %	-4,3 %
Reste du monde	4 065	+12,7 %	+12,8 %	1 089	+14,0 %	+8,6 %
Dont : Asie	1 476	+7,9 %	+7,4 %	385	+9,4 %	+3,6 %
Amérique latine	1 021	+16,1 %	+18,6 %	277	+14,7 %	+8,3 %
Europe de l'Est	850	+22,0 %	+24,8 %	247	+23,9 %	+25,0 %
Autres pays	718	+8,5 %	+4,5 %	180	+11,0 %	+1,5 %
Total cosmétique	15 011	+5,6 %	+5,6 %	3 781	+6,1 %	+2,5 %
The Body Shop	435	+9,7 %		263	+10,3 %	
Dermatologie ⁽¹⁾	344	+8,6 %	+8,1 %	105	+9,2 %	+4,5 %
Total groupe	15 790	+5,8 %	+8,7 %	4 148	+6,5 %	+9,5 %

(1) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Branche cosmétique : Evolution du chiffre d'affaires par division

La **Division Produits Professionnels** a enregistré une croissance de +3,8 % à données comparables, avec des scores positifs en Europe de l'Ouest et une très forte progression dans la zone reste du monde. Aux Etats-Unis, les écoulements des marques ont été soutenus. L'année a cependant été marquée par une baisse des stocks dans la distribution professionnelle, et par un remaniement de notre réseau de distributeurs au dernier trimestre. L'ORÉAL PROFESSIONNEL a bénéficié des lancements des gammes de coiffage Play Ball et Hair Mix ainsi que des soins Série Expert Lumino Contrast pour cheveux méchés et, en fin d'année, de la coloration Symbio. KÉRASTASE a relancé sa gamme Nutritive avec un très grand succès et a mis sur le marché les compléments nutritionnels Densitive. REDKEN a lancé le soin Blonde Glam et une nouvelle coloration Shimmer One. MATRIX a lancé Matrix for Men, nouvelle gamme de produits pour hommes et relancé la gamme de coiffage Vavoom.

La **Division Produits Grand Public** a réalisé une croissance de +5,8 % à données comparables avec une accélération notable au quatrième trimestre à +6,5 %. L'Europe de l'Ouest a confirmé son redémarrage et l'Amérique du Nord a poursuivi sa progression. Le reste du monde a encore accéléré son développement. L'ORÉAL PARIS réalise une bonne année marquée par une forte croissance en soin de la peau grâce à Age Re-Perfect, et Men Expert ainsi qu'en maquillage et, en soin du cheveu, avec le succès du lancement de Eiseve Nutri-Gloss. L'Europe et les pays émergents profitent de la réussite de ces lancements. La coloration Casting Crème Gloss confirme son succès en Europe. GARNIER est en forte progression, portée par la réussite de la coloration Nutrisse et des soins capillaires Fructis mais aussi le succès des soins du visage, des soins du corps et des soins solaires.

Le territoire de la marque a été renforcé par le nouveau positionnement « Prends soin de toi » qui a été déployé internationalement à la fin de l'année. MAYBELLINE NEW YORK : la marque de maquillage signe une belle progression avec une croissance équilibrée entre les grandes zones, tirée par le succès des fonds de teint Dream Matte Mousse et la collection des grands mascaras. Le dernier trimestre est marqué par le lancement très innovant du rouge à lèvres Watershine Elixir.

Le chiffre d'affaires de la **Division Produits de Luxe** a progressé de +5,1 % à données comparables. La dynamique observée en Europe de l'Ouest s'est poursuivie au quatrième trimestre, de façon homogène dans tous les grands marchés. L'activité s'est légèrement améliorée en Amérique du Nord, en particulier par le succès des initiatives soin du visage et parfums. Le reste du monde a poursuivi son accélération au dernier trimestre en particulier en Chine, en Amérique latine et en Europe de l'Est. L'activité parfums poursuit sa dynamique : le nouveau parfum féminin Code Donna, de GIORGIO ARMANI, a confirmé son succès en fin d'année en Europe. Les grands piliers de la marque ARMANI, Acqua di Giò et Armani Code, ont confirmé leur solidité durant la période de Noël. Par ailleurs, Miracle Forever de LANCÔME et Noa Perte de CACHAREL sont venus renforcer ces deux marques. Enfin, le nouveau parfum masculin de VIKTOR & ROLF, Antidote, a remporté un grand succès aux Etats-Unis et en France, où il a été lancé en avant-première. L'accélération de la dynamique dans la gamme de soin s'est poursuivie, avec un excellent accueil sur tous les marchés d'Absolue Premium Beta X, de LANCÔME, bénéficiant de la nouvelle molécule Pro-Xylane. BIOTHERM, avec le sérum Aquasource, et HELENA RUBINSTEIN, avec Prodigy tissular, ont également accéléré sur ce métier. Enfin, l'activité maquillage a été marquée par l'introduction du rouge à lèvres Rouge Unlimited de SHU UEMURA qui apporte une révolution technologique en matière de pigments et remporte un vif succès.

La croissance de **Cosmétique Active** s'est poursuivie avec une progression soutenue de + 12,2 % du chiffre d'affaires à données comparables, à laquelle l'ensemble des zones géographiques ont fortement contribué.

Toutes les marques sont en augmentation à deux chiffres, grâce à une bonne tenue des produits existants et à l'impact positif des lancements tels que les soins Neovadiol et Normaderm de VICHY, Redermic soin de comblement anti-rides et Toleriane Teint de LA ROCHE-POSAY. De plus, les produits solaires des deux marques réalisent une bonne saison. INNEOV connaît également une forte croissance de ses ventes grâce au lancement d'Inneov Solaire, premier préparateur solaire au Skin Probiotic. Par ailleurs, SANOFLORE, marque de cosmétiques certifiés bio a rejoint la division au mois de novembre 2006.

Progression régulière de l'Europe de l'Ouest

L'activité de l'ensemble des divisions confirme le retour à la croissance, en France, en Allemagne et en Italie et la poursuite d'une progression soutenue au Royaume-Uni et en Espagne. Tous les pays réalisent une performance positive. Les Produits Professionnels enregistrent des croissances dans l'ensemble des catégories. Les marques américaines REDKEN et MATRIX y sont très dynamiques, en particulier en France, en Belgique et en Espagne. La Division des Produits Grand Public est en progression dans tous les pays, en particulier en Espagne et au Royaume-Uni. Forte de ses succès en soins de la peau (Age-rePerfect et Men Expert de L'ORÉAL PARIS) et en soin du visage GARNIER ainsi qu'en soins capillaires Fructis de GARNIER, elle y enregistre de nouveaux gains de parts de marché. Les Produits de Luxe progressent dans tous les pays de façon homogène, avec une accélération de LANCÔME, grâce à Absolue Premium Beta X en fin d'année, une excellente dynamique d'ARMANI et de BOTHERM, et la poursuite des ouvertures de boutiques KIEHL'S et SHU UEMURA. Pour la Cosmétique Active, le chiffre d'affaires croît à un rythme soutenu dans l'ensemble de la zone, tiré par LA ROCHE-POSAY en particulier.

Amérique du Nord : progression dans un contexte de consolidation de la distribution

En **Amérique du Nord**, la situation des Etats-Unis a été marquée par une conjonction de turbulences dans la distribution. Le marché a cru légèrement moins vite qu'en 2005 ; très dynamique dans la grande consommation, il a été ralenti dans les ventes aux salons et dans l'activité Grands Magasins. Dans ce contexte, la progression du chiffre d'affaires a été de + 2,7 % à données comparables. La Division Produits Professionnels a poursuivi ses gains de parts de marché dans les ventes aux salons, en particulier avec les colorations MATRIX et REDKEN et avec la marque KERASTASE. La division a renforcé ses liens de coopération avec son distributeur le plus performant et réaménagé ses accords de distribution géographique. Le niveau des stocks distributeurs a diminué sensiblement. La Division des Produits Grand Public a été dynamisée par la progression de GARNIER et de ses lignes capillaires Fructis et Nutrisse. MAYBELLINE a réalisé une bonne progression grâce au rouge à lèvres Superstay. L'ORÉAL PARIS a connu une croissance contrastée selon les catégories, forte en maquillage et plus faible en soin de la peau. Aux Produits de Luxe, les facturations ont été, toute l'année, contrariées par la fusion des deux principales chaînes de grands magasins et la fermeture de 80 portes. La division a amélioré ses positions en soin de

la peau grâce aux succès de Absolue Premium Beta X et de Collaser Yeux de LANCÔME, et en parfums féminins grâce à la réussite de Armani Code Women et de Hypnôse de LANCÔME. Le déploiement de la Cosmétique Active s'est accéléré, avec le lancement de VICHY dans le nord-est des Etats-Unis et en Californie, et par la forte croissance de SKINCEUTICALS.

Développement rapide dans l'ensemble des nouveaux marchés

Le développement du reste du monde s'est poursuivi à un rythme rapide avec une accélération au quatrième trimestre dont la croissance a été de + 14 % à données comparables. Le chiffre d'affaires de la zone **Asie** est en croissance de + 7,9 % à données comparables. Au Japon, dans un marché très compétitif, les Produits Professionnels réalisent de bonnes performances. L'Asie hors Japon a réalisé une bonne année, à + 11,8 %, avec une forte accélération au second semestre. En Chine, cette accélération est particulièrement notable avec une croissance de + 21,2 %. Les Produits Grand Public progressent très rapidement en soin du visage, grâce à L'ORÉAL PARIS White Perfect, UV Perfect. La division s'est renforcée en 2006 avec le lancement de GARNIER soin du visage qui s'implante progressivement. La Division Produits de Luxe confirme son leadership, tirée par les marques LANCÔME et BOTHERM. Pour la Cosmétique Active, VICHY et LA ROCHE-POSAY y poursuivent leur percée en pharmacie. En Corée, la situation s'améliore graduellement, le pays renoue avec la croissance. Par ailleurs, l'Indonésie et la Thaïlande sont en progression rapide notamment dans la Division Produits Grand Public.

L'Europe de l'Est réalise une excellente performance sur l'ensemble de l'année 2006 : + 22 % à données comparables, avec une contribution notable de la Russie et de la filiale nouvellement créée en Ukraine. Les Produits Professionnels signent une excellente performance, notamment en Russie. MATRIX confirme sa percée dans l'ensemble de la zone. Aux Produits Grand Public, L'ORÉAL PARIS inscrit de très bons scores en maquillage et en soin capillaire avec Elsève. GARNIER réalise une année en très forte croissance en capillaire et en visage, et développe fortement le soin du corps. Sur un marché du Luxe en pleine expansion, la Division Produits de Luxe réalise une très forte progression, en particulier en Russie, République tchèque, Slovaquie et Hongrie, tirée par le succès des marques LANCÔME, BOTHERM et ARMANI. Cosmétique Active inscrit une nouvelle année de forte croissance et confirme son leadership dans un circuit pharmacie qui accélère sa modernisation.

Les ventes de l'**Amérique latine** sont en forte progression à + 16,1 %, à données comparables, grâce à la performance du Brésil, du Mexique et de tous les autres pays de la zone. Les Produits Professionnels se développent avec la marque L'ORÉAL PROFESSIONNEL et surtout avec la confirmation du succès du lancement de MATRIX au Brésil, au Chili et au Venezuela. Le chiffre d'affaires des Produits Grand Public progresse uniformément dans tous les pays de la zone, tiré, notamment, par la réussite du grand lancement de Nutri-Gloss d'Elsève. Les Produits de Luxe, en croissance forte, bénéficient des performances de BOTHERM et du succès des parfums RALPH LAUREN et GIORGIO ARMANI. Cosmétique Active poursuit un développement très rapide avec VICHY et LA ROCHE-POSAY qui enregistrent des gains de parts de marché importants en dermocosmétique.

Dans les **autres pays**, le chiffre d'affaires est en croissance de +8,5 % à données comparables. En Inde (+40,3 %), nos affaires ont continué à se développer très rapidement, soutenues par les formidables succès de GARNIER avec Skin Naturals, Color Naturals et Fructis. Le Moyen-Orient confirme son grand dynamisme avec une progression à deux chiffres.

Une bonne fin d'année pour The Body Shop

Consolidée depuis le 1^{er} juillet, The Body Shop a réalisé un second semestre de croissance solide avec des ventes de fin d'année en forte progression. Le chiffre d'affaires net consolidé est en croissance de +9,7 %. L'augmentation des ventes de détail (total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus) s'est élevée à +6,6 % (+3,2 % à parc de magasins identique, pour le total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continûment présents entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005 et la même période de 2006). Le nombre de magasins s'est accru de 89 portes au cours du second semestre 2006. Au 31 décembre, The Body Shop totalise 2 265 magasins dont 886 en propre. Les zones Europe et Asie ont particulièrement contribué à ces résultats avec de très bonnes performances, au Royaume-Uni, en Norvège et au Japon. Cette croissance a été favorisée par les succès des lancements de la gamme de soins à l'Aloe Vera et du parfum Neroli Jasmin, ainsi que par la bonne activité coffrets de fin d'année.

Dermatologie

Le chiffre d'affaires de la branche dermatologie est en progression de +8,6 % à données comparables. L'ensemble des zones a contribué à cette croissance. La gamme de produits Clobex pour le traitement du psoriasis ainsi que Metrogel 1 % et Loceryl Nail Lacquer ont fortement soutenu la progression de Galderma.

Résultats

Compte de résultat consolidé

The Body Shop, consolidée depuis le 1^{er} juillet, présente un profil d'exploitation sensiblement différent de celui du groupe L'ORÉAL. Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des performances, le tableau ci-dessous présente le compte d'exploitation de L'ORÉAL, en 2006, avec et sans The Body Shop.

En millions d'euros	31.12.2005	En % du chiffre d'affaires	31.12.2006 sans The Body Shop	En % du chiffre d'affaires	31.12.2006 avec The Body Shop 2 ^e semestre	En % du chiffre d'affaires	Evolution en %
Chiffre d'affaires	14 533	100	15 355	100	15 790	100	+ 8,7
Coûts de ventes	-4 347	29,9	-4 414	28,7	-4 569	28,9	
Marge brute	10 185	70,1	10 941	71,3	11 221	71,1	+ 10,2
Frais de recherche et développement	-496	3,4	-531	3,5	-533	3,4	
Frais publipromotionnels	-4 367	30,1	-4 718	30,7	-4 783	30,3	
Frais commerciaux et administratifs	-3 009	20,7	-3 153	20,5	-3 309	21,0	
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 313	15,9	2 539	16,5	2 596	16,4	+ 12,3
Pertes et gains de change	-47	0,3	-56	0,4	-55	0,3	
Résultat d'exploitation	2 266	15,6	2 483	16,2	2 541	16,1	+ 12,1

Compte de résultat consolidé sans The Body Shop

La marge brute s'est accrue de façon très sensible et représente 71,3 % du chiffre d'affaires contre 70,1 % en 2005. Cette amélioration résulte, pour l'essentiel, d'une valorisation du mix produits et de la poursuite de nos programmes d'optimisation industrielle.

Les frais de recherche et développement représentent 3,5 % des ventes, au lieu de 3,4 % en 2005.

Les frais publipromotionnels, en forte croissance, ont représenté, en 2006, 30,7 % du chiffre d'affaires, à comparer à 30,1 % en 2005.

Les frais commerciaux et administratifs ont représenté 20,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à 20,7 % en 2005. Cette année encore, cette rubrique enregistre une amélioration graduelle, fruit d'efforts constants d'organisation et de productivité.

Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change est en croissance forte à +9,8 %. Il atteint 16,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à 15,9 % en 2005.

Les pertes de change se sont établies à 56 millions d'euros en 2006, à comparer à 47 millions d'euros en 2005.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation s'établit à 2 483 millions d'euros, en progression de +9,6 % par rapport à 2005. Il ressort à 16,2 % du chiffre d'affaires, à comparer à 15,6 % en 2005.

Compte de résultat consolidé avec The Body Shop

La structure du compte d'exploitation de The Body Shop au second semestre présente un profil assez différent de celle du groupe L'Oréal. La consolidation de The Body Shop a contribué de manière positive aux grands postes de l'exploitation du groupe.

Au total l'exploitation du groupe avec The Body Shop peut se résumer ainsi :

- le chiffre d'affaires atteint 15 790 millions d'euros, en progression de +8,7 %,
- la marge brute s'élève à 11 221 millions d'euros, en croissance de 10,2 %,
- le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change, à 2 596 millions d'euros, augmente de +12,3 %.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation progresse de 12,1 % pour s'établir à 2 541 millions d'euros soit 16,1 % du chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation par branche et par division

Chaque division et chaque branche a vu sa rentabilité croître en 2006 par rapport à 2005.

	2005		2006	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Par division opérationnelle				
Produits Professionnels	406	19,7	443	20,8
Produits Grand Public	1 291	17,2	1 421	18,0
Produits de Luxe	723	20,2	776	20,6
Cosmétique Active	187	19,0	221	19,6
Total des divisions cosmétiques	2 609	18,4	2 860	19,1
Non alloué ⁽¹⁾	-396	-2,8	-437	-2,9
Total branche cosmétique	2 212	15,6	2 423	16,1
The Body Shop 2 ^e semestre	-	-	58	13,4
Branche dermatologie ⁽²⁾	54	16,9	59	17,3
Groupe	2 266	15,6	2 541	16,1

(1) Non alloué = Frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers. En % du chiffre d'affaires total.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Du fait de la saisonnalité très marquée de son activité, la rentabilité de 13,4 % au second semestre n'est pas représentative de la rentabilité annuelle de The Body Shop.

Branche cosmétique : résultat d'exploitation des zones géographiques

La rentabilité a progressé dans toutes les zones en 2006.

	Résultat d'exploitation			
	2005		2006	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Europe de l'Ouest	1 415	21,0	1 527	21,8
Amérique du Nord	708	18,3	744	18,8
Reste du monde	486	13,5	589	14,5
Total des zones cosmétiques	2 609	18,4	2 860	19,1

Compte de résultat consolidé (du résultat d'exploitation au résultat net hors éléments non récurrents)

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006 Avec The Body Shop 2 ^e semestre	Evolution en %
Résultat d'exploitation	2 266	2 541	+ 12,1
Coût de l'endettement financier net	-64	-116	
Autres produits et charges financiers	-3	-4	
Dividendes Sanofi-Aventis	172	218	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	-1	
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 370	2 638	+ 11,3
Impôts sur les résultats hors éléments non récurrents	-730	-803	
Intérêts minoritaires	-1	-1	
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents⁽¹⁾	1 639	1 833	+ 11,9
BNPA⁽²⁾ (en euros)	2,60	2,98	+ 14,7
Nombre d'actions moyen dilué	630 892 470	615 723 220	

(1) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les plus- ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Résultat net hors éléments non récurrents dilué, part du groupe, par action.

La charge financière nette s'élève à 116 millions d'euros, en augmentation du fait de la hausse des taux d'intérêts, de l'acquisition de The Body Shop et de la poursuite du plan de rachat d'actions.

Les dividendes reçus de Sanofi-Aventis au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 217,5 millions d'euros, en croissance de +26,7 %.

Le résultat avant impôts hors éléments non récurrents s'élève à 2 638 millions d'euros, en croissance de +11,3 %. L'impôt sur les résultats hors éléments non récurrents se monte à 803 millions d'euros, en augmentation de +9,9 %. Le taux d'impôt a diminué de 30,8 % en 2005 à 30,4 % en 2006.

Le résultat net hors éléments non récurrents s'établit à 1 833 millions d'euros en croissance de +11,9 %. En intégrant l'effet positif des rachats d'actions, le bénéfice net par action s'élève à 2,98 euros par action, soit +14,7 % par rapport à 2005.

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006	Evolution en %
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	1 639	1 833	+11,9
Éléments non récurrents	334	228	
Résultat net part du groupe	1 972	2 061	+4,5
Par action dilué (euros)	3,13	3,35	+7,1

Les éléments non récurrents sont positifs à hauteur de 228 millions d'euros au lieu de 334 millions d'euros en 2005. Ils comprennent pour l'essentiel des amortissements complémentaires sur les immobilisations incorporelles et la réévaluation des impôts différés liés au maintien de la participation dans Sanofi-Aventis. Après prise en compte de ces éléments non récurrents, le résultat net part du groupe s'élève à 2 061 millions d'euros en progression de +4,5 % par rapport à 2005.

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2006 s'élève à 2 410 millions d'euros en croissance de +13,2 %. Le besoin en fonds de roulement s'est fortement réduit en 2006. Les investissements sont stables à 4,7 % du chiffre d'affaires.

La dette nette du groupe au 31 décembre 2006 ressort à 3 329 millions d'euros soit 22,8 % des capitaux propres, en progression par rapport à fin 2005 où elle s'établissait à 2 217 millions d'euros soit 15,1 % des capitaux propres.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2007, d'approuver un dividende de 1,18 euro par action soit +18 % par rapport à 2005.

PERSPECTIVES

Au vu de l'ensemble des résultats de l'année 2006 et de la dynamique qu'ils expriment, la Direction Générale s'est déclarée confiante pour 2007. Ces perspectives sont exposées par chacune des Divisions du groupe dans leur présentation respective dans le tome 1 du Document de Référence.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'année 2006 a notamment été marquée par les faits suivants : l'acquisition de SkinEthic, société leader dans la commercialisation de produits de l'ingénierie tissulaire ; la mise au point du Pro-Xylane, premier actif cosmétique issu de la chimie verte, respectueuse de l'environnement ; la création de la direction des matières premières d'origine naturelle ; la création de la direction internationale de la Recherche Appliquée et du Développement Parfums ; les acquisitions de The Body Shop et de Sanoflore ; l'élargissement de l'approvisionnement en matières premières d'origine naturelle, bio et issues du commerce équitable.

532,5 millions d'euros ont été investis dans la recherche en 2006 (3,4 % du chiffre d'affaires), 569 brevets ont été déposés et 2 961 salariés constituent les effectifs de la recherche cosmétique et dermatologique de L'Oréal.

PRODUCTION ET TECHNOLOGIE

L'accélération de la performance industrielle repose cette année sur trois leviers clés : l'innovation, l'optimisation de l'outil de production et la réduction des coûts d'achat. Sur 71 brevets packaging déposés par L'Oréal, 10 l'ont été en cosmétique instrumentale, nouveau champ d'exploration prometteur. La dynamique d'innovation dans la recherche des procédés engagée sur les shampooings se poursuit sur d'autres familles de produits. Les gains de temps de fabrication sur les produits de soin de la peau atteignent jusqu'à 40 %. L'optimisation de l'outil de production continue. Le processus de mutualisation de fonctions de sites au sein d'une zone ou d'une division se poursuit avec les usines du Brésil. Deux sites industriels aux Etats-Unis ont été fermés. Pour réduire les coûts d'achats, des programmes de conduite de la performance avec nos fournisseurs ont été réalisés. Ils ont abouti à une évolution positive des indices d'achat, malgré l'effet des hausses des matières premières de base et de l'énergie.

Informations environnementales L'Oréal SA

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le présent Rapport des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences environnementales de son activité. La société L'Oréal SA faisant partie du groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expéditions. L'incidence des activités de la société L'Oréal SA sur l'environnement est très limitée ; elle est essentiellement constituée en 2006 des éléments suivants (en données annuelles) :

2006	Total
Déchets (t)	2 458
Total valorisé (t)	2 342
Indice valorisation (%)	95,28
CO ₂ (t)	5 687
SO ₂ (t)	1,3
Consommation eau (m ³)	157 428
Electricité (MWh)	52 198
Gaz (MWh)	30 443
Fuel (MWh)	401

Les données groupe figurent dans le chapitre « Développement Durable » du tome 1 du Document de Référence. Des informations complémentaires sont également données dans la partie « Risques industriels et environnementaux » du chapitre qui suit sur les risques.

FACTEURS DE RISQUES

Le Contrôle Interne du groupe, qui repose sur des textes de référence, des chartes, des normes, des procédures et des bonnes pratiques, vise à créer et maintenir une organisation qui permette

de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

Risques de marché

Les risques de marché et leur gestion sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés figurant dans la note 23 page 41 du présent Document.

Risques juridiques

L'Oréal est propriétaire des actifs incorporels majeurs pour les sociétés du groupe auxquelles elle concède des licences contre paiement de redevances. Le groupe ne se trouve pas, par ailleurs, dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard de tiers.

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible. Il n'existe aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

Risques industriels et environnementaux

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Sécurité Hygiène et Environnement (SHE) rigoureuse a été mise en place au sein du groupe depuis de nombreuses années. Cette politique a pour ambition d'atteindre des niveaux de rigueur élevés en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. L'Oréal s'engage à développer, produire, distribuer et vendre des produits innovants, de la meilleure qualité, conçus pour mettre en valeur la beauté et améliorer le bien-être. L'Oréal doit remplir cette mission de manière éthique, en minimisant son impact sur l'environnement et en garantissant la sécurité et la santé de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles L'Oréal travaille.

Pour ce faire, L'Oréal prend l'engagement de :

- mesurer et communiquer ses performances dans le domaine SHE,
- améliorer de façon continue tous les aspects SHE,
- respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur relatives à SHE, ainsi que ses normes internes et ce, dans tous les domaines d'activités,
- promouvoir un système de management SHE, aussi bien en interne que chez ses sous-traitants et ses fournisseurs,
- promouvoir la participation des collaborateurs dans sa démarche relative à SHE,
- évaluer tous les nouveaux produits et procédés significatifs pour en minimiser les risques SHE,
- mettre en œuvre un programme d'audit, interne et externe, en matière de SHE,
- promouvoir le concept de développement durable et publier ses progrès dans ce domaine.

La Direction Générale technique de L'Oréal exerce, pour l'ensemble des sites du groupe, la responsabilité fonctionnelle de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Elle est relayée par une Direction de la Sécurité, l'Hygiène et l'Environnement (SHE) et par des experts rattachés organisés de manière décentralisée.

La Direction SHE assure :

- les réalisations techniques en matière de SHE au niveau international,
- l'encadrement des experts et des spécialistes SHE à chaque niveau organisationnel et sur chaque site industriel,
- le contrôle de l'application des normes,
- la circulation des bonnes pratiques dans un souci constant d'amélioration,
- fixe les objectifs précis pour des améliorations dans les domaines SHE.

Le programme « environnement » très engagé du groupe implique l'ensemble des sites autour du monde c'est-à-dire tous les sites administratifs, tous les laboratoires, toutes les usines et toutes les centrales d'expéditions. Le groupe L'Oréal exploite 114 sites industriels dont 4 sont classés « seveso seuil haut ».

Les mêmes règles sont appliquées au niveau mondial, y compris dans les pays émergents. Le nombre des personnes responsables de la SHE varie selon la taille du site, mais comprend au minimum une personne. Le sommet mondial de Rio de Janeiro – l'eau, l'énergie, les émissions et les déchets – reste au cœur des préoccupations environnementales de L'Oréal. Aujourd'hui plus de 100 paramètres sont rassemblés mensuellement par les sites industriels.

Les tableaux de bords de « sécurité, hygiène et environnement » conçoivent chaque mois des éléments concernant la prévention, donnent des informations sur les incidents et rapportent les résultats relatifs aux consommations d'eau et d'énergie, aux rejets atmosphériques, aux effluents, aux déchets et à leur valorisation. Ils font l'objet d'une analyse pointue des experts en SHE du groupe et sont à l'origine d'actions correctrices permettant de remplir les objectifs. Le groupe s'est doté des moyens nécessaires à cet effet : une organisation et un management spécifiques, la formation des collaborateurs, la réalisation d'audits – internes et externes –, des procédures de certifications consécutives.

Des outils au service du management SHE

Les RIO et RIS (Risques Industriels Organisation et Risques Industriels Sécurité) sont les règles internes émises par la Direction Générale Technique fixant les principes de la politique globale de L'Oréal en matière de SHE. Pour chaque thème (par exemple pour les consignes générales en période d'alerte ou la sécurité du personnel dans les zones de stockage en hauteur ou encore pour la maîtrise des risques de pollution du sol et des eaux pluviales), sont fixés les responsabilités de chaque acteur, les systèmes d'information, les formations, les actions d'amélioration à mettre en œuvre et les moyens de contrôle.

- Le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques, fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain. Il contribue à définir poste par poste les risques et en

évalue le danger permettant ainsi de dresser très précisément une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode d'évaluation des risques permet de relever tous les dangers, d'évaluer leur niveau, de rechercher de nouveaux moyens de contrôle des risques résiduels. Uniformisée sur tout le groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques.

- Les Prix SHE sont des concours internes visant à mobiliser les collaborateurs du groupe pour améliorer la maîtrise des risques, contribuer à la protection de l'environnement et traduire l'implication de son engagement civique dans la communauté dans laquelle L'Oréal opère.

Les récompenses ont pour objectif de transmettre les valeurs fondamentales de l'amélioration continue : initiative, amélioration et constance.

Assurance

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du groupe. Cette politique est déclinée à deux niveaux :

- au niveau central, le groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible,
- localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du groupe pour leurs expositions spécifiques.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe. Chaque programme souscrit par le groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

Programmes mondiaux intégrés

Responsabilité civile générale

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du groupe. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la Responsabilité Civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits.

La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du groupe.

Dommmage aux biens et perte d'exploitation

Le groupe a mis en place un programme centralisé pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales. Ce programme couvre également les pertes d'exploitation consécutives à un dommage matériel garanti. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place ainsi que les plans de continuité de production dans les sites industriels du groupe. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événement, ce programme est assorti de sous-limites globales qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles. Ce programme est assorti d'audits Ingénierie Prévention des sites du groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du groupe.

Transport

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximum en matière d'assurance transport à tous les flux de marchandises.

Risque crédit client

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide et aux termes et conditions négociées par la Direction des Assurances, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

Autoassurance

Le groupe, via sa filiale de réassurance, conserve à sa charge, au-delà des franchises applicables aux filiales assurées, une rétention d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Autres risques particuliers

Il n'existe aucun autre risque, de quelque nature que ce soit, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur la situation financière du groupe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà de ses résultats financiers et du succès de son modèle économique, L'Oréal développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs. La démarche du groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de L'Oréal est d'assurer une croissance durable et responsable. Les exemples parmi les plus emblématiques de l'action du groupe dans ce domaine sont les deux programmes internationaux « pour les femmes et la science » et « coiffeurs du monde contre le sida ».

Le Rapport sur le Développement durable chez L'Oréal a été mis à jour et publié en juin 2006 ; il est en ligne sur le site Internet www.loreal.com.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2007

Aucun événement notable n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2007 et l'établissement du présent Rapport le 14 février 2007.

RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de L'Oréal SA ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 février 2007, en présence des Commissaires aux Comptes.

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2006	2005	Variation en %
Chiffre d'affaires			
1 ^{er} trimestre	515,3	472,0	9,17
2 ^e trimestre	526,8	486,1	8,37
3 ^e trimestre	467,1	421,9	10,71
4 ^e trimestre	494,2	476,6	3,69
Total	2 003,4	1 856,6	7,91

Nota : ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de services, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent notamment des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupe.

Bilan et compte de résultat

Le bilan et compte de résultat de L'Oréal SA figurent en annexe au présent Rapport de Gestion.

Au 31 décembre 2006, le total du bilan s'élève à 11 348,5 millions d'euros contre 10 086,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La présentation des comptes sociaux est conforme au Plan Comptable Général 1999 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 639 616 410 titres de 0,2 euro de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de la technologie.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste *Autres produits*, et au titre de la technologie dans le poste *Chiffre d'affaires*.

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 1 690,3 millions d'euros contre 1 589,6 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation de 135,9 millions d'euros du résultat financier (variation des provisions pour dépréciation des actions propres, augmentation des produits financiers de participation et augmentation des intérêts des emprunts principalement).

Le résultat net de 2006 de 1 690,3 millions d'euros s'entend :

- après reprise de la provision pour investissement constituée en 2001 au titre de l'exercice 2000 pour un montant de 8,1 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans,
- après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise :
- d'une réserve au profit du personnel de 15,3 millions d'euros provisionnée en 2005,
- et d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2006 de 17,5 millions d'euros,
- après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales à notre profit, en application des dispositions relatives à la participation pour un montant de 0,8 million d'euros contre 3,5 millions d'euros en 2005.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

- dépenses et charges : 0,6 million d'euros,
- impôt correspondant : 0,2 million d'euros.

Filiales et participations

Les informations relatives à l'activité des filiales sont notamment adressées au début du présent Rapport, dans le descriptif de l'activité de la zone dont elles relèvent, ainsi que dans le tome 1 du Document de Référence. Des données financières les concernant sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2006, annexé aux comptes sociaux.

SkinEthic

En février 2006, le groupe L'Oréal a procédé à l'acquisition de 84,1 % du capital de SkinEthic, société inscrite au marché libre d'Euronext Paris, leader en ingénierie tissulaire produisant et commercialisant des épidermes, peaux et épithéliums reconstitués permettant de réaliser des tests *in vitro* sur la sécurité et l'efficacité de nombreux produits (cosmétiques, pharmaceutiques, chimiques...). Le chiffre d'affaires de SkinEthic a atteint 1,6 million d'euros en 2006. Au 31 décembre 2006, L'Oréal détenait 99,47 % du capital de SkinEthic.

The Body Shop International

L'Oréal a procédé en juin 2006 à l'acquisition de The Body Shop International, société alors cotée au London Stock Exchange, de renommée mondiale, commercialisant des produits d'origine naturelle, dotée de valeurs fortes et disposant d'une grande expertise dans la distribution de détail avec plus de 2 000 magasins en propre et en franchise. The Body Shop a enregistré au cours de l'exercice 2005-2006, arrêté au 28 février 2006, un chiffre d'affaires développé de plus de 772 millions de livres. Sur la même période, le groupe The Body Shop a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 486 millions de livres.

Beauty Alliance

En juillet 2006, le groupe L'Oréal a pris une participation de 30 % dans la société Beauty Alliance, deuxième distributeur américain de produits professionnels. Le chiffre d'affaires de Beauty Alliance a atteint 372,3 millions de dollars (USD) en 2006. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} août 2006.

Sanoflore

En octobre 2006, L'Oréal a procédé à l'acquisition du laboratoire français Sanoflore, pionnier dans la conception, la fabrication et la commercialisation en pharmacie et dans les magasins spécialisés de produits cosmétiques et d'aromathérapie naturels, certifiés « bio ». Le chiffre d'affaires de Sanoflore pour l'exercice 2006 est de 15 millions d'euros.

Sanofi-Aventis

Au 31 décembre 2006, L'Oréal détenait 10,52 % du capital et 17,27 % des droits de vote de Sanofi-Aventis.

Dans les comptes de L'Oréal, Sanofi-Aventis a été déconsolidé le 12 août 2004. La valeur au bilan au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 respectivement de 10 585 millions d'euros et de 10 006 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, respectivement de 74,00 euros et 69,95 euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 127 923 282 euros au 31 décembre 2006 ; il est divisé en 639 616 410 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie et portant même jouissance.

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de la délégation	Plafond d'émission	Utilisation au cours de l'exercice 2006
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 avril 2005 (12 ^e résolution)	26 mois	Possibilité de porter le capital social jusqu'au montant maximum de 200 000 000 euros	Néant
Augmentation du capital social au profit des salariés	25 avril 2006 (13 ^e résolution)	26 mois	1 % du capital social existant à la date de l'Assemblée ayant consenti l'autorisation (soit un maximum de 6 587 696 actions)	Néant

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'attribuer aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux de la société et de ses filiales françaises et étrangères des options d'achat d'actions existantes ou de souscription d'actions à émettre de la société. Le nombre total des options attribuées dans ce cadre ne peut représenter plus de 12 millions d'actions. Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 avril 2006 pour une durée maximum de 26 mois.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé à deux attributions d'options de souscription d'actions portant sur un total de 7 500 000 options :

Date d'attribution	Nombre d'options	Période d'exercice ⁽¹⁾
25 avril 2006	2 000 000	Du 26 avril 2011 au 25 avril 2016
1 ^{er} décembre 2006	5 500 000	Du 2 décembre 2011 au 1 ^{er} décembre 2016
Total	7 500 000	

(1) Sauf levées anticipées par les bénéficiaires en cas de départ non volontaire du groupe selon les modalités prévues par le règlement des plans.

Toutes ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option exercée, et sont donc susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

Au 31 décembre 2006, 20 366 500 options de souscription demeuraient exerçables (dont 12 866 500 attribuées dans le cadre d'une autorisation précédente), de sorte que le capital potentiel de la société s'élève à 131 996 582,00 euros, divisé en 659 982 910 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Il n'existe pas de titres émis par la société donnant accès indirectement au capital.

Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

En euros	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2002		-	-	135 212 432	-	676 062 160
29.04.2004	Fusion absorption de Gesparal	72 808 580	907 375 804	208 021 012	364 042 900	1 040 105 060
	Annulation des actions préalablement détenues par Gesparal	-72 808 580	-907 312 807	135 212 432	-364 042 900	676 062 160
26.04.2005	Annulation d'actions	-3 460 000	-	131 752 432	-17 300 000	658 762 160
27.04 au 31.12.2005	Levées d'options de souscription	1 500	433 750	131 753 932	7 500	658 769 660
01.01 au 24.04.2006	Levées d'options de souscription	5 600	1 683 395	131 759 532	28 000	658 797 660
25.04.2006	Annulation d'actions	-3 845 850	-	127 913 682	-19 229 250	639 568 410
26.04.2006 au 14.02.2007	Levées d'options de souscription	9 850	2 985 235	127 923 532	49 250	639 617 660
14.02.2007	Annulation d'actions	-2 698 150	-	125 225 382	-13 490 750	626 126 910

Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Le concert formé par la famille Bettencourt, d'une part, et Nestlé SA, d'autre part, détient, au 31 décembre 2006, 56,92 % du capital et 60,10 % des droits de vote de la société (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

	31.12.2004			31.12.2005			31.12.2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Famille Bettencourt ⁽¹⁾	185 661 879	27,46	29,09	185 661 879	28,18	29,95	185 661 879	29,03	30,65
Nestlé SA ⁽¹⁾	178 381 021	26,39	27,95	178 381 021	27,08	28,77	178 381 021	27,89	29,45
Public	274 231 460	40,56	42,96	255 930 710	38,85	41,28	241 679 210	37,78	39,90
Actions autodétenues	37 787 800	5,59		38 796 050	5,89		33 894 300	5,30	
Total	676 062 160	100,00	100,00	658 769 660	100,00	100,00	639 616 410	100,00	100,00

(1) La famille Bettencourt et Nestlé SA agissent de concert (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

(2) Il est rappelé que, statutairement, chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées Générales d'actionnaires, et que, de par la loi, les actions autodétenues sont dépourvues de droits de vote.

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2006, les membres du Comité de Direction détenaient directement moins de 1 % du capital.

Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration figure dans l'annexe du Rapport de Gestion sur « Les informations sur les mandataires sociaux ».

La société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale. Au 31 décembre 2006, la société détenait à ce titre 33 894 300 de ses propres actions, qui, évaluées à leurs cours d'achat, représentaient 2 496,3 millions d'euros dont :

- 21 501 300 (3,36 % du capital) affectées à la couverture des plans existants d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe,
- 12 393 000 (1,94 % du capital) destinées à être annulées.

Participation des salariés dans le capital

La participation du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, par le biais du plan d'épargne d'entreprise, s'établit, au 31 décembre 2006, à 3 388 611 actions, soit 0,53 % du capital.

Franchissements de seuils déclarés à la société

Au cours de l'exercice 2006, la société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de ses actions ou de ses droits de vote. Par ailleurs, les franchissements de seuils statutaires suivants lui ont été déclarés :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil statutaire	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis	Sens du franchissement	Détention à la suite du franchissement
19 mai 2006	5 mai 2006	Groupe Société Générale	1 et 2 % du capital	A la hausse	Non mentionné
	5 mai 2006	Société Générale	1 % du capital	A la hausse	Non mentionné
	12 mai 2006	Groupe Société Générale	2 % du capital	A la baisse	1,454 % du capital et 1,552 % des droits de vote
	12 mai 2006	Société Générale	1 % du capital	A la baisse	0,719 % du capital et 0,768 % des droits de vote
2 juin 2006	19 mai 2006	Groupe Société Générale	1 % du capital	A la baisse	0,746 % du capital et 0,796 % des droits de vote
21 septembre 2006	19 et 20 septembre 2006	Crédit Agricole Asset Management (pour le compte de ses FCP)	1 % du capital	A la baisse	0,99 % du capital
20 décembre 2006	19 décembre 2006	Groupe CNP Assurances	1 % des droits de vote	A la baisse	0,99 % du capital et des droits de vote

Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société

La société n'a pas connaissance d'autres accords d'actionnaires portant sur les titres composant son capital que celui décrit ci-dessous. Un protocole d'accord a été signé le 3 février 2004 entre, d'une part Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et contenant en outre les clauses suivantes.

Clauses relatives à la gestion des actions détenues dans le capital de L'Oréal

Clause de plafonnement

Les parties se sont engagées à ne pas augmenter directement ou indirectement leurs participations en capital ou en droits de vote dans L'Oréal, par quelque moyen que ce soit, pendant une durée minimum de trois ans à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause pas avant six mois après le décès de Madame Bettencourt.

Clause d'incessibilité

Les parties se sont engagées à ne pas céder leurs actions L'Oréal en totalité ou en partie directement ou indirectement, pendant une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Exceptions aux engagements de plafonnement et d'incessibilité

a- L'engagement de plafonnement ne s'applique pas si l'augmentation de la participation résulte d'une réduction du nombre d'actions ou de droits de vote de L'Oréal, de l'acquisition par la société de ses propres actions, ou de la suspension ou suppression des droits de vote d'un actionnaire.

b- Les engagements de plafonnement et d'incessibilité cessent d'être applicables dans le cas d'une offre publique sur les actions L'Oréal, à compter de la publication de l'avis de recevabilité et jusqu'au lendemain de la publication de l'avis de résultat.

c- En cas d'augmentation du capital social de L'Oréal, les parties peuvent, à condition que l'autre partie ait voté en faveur de l'augmentation de capital, acquérir des actions ou souscrire de nouvelles actions, afin de maintenir leur participation au quantum existant avant ladite opération.

d- Les parties sont libres de procéder à des transferts d'actions L'Oréal en faveur, pour les personnes physiques, d'un ascendant, descendant ou conjoint sous forme de donation et pour les personnes physiques ou morales en faveur de toute société dont la personne procédant au transfert détiendrait plus de 90 % du capital ou des droits de vote.

Clause de préemption

Les parties se sont consenties réciproquement un droit de préemption sur les actions L'Oréal qu'elles détiennent depuis la fusion et qu'elles détiendront ultérieurement.

Ce droit de préemption entrera en vigueur à l'expiration de la clause d'incessibilité pour une durée de cinq années ; par exception, il entrera en vigueur avant l'expiration de la période d'incessibilité en cas d'offre publique sur les actions L'Oréal pour une durée débutant le jour de l'avis de recevabilité et se terminant le lendemain de la publication de l'avis de résultat.

Absence de concert avec un tiers

Les parties se sont interdites pendant une durée de dix années, à compter de la date d'effet de la fusion, de conclure avec un tiers un accord ou un concert relatif aux actions composant le capital social de L'Oréal.

La violation de cet engagement ouvre droit, au profit de l'autre partie, à l'exercice du droit de préemption sur la participation détenue par la partie auteur de la violation, pour un prix par action égal à la moyenne des trente derniers cours de Bourse, avant la notification d'exercice du droit de préemption.

Conseil d'Administration

Le Protocole ne prévoyait aucune modification du Conseil d'Administration par rapport à sa composition à la date de sa signature, mais l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

La famille Bettencourt et Nestlé se sont également engagées à voter en faveur de la désignation de deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration, l'un proposé par la famille Bettencourt, l'autre proposé par Nestlé.

Les parties ont prévu la création d'un comité au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal dénommé: «Stratégie et Réalisations» qui compte six membres, est présidé par le Président du Conseil d'Administration de L'Oréal et est composé de deux membres proposés par la famille Bettencourt, deux proposés par Nestlé et d'un autre administrateur indépendant. Il se réunit six fois par an.

Durée

Sauf stipulations contraires, le Protocole restera en vigueur pour une durée de cinq années à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause, jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après le décès de Madame Bettencourt.

Action de concert entre les parties

Les parties ont déclaré agir de concert pour une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2005 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital soit par émission d'actions de numéraire avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, utilisable en une ou plusieurs fois, a été renouvelée en 2005, pour une période de 26 mois. Le montant nominal maximal au-delà duquel le capital ne peut être porté est de 200 000 000 euros, permettant ainsi une augmentation de capital d'un montant maximum de 64,8 millions d'euros en nominal, compte tenu de la situation du capital au moment du vote de la résolution.

En 2006, comme en 2005, le Conseil n'a pas décidé d'augmentation de capital dans les conditions propres à cette résolution.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2006 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, s'est prononcée sur une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où elle a par ailleurs autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription d'actions.

L'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à l'article L. 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire. Cette autorisation était consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée et le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration, avec un prix de souscription fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

En 2006, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'augmentation de capital réservée aux salariés.

INFORMATIONS SOCIALES

Repérer, développer et intégrer les talents de demain, encourager et valoriser la diversité

Chez L'Oréal, le développement des Ressources humaines est un élément clé de la performance économique. L'ambition du groupe est de favoriser le développement harmonieux et durable de ses activités. Pour cela, L'Oréal doit repérer et développer les talents, renforcer en permanence son attractivité et gérer de manière responsable les carrières. Chaque année, de nombreux collaborateurs rejoignent le groupe à travers le monde. Afin de faciliter leurs débuts, L'Oréal a mis en place en 2006 un programme mondial d'intégration personnalisée, baptisé FIT (*Follow-up and Integration Track*). Le groupe reste à l'écoute des attentes des collaborateurs via son réseau mondial de ressources humaines et ses enquêtes de satisfaction internes. Valeur fondatrice de L'Oréal, la diversité constitue un facteur essentiel de progrès. Encouragée et valorisée par la culture d'entreprise, c'est une source formidable de richesse et de créativité qui repose sur le respect des personnes et entre les personnes.

Informations sociales L'Oréal SA

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le Rapport de Gestion les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, au cours de l'exercice 2006, de son activité.

Les données groupe figurent dans le chapitre « Relations humaines » du tome 1 du Document de Référence.

Effectifs et embauches

Effectif total au 31.12.2006

L'effectif total de L'Oréal était de 5 802 personnes au 31 décembre 2006. L'Oréal a effectué 338 embauches à durée indéterminée, 388 embauches à durée déterminée et 150 embauches de contrats en alternance (101 contrats d'apprentissage et 49 contrats de professionnalisation). A ceci, s'ajoutent 370 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

2006	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	1 214	1 361	2 575
Agents de maîtrise et techniciens	469	1 689	2 158
Employés	153	279	432
Ouvriers	204	120	324
VRP	205	108	313
Total	2 245	3 557	5 802

Difficultés de recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

Licenciement

En 2006, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique. Sur un effectif total de 5 802 personnes, il y a eu 45 licenciements pour un motif inhérent à la personne dont 5 licenciements pour inaptitude physique.

Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2006 a été de 17 899 heures pour un montant brut de 343,77 milliers d'euros, représentant l'équivalent de 11,26 personnes, soit 0,19 % de l'effectif total.

Recours à l'intérim

L'intérim chez L'Oréal représente en moyenne 3,28 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 190 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 12 jours.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Il n'y a pas eu chez L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2006.

Organisation du travail

L'Oréal applique la convention collective nationale des industries chimiques ainsi que plusieurs accords d'entreprise dont le dernier, en date du 30 juin 2000, a été conclu en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 497 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absences le mercredi.

Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	% d'absentéisme
Maladie	2,19
Accident de travail-trajet	0,15
Maternité	1,23
Événements familiaux	0,51
Autres absences	0,01
Total	4,09

Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En euros	2005			2006			Evolution en %
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Cadres	5 441	4 446	4 902	5 683	4 644	5 121	+ 4,45
Agents de maîtrise et techniciens	2 657	2 637	2 642	2 734	2 715	2 719	+ 2,94
Employés	1 971	1 899	1 927	2 021	1 948	1 976	+ 2,55
Ouvriers	2 116	2 064	2 097	2 176	2 110	2 152	+ 2,61
VRP	3 841	3 283	3 657	3 860	3 377	3 701	+ 1,19

Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2006 s'élève à 126 194,53 milliers d'euros.

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord de groupe en France, dès 1988 et renouvelé en 2006. Son montant est proportionnel au résultat courant avant impôt corrigé des éléments exceptionnels et pondérés par le rapport salaire/valeur ajoutée. L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le plan d'épargne d'entreprise et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2003	2004	2005
	79 427	82 388	84 935
Dont la société L'Oréal	41 085	43 350	45 573

Pour un salaire annuel brut de :	L'intéressement 2005 brut versé en 2006 a représenté :
25 000 euros	5 693 euros soit 2,73 mois
32 000 euros	6 480 euros soit 2,43 mois
45 000 euros	7 940 euros soit 2,12 mois
60 000 euros	9 625 euros soit 1,93 mois

Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice. L'accord de participation a été renouvelé en juin 2006.

L'Oréal a apporté des aménagements favorables à la formule légale. Il s'agit d'un accord de groupe :

- qui prévoit que tous les salariés des sociétés signataires de cet accord, quels que soient leur secteur d'activité et son résultat, perçoivent la même participation,
- qui prévoit d'ajouter au bénéfice fiscal des redevances de concession de brevets, d'inventions et de procédés techniques mis au point en France, ce qui crée une relation directe avec le développement international du groupe,

- qui permet de limiter les conséquences d'événements exceptionnels sur la détermination de la participation. La participation est obligatoirement bloquée 5 ans.

Evolution de la participation en France pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2003	2004	2005
	29 536	31 465	27 881
Dont la société L'Oréal	15 791	17 075	15 386

La participation 2005 versée en 2006 a représenté l'équivalent de 0,71 mois de salaire.

Plan épargne entreprise et fonds L'Oréal

L'Oréal propose une diversité de fonds offrant une grande liberté de choix aux collaborateurs. Il est en effet possible :

- de placer la participation dans un compte courant bloqué rémunéré par L'Oréal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP) selon l'article R. 442-12 du Code du travail,
- de placer, depuis 2004, la participation dans un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) et de bénéficier d'un abondement de +50 %,
- de placer la participation et l'intéressement dans un plan épargne entreprise composé de sept fonds communs de placement présentant un large éventail de possibilités et une grande souplesse d'utilisation. Quatre fonds sont diversifiés (actions, obligations, titres français et internationaux, etc.) et trois sont des fonds constitués à 100 % d'actions L'Oréal dont deux sont abondés. L'un peut recevoir exclusivement l'intéressement et il est abondé de +25 %. L'autre peut recevoir, dans le cadre de l'accord des 35 heures, le versement volontaire de la contre valeur de jours travaillés et il est abondé de +100 %.

En 2006, il a été investi par les salariés de L'Oréal en France dans les deux fonds composés à 100 % d'actions L'Oréal, « L'Oréal Intéressement » et « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », respectivement, les montants nets de CSG et CRDS suivants, 30 381 886 euros et 1 365 475 euros. Ces versements ont été abondés de 6 986 057 euros et 1 259 884 euros, ce qui au cours d'ouverture de l'action L'Oréal le jour de chacun de ces abondements, 72,70 euros le 30 juin 2006 pour « L'Oréal Intéressement » et 75,15 euros le 28 février 2006 pour « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », représente l'équivalent de 1 128 59 actions de L'Oréal.

Comme le montant total net de l'intéressement réparti en 2006 est de 78 456 763 euros, ce sont donc près de 300 000 actions que L'Oréal a proposé gratuitement, en France en 2006 à ses salariés, sous la forme de cet abondement.

Plan épargne entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2002	2003	2004	2005
PEE et compte courant bloqué	305 614	359 256	352 692	438 550

Au 31 décembre 2006, 46 % de l'épargne salariale des collaborateurs de L'Oréal est investie en actions L'Oréal, et 10 300 salariés du groupe en France sont actionnaires de L'Oréal au travers de leur épargne salariale.

Intéressement mondial

Depuis 2001, L'Oréal a entrepris de développer par étapes, dans la quasi-totalité des pays dans lesquels se trouvent ses filiales, un système d'intéressement fonction de l'évolution du chiffre d'affaire et/ou des résultats.

C'est ainsi qu'en 2006, L'Oréal a versé 49 millions d'euros au titre de l'année 2005 pour l'intéressement mondial hors France, ce qui représente 2,6 semaines de salaire.

Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe auquel L'Oréal a toujours été attachée. La non-discrimination est un des principes fondamentaux réaffirmé dans la charte éthique.

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau de chaque comité d'établissement dans le cadre de la commission « Formation professionnelle et de l'emploi ».

Elle fait également l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 432-3-1 du Code du travail, porte, par catégorie professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

Neuf observatoires de la diversité ont été créés au sein de L'Oréal, composés de représentants du personnel, de représentants de la Direction et dans certains observatoires d'autres collaborateurs. Ils ont pour objectif d'échanger et de partager de l'information sur les mesures mises en œuvre afin de lutter contre toute forme de discrimination, de favoriser la diversité et de promouvoir l'égalité des chances.

La question de la promotion de l'égalité professionnelle fait partie des questions traitées lors des observatoires de la diversité.

A titre d'exemple, chez L'Oréal, 54 % des cadres sont des femmes⁽¹⁾.

(1) Voir également le chapitre « Relations humaines » du tome 1 du Document de Référence.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Relations professionnelles

La qualité du « climat social » au sein de L'Oréal est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

La structure de représentation est très décentralisée pour être au plus près du terrain.

Composition du Comité central d'entreprise par collège

Depuis 2005, faute d'accord unanime entre les organisations syndicales, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a fixé la composition du CCE conformément aux strictes dispositions légales, alors que précédemment elle était trois fois plus importante.

Nombre de représentants (titulaires) par collège	2006
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens/VRP	1
Employés/Ouvriers	1

Nombre de réunions du CCE et de ses commissions en 2006 : 9

Bilan des accords collectifs

Dates de signature

et objet des accords signés dans l'entreprise

01.06.2006	Accord de participation de groupe dérogatoire 2006-2007-2008
16.06.2006	Accord d'intéressement de groupe 2006-2007-2008

Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. En 2006, il s'est tenu 70 réunions CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail), dans les 13 CHSCT que compte L'Oréal.

Cinq médecins du travail sont présents sur l'ensemble des sites de la société et le nombre de visites médicales se sont élevées en 2006 à 5 848 visites (visites d'embauches, de reprise ou visites systématiques).

En 2006, le nombre total d'accidents de travail avec arrêt a été de 49.

Mesures prises en faveur de la sécurité

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. Elle repose sur la prévention des risques tant au niveau individuel, au travers d'examens de dépistage permettant de délivrer aux collaborateurs un suivi médical individuel approfondi et adapté, qu'au niveau collectif par l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels.

La démarche santé/sécurité s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les médecins du travail, les responsables sécurité et les CHSCT.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2006

Montant consacré à la formation (en milliers d'euros)	13 423
% de la masse salariale	4,5

Nombre de personnes formées : 3996
soit 68,9 % de l'effectif au 31.12.2006

Nombre d'actions de formation : 7970
soit deux actions de formation par personne formée

Nombre d'heures de formation : 126 603 h

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) : 57

Le site intranet Ressources humaines de L'Oréal met à disposition des collaborateurs, des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de D.I.F.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de personnes handicapées en 2006 était de 103 personnes, soit 1,8 % de l'effectif.

Le recours à la sous-traitance à des ateliers protégés et à des centres d'aide par le travail a représenté 176 850 euros.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise

En milliers d'euros	2006
Logement	
Versement au 1 % logement	1 293
Transport	
Navettes	157
Restauration	
Restaurant d'entreprise	6 566
Divers	
Fête des Catherinettes, fête des anciens...	1 173
Total	9 189

Versement au Comité central d'entreprise et aux trois CE de L'Oréal : 1 399 milliers d'euros

Importance de la sous-traitance

En milliers d'euros	2006
Achat de sous-traitance	4 295
Travaux à façon exécutés	285 640

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

L'Oréal attache une importance particulière au respect du Droit des Etats dans lesquels ses filiales exercent leur activité. La culture de L'Oréal repose sur des principes éthiques forts qui ont fondé son développement. Ces principes ont été formalisés au sein d'une charte éthique rappelant les valeurs fondamentales et les principes d'actions auxquels L'Oréal est attaché. La charte éthique a été remise en 2000 aux 50 000 collaborateurs du groupe et chaque nouveau collaborateur la reçoit personnellement dès son arrivée.

Depuis 2003, L'Oréal est signataire du Pacte mondial des Nations-unies et s'engage donc à respecter ses dix principes relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la société civile, ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Le groupe prohibe le recours au travail forcé, interdit le travail des jeunes de moins de 16 ans et exige que ces principes soient respectés par ses sous-traitants et fournisseurs ainsi que le précisent les Conditions générales d'achat du groupe. A ce titre, il est rappelé que « le fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C87 et C98 sur la liberté syndicale, C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C111 et C100 sur l'égalité et enfin, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants. » 152 audits fournisseurs ont été réalisés depuis 2002 pour s'assurer de la conformité.

La Direction Générale a décidé de renforcer cette démarche d'audit et de vérifier que tous les sous-traitants et fournisseurs respectent les conditions générales d'achat. A titre d'exemplarité, toutes les usines et centrales de distribution du groupe dans le monde ont été auditées en 2006 par un cabinet extérieur.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements de L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy-la-Garenne, Roissy Charles de Gaulle, Saint-Ouen, Asnières, Aulnay-sous-bois, Chevilly-Larue, Marly-la-Ville, Mitry-Mory.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 2 203 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

L'Oréal a versé en 2006, 16 331 milliers d'euros au titre de la taxe professionnelle.

Relation avec les établissements d'enseignement et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 30 ans L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année près de 500 stages dans tous les métiers.

En 2006, L'Oréal a accueilli 525 stagiaires conventionnés. Des conférences, des visites d'usine, des études de cas L'Oréal sont également proposées.

443 jeunes en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) étaient présents au 31 décembre 2006 au sein du groupe en France, dont 205 chez L'Oréal en coopération avec plus de 70 CFA.

88 % des apprentis préparent un diplôme de niveau bac+2 et au-delà. Le taux de réussite au diplôme est de 80 %.

Une évaluation qualitative des CFA est effectuée chaque année.

L'Oréal a versé en 2006, 1 960 milliers d'euros au titre de la taxe d'apprentissage.

Les associations de défense de l'environnement

L'Oréal est membre d'associations et de sociétés qui œuvrent pour le développement durable au niveau national (par exemple Eco-Emballages), européen (par exemple *European*) et international (par exemple *World Business Council for Sustainable Development*). L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échanges d'expertises et de conseils.

Développement régional et population locale

Parce que le métier de L'Oréal est au cœur de la vie quotidienne et du bien-être des personnes, le groupe est étroitement impliqué dans la vie des communautés qui accueillent ses activités. L'Oréal se doit d'agir, par son comportement, en entreprise citoyenne et souhaite apporter sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements de L'Oréal et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

Les concours internes Sécurité Hygiène Environnement Prix Initiatives Civiques viennent traduire, par la remise d'un prix, l'engagement, la mobilisation et l'implication d'un site (usine, centrale de distribution, site administratif) vis-à-vis de la communauté dans laquelle il exerce. Les meilleures initiatives locales, menées chaque année en partenariat avec les mairies, riverains, écoles en matière de solidarité, d'éducation ou d'environnement, se voient ainsi récompensées.

L'Oréal souhaite manifester par ces initiatives sa citoyenneté et l'ancrage solide du respect de l'éthique envers la communauté environnante.

Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal

Un intérêt commun pour les salariés et les actionnaires

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires partagent avec les actionnaires la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer des options sur les actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de consentir, au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ou à la souscription d'actions nouvelles. Cette autorisation a été donnée pour une période de vingt-six mois; elle permet au Conseil d'Administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin d'encourager la motivation des bénéficiaires, quel que soit le contexte. En 2006, le Conseil a procédé à de nouvelles attributions sachant que les options sont consenties sans décote.

Indisponibilité de cinq ans

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de cinq ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe. Les stock-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Elles participent aussi à la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

Nombre de salariés concernés

En 2006, sur proposition de son Président et du Comité « Management et Rémunérations », le Conseil d'Administration a souhaité à nouveau donner à des collaborateurs la possibilité d'être associés plus étroitement à la marche de l'entreprise.

En avril et décembre 2006, L'Oréal a attribué un total de 7 500 000 options de souscription d'actions à 789 bénéficiaires. Ce qui porte à 3 171 au 31 décembre 2006, le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

Avec l'obligation de respecter le Code de déontologie boursière

Les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière qui leur sont rappelées au moment où ils reçoivent le règlement du plan dont ils bénéficient. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en Bourse.

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions de L'Oréal SA en cours ⁽¹⁾

Les plans d'options en cours à L'Oréal, au 31 décembre 2006, sont des plans d'achat ou de souscription d'actions. Leur situation, à cette date est la suivante :

Date d'autorisation de l'Assemblée Générale	30.05.1995	30.05.1995	30.05.1995	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999
Date d'attribution	17.10.1997	15.10.1998	8.12.1998	14.10.1999	07.12.1999	05.04.2000	28.09.2000	07.12.2000	28.03.2001	18.09.2001
Nombre total d'options attribuées	2 500 000	1 400 000	1 100 000	2 250 000	1 500 000	1 200 000	3 800 000	450 000	2 500 000	2 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	995 000	150 000	-	550 000	525 000	-	310 000	-	360 000	655 000
Nombre de dirigeants /										
Nombre total de bénéficiaires	8/102	2/70	0/110	8/133	6/200	0/234	7/707	0/109	4/521	7/441
Date de première levée possible	18.10.2002	16.10.2003	09.12.2003	15.10.2004	08.12.2004	06.04.2005	29.09.2005	08.12.2005	29.03.2006	19.09.2006
Nombre d'options non exercées au 31.12.2006	372 800	277 400	282 500	1 334 200	1 073 900	771 500	3 364 500	399 500	2 274 000	2 232 500
dont Comité de Direction ⁽²⁾	228 000	50 000	-	550 000	525 000	-	310 000	-	360 000	655 000
Date d'expiration	17.10.2007	15.10.2008	08.12.2008	14.10.2009	07.12.2009	05.04.2010	28.09.2010	07.12.2010	28.03.2011	18.09.2011
Prix d'acquisition (en euros)	34,01	39,41	48,46	57,60	61,00	65,90	83,00	89,90	79,60	77,60
Date d'autorisation de l'Assemblée Générale	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	22.05.2003	22.05.2003	22.05.2003	22.05.2003	22.05.2003	25.04.2006	25.04.2006
Date d'attribution	08.10.2001	26.03.2002	04.09.2002	03.12.2003 ⁽³⁾	24.03.2004	01.12.2004	29.06.2005	30.11.2005 ⁽⁴⁾	25.04.2006	01.12.2006
Nombre total d'options attribuées	225 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000	400 000	6 000 000	2 000 000	5 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	360 000	280 000	1 000 000	435 000	1 555 000	300 000	2 275 000	2 000 000	1 530 000
Nombre de dirigeants /										
Nombre total de bénéficiaires	0/109	8/410	6/394	1/693	6/257	10/274	2/3	10/771	1/1	9/788
Date de première levée possible	09.10.2006	27.03.2007	05.09.2007	04.12.2008	25.04.2009	02.12.2009	30.06.2010	01.12.2010	26.04.2011	02.12.2011
Nombre d'options non exercées au 31.12.2006	198 750	2 345 000	2 364 500	4 892 250	1 984 500	3 970 000	400 000	5 980 000	2 000 000	5 500 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	-	360 000	280 000	1 000 000	435 000	1 555 000	300 000	2 275 000	2 000 000	1 530 000
Date d'expiration	08.10.2011	26.03.2012	04.09.2012	03.12.2013	24.03.2014	01.12.2014	29.06.2015	30.11.2015	25.04.2016	01.12.2016
Prix d'acquisition (A) ou de souscription (S) (en euros)	76,50 (A)	81,65 (A)	76,88 (A)	71,90 (A)	63,02 (S)	64,69 (S)	55,54 (S)	60,17 (S)	62,94 (A)	61,37 (S)
									72,60 (S)	78,06 (S)

(1) Il n'y a chez L'Oréal aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Comité de Direction en exercice le jour de l'attribution.

(3) Le plan d'options du 3 décembre 2003 est composé, pour moitié, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 63,02 euros (S) et, pour moitié, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 71,90 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, à parts égales, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions.

(4) Le plan d'options du 30 novembre 2005 est composé, pour 70 %, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 61,37 euros (S) et, pour 30 %, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 62,94 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, dans cette proportion, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions. Il n'y a eu aucun rompu. NB : les nombres d'options et les prix d'acquisition mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tels que l'échange des certificats d'investissement contre des actions réalisé en 1993, l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes en 1996 et la division du nominal de l'action par dix en 2000.

Options consenties aux salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux

Le nombre total des options attribuées, en 2006, aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'options se monte à 1 180 000 options de souscription d'actions au prix moyen de 78,06 euros par action, dont 1 030 000 ont été consenties à huit membres du Comité de Direction, au prix moyen de 78,06 euros également par action.

Le nombre total des options levées, en 2006, par les dix salariés non mandataires sociaux ayant levé le nombre le plus élevé d'options s'élève à 265 000 options au prix moyen de 48,38 euros par action, dont 50 000 ont été levées par deux membres du Comité de Direction, au prix moyen de 48,16 euros par action.

Intéressement-rappel ⁽¹⁾

Il convient de rappeler que L'Oréal a mis en place en France dès 1988 un accord d'intéressement régulièrement renouvelé depuis, qui associe directement ses bénéficiaires au résultat du groupe.

En milliers d'euros	2003	2004	2005
Montant de l'intéressement	79 427	82 388	84 935
Dont pour la société L'Oréal	41 085	43 350	45 573

Selon le niveau de leur salaire annuel brut, l'intéressement brut pour 2005 versé en 2006 a représenté pour ses bénéficiaires :

Pour un salaire annuel brut de :	Intéressement 2005 brut versé en 2006 :
25 000 euros	5 693 euros soit 2,73 mois
32 000 euros	6 480 euros soit 2,43 mois
45 000 euros	7 940 euros soit 2,12 mois
60 000 euros	9 625 euros soit 1,93 mois

(1) Pour plus d'informations sur l'intéressement se reporter à « Informations sociales L'Oréal SA » dans le Document de Référence tome 2 page 68.

Fonds en actions de L'Oréal avec abondement

L'Oréal offre à chaque bénéficiaire de l'intéressement le choix d'investir le montant de son intéressement dans un fonds, « L'Oréal Intéressement ». L'Oréal, dans le cadre de l'accord sur les 35 heures, offre aussi à ses salariés la possibilité de placer la contre-valeur de jours travaillés dans un autre fonds, « L'Oréal à Versements Personnels Protégés ». Ces fonds sont, tous deux, composés à 100 % d'actions de L'Oréal et les versements faits par les bénéficiaires y sont abondés par la société à hauteur de 25 % pour le premier et de 100 % pour le second, dans la limite d'un plafond de 4 140 euros.

En 2006, il a été investi par les salariés de L'Oréal en France dans ces deux fonds, « L'Oréal Intéressement » et « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », respectivement, les montants nets de CSG et CRDS suivants, 30 381 886 euros et 1 365 475 euros. Ces versements ont été abondés de 6 986 057 euros et 1 259 884 euros, ce qui au cours d'ouverture de l'action L'Oréal le jour de chacun de ces abondements, 72,70 euros le 30 juin 2006 pour « L'Oréal Intéressement » et 75,15 euros le 28 février 2006 pour « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », représente l'équivalent de 112 859 actions de L'Oréal. Comme le montant total net de l'intéressement réparti en 2006 est de 78 456 763 euros, ce sont donc près de 300 000 actions que L'Oréal a proposé gratuitement, en France en 2006 à ses salariés, sous la forme de cet abondement.

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006

Gouvernement d'entreprise

En ce qui concerne le Gouvernement d'entreprise, L'Oréal applique les recommandations de l'AFEP et du MEDEF selon les modalités décrites dans le Rapport du Président, joint au présent Rapport de Gestion, qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

Les administrateurs ont noté avec satisfaction que le quotidien l'AGEFI a décerné à L'Oréal en 2006, la première place du Prix « Composition du Conseil », notamment pour sa structure équilibrée et complémentaire.

Il est fait part ici des dispositions prises en matière d'organisation du Conseil, ceci dans le prolongement de la présentation qui en est faite au début du tome 1 du Rapport Annuel et juste avant le Rapport du Président.

Le Conseil d'Administration a arrêté son Règlement Intérieur lors de sa réunion du 2 septembre 2003 et l'a mis à jour le 1^{er} décembre 2004 puis le 30 août 2006 suite à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, dont il convenait de préciser les missions respectives. Ce règlement est joint au présent Rapport (page 97).

Ce Règlement Intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement. Dans ce cas, le nouveau Règlement Intérieur est rendu public dans les meilleurs délais, dans un premier temps sur le site Internet.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal était, au 31 décembre 2006, composé de treize membres : trois membres issus de la famille de Madame Bettencourt, trois de Nestlé, le Président, le Directeur Général de L'Oréal, un ancien salarié dont le statut a pris fin depuis plus de 12 ans et quatre personnalités extérieures.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2006, par chacun des mandataires sociaux, figure dans les annexes au Rapport de Gestion.

Le Conseil a constitué en son sein trois Comités d'études chargés de préparer ses délibérations. Le Comité « Stratégie et Réalisations », le Comité « Management et Rémunérations » et le Comité d'Audit. La composition de ces Comités est donnée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du tome 1 du Document de Référence. Leurs missions sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et leurs travaux en 2006 sont détaillés dans le Rapport du Président. Les Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Non-renouvellement du mandat d'un administrateur en 2006

Monsieur Jean-Louis Dumas, administrateur de L'Oréal depuis 2002, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 avril 2006. Sir Lindsay Owen-Jones et le Conseil ont remercié Monsieur Dumas pour sa fidélité tout au long de ces années et sa grande indépendance d'esprit. Il a été un administrateur attentif, très dévoué au Conseil.

Renouvellement des mandats de cinq administrateurs en 2006

Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2006 le renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones, Monsieur Francisco Castañer Basco, Monsieur Xavier Fontanet, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et Monsieur Franck Riboud, qui arrivait à échéance à l'issue de l'Assemblée.

Ces mandats, d'une durée statutaire de quatre ans, ont été renouvelés et expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Nomination d'un administrateur en 2006

Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale la nomination d'un nouvel administrateur : Monsieur Jean-Paul Agon.

Directeur Général adjoint de L'Oréal depuis juillet 2005, Monsieur Jean-Paul Agon a ainsi été nommé pour une durée statutaire de quatre ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale, Sir Lindsay Owen-Jones a proposé au Conseil d'Administration de séparer les fonctions de Président de celles de Directeur Général et de nommer Monsieur Jean-Paul Agon Directeur Général.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé le 25 avril 2006 de dissocier les mandats de Président et de Directeur Général. Sir Lindsay Owen-Jones a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur Jean-Paul Agon Directeur Général.

Par souci de clarté et de transparence dans la définition de la mission et du rôle du Président et du Directeur Général quand les fonctions sont dissociées, le Conseil a mis à jour son Règlement Intérieur.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NOMMÉS PAR LE CONSEIL

Le Comité « Management et Rémunérations », Comité d'études du Conseil dont le Président traite dans son Rapport sur « les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration », s'est réuni cinq fois en 2006, les 13 février, 15 mars, 12 avril, 27 juin et 30 novembre en toute indépendance. Le Comité « Management et Rémunérations » est, d'abord, chargé par le Conseil d'Administration d'examiner les conditions dans lesquelles les rémunérations des mandataires sociaux leur sont servies, et de lui rendre compte.

Le Comité « Management et Rémunérations » a également, pour mission, de préparer pour le Conseil d'Administration, pour chaque mandataire social nommé par celui-ci, des propositions de rémunération, comportant une partie fixe et une partie variable, et des propositions d'attribution de stock-options.

Celles-ci sont examinées en toute indépendance par l'ensemble du Conseil d'Administration qui délibère et statue collégalement sur chacune d'entre elles.

Le Comité prépare, chaque année, ses propositions de rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil, en deux temps :

- Au début de chaque exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet à la décision du Conseil le montant de la part fixe de la rémunération de chacun de ces mandataires, en établissant d'abord un objectif de rémunération annuelle globale pour chacun d'entre eux.

Le Comité « Management et Rémunérations » soumet, en même temps, au Conseil d'Administration, les règles et les critères d'établissement de la part variable de la rémunération de chacun de ces mandataires, pour l'exercice à venir ; ces règles et ces critères sont, ainsi, revus chaque année et sont retenus en fonction de leur pertinence, et de leur cohérence, avec les objectifs généraux de développement de l'entreprise assignés par le Conseil.

- À la fin de l'exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet au Conseil une proposition pour la part variable de la rémunération de chaque mandataire social nommé par le Conseil, pour l'exercice écoulé, établie selon les règles et les critères retenus, en début d'exercice, par le Conseil.

Le Conseil a la volonté constante d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.

Le Conseil a donc fixé une règle simple, selon laquelle la part variable de la rémunération de chaque mandataire social nommé par le Conseil est déterminée :

- pour moitié en se fondant sur une analyse de la performance de l'entreprise résultant de l'examen d'importants indicateurs économiques, témoignant, notamment, de l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat, de la rentabilité, de la productivité ou encore des parts de marché,
- et pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs du management, comme la pertinence des choix stratégiques, les perspectives des produits et des marchés, les projets de la Recherche, le renouvellement des structures, la capacité de fédérer les équipes, l'image projetée de l'entreprise, ou encore la qualité de la communication.

Le Comité note les évolutions constatées dans ces différents domaines et, sur ces bases, propose au Conseil de fixer le montant définitif de la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social nommé par le Conseil, pour l'année écoulée.

Le Comité « Management et Rémunérations » formule, en même temps, des propositions d'attribution d'options pour les mandataires sociaux nommés par le Conseil.

Afin que soient offertes aux mandataires sociaux nommés par le Conseil des rémunérations et des options de nature à les attirer, les motiver et les fidéliser, le Conseil est guidé dans ses réflexions par deux principes clairs :

- la rémunération en espèces doit être modulée en fonction de leurs responsabilités effectives, et être compétitive avec les rémunérations offertes, pour de semblables responsabilités, par les grandes sociétés internationales qui opèrent sur des marchés similaires. Elle doit dépendre, également, dans la détermination de sa part variable, pour partie de la performance de la société, du rôle qu'y prend chacun des mandataires sociaux, et pour partie de critères qualitatifs de management,
- des stock-options doivent être attribuées à ces mandataires sociaux dans le but de les intéresser au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse, et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation.

Suivant cette approche, le Comité « Management et Rémunérations » fait ses propositions, au Conseil, au terme de deux analyses indépendantes :

- l'une de la performance de l'entreprise et de la performance de chacun de ces mandataires, qui l'amène à formuler ses propositions de rémunérations,
- l'autre des perspectives de valorisation du titre, qui le conduit à élaborer ses propositions d'attributions d'options.

Le Comité veille à formuler au Conseil des propositions de rémunérations sans considération du cours du titre en Bourse, comme il veille à formuler des propositions d'attribution d'options sans se référer à la performance immédiate de l'entreprise.

En 2006, le Comité « Management et Rémunérations » a formulé les propositions suivantes que le Conseil a examinées et faites siennes.

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération fixe du Président-directeur général est restée en 2006 inchangée à 3 750 000 euros en base annuelle, qui lui ont été versés au prorata de la durée de son mandat du 1^{er} janvier au 30 avril 2006, soit 1 250 000 euros.

La rémunération variable du Président-directeur général, pour cette période, a été arrêtée le 25 avril 2006, par le Conseil d'Administration. Le Conseil a considéré l'excellence des résultats tels qu'ils pouvaient être estimés à cette date, résultats confirmés depuis, et la qualité exceptionnelle de la préparation et du déroulement de la transmission de la Direction Générale à Monsieur Jean-Paul Agon. Conformément à la règle qu'il s'est fixée, le Conseil a donc arrêté la part variable de la rémunération du Président-directeur général à 1 250 000 euros portant sa rémunération globale, pour ces quatre mois, à 100 % de l'objectif de rémunération fixé en début d'exercice.

La rémunération brute globale versée au Président-directeur général, jusqu'au terme de son mandat, au titre des quatre premiers mois de l'exercice 2006, s'est ainsi montée à 2 553 817 euros, y compris 6 273 euros d'avantages en nature et 47 544 euros de jetons de présence. Le Président-directeur général disposait d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Les rémunérations du Président-directeur général arrêtées par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2006, et des années précédentes, sont les suivantes :

En euros	2003	2004	2005	2006 ⁽¹⁾
Éléments de la rémunération				
Rémunération fixe versée	3 000 000	3 500 000	3 750 000	1 250 000
Rémunération variable versée	3 500 000	3 000 000	3 500 000	1 250 000
Jetons de présence dus	56 860	75 874	87 937	47 544
Avantages en nature	19 333	20 509	20 406	6 273
Rémunération brute globale	6 576 193	6 596 383	7 358 343	2 553 817
	+5 %	+0,3 %	+11,6 %	-

(1) La rémunération 2006 comprend l'ensemble des sommes perçues par le Président-directeur général jusqu'au terme de son mandat.

Le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 25 avril 2006 de la décision de Sir Lindsay Owen-Jones de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2006. Sir Lindsay Owen-Jones ayant été constamment assimilé par le Conseil à un dirigeant de L'Oréal pour tout élément accessoire lié à sa rémunération a perçu, à cette occasion, une indemnité de départ à la retraite, conforme au barème de calcul en vigueur chez L'Oréal pour quarante et un ans et sept mois d'ancienneté projetée à l'âge de 65 ans, soit six mois de la rémunération moyenne des douze mois précédant le mois de son départ. La base retenue est constituée des trois douzièmes de la rémunération fixe et variable de 2006 en base annuelle et des neuf douzièmes des mêmes éléments de 2005.

Sir Lindsay Owen-Jones bénéficie, depuis le 1^{er} mai 2006, de la « Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture »⁽²⁾.

Selon le Règlement de ce régime, la Garantie de Retraite est d'abord calculée en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire. Sir Lindsay Owen-Jones étant entré chez L'Oréal le 1^{er} septembre 1969, il avait une ancienneté de trente-six ans et huit mois le jour de son départ à la retraite. Ainsi au terme de ce premier calcul, sa garantie aurait pu s'élever à 66,66 % de la moyenne des rémunérations des trois meilleures années civiles complètes de sa carrière parmi les sept dernières, qui sont les années 2003, 2004 et 2005. Mais le Règlement de ce régime prévoit expressément, par ailleurs, que la garantie ne peut excéder la moyenne des rémunérations fixes de ces trois mêmes années. Ce plafonnement s'est appliqué à la garantie de Sir Lindsay Owen-Jones qui représente 46,43 % de la rémunération brute globale de la dernière année civile complète, l'année 2005. Cette garantie englobe l'ensemble des retraites de base et complémentaires.

En application des règles comptables habituelles, cette indemnité et cette garantie avaient fait l'objet de provisions dans les comptes de L'Oréal.

Le Conseil n'a pris aucune autre disposition financière spécifique à l'égard de Sir Lindsay Owen-Jones à l'occasion de son départ à la retraite tout en saluant la performance remarquable de la société durant ses mandats successifs, telle qu'on peut la mesurer, notamment, par deux indicateurs particulièrement importants pour les actionnaires :

Evolution du cours de l'action et de la capitalisation boursière de L'Oréal

Entre le 26 octobre 1984, date à laquelle Sir Lindsay Owen-Jones s'est vu confier son premier mandat de Directeur Général et le 25 avril 2006, date à laquelle il a transmis la Direction Générale à Monsieur Jean-Paul Agon, c'est-à-dire vingt et un ans et demi, le cours de l'action a été multiplié par plus de 25, soit une progression moyenne de 16,2 % par an et la capitalisation boursière par presque 30 fois, soit une progression moyenne de 17,1 % par an.

	Cours de l'action de L'Oréal	Capitalisation boursière de L'Oréal
26.10.1984	2,94 euros ⁽³⁾	1,65 milliard d'euros
25.04.2006	74,10 euros	48,8 milliards d'euros

(3) Cours ajusté.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé le 25 avril 2006 de dissocier les mandats de Président et de Directeur Général. Il a proposé la Présidence du Conseil d'Administration à Sir Lindsay Owen-Jones et la Direction Générale à Monsieur Jean Paul Agon qui ont, l'un et l'autre, accepté ces mandats.

(2) Pour le détail du Règlement de ce régime, se reporter à « Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires » dans le Document de Référence tome 2, page 134.

Rémunération du Président

Sir Lindsay Owen-Jones a décliné toute rémunération au titre de ce nouveau mandat pour les huit derniers mois de l'exercice 2006, y compris la part correspondante des jetons de présence. Le Conseil d'Administration a arrêté, le 25 avril 2006, la rémunération fixe du Président pour l'année 2007 à 2 000 000 euros en base annuelle qui lui seront versés à partir du 1^{er} janvier 2007. Cette rémunération fixe pourra être complétée, pour l'année 2007, par une part variable qui sera envisagée par le Conseil, selon l'usage, en fin d'exercice. Le Conseil s'est fixé comme règle que cette part variable, s'il décide qu'il convient d'en accorder une, n'excéderait pas 1 500 000 euros. Le Président dispose d'un secrétariat, d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Rémunération du Directeur Général

La rémunération fixe du Directeur Général a été arrêtée le 25 avril 2006 par le Conseil d'Administration à 2 000 000 euros en base annuelle, qui lui ont été versés au prorata de la durée de son mandat durant l'année, à compter du 1^{er} mai 2006, soit 1 333 336 euros. La part variable de sa rémunération pour l'ensemble de l'année 2006 a été établie par le Conseil en fin d'exercice à 1 900 000 euros. Le Directeur Général a perçu par ailleurs 35 000 euros de jetons de présence. Le Directeur Général a ainsi perçu pour l'exercice 2006, la somme de 3 268 336 euros. Le Directeur Général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration a consenti au Président, le 25 avril 2006, une attribution de 2 000 000 d'options de souscription d'actions, au prix de 72,60 euros qui pourront être exercées normalement à partir du 26 avril 2011 et jusqu'au 25 avril 2016.

Le Conseil a désiré, par cette attribution, d'abord souligner et reconnaître l'exemplarité de sa succession telle que l'a imaginée, organisée et réalisée Sir Lindsay Owen-Jones. En effet, Monsieur Jean-Paul Agon a été distingué dès son entrée dans la société, en 1978. Sir Lindsay Owen-Jones s'est appliqué très tôt à l'exposer progressivement à des responsabilités de plus en plus larges et dans des pays de plus en plus importants.

C'est au terme de ce parcours, qui a duré vingt-cinq ans, que Sir Lindsay Owen-Jones a construit et suivi personnellement, que Monsieur Jean-Paul Agon s'est vu confier la Direction Générale par le Conseil d'Administration, le 25 avril 2006.

Le Conseil a voulu aussi, comme il le fait avec ceux des collaborateurs de L'Oréal dont il attend les plus fortes contributions, associer Sir Lindsay Owen-Jones dans sa nouvelle responsabilité à la réussite de son nouveau Directeur Général, Monsieur Jean-Paul Agon et à celle, à venir, de la société.

Les attributions d'options, pouvant encore être exercées, qui ont été consenties par le Conseil d'Administration à Sir Lindsay Owen-Jones au cours de l'année 2006, et des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options non exercées	Date de 1 ^{ère} levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) d'acquisition (A) ou de souscription (S)
14.10.1999	200 000	15.10.2004	14.10.2009	57,60 (A)
07.12.1999	300 000	08.12.2004	07.12.2009	61,00 (A)
05.04.2000	-	-	-	-
28.09.2000	150 000	29.09.2005	28.09.2010	83,00 (A)
07.12.2000	-	-	-	-
28.03.2001	200 000	29.03.2006	28.03.2011	79,60 (A)
18.09.2001	300 000	19.09.2006	18.09.2011	77,60 (A)
08.10.2001	-	-	-	-
26.03.2002	-	-	-	-
04.09.2002	-	-	-	-
03.12.2003	500 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02 (S)
	500 000			71,90 (A)
24.03.2004	-	-	-	-
01.12.2004	1 000 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54 (S)
29.06.2005	-	-	-	-
30.11.2005	700 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37 (S)
	300 000			62,94 (A)
25.04.2006	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60 (S)

Le Conseil d'Administration a consenti le 1^{er} décembre 2006, à Monsieur Jean-Paul Agon en sa qualité de Directeur Général, une attribution de 500 000 options de souscription d'actions, au prix de 78,06 euros qui pourront être exercées normalement à partir du 2 décembre 2011 et jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, nommés par lui, à des cadres dirigeants pour tout élément accessoire à leur rémunération. Ces mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance. Le Conseil se tient régulièrement informé de ces régimes.

Le Conseil d'Administration a assimilé le Directeur Général, Monsieur Jean-Paul Agon à un cadre dirigeant pour tout élément accessoire à sa rémunération. Il relève ainsi des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les dirigeants de L'Oréal. Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera de la « Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture » à l'achèvement de sa carrière dans l'entreprise s'il en remplit toutes les conditions d'accès à cette date.

Le Conseil d'Administration n'a pris aucun autre engagement spécifique à l'égard des mandataires sociaux qu'il a nommés.

Jetons de présence et autres avantages

Chacun des administrateurs de L'Oréal a perçu, au titre de l'exercice 2006 des jetons de présence dans les conditions suivantes :

- une somme forfaitaire annuelle de 30 000 euros au titre des jetons de présence statutaires,
- une somme de 5 000 euros pour chacune des séances du Conseil auxquelles l'administrateur a participé,
- une somme de 15 000 euros pour chacun des membres des Comités « Stratégie et Réalisations » et « Management et Rémunérations » et une somme complémentaire de 15 000 euros pour les Présidents de ces Comités,
- une somme de 20 000 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et une somme complémentaire de 20 000 euros pour le Président de ce Comité.

Le montant total des jetons de présence pour 2006 a été de 907 500 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, comparativement à 2005 :

En euros	2006	2005
Monsieur Jean-Paul Agon	35 000	—
Monsieur Werner Bauer	60 000	35 000
Madame Liliane Bettencourt	100 000	95 000
Madame Françoise Bettencourt Meyers	55 000	55 000
Monsieur Peter Brabeck-Letmathe	85 000	70 000
Monsieur Francisco Castañer Basco	95 000	85 000
Monsieur Xavier Fontanet	95 000	85 000
Monsieur Bernard Kasriel	82 500	70 000
Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière	50 000	55 000
Monsieur Jean-Pierre Meyers	95 000	85 000
Sir Lindsay Owen-Jones	45 000	85 000
Monsieur Franck Riboud	50 000	45 000
Monsieur Louis Schweitzer	60 000	25 000

Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil

Sir Lindsay Owen-Jones a levé, le 19 décembre 2006, 250 000 options sur l'attribution d'options consentie par le Conseil d'Administration le 17 octobre 1997, qui était de 500 000 options d'achat d'actions, au prix de 34,01 euros. Il a également levé, le 19 décembre 2006, 100 000 options sur l'attribution d'options consentie par le Conseil d'Administration le 15 octobre 1998, qui était de 100 000 options d'achat d'actions, au prix de 39,41 euros.

Monsieur Jean-Paul Agon n'a effectué aucune levée d'options depuis sa nomination en qualité de Directeur Général, le 25 avril 2006.

Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2006 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux

En euros	Auteur	Prix	Montant brut
Date d'acquisition	de l'acquisition	unitaire	de l'acquisition
17 février 2006	Groupe	70,39	503 288,50
20 février 2006	Marc de Lacharrière	71,275	498 925,00
28 avril 2006	(FIMALAC) ⁽¹⁾	73,40	225 631,60
2 mai 2006		73,62	2 282 220,00
3 mai 2006		73,61	1 177 760,00
5 mai 2006		74,09	1 333 620,00
8 mai 2006		74,57	745 700,00
9 mai 2006		73,97	601 645,95
10 mai 2006		72,73	509 110,00
11 mai 2006		72,20	1 444 000,00
12 mai 2006		70,84	1 416 800,00
15 mai 2006		69,56	1 112 960,00
16 mai 2006		69,33	485 310,00
17 mai 2006		68,94	1 378 800,00
18 mai 2006		67,11	268 440,00
22 mai 2006		67,30	336 500,00
8 juin 2006		65,95	461 650,00
19 décembre 2006	Sir Lindsay Owen-Jones,	34,01	8 502 500,00
19 décembre 2006	Président du Conseil d'Administration ⁽²⁾	39,41	3 941 000,00

(1) Personne liée à Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, Administrateur.

(2) Acquisition par exercice d'options d'achat d'actions.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1^{er} janvier 2006

Au cours de l'exercice 2006, la société a procédé au rachat de 16 813 000 de ses propres actions pour un montant de 1 241,8 millions d'euros soit un prix d'achat moyen par action de 73,86 euros. En outre, du 1^{er} janvier au 14 février 2007, 867 000 actions ont été acquises, pour un montant de 66,5 millions d'euros, soit un prix d'achat moyen par action de 76,73 euros. Au total donc, du 1^{er} janvier 2006 au 14 février 2007, la société a acheté 17 680 000 de ses propres actions, pour un montant de 1 308,3 millions d'euros, et un prix d'achat moyen par action de 74,00 euros.

Ces rachats ont tous été réalisés directement par la société, sans être délégués à un prestataire de services d'investissement, ni avoir donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés. Ils ont donné lieu, en 2006, à 2 450 362,40 euros de frais de négociation, et, du 1^{er} janvier au 14 février 2007, à 123 161,40 euros, soit pour l'ensemble de la période 1^{er} janvier 2006 – 14 février 2007, 2 573 523,80 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées dans ce cadre et l'utilisation faite des titres rachetés par finalité.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	26 avril 2005 (11 ^e résolution)	25 avril 2006 (12 ^e résolution)	
Date d'expiration de l'autorisation	25 avril 2006	24 octobre 2007	
Plafond des rachats autorisés	10 % du capital au jour de l'Assemblée, soit 67 606 216 actions, pour un montant maximum de 6 422 millions d'euros	10 % du capital au jour de l'Assemblée, soit 65 876 966 actions, pour un montant maximum de 6 258 millions d'euros	
Prix d'achat maximum par action	95 euros	95 euros	
Finalités autorisées	Annulation Options d'achat Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe	Annulation Options d'achat Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe Autre pratique de marché autorisée par l'AMF	
Conseil d'Administration ayant décidé les rachats	29 juin 2005	25 avril 2006	28 juin 2006
Finalité des rachats	Annulation	Annulation	Annulation
Période des rachats opérés	1 ^{er} janvier - 25 avril 2006	26 avril - 26 juin 2006	30 juin 2006 - 14 février 2007
Nombre de titres rachetés	4 600 000	3 708 000	9 372 000
Prix d'achat moyen par action	70,13 euros	70,32 euros	77,36 euros
Utilisation des titres rachetés	Annulation : 4 600 000 ⁽¹⁾ Autre : néant	Annulation : 3 708 000 ⁽²⁾ Autre : néant	Annulation : 9 372 000 ⁽²⁾ Autre : néant

(1) 4 420 000 actions annulées par le Conseil d'Administration du 25 avril 2006, et 180 000 actions annulées par le Conseil d'Administration du 14 février 2007.

(2) Conseil d'Administration du 14 février 2007.

Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 11 mars 2006 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi) et le 14 février 2007

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au 14 février 2007 (adossé en totalité à des plans existants d'options d'achat d'actions)	3,4 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	50 020 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	21 142 600
Valeur nette comptable du portefeuille	1 535,6 millions d'euros
Valeur de marché du portefeuille	1 726,3 millions d'euros

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts ⁽¹⁾
Nombre de titres	14 598 000	1 757 350
Cours moyen de la transaction	75,13 euros	
Prix d'exercice moyen		48,33 euros
Montants	1 096,7 millions d'euros	84,9 millions d'euros

(1) Exclusivement levées d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux de sociétés du groupe.

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder aux rachats d'actions. Il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat ni à la vente au 14 février 2007.

Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée donnera au Conseil d'Administration les moyens lui permettant de poursuivre sa politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 120 euros.

La société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation,
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux,
- l'animation du marché,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital pour un montant maximum de 7,5 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital. Compte tenu des actions autodétenues au 14 février 2007 représentant 3,4 % du capital, soit 21 142 600 actions, le pourcentage maximum de rachat réalisable au 15 février 2007 est de 6,6 %, soit, compte tenu du prix maximum de rachat de 120 euros par action, 4 977,6 millions d'euros.

Les opérations d'achat réalisées dans le cadre de cette autorisation pourraient être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et, notamment, en tout ou partie par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments dérivés.

Le Conseil d'Administration

Annexes au Rapport de Gestion

RAPPORT 2006 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORÉAL

L'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 6, fait obligation au Président de présenter un Rapport complémentaire, joint au Rapport de Gestion :

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56, le Rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

La composition du Conseil d'Administration de L'Oréal, les règles qu'il s'impose, son mode de fonctionnement et les travaux qu'il a menés dans l'année, évalués tous les ans depuis 1996 par les administrateurs dans la dernière réunion de l'année, sont traités dans le Document de Référence dans un chapitre sur le Gouvernement d'Entreprise (tome 1), dans le Rapport de Gestion puis dans ce Rapport du Président du Conseil d'Administration (tome 2).

Le Conseil mène ses travaux dans le cadre d'un code de bonne conduite, de manière collégiale et dans un souci éthique. Il confie des missions préparatoires à des Comités d'études spécialisés dont les membres sont des administrateurs.

Un code de bonne conduite qui évolue, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations

Les travaux du Conseil s'organisent autour d'un Règlement Intérieur (intégralement publié en annexe au Rapport de Gestion) qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le Règlement Intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil et celui de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de tous ses actionnaires.

Ce Règlement a été mis à jour en 2006, au moment où le Conseil a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et où il est apparu opportun de préciser la mission et le rôle de chacun. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il apporte une contribution active à la définition de la stratégie de développement de la société et veille, par ailleurs, à favoriser et renforcer les liens de celle-ci avec les

principaux acteurs de l'économie. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions. Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la société. Il s'exprime ès qualité. Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil. Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Les administrateurs, qui ont un devoir de vigilance, ont à nouveau en 2006 exercé leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur a permis de participer, en toute indépendance, aux travaux puis aux décisions collégiales du Conseil et, le cas échéant, aux travaux préparatoires puis aux propositions des Comités du Conseil.

Pour participer aux débats et prendre des décisions en connaissance de cause, l'administrateur doit disposer des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et au bon déroulement collégial des travaux du Conseil.

De bonnes pratiques, un comportement éthique

Le Conseil s'est réuni six fois en 2006, avec un taux de présence de ses membres de 87,2 %. Les administrateurs sont assidus et présents également à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise.

Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place dans le groupe d'un code de déontologie boursière et s'assure de sa mise à jour régulière. Sur la base des textes de loi, règlements et recommandations, ce code rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et utilisée qu'à des fins professionnelles. Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Chez L'Oréal, cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnés.

Le code de déontologie boursière incite à la plus grande prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il est demandé tout spécialement à l'administrateur de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres L'Oréal pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées.

Enfin, les administrateurs communiquent à l'AMF chaque transaction réalisée par eux ou leurs proches sur le titre L'Oréal.

Un conseil qui examine périodiquement son mode de fonctionnement et évalue son organisation et la qualité de ses travaux

Le Conseil d'Administration a retenu une méthode d'évaluation de ses travaux proche des préoccupations des administrateurs, dans le cadre strict de leurs responsabilités. Une fois par an, depuis 1996, le Conseil procède, à partir d'entretiens organisés par son Secrétaire sur la base des réglementations, recommandations et bonnes pratiques de place, à une évaluation formalisée de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Il prend, le cas échéant, des mesures d'amélioration.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a procédé en 2006 au renouvellement du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones, Monsieur Francisco Castañer Basco, Monsieur Xavier Fontanet, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et Monsieur Franck Riboud, qui arrivait à échéance.

Le Conseil a tenu par ailleurs à remercier Monsieur Jean-Louis Dumas, qui avait souhaité ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur en 2006. Avec toute l'expérience acquise dans une entreprise à la renommée internationale, avec toutes ses qualités humaines et morales, Monsieur Dumas a beaucoup apporté au Conseil de L'Oréal.

Le Conseil a enfin salué la nomination de Monsieur Jean-Paul Agon dans la fonction d'administrateur.

La séparation des fonctions de Président et de Directeur Général en 2006 a été qualifiée d'événement majeur. Les administrateurs ont le sentiment que la transition a été bien préparée et que le changement d'organisation a été réussi et représente un vrai progrès.

Les réunions du Conseil sont jugées vivantes, les discussions approfondies. Il y a une vraie indépendance dans l'expression des administrateurs. La présence des dirigeants dans les réunions a été très appréciée, leurs présentations sont jugées de bonne qualité.

Le rythme des informations dédiées aux administrateurs et qui leur sont régulièrement adressées, a été jugé satisfaisant. Le Conseil a souhaité qu'il soit maintenu en 2007, tout en s'assurant à chaque instant de l'importance, de la pertinence de ces informations dans le cadre de la mission du Conseil et de la préparation de ses réunions.

Des travaux du Conseil facilités et axés en permanence sur la stratégie

Au fur et à mesure de ses réunions, le Conseil a été amené à étudier de nombreux aspects stratégiques de l'organisation et du développement de l'activité de L'Oréal.

Les nombreux sujets traités tout au long de l'année, le plus souvent en présence des dirigeants concernés, permettent au Conseil de mesurer avec régularité les différents enjeux stratégiques du groupe et de prendre les décisions correspondantes.

Les débats et les décisions du Conseil sont facilités par les travaux préparatoires de ses Comités d'études, qui lui rendent compte régulièrement.

Des Comités d'études actifs dans la préparation des travaux du Conseil

Le Comité « Stratégie et Réalisations »

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine notamment les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal, dont deux membres appartenant à la famille Bettencourt et deux membres émanant de Nestlé. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration et un autre administrateur indépendant en fait également partie.

Le Comité « Stratégie et Réalisations » s'est réuni six fois en 2006.

En 2006, outre l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de L'Oréal dans un contexte international, le Comité a notamment examiné les points suivants : les programmes de rachat d'actions, l'acquisition de The Body Shop, le développement stratégique des affaires dans les grands pays comme le Japon et les Etats-Unis et la situation de la participation du groupe dans Sanofi-Aventis.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il procède à l'audition de l'Audit Interne.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de la lui soumettre. Par ailleurs, si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information financière.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2006, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux Comptes. Il a estimé que les travaux réalisés par L'Oréal, en ce confortés par les Commissaires aux Comptes, permettent d'établir les comptes de façon satisfaisante et sécurisée.

Le Comité a également noté la qualité du dispositif de contrôle interne en examinant notamment, avec les responsables en charge de ces domaines dans la société et conformément à l'ordre du jour qu'il s'était fixé :

- l'adéquation des provisions aux risques juridiques et contentieux liés aux activités commerciales et industrielles du groupe,
- les programmes internationaux en matière d'assurances,
- les engagements de retraite,
- la politique de couverture des changes,
- le système de couverture de gestion et de consolidation (organisation et fréquence),
- les éléments clés des projets de contrôle interne du groupe.

Le Comité « Management et Rémunérations »

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales de s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise, d'assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe, de réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution et de faire des propositions au Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les attributions de stock-options (voir dans le Rapport de Gestion le chapitre consacré à cette question).

Le Comité « Management et Rémunérations » fait ainsi, chaque année, ses propositions de rémunération et d'attribution d'options au Conseil, au terme de deux analyses indépendantes :

- une analyse de la performance de l'entreprise et de la performance de chacun des mandataires nommés par le Conseil, qui l'amène à formuler ses propositions de rémunérations. Ainsi au début de chaque exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet à la décision du Conseil le montant de la part fixe de la rémunération de chacun de ces mandataires ainsi que les règles et les critères d'établissement de la part variable de leur rémunération, pour l'exercice à venir, basés pour moitié sur une analyse de la performance de l'entreprise résultant de l'examen d'importants indicateurs économiques et pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs du management. A la fin de l'exercice, le Comité note les évolutions constatées dans ces différents domaines et, sur ces bases, propose au Conseil de fixer le montant définitif de la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social, pour l'année écoulée,
- une analyse des perspectives de valorisation du titre, qui le conduit à ses propositions d'attributions d'options avec pour objectif d'intéresser les mandataires sociaux au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse, et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation.

Le Comité « Management et Rémunérations » rend compte de ses travaux au Conseil ; il peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2006 en toute indépendance, et, outre l'ensemble des questions qu'il examine dans le cadre de sa mission, il a tout particulièrement préparé sa proposition au Conseil d'Administration des conditions de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, avec la définition et les limites du rôle de chacun. Le Conseil a ainsi pu décider d'une mise à jour de son Règlement Intérieur.

Concernant la rémunération du Directeur Général, le Conseil a tenu à rappeler que, dans la suite des travaux du Comité et dans un souci de bonne gouvernance, il considère qu'à l'occasion de la nomination d'un mandataire lié à la société par un contrat de travail, les droits à indemnités ou avantages nés de celui-ci, n'ont à être ni augmentés, ni réduits, mais seulement maintenus, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

L'Oréal a en effet pour politique constante d'assimiler ses mandataires sociaux à des cadres dirigeants au sens de la pratique sociale de la société, pour tout élément accessoire à leur rémunération.

Ces mandataires sociaux relèvent, notamment, à ce titre, des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les cadres dirigeants.

Le contrôle interne

A la demande du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, la Direction Générale Administration et Finances a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services en charge des domaines du contrôle interne du groupe. Le rapport qui en résulte a été présenté au Comité d'Audit.

Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est, chez L'Oréal, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger (« le groupe »),
- à s'assurer que la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que son patrimoine est valorisé et ses actifs protégés.

Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement industriel et économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue, dans un environnement de contrôle adapté à nos métiers.

L'environnement du contrôle interne

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur les hommes, les comportements et l'organisation. Chez L'Oréal, il s'inscrit dans une culture d'engagement et de rigueur transmise par les dirigeants et également dans la continuité des choix stratégiques du groupe.

Les valeurs du groupe

L'Oréal s'est construit sur des valeurs fortes qui ont guidé son développement et contribué à faire sa réputation: l'intégrité, la loyauté, la confiance, la transparence ainsi que le respect de la personne humaine et de la diversité. Ces valeurs sont décrites notamment dans la charte éthique.

Celle-ci a été remise à l'ensemble du personnel de L'Oréal et est donnée à chaque nouveau collaborateur. Cette charte reprend les principes d'action auxquels chacun doit se conformer et rappelle que :

«... Chacun agit dans l'intérêt du groupe, avec le souci constant de protéger les actifs, de préserver l'image et la réputation de celui-ci et doit garder confidentiels les informations et savoir-faire qu'il détient, quelle que soit leur nature... »

«... L'intégrité dans la gestion des affaires et dans le comportement est un devoir au quotidien qui est au centre des valeurs de L'Oréal. »

«... Le respect de la personne humaine est un principe fondamental. A L'Oréal, il s'applique au quotidien et commande les relations dans l'entreprise. L'Oréal croit en la vertu de la différence et de la diversité comme source de richesse humaine. »

L'organisation du groupe

Le groupe est organisé en Divisions Opérationnelles et zones géographiques qui sont pleinement responsables, avec chaque

Direction de pays, d'affaire ou d'entité industrielle, de la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale. Les Directions Fonctionnelles apportent leurs expertises à chaque Division Opérationnelle ou zone géographique et y sont représentées par des spécialistes au service des Divisions et des zones. Les spécialistes de gestion, de logistique, de systèmes d'information, de relations humaines ou de technique industrielle ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel. Cette organisation matricielle facilite la diffusion des bonnes pratiques et le contrôle des opérations, tout en intégrant les spécificités des marchés et des modes de distribution.

La politique de relations humaines

La qualité et la compétence des hommes sont des éléments importants du dispositif de contrôle interne. La politique des relations humaines chez L'Oréal se définit par la recherche constante de l'excellence dans les recrutements et le développement des talents au sein du groupe, de façon à assurer le niveau de compétence requis dans tous les domaines. Cette activité s'inscrit aussi dans la politique de diversité du groupe, cherchant à valoriser et respecter la différence partout dans l'organisation. Les centres de l'Education Permanente proposent des programmes techniques ou d'aide à l'intégration ou au management, adaptés aux différents profils de postes et visant à la maîtrise des métiers, dans tous les domaines d'activité.

La gestion des risques

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, le groupe veille en permanence à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité.

Les dispositifs destinés à assurer la maîtrise des principaux risques opérationnels et financiers sont décrits respectivement dans le Rapport de Gestion au chapitre « Facteurs de risque » où la politique en matière d'Assurances est également détaillée et dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés sous le titre « Instruments dérivés et exposition aux risques de marché ». Il s'agit essentiellement des risques de change et de taux d'intérêt. En matière de risque de change, la politique du groupe est de couvrir au minimum 80 % du risque par des achats ou ventes à terme ou par des options, sur la base des budgets d'exploitation établis pour l'année à venir. Pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt, comme le groupe se refinance principalement à taux variable, la politique est d'utiliser des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêts négociés de gré à gré.

Les acteurs

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- la Direction Générale et particulièrement son Comité de Direction,
- le Comité d'Audit,
- les Directions Fonctionnelles,
- la Direction de l'Audit Interne,
- la Direction du Contrôle Interne.

La Direction Générale et particulièrement son Comité de Direction

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur mise en place correcte.

Des responsabilités mondiales, de représentation, d'animation et de contrôle interne sont confiées à chacun des membres du Comité de Direction. Eux-mêmes s'appuient sur des dirigeants opérationnels et fonctionnels, selon leurs champs de compétences respectifs, dans le cadre de l'organisation matricielle décrite plus haut. Les dirigeants doivent veiller à l'application de ces principes généraux et s'assurer du bon fonctionnement des procédures permettant d'atteindre le niveau de contrôle interne requis par la Direction Générale.

Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application. Depuis sa création, le Comité d'Audit est chargé du suivi des actions engagées en matière de contrôle interne et il en rend compte au Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit analyse notamment les procédures qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement,
- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Les points qui ont fait l'objet des réunions du Comité d'Audit en 2006 sont décrits plus haut dans le paragraphe consacré aux « Comités d'études actifs dans la préparation des travaux du Conseil ».

Chaque année, le Comité procède à un examen des principes et des méthodes, du programme et des objectifs ainsi que des conclusions générales des missions de l'Audit Interne. Le Comité fait ensuite un compte-rendu de ses propres réflexions au Conseil d'Administration.

Les Directions Fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles définissent, chacune dans leur domaine, les orientations et les procédures qu'elles communiquent aux pays et aux entités.

La Direction Générale Administration et Finances a pour mission principale d'assister et de contrôler les Divisions Opérationnelles dans leurs activités administratives, financières, juridiques et de logistique commerciale. Elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités dans ces domaines, assure la définition et la promotion d'outils, de procédures et de bonnes pratiques, notamment dans les domaines suivants : gestion, comptabilité et consolidation, financements et trésorerie, fiscalité, juridique, assurances, communication financière, systèmes d'information, logistique commerciale, achats hors production.

• En matière d'assurances

Le choix du groupe est de ne recourir qu'à des assureurs de premier rang et de privilégier l'assurance de son risque client. Les résultats des audits conduits par les compagnies d'assurance dans les usines et les centrales de distribution sont utilisés pour améliorer le contrôle interne dans ces entités.

• En ce qui concerne les systèmes d'information

Les orientations stratégiques en termes de systèmes sont déterminées par la Direction Générale Administration et Finances, qui veille à l'harmonisation d'un ERP (*Enterprise Resource Planning*, logiciel de gestion) commun à la grande majorité des filiales et émet les directives en matière de sécurité des systèmes. Le plan de déploiement mondial du progiciel intégré contribue également à renforcer la fiabilité et la sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. En particulier, et afin de garantir une séparation des fonctions correcte entre les utilisateurs, un travail est en cours sur les profils des utilisateurs et la formalisation des droits d'accès.

La Direction Générale Technique avec ses départements Qualité, Recherche packaging, SHE (Sécurité Hygiène Environnement), Production et Logistique, Achats (de production) définit les normes et les méthodes dans les domaines de la qualité des productions, de la sécurité et de l'environnement. Elle assiste les Divisions Opérationnelles dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques industrielles. Un programme d'audit qualité et sécurité des sites industriels est en place, couvrant un tiers des sites par an. Il vise à mesurer la performance et la progression des entités en matière de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

Les autres Directions Fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne sont la Direction des relations humaines, la Direction de la Recherche et du Développement, responsable en particulier de la cosmétovigilance et de la qualité des formules rentrant dans la composition des produits, la Direction de la Communication et des Relations Extérieures qui coordonne les opérations de communication, établit les principes de gestion de crise et veille à leur application. Cette Direction est également responsable de la coordination des actions de développement durable.

La Direction de l'Audit Interne

Les auditeurs internes vérifient la bonne application des processus de contrôle interne. Les missions de l'Audit Interne sont soumises à la Direction Générale et au Comité d'Audit et donnent lieu avec leur accord, à l'établissement d'un plan d'audit annuel. Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants identifiés par les responsables des Divisions et des zones géographiques. Le poids, la contribution aux principaux indicateurs économiques, l'antériorité des entités et le rythme de leur développement sont des paramètres qui sont également pris en considération.

L'Audit Interne a réalisé 47 missions en 2006 dont 32 ont concerné des affaires commerciales représentant 29,3% du chiffre d'affaires du groupe. De plus, l'Audit Interne a réalisé quatre audits d'usines représentant 12% de la production mondiale en unités et onze missions spécifiques qui ont fait l'objet d'une définition préalable des objectifs. Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement d'un rapport comportant l'exposé des constats et des risques liés et formulant des recommandations dans le cadre d'un plan d'action à mettre en œuvre par l'entité auditée.

Les plans d'action font l'objet d'un suivi régulier par la Direction de l'Audit Interne, qui mesure le taux d'avancement pondéré par

niveau de risque, ceci en étroite coordination avec les Divisions et zones concernées. La synthèse sur l'accomplissement et le résultat des missions ainsi que l'avancement des plans d'action sont présentés au Comité d'Audit.

Au surplus, des analyses transversales portant sur les éventuelles faiblesses permettent d'identifier les axes d'amélioration et de renforcement des procédures, en coordination avec la Direction du Contrôle Interne. En 2006, un kit de transactions spécifiques sur le progiciel ERP intégré du groupe a contribué à augmenter l'efficacité des interventions de l'Audit Interne.

L'Audit Interne partage les résultats de ses audits avec les Commissaires aux Comptes.

La Direction du Contrôle Interne

Cette Direction, créée en 2005 et distincte de l'Audit Interne, continue à assurer la diffusion du recueil *les Fondamentaux du contrôle interne*, synthèse des normes, chartes, procédures et bonnes pratiques. La Direction du Contrôle Interne a créé et anime des modules de formation de façon à assurer l'appropriation par les opérationnels des outils mis à leur disposition. Ceux-ci comme l'ensemble des procédures applicables sont disponibles sur un site intranet.

La Direction du Contrôle Interne, avec les experts métiers du groupe, s'efforce d'améliorer la bonne compréhension des règles de contrôle interne. Enfin, le cas échéant cette nouvelle Direction doit suivre et anticiper les évolutions réglementaires pour adapter le système de contrôle interne du groupe.

Des textes de référence, des normes et des procédures

Les chartes, codes, normes, règles, procédures et bonnes pratiques sont résumés dans *les Fondamentaux du contrôle interne*, cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du groupe, sous forme d'une fiche par domaine. Ce document a été validé par les experts métiers et présenté au Comité de Direction. Chaque fiche renvoie aux procédures détaillées du groupe. Une approche par fonction rassemble les bonnes questions à se poser pour déterminer les pistes d'amélioration.

Ce référentiel comprend les éléments suivants :

- dans le domaine des relations humaines, outre la charte éthique citée plus haut, les obligations liées à la gestion du personnel précisent les documents à remettre aux collaborateurs, le traitement des effectifs et charges du personnel, le contrôle et le suivi de la paie, les procédures de recrutement, de formation et d'évaluation,
- dans le domaine juridique, la charte juridique fixe notamment les limitations de pouvoirs, les principes internes de signature, les règles générales et particulières en matière de contrats, de droit des marques, des brevets, de la propriété intellectuelle, du droit des sociétés et du droit de la concurrence, et réaffirme l'obligation du respect des législations locales. La charte Assurances rappelle que le groupe a recours principalement à des programmes mondiaux intégrés pour couvrir notamment la responsabilité civile de toutes ses entités, ainsi que les dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti,

- dans le domaine de la sécurité et de la qualité, les procédures liées à la protection des biens, des données et des personnes, dont particulièrement les règles internes émises par la Direction Générale Technique, fixent les principes de couverture des risques industriels et logistiques en matière d'organisation et de sécurité. Egalement, les normes de qualité de la production définissent les règles qui encadrent la qualité des produits, de la conception à la production jusqu'à la distribution. La plupart des usines sont certifiées ISO 9001,

- dans le domaine de la finance et de la trésorerie, le code de déontologie boursière détaillé plus haut dans les conditions de préparation des travaux du Conseil est applicable à l'ensemble des collaborateurs concernés. Egalement, la charte financière et la norme de gestion du risque de change précisent notamment les principes à retenir par les entités du groupe afin d'assurer une gestion prudente et centralisée des risques de change,

- dans le domaine des achats, la procédure de *Demande d'Engagements de Dépenses* a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses des entités du groupe, ainsi que les conditions générales d'achat et de paiement,

- dans le domaine de la logistique commerciale, les grands principes de logistique regroupent la gestion des stocks, la sous-traitance, les transports, la traçabilité des produits, le plan de continuité d'activité, les bonnes pratiques concernant les conditions générales de ventes, les tarifs et les contrats, les modes de facturation, le contrôle des politiques commerciales, la gestion des retours et litiges clients ainsi que la gestion du crédit client,

- au niveau des systèmes d'information, la charte de sécurité informatique, avec les précautions de confidentialité et la gestion des plans de secours, contient les règles qui précisent la bonne utilisation des postes de travail, la gestion et l'administration des serveurs et le choix des outils logiciels. La politique de Sécurité Cadre alignée sur le standard ISO 17799 a été formalisée, avec la diffusion à toutes les entités du groupe d'un outil d'auto-diagnostic. La procédure de crise a été renforcée,

- en matière de consolidation et de gestion, les éléments sont décrits au paragraphe suivant.

Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Périmètre et objectifs

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

S'agissant des processus qui alimentent les données comptables, des processus de production de l'information financière et des processus d'arrêtés des comptes, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le groupe en vue de leur diffusion interne et externe,

- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion,
- la préservation des actifs.

Organisation

L'élaboration des résultats consolidés du groupe relève de la responsabilité de la Direction des Affaires Economiques au sein de la Direction Générale Administration et Finances. La présence à chacun des niveaux de l'organisation matricielle, d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, participe au renforcement du dispositif du contrôle interne. Ce réseau des contrôleurs de gestion des filiales est animé par la Direction des Affaires Economiques en étroite liaison avec les contrôleurs de gestion des Divisions Opérationnelles et des zones géographiques.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- la bonne application des normes,
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure cette cohérence et la fiabilité des données au niveau le plus fin de chaque filiale, et ceci grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au groupe. A cet effet, le compte d'exploitation par destination, commun à la gestion et à la comptabilité contribue à renforcer la maîtrise des postes par l'utilisation d'un référentiel identique à ces deux fonctions.

Par ailleurs, l'organisation du groupe qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale et adressé par pays directement à la société mère, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information, et en particulier de contrôler l'exactitude des taux de conversion. Deux fois par an, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières qu'ils ont préparées et transmises à la Direction des Affaires Economiques du groupe, ceci au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Procédures comptables et financières

Le groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées et qui permettent de fournir une information financière fiable.

Les normes comptables : elles fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, nouveau référentiel des comptes consolidés depuis 2005. La Direction Comptable du groupe continue son travail de « veille » sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du groupe.

Le plan de comptes : il fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes.

Les normes de gestion : elles précisent en outre les règles applicables à la valorisation de certains comptes significatifs du Bilan et du Compte de Résultat.

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet par ailleurs de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des affaires et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs qui leur ont été fixés.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de change et de taux sont assurés par la Direction des Services Financiers, qui garantit le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction et tout changement par rapport aux prévisions fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

La Direction du Contrôle Interne a initié une analyse formalisée des risques majeurs comptables et financiers pour la société, portant sur les processus des filiales qui alimentent les principaux comptes du groupe. Cette analyse a pour but de vérifier l'existence de dispositifs de contrôles clés en face de chaque risque identifié.

Les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés du groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du groupe et au Comité d'Audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

La communication financière

Les responsables de la communication financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences des autorités de marché. Les responsables vérifient, avec le concours de la Direction Juridique, que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente. Leur rôle est également de transmettre avec précision et exactitude l'information fournie par la Direction des Affaires Economiques, la Direction Juridique et la Direction Générale Administration et Finances. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du groupe, et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

Le Président du Conseil d'Administration

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours des cinq dernières années

Sir Lindsay Owen-Jones	Echéance du mandat
Président du Conseil d'Administration	2010
Président du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex	
Détient 2529005 actions L'Oréal	

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Alba Plus SASU	Président (depuis le 4 juillet 2006)
L'Air Liquide SA	Vice-Président du Conseil d'Administration
Sanofi-Aventis SA	Administrateur

Sociétés étrangères

Ferrari Spa (Italie)	Administrateur (<i>Amministratore</i>)
L'Oréal U.K. Ltd (Royaume-Uni)	<i>Chairman & Director</i>
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	<i>Chairman & Director</i>

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés françaises

L'Air Liquide SA	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Mai 2006
BNP Paribas SA	Administrateur	Décembre 2005
L'Oréal SA	Directeur Général	Avril 2006
Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004

Société étrangère

Galderma Pharma (Suisse)	Administrateur	Mai 2006
	Président du Conseil d'Administration	Mai 2004

Jean-Paul Agon

Echéance du mandat

Directeur Général depuis le 25 avril 2006

Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex

Détient 11 500 actions L'Oréal

Autres mandats en cours

Sociétés étrangères

Galderma Pharma SA (Suisse)	Président du Conseil d'Administration et administrateur (depuis le 1 ^{er} mai 2006)
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	<i>Director</i>
The Body Shop International PLC (Royaume-Uni)	<i>Vice-Chairman and Director</i> (depuis le 12 juin 2006)

Principaux mandats et fonctions⁽¹⁾

Echéance du mandat

exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Société française

L'Oréal SA	Directeur Général Adjoint	Avril 2006
------------	---------------------------	------------

Sociétés étrangères

L'Oréal Canada (Canada)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	Juin 2005
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	<i>President & Chief Executive Officer</i>	Juin 2005

(1) Monsieur Jean-Paul Agon a par ailleurs exercé, au cours des cinq dernières années, divers mandats et fonctions dans des sociétés du groupe filiales de L'Oréal USA dont il était *President* et *Chief Executive Officer* jusqu'en juin 2005.

Jean-Pierre Meyers	Echéance du mandat
Administrateur	2009
Vice-Président du Conseil d'Administration	
Membre du Comité d'Audit	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine	
Détient 15 332 actions L'Oréal	

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés françaises**

Gespral SA	Administrateur
Téthys SAS	Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance

Société étrangère

Nestlé SA	Administrateur
-----------	----------------

Autres

Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

Peter Brabeck-Letmathe	Echéance du mandat
Administrateur	2009
Vice-Président du Conseil d'Administration	
Membre du Comité « Management et Rémunérations »	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Détient 1 000 actions L'Oréal	

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
Administrateur délégué (CEO)**Adresse professionnelle :** Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Credit Suisse Group (Suisse)	Administrateur
Roche Holding SA (Suisse)	Administrateur
Uprona (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

Autres

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Coprésident du <i>Supervisory Board</i>
ECR Europe (Belgique)	Coprésident du <i>Executive Board</i> (depuis le 19 octobre 2006)
Forum Economique Mondial (Suisse)	Membre du Conseil de Fondation
Table Ronde des Industriels Européens (Belgique)	Membre

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

Sociétés étrangères

Alcon, Inc (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Mai 2006
Credit Suisse (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse First Boston (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse Group (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Dreyer's Grand Ice Cream Holdings, Inc (Etats-Unis)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Mars 2006
Winterthur Insurance Company (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Winterthur Life (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005

Autres

Fondation Avenir Suisse (Suisse)	Membre du Conseil	Décembre 2004
Fondation pour la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse)	Membre du Conseil	Novembre 2005
Prince of Wales International Business Leaders Forum (Royaume-Uni)	Président adjoint	Mars 2005

Liliane Bettencourt	Echéance du mandat
Administrateur	2007
Présidente du Comité « Management et Rémunérations »	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine	
5 633 actions L'Oréal détenues en pleine propriété et 185 654 833 actions L'Oréal détenues en pleine propriété ou en usufruit par Téthys, société dont Madame Bettencourt est Présidente	

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés françaises**

Clymene SAS	Présidente
Eugène Schueller SARL	Gérante
Gespral SA	Présidente du Conseil d'Administration
Téthys SAS	Présidente Présidente du Comité Stratégique Membre du Conseil de Surveillance

Autre

Fondation Bettencourt Schueller	Présidente
---------------------------------	------------

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Nouvelle d'Investissement SA (dissoute)	Administrateur	Juin 2005
Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004

Françoise Bettencourt Meyers**Echéance du mandat****Administrateur****2009****Adresse professionnelle :** Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine**Détient 283 actions L'Oréal en pleine propriété et 76 440 541 actions en nue-propriété****Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Gespral SA	Administrateur
Société Immobilière Sebor SAS	Présidente
Téthys SAS	Membre du Conseil de Surveillance

Autre

Fondation Bettencourt Schueller	Administrateur
---------------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
------------------------------------	----------------	------------

Werner J. Bauer Administrateur Détient 1 000 actions L'Oréal	Echéance du mandat 2009
---	--

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)

Directeur Général

Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur
Hans Rychiger AG (Suisse)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Life Ventures SA (Suisse)	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
Nestlé Deutschland AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 1 ^{er} janvier 2006)
Nutrition-Wellness Venture AG (Suisse)	Administrateur
Sofinol SA (Suisse)	Administrateur et Président (depuis le 29 juin 2006)
Uprona (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

Autres

Bertelsmann Foundation (Allemagne)	Membre du Conseil de Fondation (Member of the Board of Trustees)
Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Membre du Supervisory Board
Société Suisse des Industries Chimiques (Suisse)	Membre du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés étrangères**

Alcon Laboratories (South Africa) Pty.Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Juin 2002
Dairymaid-Nestlé (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé (South Africa) (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Foods Kenya Ltd (Kenya)	Administrateur	Janvier 2003
Nestlé's Products (Mauritius) Ltd (Ile Maurice)	Administrateur	Septembre 2002
Nestlé Purina (South Africa) (Pty) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Waters (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Janvier 2002
Nestlé Zimbabwe (Private) Ltd (Zimbabwe)	Administrateur	Mars 2002
Sunland Foods (Swaziland) (Pty) Ltd (Swaziland)	Administrateur	Janvier 2002
TM Pets Products (Pty) Ltd (Afrique du Sud)	Administrateur	Mars 2002

Francisco Castañer Basco**Echéance du mandat****Administrateur****2010****Membre du Comité d'Audit****Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »****Détient 1 500 actions L'Oréal****Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé SA (Suisse)

Directeur Général

Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon Inc. (Suisse) (anciennement Alcon Universal)	Administrateur
	Vice-Président (depuis le 2 mai 2006)
Galderma Pharma SA (Suisse)	Administrateur
Uprona (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Société française**

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
Sociétés étrangères		
Alcon Laboratories, Inc. (Etats-Unis)	Administrateur	Avril 2002
Galderma Pharma SA (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2006

Jean-Louis Dumas Administrateur Membre du Comité « Management et Rémunérations »	Jusqu'au 25 avril 2006
---	------------------------

Autres mandats et fonctions en cours⁽¹⁾**Sociétés françaises**

Berfa SC	Gérant
Emile Hermès SARL	Gérant
Gaulme SA	Président honoraire du Conseil de Surveillance
Hermès Sellier SAS	Membre du Conseil de Direction
SCI du Faubourg Saint Honoré « SIFAH »	Gérant

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés⁽¹⁾**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Gaulme SA	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	Octobre 2006
Gaumont SA	Administrateur	Octobre 2002
Hermès International SCA	Associé Gérant commandité	Mars 2006
Hermès Sellier SA	Administrateur, Directeur Artistique	Mars 2006
Peugeot SA	Membre du Conseil de Surveillance	Juin 2006
SIN REJAC SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur	Juillet 2002
Soficuir International SA	Représentant permanent de Sport Soie, Administrateur	Avril 2003
Tissages Perrin SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Avril 2002
Tissages Verel SA	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	Avril 2002

Sociétés étrangères

Financière Saint-Eloi (Luxembourg)	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur	
Leica Camera (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	Octobre 2003

(1) Monsieur Jean-Louis Dumas a par ailleurs exercé, au cours des cinq dernières années, divers mandats et fonctions dans d'autres sociétés du groupe Hermès.

Xavier Fontanet**Echéance du mandat****Administrateur****Président du Comité d'Audit****Détient 1 000 actions L'Oréal****Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Essilor International SA	Président-directeur général
Adresse professionnelle : 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex	

Autres mandats et fonctions en cours**Société française**

Crédit Agricole SA	Administrateur
--------------------	----------------

Sociétés étrangères

EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis)	Administrateur
Essilor of America Inc. (Etats-Unis)	Administrateur
Essilor Manufacturing India PVT Ltd (Inde)	Administrateur (depuis le 1 ^{er} mars 2006)
Nikon Essilor Co. Ltd (Japon)	Administrateur
Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur
Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)	Administrateur
Transitions Optical Inc. (Etats-Unis)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Société française**

Chantiers Beneteau SA	Administrateur	Janvier 2005
-----------------------	----------------	--------------

Sociétés étrangères

Essilor Laboratories of America Holding Co.Inc. (Etats-Unis)	Administrateur	Mars 2004
Transitions Optical Ltd (Irlande)	Administrateur	Juillet 2004

Autre

IMS – Entreprendre pour la Cité	Administrateur	Octobre 2005
---------------------------------	----------------	--------------

Bernard Kasriel	Echéance du mandat
Administrateur	2008
Membre du Comité « Management et Rémunérations »	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Détient 1 290 actions L'Oréal	

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

LBO France

Associé et membre du Directoire (depuis septembre 2006)

Adresse professionnelle : 148 rue de l'Université – 75007 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Arkema SA Administrateur (depuis le 10 mai 2006)

Lafarge SA Administrateur

Sociétés étrangèresNucor (Etats-Unis) *Director* (depuis le 1^{er} janvier 2007)

Sonoco Products Company (Etats-Unis) Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Edifixio SAS Administrateur 2006

Lafarge SA Vice-Président Directeur Général Mai 2003

Directeur Général Décembre 2005

Sociétés étrangèresBlue Circle North America (Etats-Unis) *Director* Décembre 2006Compagnie Coppée de Développement Industriel (Belgique) *Director* Mai 2004Lafarge North America (Etats-Unis) *Vice-Chairman of the board* Décembre 2005*Director* Novembre 2006Lafarge Roofing GmbH (Allemagne) *Aufsichtsratsvorsitzender*

(Membre du Conseil de Surveillance) Juillet 2006

Sabelfi (Belgique) *Director* Mai 2006Ybitas Lafarge (Turquie) *Director* Mars 2004

Marc Ladreit de Lacharrière	Echéance du mandat
Administrateur	2010
Détient 40040 actions L'Oréal	

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

F. Marc de Lacharrière (Fimalac)

Président-directeur général

Adresse professionnelle : 97 rue de Lille – 75007 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Casino	Administrateur
Fimalac Participations	Gérant
Groupe Euris SAS	Membre et Président du Conseil de Surveillance
Groupe Marc de Lacharrière	Président du Directoire (depuis le 18 décembre 2006)
Renault SA	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

Sociétés étrangères

Algorithmics (Canada)	Administrateur (depuis janvier 2006)
Fitch Group Inc. (Etats-Unis)	Chairman
Fitch Inc. (Etats-Unis)	Chairman

Autres

American Friends of the Louvre	Membre
Association Les Amis de Vaux-le-Vicomte	Membre (depuis le 12 janvier 2006)
Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	Président d'Honneur
Conseil Artistique des Musées Nationaux	Membre
Fondation Bettencourt Schueller	Membre
Fondation des Sciences Politiques	Membre
Institut de France	Membre
Musée des Arts Décoratifs	Membre (depuis le 1 ^{er} janvier 2006)
Société des Amis du Louvre	Membre
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Membre

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Casino	Membre du Conseil de Surveillance	Septembre 2003
Canal+ SA	Administrateur	Août 2003
Euris	Censeur	Novembre 2003
Fimalac Investissements SA	Administrateur	Novembre 2003
Groupe Flo SA	Membre du Conseil de Surveillance	Octobre 2002
Groupe Marc de Lacharrière	Gérant	Décembre 2006
Lille Royale SA	Administrateur	Avril 2002
SCI Onzain-Ars	Gérant	Juin 2003
Sibmar SC	Gérant	Février 2004

Sociétés étrangères

Cassina (Italie)	Administrateur	Juin 2005
Fitch Group Holdings (Etats-Unis)	Chairman	2006
Engelhard-Clal (Suisse)	Administrateur	2002
Renault-Nissan (Suisse)	Membre de l' <i>International Advisory Board</i>	2002
SEMP SA (Espagne)	Administrateur	2002

Autres

Conseil Stratégique pour l'Attractivité de la France	Membre	Mars 2005
Fondation Agir Contre l'Exclusion	Vice-Président	2002
IERSE	Président	Janvier 2004
Musée du Louvre	Membre	Mars 2005
Le Siècle	Membre	Juin 2005

Franck Riboud Administrateur Détient 1 000 actions L'Oréal	Echéance du mandat 2010
---	--

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Groupe Danone

Président-directeur général et Président du Comité Exécutif

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Accor SA	Membre du Conseil de Surveillance
Lacoste France SA	Administrateur (depuis le 22 juin 2006)
Renault SA	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

Sociétés étrangères

Bagley LatinoAmerica SA (Espagne)	Administrateur
Danone SA (Espagne)	Administrateur
ONA (Maroc)	Administrateur
Wadia BSN India Ltd (Inde)	Administrateur

Autres

Association Nationale des Industries Agroalimentaires	Administrateur
Conseil National du Développement durable	Membre, représentant du Groupe Danone
Fondation Gain (Global Alliance for Improved Nutrition)	Administrateur (depuis le 15 mai 2006)
International Advisory Board HEC	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Gervais Danone SA	Président du Conseil d'Administration	Octobre 2006
Danone Finance SA	Administrateur	Février 2005
Danone France	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Avril 2002
Danone SA	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Août 2002
Eurazeo SA	Membre du Conseil de Surveillance	Avril 2005
Finalim III SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Finalim IV SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Générale Agro-Alimentaire de Participations SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Générale Biscuit SA	Président du Conseil d'Administration	Octobre 2006
Lu France	Représentant permanent de Générale Biscuit	Août 2004
Produits Laitiers Frais Nord Europe (ex Sageb SAS)	Représentant de Cie Gervais Danone, Président	Mars 2005
Société des Eaux de Volvic	Représentant permanent de Cie Gervais Danone	Février 2002

Sociétés étrangères

Abi Holdings Ltd (ABIH) (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2004
Associated Biscuits International Ltd (ABIL) (Royaume-Uni)	Director	Décembre 2004
Danone Asia Pte Ltd (Singapour)	Chairman et Director	Novembre 2006
PT Tirta Investama (Indonésie)	Commissioner	Janvier 2005
Quiksilver (Etats-Unis)	Administrateur	Août 2006
Scottish & Newcastle Plc (Royaume-Uni)	Director	Novembre 2003
Sofina SA (Belgique)	Administrateur	Mai 2006
Strauss Dairy Limited (Israël)	Director	Avril 2002

Autres

ANSA	Administrateur	Février 2005
Banque de France	Membre du Comité Consultatif	Mai 2004

Louis Schweitzer Administrateur Détient 2000 actions L'Oréal	Echéance du mandat 2009
---	--

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Renault	Président du Conseil d'Administration
---------	---------------------------------------

Adresse professionnelle : 860 quai de Stalingrad – 92513 Boulogne-Billancourt

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés françaises**

BNP Paribas	Administrateur
Electricité de France	Administrateur
Renault SAS	Administrateur
Veolia Environnement	Administrateur

Sociétés étrangères

AB Volvo (Suède)	Administrateur
Allianz AG (Allemagne)	Membre du Conseil Consultatif
AstraZeneca (Royaume-Uni)	Administrateur
	Président du Conseil d'Administration
Philips (Pays-Bas)	Vice-Président du Conseil de Surveillance

Autres

Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité des Salons	Président (depuis novembre 2006)
Festival d'Avignon	Président
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité	Président
Institut Français des Relations Internationales	Membre du Conseil
Le Cercle de l'Orchestre de Paris	Président du Conseil d'Administration
Musée du Louvre	Membre du Conseil
Musée du Quai Branly	Administrateur
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Président

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Financière Renault (dissoute)	Administrateur	Juin 2003
RCI Banque (anciennement dénommée Renault Crédit International)	Administrateur	Février 2005
Renault	Président-directeur général	Avril 2005

Société étrangère

Renault-Nissan B.V. (Pays-Bas)	Président du Directoire	Avril 2005
--------------------------------	-------------------------	------------

Autres

Medef	Membre du Conseil Exécutif	Octobre 2005
Medef International	Président	Novembre 2005

Liens familiaux existants entre les mandataires sociaux

Madame Françoise Bettencourt Meyers est la fille de Madame Liliane Bettencourt et l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Meyers.

Conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de L'Oréal et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs

Aucun sauf à préciser que Madame Liliane Bettencourt, Madame Françoise Bettencourt Meyers et Monsieur Jean-Pierre Meyers sont membres d'un concert détenant la majorité du capital et des droits de vote de L'Oréal et que Monsieur Brabeck-Letmathe, Monsieur Castañer Basco et Monsieur Bauer exercent une fonction de direction au sein de la société Nestlé, laquelle est membre du même concert (voir rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion).

Arrangements ou accords conclus avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels les mandataires sociaux ont été sélectionnés en tant qu'administrateurs de L'Oréal

Accord signé le 3 février 2004 (« l'Accord ») entre d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part, Nestlé, publié le 5 février 2004 (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion), prévoyant l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

Restrictions acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Oréal

Restrictions acceptées par, d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille et, d'autre part, Nestlé dans les termes de l'Accord (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion) et règles relatives à la prévention du délit d'initié (voir Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, « Droits et obligations des administrateurs »).

Autres informations visées aux points 14 et 16.2 de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à L'Oréal ou à l'une quelconque de ses filiales par un contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et n'ont pas, à la connaissance de la société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préambule

Le présent Règlement est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

1 - Missions et compétences du Conseil d'Administration

1.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet, pour avis, à leur examen.

Les administrateurs de la société :

- apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle,
 - ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.
- Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et le cas échéant, de ses Comités d'études.

1.2 - Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il apporte une contribution active à la définition de la stratégie de développement de la société et veille, par ailleurs, à favoriser et renforcer les liens de celle-ci avec les principaux acteurs de l'économie.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la société. Il s'exprime ès qualités. Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

1.3 - Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration détermine la modalité d'exercice de la Direction générale.

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale lors de la nomination, ou du renouvellement du mandat, du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a la volonté constante de s'assurer de la permanence et de la continuité de la mise en œuvre par la Direction Générale des orientations qu'il a définies. A cette fin, il confie à son Président le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil d'Administration et le Directeur Général.

1.4 - Pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Toutefois, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué.

2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

2.1 - Convocation du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

2.2 - Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.3 - Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard au début de l'été, sauf réunion extraordinaire.

2.4 - Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 9 § 2 des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant ces modes de participation sont exclus lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur les points suivants :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société,
- l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe.

Les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats.

Avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

2.5 - Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Le procès-verbal de délibération mentionne également la participation d'administrateurs par visioconférence ou télécommunication. Il fait aussi état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une réunion par visioconférence ou télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, l'administrateur participant par visioconférence ou télécommunication à la réunion du Conseil émarge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour l'administrateur qu'il représente. Le Secrétaire du Conseil annexera cette feuille de présence volante au registre de présence et recueillera, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la réunion par moyens de visioconférence ou de télécommunication.

3 - Comités d'études

Lorsque le Conseil d'Administration crée des Comités d'études il en fixe la composition et les attributions.

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont, donc pas de pouvoir de décision.

Le Conseil peut confier à leur Président, ou à un ou plusieurs de leurs membres, toute mission ou mandat exceptionnel afin de mener des travaux spécifiques d'étude ou de prospective.

Le mandataire rend compte de ces travaux au Comité concerné afin qu'il en délibère et en rende compte, à son tour, au Conseil d'Administration.

3.1 - Comité d'Audit

3.1.1 Missions

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe et qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la société sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,

- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Cet audit permet au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

3.1.2 Organisation des travaux

Le Comité d'Audit est composé au moins de trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Président du Comité d'Audit oriente chaque année ses travaux, en fonction de l'appréciation qu'il se fait de l'importance de tel ou tel type de risques encourus, en accord avec la Direction Générale et le Conseil.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle opérationnel de l'Audit interne.

Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

3.1.3 Rapport d'activité

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil de ses travaux, autant de fois que nécessaire et en tout cas avant l'arrêté définitif des comptes annuels, et recueille ses observations.

Le Comité d'Audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques,
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité d'Audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

3.2 • Comité « Management et Rémunérations »

3.2.1 Missions

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil, en deux temps.

Le Comité soumet à la décision du Conseil :

- au début de chaque exercice, le montant de la part fixe de la rémunération de chacun de ces mandataires, pour l'exercice à venir,
- à la fin de l'exercice, le montant de la part variable de la rémunération de chacun de ces mandataires, pour l'exercice écoulé,
- faire des propositions pour les attributions de stock-options,
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise,
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe,
- réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution.

3.2.2 Organisation des travaux

Le Comité « Management et Rémunérations » est composé au moins de trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

3.2.3 Rapport d'activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

3.3 • Comité « Stratégie et Réalisations »

3.3.1 Missions

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil d'Administration et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine :

- les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale, ainsi que leurs conséquences en matière économique et financière,
- les opportunités d'acquisitions ou de prises de participation d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles du groupe, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre,
- les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan.

Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

3.3.2 Organisation des travaux

Le Comité « Stratégie et Réalisations » est composé de six administrateurs de la société. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il se réunit sur convocation du Président du Comité chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins six fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil d'Administration lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

3.3.3 Rapport d'activité

Le Comité « Stratégie et Réalisations » rend compte au Conseil de ses travaux aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

4 - Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs font preuve d'une totale intégrité.

4.1 - Connaissance et respect des textes réglementaires

Chacun des membres du Conseil déclare avoir connaissance :

- des statuts de la société,
- des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration françaises, spécialement :
 - les règles limitant le cumul de mandats,
 - celles relatives aux conventions et opérations conclues entre l'administrateur et la société,
 - la définition des pouvoirs du Conseil d'Administration,
- ainsi que des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées, ci-après développées au 4.6.

4.2 - Respect de l'intérêt de la société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

4.3 - Obligations de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu :

- en assistant, le cas échéant même par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement majeur,
- en assistant dans la mesure du possible à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires,
- en assistant aux réunions des Comités d'études dont il serait membre.

4.4 - Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

4.5 - Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil sur des questions évoquées en Conseil. A l'extérieur de la société, seule une expression collégiale est possible, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information des marchés.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'obligation de discrétion s'impose à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

4.6 - Déontologie boursière

4.6.1 Principes

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit être en aucun cas communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, et à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Tout administrateur a le devoir de s'abstenir d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à autrui d'effectuer sur la base de cette information, des opérations sur les titres de la société, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

4.6.2 Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société, il est recommandé aux administrateurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la société pendant les 30 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels,
- le communiqué sur les résultats du premier semestre.

4.6.3 Délit d'initié

L'administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

4.6.4 Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5 000 euros pour l'année civile en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique (declaratondirigeants@amf-france.org), dans un délai de cinq jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Dans le même délai, ces déclarants ou, à leur demande, le teneur de compte conservateur, transmettent à l'AMF l'avis d'opéré afférent à l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au Secrétaire du Conseil d'Administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un état récapitulatif annuel dans le Rapport de Gestion de la société.

4.7 - Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins 1 000 actions de la société.

La décision de mettre ou non les actions détenues par l'administrateur au nominatif, en tout ou partie, lui revient.

5 - Rémunération des mandataires sociaux

5.1 - Rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions,
- une part supplémentaire pour les membres des Comités d'études, cette part étant doublée pour leur Président.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats spéciaux confiés à des administrateurs.

5.2 - Rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration fixe librement les rémunérations du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Lors de la nomination par le Conseil d'Administration d'un mandataire lié à la société par un contrat de travail, ce contrat est suspendu pour la partie de son objet se confondant avec celui du mandat.

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration considère que, à l'occasion de la nomination d'un mandataire lié à la société par un contrat de travail, les droits à indemnités ou avantages nés de celui-ci, n'ont à être ni augmentés, ni réduits, mais seulement maintenus, dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil a donc pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés à la société par un contrat de travail, à des cadres dirigeants au sens de la pratique sociale de la société, pour tout élément accessoire à leur rémunération.

Ces mandataires sociaux relèvent, notamment, à ce titre, des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les cadres dirigeants.

Pendant le cours de leurs mandats, les avantages sociaux des mandataires sont déterminés sur la base de l'ancienneté totale (contrat de travail et mandat) acquise au service de la société.

Pour calculer l'assiette de ces avantages, notamment lorsqu'elle est pluriannuelle, il est tenu compte des périodes d'activité au titre du contrat de travail et du mandat.

Au terme de leurs mandats, le contrat de travail des mandataires étant rétabli de facto, la partie fixe de la rémunération perçue en dernier lieu au titre du mandat sera reportée sur le contrat de travail, dès lors qu'elle correspondra à celle d'un cadre dirigeant de même qualification au sens des usages de la société ou, dans le cas contraire, qu'elle aura été autorisée par l'Assemblée Générale préalablement au terme du mandat.

L'ancienneté totale (contrat de travail et mandat) sera reprise au titre du contrat de travail rétabli.

6 - Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport Annuel.

7 - Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

TITRES DE PARTICIPATION

Principales variations et franchissement de seuils

En milliers d'euros	Situation au 31.12.2005		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.2006	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chimex	5 955,3	100,00			14 000,0	100,00			19 955,3	100,00
Club Créateurs de Beauté Korea	890,0	50,00					890,0	50,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
Cosmetique Active Product (ex Lidv)	5 015,0	100,00			34,4	97,73 ⁽³⁾			5 049,4	80,14
Créa Mundi			45 422,2	100,00					45 422,2	100,00
Episkin	1,5	99,00			6 660,0	100,00			6 661,5	100,00
Geral Inc.	302,4	100,00					302,4	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
Laboratoires Innéov	6 300,0	50,00			3 500,0	50,00			9 800,0	50,00
L'Oréal Bulgaria					102,3	100,00			102,3	100,00
L'Oréal Malaysia SDN BHD	9 314,8	96,02					2 858,5	100,00 ⁽¹⁾	6 456,3	94,34
L'Oréal Panama					168,0	100,00			168,0	100,00
L'Oréal Ukraine	514,6	100,00			875,4	100,00			1 390,0	100,00
L'Oréal Uruguay	471,8	100,00			4 963,3	100,00			5 435,1	100,00
L'Oréal USA	2 691 122,4	100,00			184 262,5	100,00			2 875 384,9	100,00
The Body Shop International PLC			992 444,6	100,00					992 444,6	100,00
Socinay	34,4	97,73					34,4	97,73 ⁽³⁾	0,0	0,00
Total	2 719 922,2		1 037 866,8		214 565,9		4 085,3		3 968 269,6	

(1) Remboursement de capital.

(2) Liquidation.

(3) Fusion absorption.

RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)

En millions d'euros	2002	2003	2004	2005	2006
(sauf pour le résultat par action qui est en euros)					
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	135,2	135,2	135,2	131,8	127,9
Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	676 062 160	676 062 160	676 062 160	658 769 660	639 616 410 ⁽¹⁾
Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 609,3	1 706,1	1 774,2	1 856,6	2 003,4
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1 330,4	1 261,5	1 341,1	1 403,0	1 484,4
Impôts sur les bénéfices	57,3	124,2	-20,8	-58,8	-54,5
Bénéfice net	1 014,3	939,5	1 230,1	1 589,6	1 690,3
Montant des bénéfices distribués	432,7	493,5	554,4	658,8	754,5 ⁽²⁾
III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement					
Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,87	1,66	1,99	2,20	2,38
Résultat net	1,50	1,39	1,82	2,41	2,64
Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	0,64	0,73	0,82	1,00	1,18 ⁽²⁾
IV. Personnel					
Nombre de salariés ⁽³⁾	5 627	5 731	5 746	5 759	5 793
Montant de la masse salariale	311,2	325,7	331,8	339,2	345,4
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	121,2	134,4	133,9	138,8	142,3

(1) Le capital correspond à 639 616 410 actions de 0,2 euro, suite à l'annulation de 19 229 250 actions et à la souscription de 76 000 actions par levées d'options.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 avril 2007.

(3) Effectif moyen mensuel.

Comptes sociaux 2006

- 104 Bilans comparés
- 106 Comptes de résultats comparés
- 107 Variation des capitaux propres
- 108 Tableau des flux de trésorerie
- 109 Annexes
- 119 Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2006

Assemblée Générale 2007

- 122 Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007
- 125 Synthèse des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007
- 126 Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007

Informations complémentaires

- 130 Renseignements de caractère général concernant la société
- 131 L'action L'Oréal
- 131 Marchés des titres de L'Oréal
- 134 Politique d'investissements
- 134 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires
- 137 Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés
- 137 Politique d'information
- 138 Document annuel d'information
- 139 Evénements récents et perspectives
- 147 Responsables du contrôle des comptes
- 148 Informations financières historiques incluses par référence

Rapports et attestation

- 149 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels(*)
- 150 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés(*)
- 151 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- 152 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 153 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux
- 154 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié
- 155 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- 156 Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel
- 156 Déclaration du Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel(*)
- 157 Table des matières**
- 159 Table de concordance**

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Comptes sociaux 2006

BILANS COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Actif (en valeurs nettes)			
Immobilisations incorporelles (note 1)	400,5	420,3	389,9
Immobilisations corporelles (note 2)	237,5	232,7	226,0
Immobilisations financières (note 4)	8 424,1	7 164,4	6 779,1
Actif immobilisé	9 062,1	7 817,4	7 395,0
Stocks	39,4	47,5	42,8
Avances et acomptes versés	15,7	7,5	7,0
Clients et comptes rattachés (note 7)	326,4	303,4	272,1
Autres actifs circulants (note 7)	93,9	166,1	142,3
Valeurs mobilières de placement (note 6)	1 418,4	1 418,4	1 339,0
Disponibilités	363,4	296,8	322,2
Actif circulant	2 257,2	2 239,7	2 125,4
Comptes de régularisation actif	23,2	24,7	19,2
Ecart de conversion actif (note 11)	6,0	4,6	3,8
TOTAL DE L'ACTIF	11 348,5	10 086,4	9 543,4

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Passif			
Capital	127,9	131,8	135,2
Primes	958,5	953,9	953,5
Réserves et report à nouveau	4 263,7	4 537,5	4 807,1
Résultat	1 690,3	1 589,6	1 230,1
Provisions réglementées	52,9	50,3	48,2
Capitaux propres	7 093,3	7 263,1	7 174,1
Provisions pour risques et charges (note 8)	123,1	147,6	185,0
Emprunts et dettes financières (note 9)	3 581,8	2 159,3	1 662,7
Fournisseurs et comptes rattachés (note 10)	298,8	292,8	281,8
Autres passifs circulants (note 10)	247,5	220,8	235,0
Autres dettes	4 128,1	2 672,9	2 179,5
Ecart de conversion passif (note 11)	4,0	2,8	4,8
TOTAL DU PASSIF	11 348,5	10 086,4	9 543,4

COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits d'exploitation	2 108,3	1 956,6	1 902,1
Chiffre d'affaires net (note 14)	2 003,4	1 856,6	1 774,2
Reprise de provisions et transferts de charges	25,5	23,1	48,7
Autres produits (note 15)	79,4	76,9	79,2
Charges d'exploitation	-1 990,3	-1 809,7	-1 764,1
Achats consommés et variation de stocks	-255,0	-258,4	-243,8
Autres achats et charges externes	-1 017,1	-907,4	-877,2
Impôts et taxes	-71,2	-43,6	-40,3
Charges de personnel (note 16)	-487,7	-478,1	-465,7
Dotations aux amortissements et provisions (note 17)	-92,5	-66,5	-74,3
Autres charges	-66,8	-55,7	-62,8
Résultat d'exploitation	118,0	146,9	138,0
Produits financiers nets	1 316,2	1 244,3	1 167,7
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	217,7	165,7	-152,7
Différence de change	-15,9	-27,9	19,8
Résultat financier (note 18)	1 518,0	1 382,1	1 034,8
Résultat courant avant impôts	1 636,0	1 529,0	1 172,8
Résultat exceptionnel (note 19)	17,2	16,6	54,5
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-17,4	-14,8	-18,0
Impôts sur les bénéfices (note 20)	54,5	58,8	20,8
Résultat net	1 690,3	1 589,6	1 230,1

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 127 923 282 euros se compose de 639 616 410 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2006 :

- annulation de 19 229 250 actions autodétenues,
- souscription de 76 000 actions suite à des levées d'options.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En millions d'euros

	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat	135,2	953,5	46,0	4 761,2	1 230,1	48,2	7 174,2
Variations de capital	-3,4	0,4		-981,0			-984,0
Affectation du résultat 2004				711,3	-711,3		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2004					-518,8		-518,8
Résultat de l'exercice 2005					1 589,6		1 589,6
Autres variations de la période						2,1	2,1
Solde au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat	131,8	953,9	46,0	4 491,5	1 589,6	50,3	7 263,1
Variations de capital	-3,9	4,6		-1 247,3			-1 246,6
Affectation du résultat 2005				973,5	-973,5		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2005					-616,1		-616,1
Résultat de l'exercice 2006					1 690,3		1 690,3
Autres variations de la période						2,6	2,6
Solde au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat	127,9	958,5	46,0	4 217,7	1 690,3	52,9	7 093,3

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 25 millions d'euros en 2006, contre 21,4 millions d'euros en 2005 ; un montant de 17,7 millions d'euros a également été porté en réserves compte tenu de l'annulation de titres intervenues en 2006.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2006 à 19,7 millions d'euros, contre 27 millions au 31 décembre 2005. En 2006, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 0,8 million d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2005 (contre 3,5 millions d'euros en 2005). Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales dans le cadre d'un accord du groupe. Parallèlement, la provision constituée en 2001 de 8,1 millions d'euros a été reprise en 2006 (contre 6,5 millions d'euros en 2005).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2006 à 33,1 millions d'euros, contre 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Il existe des plans d'options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le Rapport de Gestion.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Exploitation			
Résultat net	1 690,3	1 589,6	1 230,1
Dotations aux amortissements	58,4	54,1	53,8
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	-215,6	-196,4	60,2
Plus- ou moins-values de cessions d'immobilisations	-1,2	-0,3	15,1
Capacité d'autofinancement	1 531,9	1 447,0	1 359,2
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (note 22)	81,3	-58,5	-83,7
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 613,2	1 388,5	1 275,5
Investissements			
Acquisition d'immobilisations	-2 554,1	-1 453,9	-1 167,6
Variation des autres actifs financiers (note 23)	192,3	48,6	196,8
Cession d'immobilisations	9,2	16,1	0,8
Flux de trésorerie affectés aux investissements	-2 352,6	-1 389,2	-970,0
Financement			
Augmentation de capital	4,6	0,4	0,1
Dividendes versés	-616,2	-518,8	-513,8
Variation des dettes financières	1 419,2	494,1	343,7
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	807,6	-24,3	-170,0
Variation de trésorerie	68,2	-25,0	135,5
Trésorerie à l'ouverture	292,5	317,5	182,0
Trésorerie à la clôture (note 24)	360,7	292,5	317,5

ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Principes comptables

Les états financiers sont présentés en millions d'euros ; le tableau liste des filiales et participations est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes annuels sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multi-critère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges depuis 2005.

Les brevets sont amortis sur cinq ans.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre cinq et sept ans, et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire dégressif sur douze mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas vingt ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de dix ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières

Titres de participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, évaluées en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits) ainsi que des risques fiscaux et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

Selon les règles du groupe, la société ne prend pas de position spéculative en matière financière.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au prorata temporis.

Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés, pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors bilan.

Depuis 2004, les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises, nettes de remises et ristournes accordées, ainsi que des prestations de services y compris les redevances de technologie.

Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en autres charges et charges externes de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Depuis 2004, les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

Notes sur le bilan et le hors bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2005	Augmentation/Acquisition	Diminution/Cession	31.12.2006
Brevets et marques	345,3	0,2	-	345,5
Fonds commerciaux	3,0	-	-	3,0
Autres	169,0	30,0	15,2	183,8
Avances et acomptes	n/s	-	-	n/s
Valeur brute	517,3	30,2	15,2	532,3
Brevets et marques	28,0	2,5	-	30,5
Fonds commerciaux	0,3	-	-	0,3
Autres	68,7	15,6	2,6	81,7
Amortissements	97,0	18,1	2,6	112,5
Brevets et marques		15,8	-	15,8
Autres		3,5	-	3,5
Provisions	0	19,3	0	19,3
Valeur nette comptable	420,3	7,2	12,6	400,5

Note 2 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2005	Augmentation/Acquisition	Diminution/Cession	31.12.2006
Terrains	48,4	-	3,7	44,7
Constructions	343,1	40,3	8,6	374,8
Installations techniques, matériel et outillage	143,8	11,1	3,4	151,5
Autres immobilisations corporelles	82,5	9,1	9,3	82,3
Immobilisations en cours	19,2	26,6	38,3	7,5
Avances et acomptes	1,2	1,2	n/s	2,4
Valeur brute	638,2	88,3	63,3	663,2
Constructions	233,9	20,1	7,4	246,6
Installations techniques, matériel et outillage	113,1	10,7	3,3	120,5
Autres immobilisations corporelles	58,5	9,4	9,3	58,6
Amortissements	405,5	40,2	20,0	425,7
Valeur nette comptable	232,7	48,1	43,3	237,5

La dotation annuelle en linéaire s'élève à 24,2 millions d'euros.

La dotation annuelle en dégressif s'élève à 15,6 millions d'euros.

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée pour 0,4 millions d'euros.

Note 3 - Immobilisations détenues en crédit-bail

En millions d'euros	Immobilisations en crédit-bail			Bilan incluant les immobilisations			
	au 31.12.2006			en crédit-bail			
Postes du bilan	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾ de l'exercice ⁽³⁾	cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions et terrains	95,7	3,6	56,8	38,8	515,2	303,4	211,8
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	151,5	120,6	30,9
Total au 31.12.2006	95,7	3,6	56,8	38,8	666,7	424,0	242,7
Total au 31.12.2005	95,7	3,6	53,2	42,5	630,9	400,1	230,8

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

(3) Mode d'amortissement retenu : linéaire 5 % à 2 %.

En millions d'euros	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
Postes du bilan	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	De + 5 ans	Total à payer	
Constructions et terrains	12,8	144,1	4,0	16,0	19,8	39,8	1,4
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2006	12,8	144,1	4,0	16,0	19,8	39,8	1,4
Total au 31.12.2005	10,6	131,3	10,5	12,8	17,7	41,0	1,4

(1) Selon contrat.

Note 4 - Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2005	Augmentation Acquisition Souscription	Diminution Cession	31.12.2006
Titres de participation	6 271,7	1 245,6 ⁽¹⁾	1,2	7 516,1
Prêts et créances rattachés	170,4	390,9	459,7	101,6
Actions propres	932,0	1 241,8	1 140,0	1 033,8
Autres	8,6	0,5	0,6	8,5
Valeur brute	7 382,7	2 878,8	1 601,5	8 660,0
Titres de participation	213,1	30,5	13,2	230,4
Prêts et créances rattachés	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
Autres	5,2	0,3	n/s	5,5
Provision pour dépréciation	218,3	30,8	13,2	235,9
Valeur nette comptable	7 164,4	2 848,0	1 588,3	8 424,1

(1) Il s'agit principalement de l'acquisition des titres de The Body Shop pour un montant de 992,4 millions d'euros.

En 2006, L'Oréal a acheté 16 807 000 actions propres dans le cadre des programmes de rachat et a annulé 17 660 000 actions.

L'Oréal détient à la clôture 14 187 000 actions contre 15 040 000 actions au 31 décembre 2005.

Leur valeur boursière globale s'élève à 1 082,9 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 076,8 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

Note 5 - Opérations avec les entreprises liées

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Immobilisations financières	7 371,4	6 215,1
Clients	180,4	168,4
Autres créances	10,3	6,0
Emprunts	75,2	47,8
Fournisseurs	60,4	66,8
Autres dettes	0,1	1,3
Charges financières	17,1	12,4
Produits financiers	1 411,7	1 304,8

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Actions L'Oréal	1 462,5	1 706,2
Instruments financiers	2,4	1,6
Primes versées sur options	5,8	1,3
Valeur brute	1 470,7	1 709,1
Actions L'Oréal	52,3	290,7
Instruments financiers	-	-
Primes versées sur options	-	-
Provision pour dépréciation	52,3	290,7
Valeur nette comptable	1 418,4	1 418,4

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette 1 410,2 millions d'euros pour 19 707 300 actions (après prise en compte d'une reprise de provision pour dépréciation de 230,1 millions d'euros par résultat et de 8,3 millions d'euros par capitaux propres correspondant aux titres annulés) contre 1 415,5 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Au cours de l'année 2006, il a été procédé à des levées d'options ayant porté sur 2 479 500 titres ainsi qu'à l'annulation de 1 569 250 titres.

Pour 2006, la valeur boursière globale des actions propres s'élève à 1 504,3 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 495,8 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2005, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 1 478,1 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 491,9 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Note 7 - Etat des échéances des créances

En millions d'euros	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé					
Prêts et créances rattachées	21,1	80,6	101,7	0	101,7
Autres immobilisations financières	-	8,2	8,2	5,3	2,9
Actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés	329,8	0	329,8	3,4	326,4
Autres actifs circulants	93,9	-	93,9	0	93,9
Dont : Créances fiscales et sociales	41,5	-	41,5	-	-
Groupe & associés	16,3	-	16,3	-	-
Débiteurs divers	36,1	-	36,1	-	-
Charges constatées d'avance	23,1	-	23,1	-	-

Les comptes rattachés à l'actif circulant s'élèvent à 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2005	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2006
Provisions pour litiges	25,9	25,1	4,3	5,9	40,8
Provision pour pertes de change	1,8	2,0	1,8	0	2,0
Provisions pour charges	25,9	15,0	15,2	2,0	23,7
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	94,0	24,1	21,9	39,6	56,6
Total	147,6	66,2	43,2	47,5	123,1

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprise de produits) et à des risques liés au personnel.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	12,3	10,6	3,1
Résultat financier	11,1	10,3	2,6
Résultat exceptionnel	23,8	19,1	37,7
Impôt sur les sociétés	19,0	3,3	4,0
Total	66,2	43,3	47,4

Note 9 - Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 2 600 millions d'euros.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 2 625 millions d'euros au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier ni de clause de notation.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

Analyse par nature

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts obligataires	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 794,8	751,7
Prêt à durée indéterminée ⁽¹⁾	77,4	80,4
Billets de trésorerie	1 577,8	1 224,6
Autres emprunts et dettes financières divers	130,5	100,4
Concours bancaires	1,3	2,2
Total	3 581,8	2 159,3

(1) Conformément à l'avis n° 28 de l'Ordre des Experts Comptables, le prêt à durée indéterminée figure en dettes financières. L'échéance de ce prêt étant 2007, en application de la loi de Finances 2006, aucune incidence n'a été comptabilisée sur l'exercice 2006 au titre de l'impôt estimé à 9,7 millions d'euros.

Analyse par échéance

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Inférieure à 1 an	1 749,6	1 726,8
De 1 à 5 ans	1 831,1	431,5
Supérieure à 5 ans	1,1	1
Total	3 581,8	2 159,3

Dans le courant de l'exercice, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

En millions d'euros	
Emprunts souscrits	3 229,3
Emprunts remboursés	1 812,5

Au 31 décembre 2006, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'Oréal en 1992 a généré une charge globale d'intérêts pour l'exercice de 10,6 millions d'euros dont 5 millions d'intérêts courus non échus.

Note 10 - Etat des échéances des dettes

En millions d'euros	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	298,8
Autres passifs circulants	247,5
Dont : Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	154,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22,4
Groupe et associés	n/s
Autres dettes	71,0

Il n'y a pas de dettes dont l'échéance est à plus d'un an, hormis 8,1 millions d'euros dans les dettes sur immobilisations.

Les comptes rattachés aux fournisseurs s'élèvent à 146,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 131,3 millions au 31 décembre 2005. Les comptes rattachés aux dettes fiscales et sociales s'élèvent à 92 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils sont principalement constitués de la provision pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise (17,5 millions d'euros au 31 décembre 2006) et de la provision pour intéressement (47,5 millions d'euros au 31 décembre 2006). Les comptes rattachés aux dettes sur immobilisations s'élèvent à 7,3 millions. Les comptes rattachés aux autres dettes s'élèvent à 51,3 millions d'euros.

Note 11 - Ecart de conversion

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif		Passif	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Créances financières	0,3	n/s	-	n/s
Clients	0,9	0,1	0,2	0,8
Dettes financières	-	1,7	0,8	0,1
Fournisseurs	0,2	0,4	0,6	0,2
Instruments financiers	4,6	2,4	2,4	1,7
Total	6,0	4,6	4,0	2,8

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, fait ressortir une perte latente, portant essentiellement sur le dollar américain, de 2 millions d'euros qui a été comptabilisée en résultat.

Note 12 - Instruments dérivés

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de change concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Change à terme net				
Vente USD/Achat EUR	-	150,9	-	-9,2
Achat USD/Vente EUR	22,0	-	-3,3	-
Vente ARS/Achat EUR	26,7	-	-0,9	-
Vente ARS/Achat USD	-	22,5	-	0,8
Vente AUD/Achat EUR	8,8	21,8	-0,2	-0,5
Vente BRL/Achat USD	7,4	-	-0,3	-
Vente BRL/Achat EUR	14,0	-	-0,1	-
Vente RUB/Achat EUR	0,9	64,9	n/s	-3,3
Vente CAD/Achat EUR	13,0	40,2	0,6	-3,0
Vente GBP/Achat EUR	15,1	17,9	-0,4	-0,4
Vente PLN/Achat EUR	5,7	11,6	-0,2	-0,7
Vente HKD/Achat EUR	-	9,5	-	-0,4
Vente MXN/Achat EUR	8,8	9,4	0,1	-1,0
Vente CHF/Achat EUR	4,9	7,7	n/s	n/s
Achat JPY/Vente EUR	15,5	13,5	-1,4	-0,5
Vente CNY/Achat USD	4,0	80,4	n/s	0,6
Vente CNY/Achat EUR	83,0	-	0,7	-
Vente CNY/Achat JPY	6,2	0,8	-0,3	n/s
Achat autres/Vente EUR	1,8	3,2	0,1	n/s
Vente autres/Achat EUR	31,3	50,1	-0,2	-1,2
Total change à terme	269,1	504,3	-5,8	-18,8
Options de change				
USD/EUR	43,8	28,0	3,0	-1,7
GBP/EUR	6,4	3,2	0,1	n/s
CAD/EUR	3,9	-	0,3	-
BRL/EUR	-26,5	-	1,8	-
BRL/USD	3,8	-	0,2	-
CNY/EUR	-5,6	-	0,4	-
CNY/USD	0,4	4,5	0,1	n/s
RUB/EUR	-	17,6	-	-0,8
RUB/USD	-	17,8	-	-0,5
Autres/EUR	6,0	7,4	0,1	-0,4
Total d'options de change	32,2	78,5	6,0	-3,4
Dont : Options achetées	27,7	78,5	5,8	-3,4
Options vendues	4,5	-	0,2	-
Total instruments à terme	301,3	582,8	0,2	-22,2

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de taux se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Dérivés de taux				
Swaps de taux emprunteur taux variable				
EUR Euribor/taux fixe	128,8	309,5	3,6	13,3
Swaps de taux emprunteur taux fixe				
EUR Euribor/taux fixe	2,5	-	n/s	-
Swaps de taux variable/variable				
EUR Euribor/Euribor	7,1	210,2	n/s	-
Total	138,4	519,8	3,6	13,3

Note 13 - Engagements hors bilan

a) Les engagements hors bilan s'analysent de la façon suivante :

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 10.

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	571,0	575,2
Engagements de rachats de minoritaires	67,4	75,3
Garanties données ⁽²⁾	656,7	716,1
Garanties reçues	4,8	5,4
Commandes investissements	51,3	39,6
Crédits documentaires	6,9	4,2

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2006 pour l'évaluation de ces engagements est de 4,25% pour les régimes allouant un capital, et de 4,50% pour les régimes allouant une rente, comparé à 4,25% en 2005 pour les deux types de régime. Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés sont solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 649,7 millions d'euros, au 31 décembre 2006, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 709,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

b) Par ailleurs, les engagements en matière de location simple s'élèvent à 51,0 millions d'euros à moins d'un an, à 148,4 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 23,2 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 3.

c) Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

Notes sur le compte de résultat

Note 14 - Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Marchandises	908,4	873,4
Matières premières, articles de conditionnement	18,4	17,5
Prestations de services ⁽¹⁾	928,4	826,7
Locations	36,7	32,9
Autres produits des activités annexes	111,5	106,1
Total	2003,4	1856,6

(1) Concernent principalement la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 224,3 millions d'euros en 2006 contre 1 151,8 millions d'euros en 2005.

Note 15 - Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

Note 16 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2006	2005
Cadres	2 537	2 453
Agents de maîtrise	2 146	2 148
Employés	469	503
Ouvriers	316	335
VRP	325	320
Total	5 793	5 759
Dont : apprentis	144	140
travailleurs extérieurs temporaires	190	178

Note 17 - Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Amortissements des immobilisations	57,9	53,5
Dépréciation de l'actif immobilisé	19,3	-
Dépréciation de l'actif circulant	3,0	2
Provisions pour risques et charges	12,3	11,1
Total	92,5	66,6

Note 18 - Résultat financier

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à 1 316,2 millions d'euros contre 1 244,3 millions au 31 décembre 2005, comprennent principalement les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Dividendes encaissés	1 410,8	1 303,7
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	30,8	11,2
Charges d'intérêts sur emprunts	-118,7	-54,4
Résultats déficitaires réglés aux SNC	-2,6	-11,9

Les *Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charge* s'élèvent au 31 décembre 2006 à 217,7 millions d'euros contre 165,7 millions au 31 décembre 2005 et concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Dotations nettes de reprises pour dépréciation des immobilisations financières hors actions propres contre reprises nettes au 31.12.2005	-17,6	0,6
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	230,1	156,7
Reprises nettes de provisions pour risques et charges à caractère financier	1,8	5,3

Note 19 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 17,2 millions d'euros et comprend notamment au titre des provisions pour risques et charges, la dotation de 23,8 millions d'euros et la reprise pour provisions non utilisées de 37,7 millions d'euros.

Note 20 - Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Impôt sur le résultat courant	-53,6	-46,9
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	-12,6	-12,2
Provisions nettes pour impôt	11,7	0,3
Impôt sur les bénéfices	-54,5	-58,8

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une augmentation du résultat de l'exercice de 3,1 millions d'euros, en raison principalement de la dotation aux provisions réglementées et des crédits d'impôt recherche, mécénat et famille.

Note 21 - Accroissements ou allègements de la dette future d'impôts

En millions d'euros	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages temporaires						
Provisions réglementées		9,3	3,5	5,9		11,7
Charges non déductibles temporairement	129,3		21,3	106,5	44,1	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		0,7	3,0	3,0		0,7
Produits non taxables temporairement		0,6	0,2			0,4
Éléments à imputer						
Déficits, amortissements différés...						
Éléments de taxation éventuelle						
Réserve spéciale des plus-values à long terme		176,8				176,8

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et réduit.

Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Note 22 - Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre -58,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, elle se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Stocks	7,8	-3,5
Créances	40,5	-52,3
Dettes	33,0	-2,7
Total	81,3	-58,5

Note 23 - Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en valeurs mobilières de placement.

Note 24 - Trésorerie à la clôture

La trésorerie à la clôture s'élève à 360,7 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 292,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Disponibilités hors intérêts courus	362	294,7
Concours bancaires	-1,3	-2,2
Total	360,7	292,5

TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Renseignements détaillés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales françaises – Plus de 50 % du capital détenu							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	-89	(1)
Banque RE.GE.FI.	19250	62 389	100	75 670	75 670	9 382	13 728
Beauté Créateurs	4 612	162	50	3 425	3 425	-1 054	2 902
Biotherm Distribution & Cie	182	415	99,90	472	472	5 457	3 126
Centrex	1 800	30	100	3 532	3 532	17	(1)
Chimex	1 958	25 702	100	21 501	21 501	3 296	(1)
Cosmétique Active France	21	4 724	69,91	130	130	17 222	12 250
Cosmétique Active International	17	4 119	87,94	15	15	9 701	5 447
Cosmétique Active Production	186	15 861	80,14	5 081	5 081	6 646	(1)
Créa Mundi	552	85	100	45 422	45 422		
Episkin	6 662	0	100	6 662	6 662	-346	(1)
Exclusive Signatures International	10	0	99	10	10	98	(1)
Fapagau & Cie	15	5 912	79	12	12	6 543	(1)
Faprogi	15	6 012	59,9	9	9	2 386	(1)
Finval	2	0	99	2	2	930	(1)
Gemey Maybelline Garnier	50	1 438	66,61	34	34	50 118	32 397
Gemey Paris-Maybelline NY	35	7 879	99,96	46	46	17 158	17 486
Goldys International	15	0	99,90	15	15	0	(1)
Helena Rubinstein	30	1	99,95	46 661	46 661	4 173	3 783
Holdial	1	0	98	1	1	722	(1)
L & J Re	1 500	7 679	100	1 500	1 500	688	(1)
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	380	4 437	99,98	27 579	27 579	8 262	8 145
Laboratoire Garnier & Cie	580	2	99,97	5 784	5 784	5 851	4 781
Laboratoires Innéov	7 350	-748	50	9 800	2 582	-5 260	(1)
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	1	100	3 235	3 235	-2 614	31 290
Lascad	18	340	99,17	18	18	42 965	37 165
Lehoux et Jacque	39	56	100	263	263	335	222
L'Oréal Produits de Luxe France	63	4 087	74,33	46	46	18 217	13 540
L'Oréal Produits de Luxe International	76	2 872	99,2	76	76	49 771	40 103
Par-bleue	2	0	99	2	2	-994	(1)
Parfums Cacharel & Cie	1	1	99	2	2	-508	(1)
Parfums Guy Laroche	332	5 370	100	1 656	1 656	70	0
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99	2	2	-50	(1)
Parfums Ralph Lauren	2	0	99	2	2	-58	(1)
Prestige & Collections International	32	3 952	56,67	18	18	13 936	5 810
Sicos & Cie	375	8 450	80	999	999	4 356	(1)
Société de Développement Artistique	2	0	99	2	2	3 744	(1)
Soprococ	8 250	10 210	100	11 904	11 904	1 378	1 421
Soproréal	15	8 629	99,9	15	15	1 076	(1)
Sparlys	750	1 498	100	3 826	3 826	978	929
Viktor & Rolf Parfums	2	0	99	1	1	-639	(1)
B. Principales participations françaises – Moins de 50 % du capital détenu							
Galderma International	932	72 368	26,67	2	2	-9 050	(1)
Groupement Plessis Mornay	2 453	1	N/S	1	1	-24	(1)
Innéov France	150	-1 214	N/S	N/S	N/S	-3 162	(1)
Laboratoire Sanoflore	1 143	2 107	0,04	15	15	-97	(1)
La Roche-Posay Dermatocosmétique	2		1	0	0	0	(1)
Sanofi-Aventis	2 718 869	(2)	10,52	512 853	512 853	(2)	217 423

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

(2) Sanofi-Aventis : données non disponibles.

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales participations étrangères – Plus de 50 % du capital détenu							
Aofi (Anglo Overseas Finance) (Inde)	2 333	-52	100	4 306	2 247	-1	(1)
Avenamite SA (Espagne)	242	48	100	6 216	6 216	91	154
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	41 984	7 189	90	44 313	44 313	10	(1)
Beautylux Intern.Cosm (Shanghai) Chine	5 629	-7 665	100	16 871	16 871	1 639	(1)
Beautytech Intern.Cosm (YiShang) Chine	3 070	-5 633	100	131 239	131 239	876	(1)
Biotherm (Monaco)	152	17	99,8	3 545	3 545	1 777	2 907
Caribel Fragrances Inc. (Porto Rico)	0	0	100	0	0	0	(1)
Club des Créateurs de Beauté Japon K.K	4 309	-6 386	50	2 173	802	-490	(1)
Cosmelor Ltd (Japon)	3 554	19 413	100	35 810	35 810	857	451
Cosmephil Holdings Corpo. (Philippines)	171	-143	100	400	14	0	(1)
Cosmética Activa Portugal Ltda	75	15	95	709	709	2 960	1 972
Cosmétique Active Belgilux (Belgique)	3 240	1 323	86,71	3 423	3 423	2 985	2 805
Cosmétique Active Hellas (Grèce)	705	322	99,97	14 468	14 468	5 484	4 858
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	161	100	732	732	531	(1)
Cosmétique Active Osterreich (Autriche)	75	64	100	1 579	1 579	2 628	2 502
Cosmétique Active Suisse	32	319	100	4 645	4 645	3 022	2 814
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	806	50 119	100	61 123	49 123	0	(1)
Erwiton (Uruguay)	739	80	100	17	17	3 767	6 909
Galderma Pharma SA (Suisse)	31 388	375 064	50	10 124	10 124	75 572	(1)
Kosmepol Sp ZOO (Pologne)	38 844	18 444	99,73	48 965	48 965	2 924	(1)
Lai Mei Cosmetics Int. Trading (Chine)	9 500	2 820	100	11 197	11 197	12 546	8 856
Lancarome A/S (Danemark)	403	-8	100	953	953	4 402	3 815
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	250	-545	50	251	0	-548	(1)
Le Club des Créateurs de Beauté (Taiwan)	234	-19	50	328	32	-372	(1)
L'Oréal Adria	131	1 331	100	1 503	1 503	299	265
L'Oréal Argentina Sociedad anonima	13 081	8 327	100	81 068	35 154	4 568	2 986
L'Oréal Australia	2 711	15 616	100	18 794	18 794	19 843	20 332
L'Oréal Balkan (Serbie)	1 241	255	100	1 285	1 285	62	(1)
L'Oréal Baltic (Lettonie)	387	3 441	100	529	529	1 850	(1)
L'Oréal Belgilux (Belgique)	10 000	26 519	99,99	35 583	35 583	24 743	22 255
L'Oréal Bulgarie	102	0	100	102	102	10	(1)
L'Oréal Canada Inc.	1 784	12 988	100	144 226	144 226	63 429	44 854
L'Oréal Ceska Republica (Rép. tchèque)	8 936	-1 394	100	8 678	8 678	4 140	(1)
L'Oréal Chile (Chili)	20 888	3 217	100	43 784	42 398	10 596	6 781
L'Oréal China Co. Ltd (Chine)	23 745	-26 822	100	37 482	37 482	-58	(1)
L'Oréal Colombia (Colombie)	1 931	1 973	94	6 395	4 757	79	77
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	269	5 195	100	7 382	7 382	6 933	6 525
L'Oréal Deutschland GmbH Allemagne	12 647	57 116	99,99	71 832	71 832	102 435	84 103
L'Oréal Espana SA (Espagne)	59 911	67 849	63,86	228 809	228 809	59 773	39 606
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	13	100	1 280	1 280	8 269	6 976
L'Oréal Guatemala SA	1 044	1 068	100	2 162	2 162	427	1 671
L'Oréal Hellas (Grèce)	3 465	4 552	77,41	2 112	2 112	12 000	8 716
L'Oréal Hong Kong Ltd	3	2 496	99,97	604	604	43 862	40 871
L'Oréal India Private Ltd	39 908	-25 245	100	54 902	19 971	3 974	(1)
L'Oréal Investments B.V. (Pays-bas)	18	8	100	18	18	0	(1)
L'Oréal Israël Ltd	4 119	8 528	92,97	38 497	33 597	3 114	3 328
L'Oréal Italia Spa	153 818	29 859	100	161 801	161 801	78 147	77 201
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	370	-545	100	275	0	-27	(1)
L'Oréal Korea Ltd (Corée Du Sud)	1 991	-3 326	100	20 794	0	-3 296	(1)
L'Oréal Liban SAL	3 139	978	99,88	7 698	7 698	1 652	2 057
L'Oréal Luxe Producten Nederland B.V.	908	0	100	1 937	1 937	6 784	10 822
L'Oréal Luxury Products Norge (Norvège)	298	397	100	853	853	2 058	1 664
L'Oréal Luxury Products Sverige (Suède)	110	123	100	108	108	2 441	2 108
L'Oréal Magyarorszag Kosmetikai Kft (Hongrie)	4 249	1 190	100	7 815	7 815	2 205	1 217
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	4 749	684	94,34	6 456	6 456	5 421	3 553
L'Oréal Mexico S.A de C.V	2 349	29 016	100	8 443	8 443	38 751	38 169
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes Unis)	2 156	1 074	100	2 507	2 507	12 987	7 718
L'Oréal Nederland BV (Pays-Bas)	34	3	100	4 894	4 894	18 385	16 549

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal New Zealand Ltd	42	1 669	100	624	624	4 393	3 774
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1 144	1 617	100	3 198	3 198	9 177	8 380
L'Oréal Österreich GmbH (Autriche)	2 785	305	100	2 240	2 240	8 882	7 613
L'Oréal Panama	159	-91	100	168	168	1 799	(1)
L'Oréal Peru (Perou)	2 096	323	100	3 739	3 307	880	558
L'Oréal Philippines Inc.	2 062	617	95,38	12 478	2 481	-327	(1)
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	21 686	19 072	100	38 210	38 210	19 763	13 163
L'Oréal Portugal LDA	114	2 501	99,08	1 369	1 369	11 966	9 043
L'Oréal Produits de Luxe Portugal LDA	250	50	99,9	317	317	4 254	3 481
L'Oréal Produits de Luxe Belgique	250	760	99,97	2 885	2 885	7 192	7 908
L'Oréal Produits de Luxe Hellas A.E.	1 026	1 616	99,89	2 135	2 135	4 418	5 241
L'Oréal Produits de Luxe Suisse	257	815	100	556	556	3 069	3 080
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	2 187	1 016	100	5 883	5 883	2 232	1 217
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1 165	-45	100	18 991	18 991	5 976	5 708
L'Oréal Slovenija kozmetika D.O.O. (Slovénie)	465	416	100	856	856	2 202	1 855
L'Oréal Slovensko S.R.O. (Slovaquie)	1 598	76	100	1 673	1 673	2 567	1 806
L'Oréal Suisse	193	945	100	11 677	11 677	14 843	15 207
L'Oréal Sverige AB (Suède)	1 927	3 781	100	2 139	2 139	8 075	7 917
L'Oréal Taiwan (Taiwan)	16 408	-12 761	100	40 942	37 572	13 620	(1)
L'Oréal Thailand	3 992	-2 839	100	5 238	4 746	1 742	(1)
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticar	16 235	1 223	100	22 207	22 207	8 176	5 517
L'Oréal UK Ltd	24 740	3 333	100	47 372	47 372	81 286	73 836
L'Oréal Ukraine	1 483	-1 241	100	1 390	1 390	1 804	(1)
L'Oréal Uruguay	5 349	-3 120	100	5 435	1 474	-1 276	(1)
L'Oréal USA Inc.	4 402	1 253 901	100	2 875 385	2 875 385	268 353	205 779
L'Oréal Venezuela C.A.	1 733	-631	100	12 502	7 021	3 076	3 064
Maybelline Suzhou Cosmetics (Chine)	53 652	-33 950	66,75	49 601	19 371	9 789	(1)
Nihon L'Oréal KK (Japon)	138 845	10 402	100	377 752	363 752	3 845	(1)
P.T. L'Oréal Indonesia	1 510	-129	99	2 305	1 906	460	(1)
P.T. Yasulor Indonesia	4 769	10 981	99,98	40 854	15 871	-677	(1)
Parbel of Florida Inc. (USA)	40	-255	100	100 317	100 317	26 037	23 217
Parnobel Ltd (Chypre)	572	-3 689	100	34 776	34 776	4 080	7 817
Procosa Produtos de Beleza Ltda (Brésil)	102 462	49 536	100	170 243	170 243	27 238	10 488
Scental Ltd (Hong Kong)	5	168	100	8	8	0	(1)
Sofamo (Monaco)	160	2 186	99,97	1 851	1 851	595	956
The Body Shop International PLC ⁽³⁾	15 914	306 016	100	992 445	992 445	-9 928	
Venprobel (Venezuela)	20	-222	100	2 722	0	0	(1)
Yue-Sai Kan Cosmetics (Shenzhen) Chine	4 167	6 040	100	168 708	168 708	489	(1)

B. Principales participations étrangères – Moins de 50 % du capital détenu

	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

(3) The Body Shop International : données publiées au 25.02.2006

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros globalement aux taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen de l'année.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute réévaluée	278 609	6 724 594	512 870	1
• nette	270 495	6 502 328	512 870	1
Montant des prêts et avances accordés	78 849	10 622		
Montant des cautions et avals donnés	643 314	2 733		
Montant des dividendes comptabilisés	234 648	937 492	217 423	0

Assemblée Générale 2007

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2007

Partie Ordinaire

Approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices de l'exercice 2006 et fixation du dividende (première, deuxième et troisième résolutions)

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2006 un bénéfice net de 1 690,3 millions d'euros contre 1 589,6 millions d'euros au 31 décembre 2005,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2006 dont le détail figure dans le Rapport Annuel 2006 et les principaux éléments dans le dossier de convocation à l'Assemblée Générale du mardi 24 avril 2007.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,18 euro, soit une croissance de 18 % par rapport au dividende de 2005.

Ce dividende serait mis en paiement dès le jeudi 3 mai 2007.

Conventions et engagements réglementés (quatrième résolution)

Aucune convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006.

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée un engagement réglementé au sens de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. En effet, lors de sa réunion du 25 avril 2006, le Conseil d'Administration, prenant acte de la suspension du contrat de travail de Monsieur Jean-Paul Agon à compter de sa nomination en qualité de Directeur Général, a décidé de l'assimiler à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social, de sorte qu'il puisse continuer à bénéficier des mêmes régimes que préalablement à sa nomination notamment en matière de retraite et prévoyance.

Cet engagement est présenté en détail dans le Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt (cinquième résolution)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat, d'une durée statutaire de quatre ans, expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Nomination de Madame Annette Roux en qualité d'administrateur (sixième résolution)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la nomination de Madame Annette Roux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Bénéteau SA, en qualité de nouvel administrateur.

Madame Roux a pris la tête de l'entreprise familiale Bénéteau, en 1964 et a su bâtir un groupe international, leader mondial de son secteur. Cette réussite exceptionnelle doit beaucoup aux qualités personnelles de Madame Roux, femme de conviction, ouverte et énergique qui a su mettre ses talents au service du développement de son entreprise, cotée depuis 1984 à la Bourse de Paris. Madame Roux incarne un des plus beaux succès industriels français. Sa compétence, son expérience et son indépendance viendront renforcer et enrichir le Conseil d'Administration de L'Oréal.

Madame Annette Roux serait nommée pour une durée statutaire de quatre ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions (septième résolution)

Au cours de l'exercice 2006 et jusqu'au 14 février 2007, le Conseil d'Administration a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de rachat et d'annulation d'actions : 17,68 millions de titres ont ainsi été rachetés, pour 1 308,3 millions d'euros, tandis que 29,7 millions de titres ont été annulés.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2007, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre sa politique de rachat, en fonction des opportunités.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent au chapitre « Rachat par la société de ses propres actions » du Rapport de gestion.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 120 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital pour un montant maximum de 7,5 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital et que les rachats d'actions ainsi opérés ne pourraient se poursuivre en période d'offre publique.

Partie extraordinaire

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (huitième résolution)

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration le 26 avril 2005 d'augmenter le capital soit par émission d'actions de numéraire avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, arrive à expiration. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Conseil ; il est proposé à l'Assemblée Générale de la renouveler.

Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourrait pas avoir pour effet de porter le capital social qui est actuellement de 125 225 382 euros à un montant supérieur à 185 000 000 euros, soit à titre indicatif une augmentation maximum de 47,7 % par rapport au capital actuel.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société L'Oréal (neuvième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions.

Les stock-options rapprochent les intérêts de leurs bénéficiaires de ceux des actionnaires eux-mêmes en leur faisant partager la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Il s'agit de donner au Conseil d'Administration les moyens d'associer, de motiver et de fidéliser plus particulièrement les salariés et les mandataires sociaux qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Les stock-options participent aussi de la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

Les bénéficiaires seraient les membres du personnel salarié et certains mandataires sociaux. Le nombre total des options qui pourraient être consenties ne pourrait donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration. Le prix d'exercice serait conforme aux dispositions légales, à l'exclusion de la possibilité de consentir une décote, ceci étant clairement spécifié dans la résolution.

Si l'Assemblée Générale vote cette résolution, les éventuelles attributions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité « Management et Rémunérations ».

Cette autorisation serait consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre (dixième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

L'attribution gratuite d'actions présente l'avantage de ne pas requérir de paiement de la part du bénéficiaire. Elle est envisagée en substitution ou en complément des attributions d'options en quantité réduite dont l'attractivité peut paraître limitée. L'attribution gratuite d'actions sera liée à la performance.

Il ne sera fait d'attribution gratuite d'actions ni aux mandataires sociaux ni aux membres du Comité de Direction de L'Oréal.

Le nombre d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires devienne définitive :

- soit, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,
- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive.

La suppression par l'Assemblée d'une période de conservation minimale, rendue possible par la loi du 30 décembre 2006 si la période d'acquisition minimale est d'au moins quatre ans, permettra au Conseil d'Administration de lever, pour tout ou partie des actions attribuées, certaines contraintes locales qui constituaient un frein à l'internationalisation des attributions gratuites d'actions au sein du groupe.

Le Conseil d'Administration aura dans tous les cas la faculté de fixer une période d'acquisition ou de conservation plus longue que ces périodes minimales, y compris dans l'hypothèse où la période de conservation minimale est supprimée par l'Assemblée, ce qui permettra notamment de s'adapter aux différentes contraintes locales.

Si l'Assemblée Générale vote cette résolution, les éventuelles attributions gratuites d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité « Management et Rémunérations ».

L'autorisation demandée à l'Assemblée Générale serait consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale. Cette échéance coïnciderait avec la fin de l'autorisation d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions également soumise au vote de l'Assemblée.

Autorisation corrélative d'augmentation de capital réservée aux salariés (onzième résolution)

La délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, ainsi que les autorisations de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et à des attributions gratuites d'actions à émettre, emportent l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois et dans la limite de 1 % du capital social, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

**Modification des statuts
(douzième résolution)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier l'article 12 des statuts conformément aux nouvelles dispositions du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 11 décembre 2006 concernant :

- les conditions d'accès aux Assemblées Générales : suppression dans les statuts du certificat d'immobilisation exigé pour l'accès des actionnaires au porteur aux assemblées ; le décret prévoit en effet que la qualité d'actionnaire (nominatif ou au porteur) s'apprécie désormais, au sens de l'enregistrement comptable, au troisième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée Générale, et
- les conditions de vote à distance avant l'Assemblée : introduction dans les statuts de la possibilité de voter au moyen d'un formulaire électronique, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation.

**Pouvoirs pour formalités
(treizième résolution)**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Pour la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2007, se reporter aux communiqués de presse diffusés par L'Oréal, disponibles notamment sur le site Internet www.loreal-finance.com

Le Conseil d'Administration

SYNTHÈSE DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DE CELLES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2007

Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 24 avril 2007	
AG (n° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 28 février 2007	Numéro de résolution	Plafond maximum
Augmentation du capital social					
Augmentation de capital par émission d'actions avec maintien du DPS ou par incorporation de réserves					
AG 2005 (12 ^e)	26 mois (26 juin 2007)	Porter le capital social à 200 000 000 euros	Néant	8 ^e	Porter le capital social à 185 000 000 euros
AG 2006 (14 ^e)	26 mois (25 juin 2008)	1 % du capital social au jour de l'AG	Néant	11 ^e	1 % du capital social (soit 6 261 269 actions)
Rachat par la société de ses propres actions					
AG 2006 (12 ^e)	18 mois	10 % du capital social au 31 décembre 2005	Capital autocédénu au 28 février 2007 3,44 % du capital social (soit 21 559 950 actions), dont 0,12 % (soit 750 000 actions) en vue d'annulation	7 ^e	10 % du capital social (soit 62 612 691 actions)
Réduction du capital social par annulation d'actions					
AG 2003 (10 ^e)	5 ans (22 mai 2008)	10 % du capital social au jour de l'annulation par période de 24 mois	Utilisation de l'autorisation au 28 février 2007 48 220 000 actions (soit 7,70 % du capital social)	Néant	Néant
AG 2006 (15 ^e)	26 mois (25 juin 2008)	1,8 million d'actions	1 800 000 actions (soit 0,29 % du capital social)	Néant	Néant
Stock-options et attribution gratuite d'actions					
AG 2006 (13 ^e)	26 mois (25 juin 2008)	12 millions d'actions (soit, à titre indicatif, 1,82 % du capital au jour de l'AG)	État des options attribuées au 28 février 2007 7 500 000 options de souscription	9 ^e	2 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre					
		Néant	Néant	10 ^e	0,2 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2007

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2006 faisant ressortir un bénéfice net de 1 690 255 720,74 euros, contre 1 589 592 354,89 euros au titre de l'exercice 2005.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2006.

Troisième résolution

Affectation des bénéfices de l'exercice 2006 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2006 s'élevant à 1 690 255 720,74 euros :

En euros

Aucune dotation à la réserve légale,	-
celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	
Un montant de	738 829 753,80
sera attribué aux actionnaires à titre de dividende ⁽¹⁾	
Le solde soit	951 425 966,94
sera affecté au compte <i>Autres réserves</i> ⁽²⁾	

(1) En ce compris un premier dividende égal à 5% des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

(2) Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 14 février 2007 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises suite à des levées d'options de souscription ayant droit au dividende de l'exercice 2006, à la date de paiement de ce dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,18 euro net par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 3 mai 2007.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée à la *Réserve ordinaire*.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Le dividende net⁽³⁾ par action au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

2003	2004	2005
0,73 euro	0,82 euro	1,00 euro

(3) Pour certains contribuables, le dividende ouvrait droit à un avoir fiscal égal à 50% du dividende pour les distributions intervenues au titre de l'exercice 2003.

Quatrième résolution

Conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve l'engagement présenté dans ce rapport.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

Nomination de Madame Annette Roux en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Annette Roux en qualité d'administrateur, pour la durée statutaire de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Septième résolution

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 120 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du nombre de titres composant le capital de la société au 14 février 2007, soit 62 612 691 actions pour un montant maximal de 7,5 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

La société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2003 pour une durée de 5 ans,
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités

prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,

- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert réalisées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et, notamment, en tout ou partie par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments dérivés, conformément à la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'Administration, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2006.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Partie Extraordinaire

Huitième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

1 - Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital :

- a - par l'émission d'actions ordinaires de la société,
- b - et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attributions d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

2 - Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra pas avoir pour effet de porter le capital social qui est actuellement de 125 225 382 euros à un montant supérieur à 185 000 000 euros, soit à titre indicatif une augmentation maximum de 47,7 % par rapport au capital actuel.

3 - En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des émissions visées au 1.a décide que :

- a - les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution,

- b - le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire,

- c - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

4 - En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des incorporations de primes, réserves, bénéfiques ou autres visées au 1.b, décide, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

5 - Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Nouvième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat

et/ou de souscription d'actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir des options d'achat d'actions existantes et/ou des options de souscription d'actions nouvelles de la société L'Oréal, au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux tant de la société L'Oréal que des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,

- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois,

- décide que le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration,

- décide que :

- le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,

- le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur à la moyenne

des premiers cours constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties,

- décide que les options devront être levées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties,

- décide que si la société réalise, après l'attribution des options, des opérations financières notamment sur le capital, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions légales et réglementaires,

- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options,

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de sous-déléguer au Directeur Général, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,

- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour constater les augmentations du capital social résultant des levées d'options, procéder aux modifications corrélatives des statuts, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,

- prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet.

Dixième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société L'Oréal,
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois,

- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

- décide que le nombre d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration,

- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive :

- soit, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,

- ou, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive,

- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-1 du Code de la Sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité sociale,

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

- prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles,

- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, étant rappelé que le Conseil d'Administration pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus.

Onzième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente autorisation, au profit des salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,

- fixe à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

- décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée, soit une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 1 252 253 euros par l'émission de 6 261 269 actions nouvelles,
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail,
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de notamment :
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés (ou anciens salariés) pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation,
 - arrêter les conditions de l'émission,
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies,
 - imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
 - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Douzième résolution **Modification des statuts**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12 des statuts afin de mettre les statuts de L'Oréal en harmonie avec les nouvelles dispositions du décret du 23 mars 1967.

En conséquence, les alinéas 8 à 10 de l'article 12 des statuts actuellement libellés comme suit :

« Les actionnaires peuvent voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi ; ceux d'entre eux qui utilisent à cette fin, et dans les délais voulus, le formulaire réglementaire, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire pourra, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et

télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.) Le droit de participer aux Assemblées est subordonné soit à l'inscription en compte des actions nominatives au plus tard le jour de la réunion de l'Assemblée, soit au dépôt trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée »

seront remplacés par trois nouveaux alinéas, libellés comme suit :

« Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire pourra, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.)

Les actionnaires votant par correspondance ou par procuration au moyen du formulaire réglementaire, dans les délais voulus, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature électroniques du formulaire, peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par le centralisateur de l'Assemblée par tout procédé arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure »

Treizième résolution **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Capital social

Voir informations pages 63 à 66 du présent Document.

Forme juridique

L'Oréal est une société anonyme.

Législation de l'émetteur

Française.

Activité

La société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du groupe dans le monde, exerce une fonction de holding ainsi qu'une activité commerciale spécifique à la France.

L'essentiel des filiales a un rôle de développement et de commercialisation des produits fabriqués dans les usines du groupe.

La société L'Oréal possède la totalité du capital de la très grande majorité de ses filiales. Dans les autres, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs (pages 46 à 49). Par ailleurs, elle détient des participations importantes (pages 49 et 50 et pages 119 à 121).

Date de constitution et durée de vie de la société (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1^{er} janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement,
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport,
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de

création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles. »

Immatriculation de la société

632 012 100 RCS Paris.

Consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

« A - Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

1. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.

2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.

3. S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit au même revenu.

B - Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales et réglementaires édictées à ce sujet.

Depuis l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

Seuils de détention du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils » (article 7, alinéa 2 des statuts).

Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote (article L. 233-7 du Code de commerce).

« A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

L'ACTION L'ORÉAL

Fiche signalétique de l'action L'Oréal

Code Isin : FR0000120321.

Quotité : 1 action.

Valeur nominale : 0,2 euro.

Négociation au comptant à Paris.

Valeur éligible au Service à Règlement Différé (SRD).

Des *American Depositary Receipts* non parrainés circulent librement aux Etats-Unis à l'initiative de quelques banques américaines.

Données boursières

Cours au 31 décembre 2006	75,90 euros
Cours le plus haut	84,05 euros le 31 août 2006
Cours le plus bas	62,30 euros le 3 janvier 2006
Progression annuelle au 31 décembre 2006 :	
• L'Oréal	+ 20,85 %
• CAC 40	+ 17,53 %
• Euronext 100	+ 18,81 %
• DJ Euro Stoxx 50	+ 22,22 %
Capitalisation boursière au 31 décembre 2006	48,55 milliards d'euros
Au 31 décembre 2006, le poids de l'action L'Oréal est de :	
• dans le CAC 40	2,14 %
• dans Euronext 100	2,24 %
• dans le DJ Euro Stoxx 50	0,97 %

MARCHÉS DES TITRES DE L'ORÉAL

Eurolist – compartiment A.

Service de Règlement Différé (SRD) de la Bourse de Paris.

Volume des transactions et évolution des cours des actions de la société

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
2004				
Janvier	69,90	62,95	65,42	114,00
Février	69,40	63,50	66,15	78,86
Mars	67,60	60,10	63,63	85,84
Avril	65,75	61,90	64,18	85,08
Mai	65,05	61,90	63,68	116,67
Juin	67,45	62,85	64,87	90,17
Juillet	66,00	58,55	61,43	82,49
Août	59,90	54,25	56,52	94,77
Septembre	57,75	52,45	55,28	97,71
Octobre	54,45	51,50	52,83	90,22
Novembre	56,90	53,45	55,38	71,04
Décembre	56,45	53,85	55,06	73,68
2005				
Janvier	58,10	54,50	56,40	89,07
Février	60,20	57,30	58,55	84,03
Mars	62,15	58,75	60,07	84,37
Avril	62,20	55,10	59,17	98,79
Mai	59,65	55,60	57,66	87,54
Juin	61,50	58,35	60,15	79,41
Juillet	65,95	56,20	62,45	109,07
Août	65,80	62,15	64,53	77,45
Septembre	67,45	62,75	65,17	106,38
Octobre	65,90	59,40	62,75	83,57
Novembre	62,70	59,40	61,26	74,65
Décembre	64,20	60,95	62,22	79,58
2006				
Janvier	67,05	62,30	64,86	108,90
Février	76,45	65,15	69,57	129,66
Mars	75,90	71,90	74,08	101,46
Avril	74,80	70,60	72,75	101,54
Mai	75,00	66,70	71,08	147,08
Juin	73,90	65,60	69,30	99,91
Juillet	79,30	71,65	74,68	98,66
Août	84,05	76,60	78,68	109,66
Septembre	82,00	76,65	79,20	105,47
Octobre	80,90	74,55	77,48	116,94
Novembre	79,90	75,65	77,88	82,26
Décembre	79,00	74,35	76,33	87,91
2007				
Janvier	81,85	74,25	77,00	118,56
Février	83,24	79,10	81,12	112,01

Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir la « rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

Evolution sur dix ans d'un portefeuille d'environ 15000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons et rompus de droits d'attribution.

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1996	Achat de 50 actions, à 297,89 euros	14 894,50		50
01.07.1997	Dividende : 2,13 euros par action, avoir fiscal non compris		106,71	50
	Réinvestissement : achat de 1 action à 393,93 euros	393,93		51
12.06.1998	Dividende : 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris		124,40	51
	Réinvestissement : achat de 1 action à 473,05 euros	473,05		52
15.06.1999	Dividende : 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris		146,66	52
	Réinvestissement : achat de 1 action à 586,50 euros	586,50		53
15.06.2000	Dividende : 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris		180,20	53
	Réinvestissement : achat de 1 action à 825,00 euros	825,00		54
03.07.2000	Echange 10 pour 1 (division du nominal par dix)			540
08.06.2001	Dividende : 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris		237,60	540
	Réinvestissement : achat de 4 actions à 78,15 euros	312,60		544
04.06.2002	Dividende : 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris		293,76	544
	Réinvestissement : achat de 4 actions à 74,95 euros	299,80		548
27.05.2003	Dividende : 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris		350,72	548
	Réinvestissement : achat de 6 actions à 61,10 euros	366,60		554
14.05.2004	Dividende : 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris		404,42	554
	Réinvestissement : achat de 7 actions à 63,65 euros	445,55		561
11.05.2005	Dividende : 0,82 euro par action, avoir fiscal non compris		460,02	561
	Réinvestissement : achat de 9 actions à 56,50 euros	508,50		570
10.05.2006	Dividende : 1,00 euro par action, avoir fiscal non compris		570,00	570
	Réinvestissement : achat de 8 actions à 72,65 euros	581,20		578
Total		19 687,23	2 874,49	
Montant net total investi		16 812,74		

Valeur du portefeuille au 31.12.2006 (578 titres à 75,90 euros) : 43 870,20 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 2,95 en 10 ans (inflation sur 10 ans = 16 % - Source INSEE) et le capital final représente 2,61 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 10,36 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2006, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA : il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

Evolution sur vingt ans d'un portefeuille d'environ 15000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons et rompus de droits d'attribution.

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1986	Achat de 25 actions, à 586,17 euros	14 654,25		25
30.06.1987	Dividende : 5,03 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 1 action à 525,95 euros	525,95	125,77	25 26
30.06.1988	Dividende : 5,64 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 1 action à 509,18 euros	509,18	146,66	26 27
30.06.1989	Dividende : 7,62 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 1 action à 697,61 euros	697,61	205,81	27 28
29.06.1990	Dividende : 9,15 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 1 action à 827,80 euros	827,80	256,11	28 29
06.07.1990	Division du nominal par dix (échange 10 pour 1)			290
28.06.1991	Dividende : 1,07 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 4 actions à 87,20 euros	348,80	309,47	290 294
26.06.1992	Dividende : 1,28 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 3 actions à 140,25 euros	420,76	376,49	294 297
25.06.1993	Dividende : 1,46 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 3 actions à 167,69 euros	503,07	434,66	297 300
28.06.1994	Dividende : 1,65 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 3 actions à 167,69 euros	503,07	493,93	300 303
28.06.1995	Dividende : 1,86 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 4 actions à 185,84 euros	743,36	563,54	303 307
28.06.1996	Dividende : 2,03 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 3 actions à 260,54 euros	781,62	622,46	307 310
01.07.1996	Attribution gratuite (1 pour 10)			341
01.07.1997	Dividende : 2,13 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 2 actions à 393,93 euros	787,86	727,79	341 343
12.06.1998	Dividende : 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 2 actions à 473,05 euros	946,10	836,64	343 345
15.06.1999	Dividende : 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 2 actions à 586,50 euros	1 173,00	973,01	345 347
15.06.2000	Dividende : 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 2 actions à 825,00 euros	1 650,00	1 179,80	347 349
03.07.2000	Echange 10 pour 1 (division du nominal par dix)			3 490
08.06.2001	Dividende : 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 20 actions à 78,15 euros	1 563,00	1 535,60	3 490 3 510
04.06.2002	Dividende : 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 26 actions à 74,95 euros	1 948,70	1 895,40	3 510 3 536
27.05.2003	Dividende : 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 38 actions à 61,10 euros	2 321,80	2 263,04	3 536 3 574
14.05.2004	Dividende : 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 41 actions à 63,65 euros	2 609,65	2 609,02	3 574 3 615
11.05.2005	Dividende : 0,82 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 53 actions à 56,50 euros	2 994,50	2 964,30	3 615 3 668
10.05.2006	Dividende : 1,00 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement : achat de 51 actions à 72,65 euros	3 705,15	3 668,00	3 668 3 719
Total		40 215,23	18 652,60	
Montant net total investi		21 562,63		

Valeur du portefeuille au 31.12.2006 (3 719 titres à 75,90 euros): 282 272,10 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 19,26 en 20 ans (inflation sur 20 ans = 48,1 % - Source INSEE) et le capital final représente 13,09 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 15,31 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2006, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA : il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

1. des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel (voir notamment tome 1, pages 40 et 41),

2. des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

a - les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle,

b - les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'Oréal ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

L'Oréal participe, dans l'ensemble du monde, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Régimes de retraite en France

En France, L'Oréal a complété son système de retraite en créant le 1^{er} janvier 2001 un régime à prestations définies à droits aléatoires, conditionné à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise, puis le 1^{er} septembre 2003, un régime à cotisations définies à droits acquis.

Régime à prestations définies

Afin de compléter éventuellement les régimes de retraite obligatoires relevant de l'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, de l'ARRCO ou de l'AGIRC, L'Oréal a mis en place, le 1^{er} janvier 2001, un régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires, la « Garantie de ressources des retraités anciens cadres dirigeants ». L'Oréal avait fermé précédemment, le 31 décembre 2000, un autre

régime de retraite à prestations définies, également à droits aléatoires, la « Garantie de retraite des membres du Comité de conjoncture ».

L'accès à la « Garantie de ressources des retraités anciens cadres dirigeants », créée le 1^{er} janvier 2001, est ouvert aux anciens cadres dirigeants de L'Oréal qui remplissent, outre la condition d'avoir achevé leur carrière dans l'entreprise, celle, notamment, d'y avoir eu le statut de dirigeant au sens de l'article L. 212-15-1 du Code du travail durant au moins dix ans au terme de leur carrière.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de ressources est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de ressources est calculée en fonction du nombre d'années d'activité professionnelle du bénéficiaire dans l'entreprise apprécié à la date d'achèvement de la carrière à L'Oréal, dans la limite de 25 ans. A cette échéance la garantie de ressources brute ne peut excéder 50 % de la base de calcul de la garantie de ressources, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Une rente brute et un capital constitutif brut sont ensuite calculés en prenant en compte la somme des pensions annuelles acquises à la date de la liquidation par le retraité du fait de son activité professionnelle et en prenant pour âge du bénéficiaire l'âge de 65 ans. La rente viagère est issue de la conversion en rente à l'âge du bénéficiaire à la date de la liquidation du capital constitutif brut diminué du montant de toutes les indemnités dues en raison de la cessation du contrat de travail, hors préavis et congés payés, et de l'ensemble des salaires versés à l'occasion d'un congé de fin de carrière, si un tel capital résulte de ces opérations. Environ 400 dirigeants sont éligibles à ce régime, sous réserve qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

L'accès à la « Garantie de retraite de membres du comité de conjoncture » est fermé depuis le 31 décembre 2000.

Cet ancien régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait achevé sa carrière dans l'entreprise, d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de retraite est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de retraite est calculée en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire, dans la limite de 40 ans. La garantie de retraite ne peut excéder 40 % de la base de calcul de la garantie de retraite, majorés de 0,5 % par année pendant les vingt premières années puis de 1 % par année pendant les vingt suivantes, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Environ 120 dirigeants sont concernés par ce régime sous réserve, pour les actifs, qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

Régime à cotisations définies

L'accès au « Régime à cotisations définies » à droits acquis, créé le 1^{er} septembre 2003, est ouvert en France, à tous les collaborateurs de L'Oréal, ayant plus d'un an d'ancienneté, et dont la rémunération dépasse le plafond de la Sécurité sociale sans en excéder six. En 2003, l'année de la création du régime, la cotisation était de 0,50 % à la charge de l'employeur. Depuis 2004, les collaborateurs et l'entreprise apportent, chaque année et jusqu'en 2008, une contribution croissante au régime qui s'établira au 1^{er} janvier 2008 à 4 % de la rémunération répartis de façon égale entre les collaborateurs et l'entreprise.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait liquidé ses droits à pension auprès du régime vieillesse de la Sécurité sociale, d'une rente viagère ainsi que, après son décès d'une rente de réversion au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s). La rente viagère est calculée en fonction du capital constitué par les cotisations versées et leurs produits financiers au terme de la carrière du collaborateur. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues.

En euros	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006 (estimé)
Nombre d'adhérents	7 840	8 628	8 880
Total des cotisations nettes	1 808 833	2 768 544	3 916 920

Aménagements de fin de carrière

L'Oréal porte une grande attention aux conditions de départ à la retraite de ses collaborateurs et des aménagements de fin de carrière leur sont proposés :

	31.12.2003			31.12.2004			31.12.2005			31.12.2006		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Congés de fin de carrière	74	109	183	98	138	236	118	166	284	117	189	306
Mises à la retraite			8			10			20			21
Départs volontaires à la retraite			129			168			200			256

(Source : Statistiques RH France, 2003, 2004, 2005 et 2006).

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées à des organismes externes. Les engagements nets de fonds investis et d'écarts actuariels font l'objet d'une provision au passif du bilan consolidé.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements de retraite et d'aménagement de fin de carrière est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements tiennent compte de la participation de l'employeur aux régimes des frais de santé en faveur des retraités.

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
Provision au passif du bilan consolidé des engagements de retraite	562,9	570,9	567,1

(Périmètre France).

Congé de fin de carrière (CFC)

Dans le cadre d'un accord d'entreprise, les collaborateurs remplissant les conditions d'une retraite à taux plein et qui partent à la retraite entre 60 et 63 ans bénéficient d'une dispense d'activité, allant de 3 mois pour 20 ans d'ancienneté à 9 mois pour 30 ans d'ancienneté. Ils restent salariés de L'Oréal, bénéficient du maintien de leur rémunération (dans la limite de 8 692 euros par mois) ainsi que de la participation, de l'intéressement et des congés payés.

Talon

Ce dispositif, lié à l'accord sur les 35 heures et au compte épargne temps, permet à un collaborateur qui a épargné chaque année depuis 2001, 3 jours de congé par an dans le CET, de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité de 3 mois minimum (6 mois pour les VRP) qui peut se cumuler avec le CFC.

Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Le barème appliqué par L'Oréal est plus favorable que le barème prévu par la Convention collective nationale des industries chimiques (accord L'Oréal du 1^{er} octobre 2002).

Ainsi, un collaborateur peut bénéficier, au moment de son départ à la retraite, d'une IDR allant de 1 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté à 6 mois de salaire pour 35 ans d'ancienneté, celle-ci étant projetée à 65 ans.

Afin d'augmenter sa dispense d'activité, il peut opter pour la conversion de son IDR en temps, ou choisir le paiement de son IDR, qui interviendra au moment de son départ.

Régimes de prévoyance en France

Outre le capital décès obligatoire pour les cadres relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale de 1947 (1,50 % en tranche A) et les garanties prévues par la Convention collective nationale des industries chimiques, L'Oréal a mis en place, en France, par voie d'accord, un régime de prévoyance offrant des garanties collectives complémentaires à ses collaborateurs.

L'ensemble des ces garanties est basé sur les rémunérations brutes jusqu'à 8 plafonds de Sécurité sociale, sauf la rente éducation jusqu'à 4 plafonds. Elles sont généralement financées sur les tranches A, B et C, sauf la rente éducation qui l'est sur A et B et la rente de conjoint qui l'est sur B et C.

Ce régime de prévoyance garantit :

- en cas d'**incapacité**, à tous les collaborateurs, 90 % de leur rémunération brute limitée à 8 plafonds de la Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges, ceci au delà des 90 premiers jours d'arrêt,
- en cas d'**invalidité**, à tous les collaborateurs, une fraction, fonction du taux d'invalidité, allant jusqu'à 90 % de leur rémunération brute limitée à 8 plafonds de la Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges,
- en cas de **décès** :
 - pour tous les collaborateurs, le versement d'un capital décès, majoré en fonction de sa situation familiale. Son montant est doublé en cas de décès accidentel,
 - pour les cadres et assimilés cadres, le versement d'une rente de conjoint au conjoint survivant. Elle assure à celui-ci des ressources voisines de la pension de réversion qu'aurait versée l'AGIRC si le décès était survenu à 65 ans,
 - pour les cadres, assimilés cadres et les VRP, le versement d'une rente éducation à chaque enfant à charge, selon un barème fonction de son âge. Pour les autres collaborateurs, cette garantie est optionnelle en substitution d'une partie du capital décès.

Le montant total des capitaux constitutifs de ces garanties ne peut excéder 2,3 millions d'euros par événement.

Les capitaux constitutifs de la rente de conjoint sont constitués en priorité ; ceux de la rente éducation sont ensuite calculés ; le reliquat du régime de base sert enfin à constituer le capital décès, éventuellement complété par le capital décès minimum garanti.

En euros	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006 (estimé)
Cotisations de prévoyance nettes	8 231 358	8 019 843	8 125 000

Capital décès minimum garanti

Depuis le 1^{er} décembre 2004, puis le 1^{er} janvier 2005 pour les VRP, L'Oréal a mis en place une garantie décès supplémentaire qui complète, le cas échéant, pour tous les collaborateurs, l'ensemble des capitaux décès à concurrence de trois années de rémunération moyenne. Cette garantie est plafonnée.

Le montant total des capitaux sous risque constitutifs des rentes de conjoint et d'éducation, du capital décès et du capital décès minimum garanti est également plafonné.

Frais de santé

Des régimes de couverture complémentaire des frais de santé sont proposés aux collaborateurs de L'Oréal SA et de ses filiales françaises.

Ces régimes sont, en général, facultatifs et individuels, et financés, habituellement, à parts égales, par la société et les collaborateurs. Ceux-ci ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille. Les retraités peuvent continuer de bénéficier du régime des frais de santé, avec une participation de L'Oréal, sous condition de durée d'adhésion.

Mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés à la société par un contrat de travail, et nommés par lui, à des cadres dirigeants pour tout élément accessoire à leur rémunération. Ces mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance.

Régimes de retraite et de prévoyance à l'étranger

En 2002, L'Oréal a mis en place un comité de surveillance des régimes de retraite et de prévoyance offerts par ses filiales. Ce comité veille à la mise en œuvre et au suivi de la politique de L'Oréal en matière de retraite et de prévoyance, telle qu'elle est définie par le Comité exécutif de L'Oréal. Cette politique exprime des principes généraux dans les domaines suivants : conception et mise en place des régimes, relations avec les salariés, financement et coût des régimes, gestion des régimes. Toute mise en place d'un nouveau régime, ou modification d'un régime existant, doit obtenir au préalable l'approbation du Comité de surveillance. Le Comité de surveillance travaille en collaboration avec les directions opérationnelles des Divisions et des zones.

Les caractéristiques des régimes de retraite et des autres avantages de fin de carrière offerts par les filiales à l'extérieur de la France varient en fonction des lois et des réglementations applicables ainsi que les pratiques des sociétés dans chaque pays.

Dans de nombreux pays, L'Oréal participe à la constitution de compléments de retraite pour ses collaborateurs par l'entremise d'un ensemble de régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies (exemples : Etats-Unis, Pays-Bas, Belgique, Canada, pays d'Amérique du Sud). Dans quelques cas, les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs qui se voient offrir des régimes à cotisations définies (Allemagne, Royaume-Uni). Cet ensemble de régimes à prestations définies et à cotisations définies permet un partage des risques financiers et une meilleure stabilité des coûts. Dans les régimes à cotisations définies, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année au plan de pension un pourcentage du salaire annuel du collaborateur.

Les régimes à prestations définies sont financés par des versements à des fonds spécialisés ou par la constitution de provisions, en accord avec les normes comptables adoptées par L'Oréal. La performance des gestionnaires des principaux fonds constitués, de même que la notation de la stabilité financière des dépositaires, font l'objet d'un suivi régulier du Comité de surveillance.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les participations d'une part, de Madame Liliane Bettencourt et sa famille et d'autre part, de Nestlé dans le capital de L'Oréal, leur évolution ainsi que les dispositions de l'accord signé entre ces actionnaires le 3 février 2004 sont présentées dans le Rapport de Gestion (voir rubrique « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société », page 65). Les six administrateurs nommés sur proposition des deux actionnaires principaux sont tenus aux mêmes obligations que les autres administrateurs de la société, notamment en ce qui concerne le respect de l'intérêt social, comme le rappelle le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le mode d'organisation et de fonctionnement adopté par le Conseil lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence de cinq administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le dispositif légal des « Conventions et engagements réglementés » prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du Conseil d'Administration, Rapport spécial des Commissaires aux Comptes [voir page 152 du présent document] et approbation de l'Assemblée Générale [voir page 126, quatrième résolution soumise au vote de l'Assemblée du 24 avril 2007]). Ce dispositif vise les conventions conclues entre la société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote, ainsi que les engagements pris par la société à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil d'Administration.

Il est rappelé que les informations sur les « Transactions entre parties liées » (page 45) figurent à la note 28 de l'annexe des comptes consolidés.

POLITIQUE D'INFORMATION

Depuis plus de 43 ans de cotation à la Bourse de Paris, L'Oréal n'a cessé d'améliorer année après année les outils d'information à la disposition de ses actionnaires et des investisseurs français et internationaux. L'Oréal met tout en œuvre pour leur délivrer une information financière diversifiée, régulière et accessible à tous.

Grâce à son « Panel évolutif d'actionnaires » et plusieurs enquêtes dans l'année, L'Oréal fait participer ses actionnaires à l'évolution et à l'enrichissement de sa communication financière. Les progrès réalisés dans ce domaine ont été salués par les meilleurs observateurs de la communauté financière qui, à travers l'AGEFI, ont décerné un prix à L'Oréal pour la « Qualité et la transparence de l'information et de la communication ».

Les temps forts de la politique de communication actionnariale du groupe s'articulent autour de plusieurs rencontres :

- deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs auxquelles les journalistes qui suivent l'industrie cosmétique sont invités. Les présentations des résultats financiers du groupe sont retransmis en direct sur le site financier loreal-finance.com et les tableaux présentés lors de ces réunions financières sont mis à disposition le jour même sur ce site, tant

pour les résultats annuels que pour les résultats semestriels. Largement utilisé par tous, notre site a obtenu la seconde place du « Grand Prix TLB Boursoscan 2006 »,

- l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires. Elle a reçu, cette année, le prix Capitalcom de la meilleure assemblée générale des entreprises du CAC 40,
- la présentation du groupe aux actionnaires dans plusieurs grandes villes de province, en collaboration avec la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI) et le Cercle de liaison des informateurs financiers en France (CLIFF). A l'international, de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels des principales places boursières mondiales sont organisées tout au long de l'année,
- la participation au Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris les 17 et 18 novembre 2006, où chaque actionnaire a pu rencontrer directement des représentants du groupe L'Oréal.

L'Oréal propose également à ses actionnaires une large gamme de documents revus chaque année pour mieux présenter le groupe, sa stratégie et ses développements récents. Le Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence, est traduit en anglais. Quatre Lettres aux Actionnaires sont également publiées tous les ans, en français et en anglais ainsi qu'un Mémento de l'Actionnaire. L'ensemble de ces documents est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site financier www.loreal-finance.com. Des communiqués et avis financiers complètent cette documentation.

Dès 1997, L'Oréal a créé le site financier www.loreal-finance.com à l'intention des professionnels de la finance internationale et de tous ses actionnaires. Cet outil interactif, en permanence mis à jour, contient toute l'information financière et boursière sur le groupe et fournit le cours de l'action L'Oréal en temps réel. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois. Les actionnaires y trouvent également un espace spécial qui leur est dédié et auquel ils peuvent accéder en un seul « clic ».

Grâce à l'information électronique (flux RSS), L'Oréal permet depuis 2005, d'être systématiquement informé en temps réel de la publication de toute nouvelle information financière.

De plus, un numéro vert pour la France (0 800 66 66 66) et l'étranger (33 1 40 14 80 50) est à la disposition des actionnaires de L'Oréal, en français, anglais ou italien. Ce service permet d'obtenir des renseignements pratiques, de gérer le suivi de son compte titre L'Oréal, ou, pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, d'accéder au service d'achat/vente de titres. (Voir également le tome 1, page 84).

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2006 et le 12 mars 2007 par L'Oréal pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

Informations disponibles sur le site www.loreal-finance.com

Communiqués

Dates	Communiqués
Hebdomadaire du 2 janvier 2006 au 12 mars 2007	Déclaration des transactions sur actions propres
Mensuel du 30 novembre 2006 au 28 février 2007	Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital
13 janvier 2006	Chiffre d'affaires 2005
16 janvier 2006	Partenariat avec Diesel
16 février 2006	Résultats annuels 2005
23 février 2006	L'Oréal a observé un mouvement récent sur le titre The Body Shop International
27 février 2006	SkinEthic
28 février 2006	Episkin, filiale de L'Oréal, acquiert SkinEthic
16 mars 2006	Assemblée Générale des actionnaires
17 mars 2006	L'Oréal annonce une offre publique d'achat sur The Body Shop International PLC
23 mars 2006	L'Oréal – The Body Shop
12 avril 2006	L'Oréal – The Body Shop
17 avril 2006	Episkin, filiale de L'Oréal, annonce détenir 97,19 % du capital de SkinEthic
19 avril 2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006
25 avril 2006	Nouvelle organisation de la Direction
4 mai 2006	L'Oréal/The Body Shop – Prolongation de l'offre
1 ^{er} juin 2006	L'Oréal/The Body Shop - Réalisation de la condition relative au niveau d'acceptation
9 juin 2006	L'Oréal/The Body Shop – L'Offre faite par L'Oréal aux actionnaires de The Body Shop International déclarée totalement inconditionnelle
13 juin 2006	L'Oréal/The Body Shop – Envoi des notifications d'acquisition forcée
28 juin 2006	Renouvellement du programme de rachat d'actions
12 juillet 2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006
31 août 2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006
12 octobre 2006	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2006
24 octobre 2006	L'Oréal acquiert la marque de cosmétiques bio Sanoflore
11 janvier 2007	Le Comité exécutif de L'Oréal accueille trois nouveaux membres
25 janvier 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006
15 février 2007	Résultats annuels 2006
15 février 2007	Proposition de nomination de Madame Annette Roux en qualité d'administrateur

Document de Référence

Date	Type de document
6 avril 2006	Document de Référence 2005 D.06.0226 Dépôt AMF

Bulletin des annonces légales et obligatoires

Date	Numéro de parution	Publication
3 février 2006	15	Chiffre d'affaires 2005
20 mars 2006	34	Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires
5 avril 2006	41	Comptes consolidés et comptes sociaux 2005
1 ^{er} mai 2006	52	Approbation des comptes 2005
5 mai 2006	54	Droits de vote
15 mai 2006	58	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006
2 août 2006	92	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2006
20 septembre 2006	113	Rapport semestriel
30 octobre 2006	130	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006
5 février 2007	16	Chiffre d'affaires 2006

Publications effectuées dans des journaux d'annonces légales

Journal d'annonces légales	Date de parution	Objet de la publication
Les Petites Affiches	9 mars 2006, numéro 49	Augmentation de capital, modification des statuts
Gazette du Palais	7-8 avril 2006, page 68	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires
Les Petites Affiches	19 mai 2006, numéro 100	Non-renouvellement du mandat d'un administrateur, nomination d'un nouvel administrateur, dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, augmentation de capital, réduction de capital, modification des statuts
Les Petites Affiches	21 février 2007, numéro 38	Augmentation de capital, réduction de capital, modification des statuts

Informations déposées au greffe du Tribunal de Paris (www.infogreffe.fr)

Date et numéro de dépôt	Objet du dépôt
13.03.2006, dépôt numéro 24981	Augmentation de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15.02.2006)
13.03.2006, dépôt numéro 24981	Statuts à jour au 15.02.2006
26.04.2006, dépôt numéro 36914	Augmentation et réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25.04.2006)
05.05.2006, dépôt numéro 18536	Comptes annuels 2005
05.05.2006, dépôt numéro 18537	Comptes consolidés 2005
24.05.2006, dépôt numéro 44785	Nomination d'administrateur, modifications statutaires (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25.04.2006)
24.05.2006, dépôt numéro 44785	Augmentation et réduction de capital, dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25.04.2006)
24.05.2006, dépôt numéro 44785	Fin de mandat d'administrateur (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16.03.2006)
24.05.2006, dépôt numéro 44785	Nomination d'un Vice-Président du Conseil d'Administration (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26.04.2005)
24.05.2006, dépôt numéro 44785	Statuts à jour au 25.04.2006
22.02.2007, dépôt numéro 18332	Augmentation et réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14.02.2007)
22.02.2007, dépôt numéro 18332	Statuts à jour au 14.02.2007

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Communiqué du jeudi 11 janvier 2007

Le Comité exécutif de L'Oréal accueille trois nouveaux membres, dont une deuxième femme et des directeurs non-français

Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, renforce son Comité exécutif avec la nomination de trois nouveaux membres : Madame Brigitte Liberman – Directrice Générale de la Cosmétique Active ; Monsieur Jochen Zaumseil – Directeur Général de la zone Asie et Monsieur Joseph Bitton – Directeur Général de la zone Amérique latine.

Ces nominations témoignent de l'importance stratégique croissante de la Cosmétique Active, leader mondial des soins dermocosmétiques en pharmacie et du caractère stratégique essentiel des grandes zones multidivisions Asie et Amérique latine dont le rôle est absolument majeur dans le succès et la croissance du groupe.

Au Comité exécutif seront désormais représentées comme il se doit les quatre grandes Divisions et les trois grandes zones multidivisions de L'Oréal.

« Je suis particulièrement heureux que ces nominations nous permettent de renforcer avec Madame Brigitte Liberman, la présence des femmes au Comité exécutif et avec Messieurs Jochen Zaumseil et Joseph Bitton, son caractère international », a déclaré Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal.

« L'ouverture internationale et l'expertise professionnelle que ces trois nouveaux membres apportent va stimuler encore plus notre créativité et notre esprit d'innovation, indispensables à l'accélération de notre modèle de croissance », a-t-il ajouté.

Madame Brigitte Liberman, 49 ans, a rejoint le groupe en intégrant les Laboratoires Vichy en 1986. Après différents postes au sein de Biotherm et Vichy International, Madame Liberman est devenue Directrice Générale de la Cosmétique Active en janvier 2005. Elle a notamment piloté le lancement de la marque VICHY en Chine, aujourd'hui présente dans plus de 1 000 pharmacies. Plus récemment, elle a fait franchir à la Cosmétique Active, qui comprend également les marques LA ROCHE-POSAY et INNÉOV, le cap du milliard d'euros. En octobre 2006, la Cosmétique Active a annoncé l'acquisition du Laboratoire Sanoflore, la marque de produits cosmétiques naturels certifiés « bio », qui a suivi celle de SKINCEUTICALS, la marque de soins de la peau vendue par les dermatologues et les chirurgiens plasticiens aux Etats-Unis, en 2005.

De nationalité allemande, Monsieur Jochen Zaumseil, 49 ans, a rejoint L'Oréal il y a 23 ans. Il a débuté à L'Oréal au sein des Divisions Produits Professionnels et Produits de Luxe dans des pays aussi variés que l'Autriche, le Mexique et le Venezuela. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Directeur Général des filiales L'Oréal au Canada et au Japon avant d'être nommé au poste de Directeur Général de la zone Asie en 2006.

Monsieur Joseph Bitton, 62 ans, chimiste de formation, à la fois Français et Canadien, est entré dans le groupe il y a 38 ans au Maroc (UFCI) en tant que Directeur Technique. Il a occupé ensuite, au Canada, le poste de Directeur Industriel, puis celui de Vice-Président des Opérations. Nommé Vice-Président Exécutif, puis Directeur Général de L'Oréal Canada en 1991, Monsieur Joseph Bitton prendra la Direction Générale de L'Oréal Brésil en 1996 avant d'être nommé Directeur Général de la zone Amérique latine en 2001.

Ces nominations prennent effet au 1^{er} janvier 2007.

Communiqué du jeudi 25 janvier 2007

Chiffre d'affaires annuel 2006 : objectif atteint.

**Forte croissance du chiffre d'affaires annuel :
15,8 milliards d'euros, soit +8,7 %.**

**Progression soutenue au 4^e trimestre :
+9,5 % à données publiées (+ 6,5 % a données comparables).**

Croissance significative de l'Europe de l'Ouest.

Développement rapide des nouveaux marchés.

Objectifs de résultats 2006 confirmés.

Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 décembre 2006, a atteint 15,79 milliards d'euros soit +8,7 %. Au quatrième trimestre, la progression des ventes s'est établie à +9,5 %.

Les effets monétaires ont eu un impact légèrement négatif à -0,2 %. Hors effets monétaires, la progression des ventes est de +8,9 % sur l'année 2006.

L'effet de changement de structure s'élève à +3,1 %, principalement du fait de l'acquisition de The Body Shop, consolidée à partir du 1^{er} juillet 2006.

A données comparables, c'est-à-dire à la fois à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires total groupe s'est élevée à +5,8 % au 31 décembre 2006 (hors The Body Shop, +5,7 %). Au quatrième trimestre, cette croissance s'est établie à +6,5 %.

Commentant ces chiffres, Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a déclaré : « *La progression de notre chiffre d'affaires a été soutenue en fin d'année ce qui a permis d'atteindre l'objectif de croissance 2006 annoncé. Cette croissance a été réalisée grâce à une dynamique retrouvée en Europe de l'Ouest et à la performance remarquable des nouveaux marchés, en particulier le Brésil, la Russie, l'Inde, le Mexique et la Chine. The Body Shop a réalisé un bon deuxième semestre et renforce ainsi la progression du groupe. Au total, la croissance organique de nos marques ainsi que l'apport significatif des acquisitions ont permis une progression forte du chiffre d'affaires du groupe à +8,7 %. Ces bonnes réalisations nous permettent de confirmer nos objectifs de résultats.* »

Chiffre d'affaires par division opérationnelle et zone géographique

	Au 31 décembre 2006			4 ^e trimestre 2006		
	En millions d'euros	Croissance à données		En millions d'euros	Croissance à données	
Comparables		Publiées	Comparables		Publiées	
Par division opérationnelle						
Produits Professionnels	2 126	+3,8%	+3,2%	528	+4,8%	+0,8%
Produits Grand Public	7 903	+5,8%	+5,4%	1 923	+6,5%	+2,4%
Produits de Luxe	3 773	+5,1%	+5,3%	1 080	+5,4%	+2,5%
Cosmétique Active	1 128	+12,2%	+14,4%	233	+11,3%	+9,5%
Total cosmétique	15 011	+5,6%	+5,6%	3 781	+6,1%	+2,5%
Par zone géographique						
Europe de l'Ouest	6 992	+3,5%	+3,7%	1 702	+3,1%	+3,1%
Amérique du Nord	3 954	+2,7%	+2,2%	990	+3,6%	-4,3%
Reste du monde	4 065	+12,7%	+12,8%	1 089	+14,0%	+8,6%
Dont : Asie	1 476	+7,9%	+7,4%	385	+9,4%	+3,6%
Amérique latine	1 021	+16,1%	+18,6%	277	+14,7%	+8,3%
Europe de l'Est	850	+22,0%	+24,8%	247	+23,9%	+25,0%
Autres pays	718	+8,5%	+4,5%	180	+11,0%	+1,5%
Total cosmétique	15 011	+5,6%	+5,6%	3 781	+6,1%	+2,5%
The Body Shop	435	+9,7%	-	263	+10,3%	
Dermatologie ⁽¹⁾	344	+8,6%	+8,1%	105	+9,2%	+4,5%
Total groupe	15 790	+5,8%	+8,7%	4 148	+6,5%	+9,5%

(Chiffres provisoires, non audités).

(1) Part revenant au groupe, soit 50%.

Branche cosmétique

Évolution du chiffre d'affaires par Division

La **Division Produits Professionnels** a enregistré une croissance de +3,8% à données comparables, avec des scores positifs en Europe de l'Ouest et une très forte progression dans la zone « Reste du monde ».

Aux Etats-Unis, les écoulements des marques ont été soutenus. L'année a cependant été marquée par une baisse des stocks dans la distribution professionnelle, et par un remaniement de notre réseau de distributeurs au dernier trimestre.

L'ORÉAL PROFESSIONNEL a bénéficié des lancements des gammes de coiffage Play Ball et Hair Mix ainsi que des soins Série Expert Lumino Contrast pour cheveux méchés et, en fin d'année, de la coloration Symbio.

KÉRASTASE a relancé sa gamme Nutritive avec un très grand succès et a mis sur le marché les compléments nutritionnels Densitive. REDKEN a lancé le soin Blonde Glam et une nouvelle coloration Shimmer One.

MATRIX a lancé Matrix for Men, nouvelle gamme de produits pour hommes et relancé la gamme de coiffage Vavoom.

La **Division Produits Grand Public** a réalisé une croissance de +5,8% à données comparables avec une accélération notable au quatrième trimestre à +6,5%. L'Europe de l'Ouest a confirmé son redémarrage et l'Amérique du Nord a poursuivi sa progression. Le reste du monde a encore accéléré son développement. L'ORÉAL PARIS réalise une bonne année marquée par une forte croissance en soin de la peau grâce à Age Re-Perfect, et Men Expert ainsi qu'en maquillage et, en soin du cheveu avec le succès du lancement de Elsève Nutri-Gloss. L'Europe et les pays émergents profitent de la réussite de ces lancements. La coloration Casting Crème Gloss confirme son succès en Europe.

GARNIER est en forte progression, portée par la réussite de la coloration Nutriss et des soins capillaires Fructis mais aussi le succès des soins du visage, des soins du corps et des soins solaires. Le territoire de la marque a été renforcé par le nouveau positionnement « Prends soin de toi » qui a été déployé internationalement à la fin de l'année.

MAYBELLINE NEW YORK : la marque de maquillage signe une belle progression avec une croissance équilibrée entre les grandes zones tirée par le succès des fonds de teint Dream Matte Mousse et la collection des grands mascaras. Le dernier trimestre est marqué par le lancement très innovant du rouge à lèvres Watershine Elixir.

Le chiffre d'affaires de la **Division Produits de Luxe** a progressé de +5,1% à données comparables. La dynamique observée en Europe de l'Ouest s'est poursuivie au quatrième trimestre, de façon homogène dans tous les grands marchés. L'activité s'est légèrement améliorée en Amérique du Nord, en particulier par le succès des initiatives soin du visage et parfums. Le reste du monde a poursuivi son accélération au dernier trimestre en particulier en Chine, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

L'activité parfums poursuit sa dynamique : le nouveau parfum féminin Code Donna de GIORGIO ARMANI, a confirmé son succès en fin d'année en Europe. Les grands piliers de la marque ARMANI, Acqua di Giò et Armani Code ont confirmé leur solidité durant la période de Noël. Par ailleurs, Miracle Forever de LANCÔME et Noa Perle de CACHAREL sont venus renforcer ces deux marques. Enfin, le nouveau parfum masculin de VIKTOR & ROLF, Antidote, a remporté un grand succès aux Etats-Unis et en France, où il a été lancé en avant-première. L'accélération de la dynamique dans la gamme de soin s'est poursuivie, avec un excellent accueil sur tous les marchés d'Absolue Premium Beta X, de LANCÔME, bénéficiant de la nouvelle molécule Pro-Xylane. BIOTHERM avec le sérum Aquasource et HELENA RUBINSTEIN avec Prodigy tissular ont également accéléré sur ce métier.

Enfin, l'activité maquillage a été marquée par l'introduction du rouge à lèvres Rouge Unlimited de SHU UEMURA qui apporte une révolution technologique en matière de pigments et remporte un vif succès.

La croissance de **Cosmétique Active** s'est poursuivie avec une progression soutenue de + 12,2 % du chiffre d'affaires à données comparables, à laquelle l'ensemble des zones géographiques a fortement contribué.

Toutes les marques sont en augmentation à deux chiffres, grâce à une bonne tenue des produits existants et à l'impact positif des lancements tels que les soins Neovadiol et Normaderm de VICHY, Redermic soin de comblement anti-rides et Toleriane Teint de LA ROCHE-POSAY. De plus, les produits solaires des deux marques réalisent une bonne saison.

INNÉOV connaît également une forte croissance de ses ventes grâce au lancement d'Innéov Solaire, premier préparateur solaire au Skin Probiotic.

Par ailleurs, SANOFLORE, marque de cosmétiques certifiés bio a rejoint la Cosmétique Active au mois de novembre 2006.

Progression régulière de l'Europe de l'Ouest

L'activité de l'ensemble des Divisions confirme le retour à la croissance, en France, en Allemagne et en Italie et la poursuite d'une progression soutenue au Royaume-Uni et en Espagne. Tous les pays réalisent une performance positive.

Les Produits Professionnels enregistrent des croissances dans l'ensemble des catégories. Les marques américaines, REDKEN et MATRIX y sont très dynamiques, en particulier en France, en Belgique et en Espagne.

La Division des Produits Grand Public est en progression dans tous les pays, en particulier en Espagne et au Royaume-Uni. Forte de ses succès en soins de la peau (Age-rePerfect et Men Expert de L'ORÉAL PARIS) et en soin du visage (GARNIER) ainsi qu'en soins capillaires (Fructis de GARNIER), elle y enregistre de nouveaux gains de parts de marché.

Les Produits de Luxe progressent dans tous les pays de façon homogène, avec une accélération de LANCÔME, grâce à Absolue Premium Beta X en fin d'année, une excellente dynamique d'ARMANI et de BIOTHERM, et la poursuite des ouvertures de boutiques KIEHL'S et SHU UEMURA.

Chez Cosmétique Active, le chiffre d'affaires croît à un rythme soutenu dans l'ensemble de la zone, tiré par LA ROCHE-POSAY en particulier.

Amérique du Nord : progression dans un contexte de consolidation de la distribution

En Amérique du Nord, la situation des Etats-Unis a été marquée par une conjonction de turbulences dans la distribution. Le marché a cru légèrement moins vite qu'en 2005 ; très dynamique dans la grande consommation, il a été ralenti dans les ventes aux salons et dans l'activité Grands Magasins.

Dans ce contexte, la progression du chiffre d'affaires a été de +2,7 % à données comparables.

La Division Produits Professionnels, a poursuivi ses gains de parts de marché dans les ventes aux salons, en particulier avec les colorations MATRIX et REDKEN et avec la marque KÉRASTASE. La Division a renforcé ses liens de coopération avec son distributeur le plus performant et réaménagé ses accords de distribution géographique. Le niveau des stocks distributeurs a diminué sensiblement.

La Division des Produits Grand Public a été dynamisée par la progression de GARNIER et de ses lignes capillaires Fructis et Nutrisse. MAYBELLINE a réalisé une bonne progression grâce au rouge à lèvres Superstay. L'ORÉAL PARIS a connu une croissance contrastée selon les catégories, forte en maquillage et plus faible en soins de la peau.

Aux Produits de Luxe, les facturations ont été, toute l'année, contrariées par la fusion des deux principales chaînes de grands magasins et la fermeture de 80 portes. La Division a amélioré ses positions en soin de la peau grâce aux succès de Absolue Premium Beta X et de Collaser Yeux de LANCÔME, et en parfums féminins grâce à la réussite de Armani Code Women et de Hypnôse de LANCÔME.

Le déploiement de la Cosmétique Active s'est accéléré, avec le lancement de VICHY dans le Nord-Est des Etats-Unis et en Californie, et par la forte croissance de SKINCEUTICALS.

Développement rapide dans l'ensemble des nouveaux marchés

Le développement du reste du monde s'est poursuivi à un rythme rapide avec une accélération au quatrième trimestre dont la croissance a été de + 14 % à données comparables.

Le chiffre d'affaires de la zone **Asie** est en croissance de + 7,9 % à données comparables.

Au Japon dans un marché très compétitif, les Produits Professionnels réalisent de bonnes performances.

L'Asie hors Japon a réalisé une bonne année, à + 11,8 %, avec une forte accélération au deuxième semestre.

En Chine, cette accélération est particulièrement notable avec une croissance de + 21,2 %. Les Produits Grand Public progressent très rapidement en soin du visage, grâce à L'ORÉAL PARIS (Blanc Expert, UV Expert). La Division s'est renforcée en 2006 avec le lancement de GARNIER soin du visage qui s'implante progressivement. La Division Produits de Luxe confirme son leadership, tirée par les marques LANCÔME et BIOTHERM.

Chez Cosmétique Active, VICHY et LA ROCHE-POSAY y poursuivent leur percée en pharmacie.

En Corée, la situation s'améliore graduellement, le pays renoue avec la croissance.

Par ailleurs, l'Indonésie et la Thaïlande sont en progression rapide notamment dans la Division Produits Grand Public.

L'Europe de l'Est réalise une excellente performance sur l'ensemble de l'année 2006 : + 22 % à données comparables, avec une contribution notable de la Russie et de la filiale nouvellement créée en Ukraine.

Les Produits Professionnels signent une excellente performance, notamment en Russie. MATRIX confirme sa percée dans l'ensemble de la zone.

Aux Produits Grand Public, L'ORÉAL PARIS inscrit de très bons scores en maquillage et en soin capillaire avec Elsève. GARNIER réalise une année en très forte croissance en capillaire et en visage, et développe fortement le soin du corps.

Sur un marché du Luxe en pleine expansion, la Division Produits de Luxe réalise une très forte progression, en particulier en Russie, République tchèque, Slovaquie et Hongrie, tirée par le succès des marques LANCÔME, BIOTHERM et ARMANI.

Cosmétique Active inscrit une nouvelle année de forte croissance et confirme son leadership dans un circuit pharmacie qui accélère sa modernisation.

Les ventes de l'**Amérique latine** sont en forte progression à + 16,1 %, à données comparables, grâce à la performance du Brésil, du Mexique et de tous les autres pays de la zone.

Les Produits Professionnels se développent avec la marque L'ORÉAL PROFESSIONNEL et surtout avec la confirmation du succès du lancement de MATRIX au Brésil, au Chili et au Venezuela.

Le chiffre d'affaires des Produits Grand Public progresse uniformément dans tous les pays de la zone, tiré notamment par la réussite du grand lancement de Nutri-Gloss d'Elsève.

Les Produits de Luxe, en croissance forte, bénéficient des performances de BIOTHERM et du succès des parfums RALPH LAUREN et GIORGIO ARMANI.

Cosmétique Active poursuit un développement très rapide avec VICHY et LA ROCHE-POSAY qui enregistrent des gains de parts de marché importants en dermocosmétique.

Dans les **autres pays**, le chiffre d'affaires est en croissance de + 8,5 % à données comparables. En Inde (+ 40,3 %), nos affaires ont continué à se développer très rapidement, soutenues par les formidables succès de GARNIER avec Skin Naturals, Color Naturals et Fructis. Le Moyen-Orient confirme son grand dynamisme avec une progression à deux chiffres.

Une bonne fin d'année pour The Body Shop

Consolidée depuis le 1^{er} juillet, The Body Shop a réalisé un second semestre de croissance solide avec des ventes de fin d'année en forte progression. Le chiffre d'affaires net consolidé est en croissance de + 9,7 %.

L'augmentation des ventes de détail ⁽¹⁾ s'est élevée à + 6,5 % (+ 2,7 % à parc de magasins identique) ⁽²⁾.

Le nombre de magasins s'est accru de 89 portes au cours du deuxième semestre 2006. Au 31 décembre, The Body Shop totalise 2 265 magasins dont 886 en propre.

Les zones Europe et Asie ont particulièrement contribué à ces résultats avec de très bonnes performances, au Royaume-Uni, en Norvège et au Japon.

Cette croissance a été favorisée par les succès des lancements de la gamme de soins à l'Aloe Vera et du parfum Neroli Jasmin, ainsi que par la bonne activité coffrets de fin d'année.

Dermatologie

Le chiffre d'affaires de la branche dermatologie est en progression de + 8,6 % à données comparables.

L'ensemble des zones a contribué à cette croissance. La gamme de produits Clobex pour le traitement du psoriasis ainsi que Metrogel 1 % et Loceryl Nail Lacquer ont fortement soutenu la progression de Galderma.

Communiqué du jeudi 15 février 2007

Chiffre d'affaires : + 8,7 %.

Nouvelle amélioration du résultat d'exploitation : + 12,1 %.

Forte croissance du résultat net par action ⁽¹⁾ : + 14,7 %.

Importante hausse de dividende ⁽²⁾ : + 18 %.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le mercredi 14 février 2007 sous la Présidence de Sir Lindsay Owen-Jones et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil a arrêté les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice 2006. Commentant les résultats annuels, Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a indiqué : « *L'Oréal a réalisé en 2006, une nouvelle et forte croissance de ses résultats. Le succès des innovations produits, la force de nos marques et le rythme soutenu de notre expansion géographique ont permis une nouvelle fois d'améliorer nos positions mondiales.*

Le résultat d'exploitation a progressé fortement sous l'effet combiné de la stratégie de valorisation des produits et du contrôle rigoureux de tous les coûts. La rentabilité s'est ainsi nettement améliorée pour atteindre 16,1 % du chiffre d'affaires.

Toutes les Divisions et toutes les zones ont contribué de manière homogène à cette progression de notre rentabilité.

L'acquisition de The Body Shop, consolidée depuis le 1^{er} juillet 2006, a contribué de manière positive à la croissance des ventes comme à celle des résultats du second semestre.

L'ensemble de ces résultats et la dynamique qu'ils expriment nous rendent confiants pour l'année 2007. »

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007, le versement d'un dividende de 1,18 euro par action, en forte augmentation par rapport à 2005.

Enfin, le Conseil proposera à l'occasion de l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt ainsi que la candidature, en qualité de nouvel administrateur de Madame Annette Roux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Bénéteau SA.

(1) Ventes de détail : total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus.

(2) Ventes de détail à parc de magasins identique : total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continuellement présents entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005 et la même période de 2006.

(1) Résultat net par action dilué calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2007.

A l'issue du Conseil, Sir Lindsay Owen-Jones a déclaré : « En 2006, la nouvelle organisation de la Direction du groupe s'est mise en place de façon harmonieuse. Sous la direction dynamique de Monsieur Jean-Paul Agon, l'année s'achève sur une belle progression de l'ensemble des résultats. Cela nous permet de proposer à l'Assemblée Générale une nouvelle et importante augmentation du dividende. Enfin, je suis très heureux de l'ouverture de notre Conseil à Madame Annette Roux, une personnalité reconnue du monde industriel, qui vient renforcer la composition, l'indépendance et la parité de notre Conseil d'Administration. »

Chiffre d'affaires en croissance de + 8,7 %

Le chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2006 a atteint 15,79 milliards d'euros, en croissance de +8,7%. Les effets monétaires ont eu un impact légèrement négatif de -0,2%. Hors effets monétaires, la progression des ventes est de +8,9% sur l'année 2006. L'effet de changement de structure s'élève à +3,1% principalement du fait de l'acquisition de The Body Shop, consolidée à partir du 1^{er} juillet 2006. A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre

d'affaires s'est élevée à +5,8% au 31 décembre 2006 (hors The Body Shop, +5,7%).

Le communiqué du 25 janvier 2007 donne une présentation détaillée de l'activité des divisions cosmétiques et des zones géographiques pour l'année 2006. Ce communiqué est disponible sur le site www.loreal-finance.com et téléchargeable à partir de ce site.

Pour le tableau du chiffre d'affaires cosmétique par division et par zone géographique, voir page 141.

Nouvelle amélioration du résultat d'exploitation : + 12,1 % Compte de résultat consolidé du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation

The Body Shop, consolidée depuis le 1^{er} juillet, présente un profil d'exploitation sensiblement différent de celui du groupe L'Oréal. Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des performances, le tableau ci-dessous présente le compte d'exploitation de L'Oréal, en 2006, avec et sans The Body Shop.

En millions d'euros	31.12.2005	En % du chiffre d'affaires	31.12.2006 sans The Body Shop	En % du chiffre d'affaires	31.12.2006 avec The Body Shop 2 ^e semestre	En % du chiffre d'affaires	Évolution
Chiffre d'affaires	14 533	100	15 355	100	15 790	100	+ 8,7
Coût des ventes	-4 347	29,9	-4 414	28,7	-4 569	28,9	
Marge brute	10 185	70,1	10 941	71,3	11 221	71,1	+ 10,2
Frais de recherche et développement	-496	3,4	-531	3,5	-533	3,4	
Frais publicitaires	-4 367	30,1	-4 718	30,7	-4 783	30,3	
Frais commerciaux et administratifs	-3 009	20,7	-3 158	20,5	-3 309	21,0	
Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change	2 313	15,9	2 539	16,5	2 596	16,4	+ 12,3
Pertes et gains de change	-47	0,3	-56	0,4	-55	0,3 %	
Résultat d'exploitation	2 266	15,6	2 483	16,2	2 541	16,1 %	+ 12,1

Compte de résultat consolidé sans The Body Shop

La marge brute s'est accrue de façon très sensible et représente 71,3% du chiffre d'affaires contre 70,1% en 2005. Cette amélioration résulte pour l'essentiel, d'une valorisation du mix produits et de la poursuite de nos programmes d'optimisation industrielle.

Les frais de Recherche et Développement représentent 3,5% des ventes, au lieu de 3,4% en 2005.

Les frais publicitaires, en forte croissance ont représenté, en 2006, 30,7% du chiffre d'affaires, à comparer à 30,1% en 2005.

Les frais commerciaux et administratifs ont représenté 20,5% du chiffre d'affaires à comparer à 20,7% en 2005. Cette année encore, cette rubrique enregistre une amélioration graduelle, fruit d'efforts constants d'organisation et de productivité.

Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change est en croissance forte à +9,8%. Il atteint 16,5% du chiffre d'affaires à comparer à 15,9% en 2005.

Les pertes de change se sont établies à 56 millions d'euros en 2006 à comparer à 47 millions d'euros 2005.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation s'établit à 2 483 millions d'euros en progression de +9,6% par rapport à 2005. Il ressort à 16,2% du chiffre d'affaires, à comparer à 15,6% en 2005.

Compte de résultat consolidé avec The Body Shop

La structure du compte d'exploitation de The Body Shop au second semestre présente un profil assez différent de celle du groupe L'Oréal. La consolidation de The Body Shop a contribué de manière positive aux grands postes de l'exploitation du groupe.

Au total l'exploitation du groupe avec The Body Shop peut se résumer ainsi :

Le chiffre d'affaires atteint 15 790 millions d'euros en progression de +8,7%.

La marge brute s'élève à 11 221 millions d'euros en croissance de 10,2%.

Le résultat d'exploitation avant pertes et gains de change, à 2 596 millions d'euros augmente de + 12,3 %.

Après pertes et gains de change, le résultat d'exploitation progresse de 12,1 % pour s'établir à 2 541 millions d'euros soit 16,1 % du chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation par branche et par division

Chaque division et chaque branche a vu sa rentabilité croître en 2006 par rapport à 2005.

	2005		2006	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Par division opérationnelle				
Produits Professionnels	406	19,7	443	20,8
Produits Grand Public	1 291	17,2	1 421	18,0
Produits de Luxe	723	20,2	776	20,6
Cosmétique Active	187	19,0	221	19,6
Total des divisions cosmétiques	2 609	18,4	2 860	19,1
Non alloué ⁽¹⁾	-396	-2,8	-437	-2,9
Total branche cosmétique	2 212	15,6	2 423	16,1
The Body Shop 2^e semestre	-	-	58	13,4
Branche dermatologique⁽²⁾	54	16,9	59	17,3
Groupe	2 266	15,6	2 541	16,1

(1) Non alloué = Frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers. En % du chiffre d'affaires total.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Du fait de la saisonnalité très marquée de son activité, la rentabilité de 13,4 % au second semestre n'est pas représentative de la rentabilité annuelle de The Body Shop.

Branche cosmétique : résultat d'exploitation des zones géographiques

La rentabilité a progressé dans toutes les zones en 2006

	2005		2006	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Europe de l'Ouest	1 415	21,0	1 527	21,8
Amérique du Nord	708	18,3	744	18,8
Reste du monde	486	13,5	589	14,5
Total des zones cosmétiques	2 609	18,4	2 860	19,1

Forte croissance du résultat net par action : + 14,7 %

Compte de résultat consolidé du résultat d'exploitation au résultat net hors éléments non récurrents

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006 avec The Body Shop 2 ^e semestre	Évolution
Résultat d'exploitation	2 266	2 541	12,1 %
Coût de l'endettement financier net	-64	-116	
Autres produits et charges financiers	-3	-4	
Dividendes Sanofi-Aventis	172	218	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	-1	
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 370	2 638	11,3 %
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	-730	-803	
Intérêts minoritaires	-1	-1	
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents⁽¹⁾	1 639	1 833	11,9 %
BNPA⁽²⁾ (en euros)	2,6	2,98	14,7 %
Nombre d'actions moyen dilué	630 892 470	615 723 220	

(1) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les plus- ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe par action dilué, hors éléments non récurrents.

La charge financière nette s'élève à 116 millions d'euros, en augmentation du fait de la hausse des taux d'intérêts, de l'acquisition de The Body Shop et de la poursuite du plan de rachat d'actions.

Les dividendes reçus de Sanofi-Aventis au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 217,5 millions d'euros, en croissance de +26,7 %.

Le résultat avant impôts hors éléments non récurrents s'élève à 2 638 millions d'euros, en croissance de +11,3 %. L'impôt sur les résultats hors éléments non récurrents se monte à 803 millions d'euros, en augmentation de +9,9 %. Le taux d'impôt a diminué de 30,8 % en 2005 à 30,4 % en 2006.

Le résultat net hors éléments non récurrents s'établit à 1 833 millions d'euros, en croissance de +11,9 %. En intégrant l'effet positif des rachats d'actions, le bénéfice net par action s'élève à 2,98 euros par action, soit +14,7 % par rapport à 2005.

Compte de résultat consolidé du résultat net hors éléments non récurrents au résultat net

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006	Évolution
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	1 639	1 833	11,9 %
Eléments non récurrents	334	228	
Résultat net part du groupe	1 972	2 061	4,5 %
Par action diluée (en euros)	3,13	3,35	7,1 %

Les éléments non récurrents sont positifs à hauteur de 228 millions d'euros au lieu de 334 millions d'euros en 2005. Ils comprennent pour l'essentiel des amortissements complémentaires sur les immobilisations incorporelles et la réévaluation des impôts différés liés au maintien de la participation dans Sanofi-Aventis.

Après prise en compte de ces éléments non récurrents, le résultat net part du groupe s'élève à 2 061 millions d'euros en progression de +4,5 % par rapport à 2005.

Forte progression de la marge brute d'autofinancement: +13,2 %

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2006 s'élève à 2 410 millions d'euros, en croissance de +13,2 %. Le besoin en fonds de roulement s'est fortement réduit en 2006. Les investissements sont stables à 4,7 % du chiffre d'affaires.

La dette nette du groupe au 31 décembre 2006 ressort à 3 329 millions d'euros soit 22,8 % des capitaux propres, en progression par rapport à fin 2005 où elle s'établissait à 2 217 millions d'euros soit 15,1 % des capitaux propres.

Importante hausse du dividende proposé: +18 %

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2007, d'approuver un dividende de 1,18 euro par action soit +18 % par rapport à 2005.

Communiqué du jeudi 15 février 2007

Proposition de nomination de Madame Annette Roux en qualité d'administrateur

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, réuni le mercredi 14 février sous la présidence de Sir Lindsay Owen-Jones, a arrêté les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 de nommer en qualité d'administrateur, Madame Annette Roux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Beneteau SA.

Madame Annette Roux a pris la tête de l'entreprise familiale Beneteau, en 1964, et a su bâtir un groupe international, leader mondial de son secteur.

Cette réussite exceptionnelle doit beaucoup aux qualités personnelles de Madame Roux, femme de conviction, ouverte et énergique qui a su mettre ses talents au service du développement de son entreprise, cotée depuis 1984 à la Bourse de Paris.

Commentant cette proposition, Sir Lindsay Owen-Jones a déclaré : « *Nous sommes très heureux d'accueillir Madame Roux au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal. Madame Roux incarne un des plus beaux succès industriels français. Sa compétence, son expérience et son indépendance viendront renforcer et enrichir notre Conseil.* »

Par ailleurs, et conformément aux autorisations qui lui ont été consenties par les Assemblées Générales du 22 mai 2003 et du 25 avril 2006, le Conseil a décidé l'annulation de 13 490 750 actions.

Le détail des résolutions qui seront soumises à l'approbation des actionnaires ainsi que les avis de réunion et de convocation, et autres documents requis pour l'Assemblée Générale du 24 avril prochain seront publiés ou adressés aux actionnaires conformément aux dispositions réglementaires.

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2004, 2005 et 2006	Date de 1 ^{re} nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009 à tenir en 2010
Suppléants			
M. Yves Nicolas 63 rue de Villiers 92220 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
M. Jean-Paul Picard 7/9 villa Houssay 92220 Neuilly-sur-Seine	29 mai 2001 ⁽¹⁾	6 exercices	

(1) Renouvelé le 29 avril 2004.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				Deloitte & Associés				Autres			
	Montant		En %		Montant		En %		Montant		En %	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Commissariat aux Comptes	5 350	5 882	81,7	88,0	4 652	4 175	80,8	80,6	71	138	4,0	7,8
Autres missions accessoires	891	441	13,6	6,6	925	660	16,1	12,7	0	0		
Sous-total	6 241	6 323	95,3	94,6	5 577	4 835	96,9	93,3	71	138	4,0	7,8
Autres prestations (juridique/fiscal/social)	306	360	4,7	5,4	179	344	3,1	6,7	1 693	1 620	96,0	92,2
Total	6 547	6 683	100,0	100,0	5 756	5 179	100,0	100,0	1 764	1 758	100,0	100,0

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis en application des normes IFRS et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 7 à 50 du tome 2 du Document de Référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2006 sous le numéro D.06-0226, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2005 figurant en pages 53 à 56 du Tome 2 du Document de Référence,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 établis en application des normes comptables françaises et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 3 à 34 du tome 2 du Document de Référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2005 sous le numéro D.05-0361, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2004 figurant en pages 4 à 7 du tome 3 du même Document de Référence.

Rapports et attestation

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- l'évaluation des titres de participation et des avances consolidables a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « Principes comptables – Immobilisations financières – Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le Rapport de Gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

Etienne Jacquemin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans la note 1.15⁽¹⁾ aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation,
- les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.23⁽¹⁾ et 20 aux états financiers. Nous avons examiné et apprécié la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

(1) Ces renvois correspondent respectivement à la note 1.o-1 page 17 et à la note 1.v page 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ L'ORÉAL, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du Contrôle Interne, ainsi que des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conseil d'Administration du 25 avril 2006

Convention/engagement avec Monsieur Jean-Paul Agon (Directeur Général) en matière de retraite et de prévoyance.

Nature et objet

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Paul Agon a été suspendu à compter de sa nomination au poste de Directeur Général, le privant ainsi des droits en matière de retraite et de prévoyance attachés à son contrat de travail.

Votre Conseil d'Administration du 25 avril 2006 a décidé d'assimiler Monsieur Jean-Paul Agon à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social, en matière de retraite et de prévoyance, de sorte qu'il puisse continuer de bénéficier du même dispositif que préalablement à sa nomination.

Modalités

Ce dispositif prévoit le versement d'une garantie retraite sous forme d'une rente viagère avec réversion possible et, sous certaines conditions, d'une rente d'orphelin, calculée à partir des éléments suivants :

- la base de calcul de la garantie de retraite correspond à la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière chez L'Oréal,
- la garantie de retraite ne peut excéder 40 % de la base de calcul de la garantie de retraite, majorés de 0,5 % par année pendant les 20 premières années, puis de 1 % pendant les 20 suivantes, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base.

Par ailleurs, en matière de prévoyance, le dispositif garantit en cas de :

- incapacité : 90 % de la rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité sociale,
- invalidité : une fraction, fonction du taux d'invalidité, de 90 % de la rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité sociale,
- décès : le versement d'une rente au conjoint survivant ainsi que le versement d'une rente d'éducation pour chaque enfant à charge, étant entendu que le montant total des capitaux constitutifs de ces garanties est plafonné.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE DE PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ OU DE MANDATAIRES SOCIAUX**Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007
(neuvième résolution)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux tant de la société L'Oréal que de sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007 (dixième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société L'Oréal ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser, pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite vouloir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue de dispositions législatives du 30 décembre 2004 et du 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007 (onzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 225-138, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés sont adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise du groupe L'Oréal, ainsi qu'à tous fonds de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ce projet d'augmentation de capital est soumis à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation, est plafonné à 1 % du capital social de la société en date de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque augmentation de capital que le Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire à l'occasion de toute augmentation de capital que votre Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre du projet de délégation qui vous est soumis.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Directeur Général de L'Oréal, Monsieur Jean-Paul Agon.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »

Clichy, le 28 mars 2007

Par délégation du Directeur Général,

Christian Mulliez
Vice-Président Directeur Général Administration et Finances.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2007 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Table des matières

Les deux tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2006 du groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Tome 1 : Plaquette générale

Message du Président	02
Message du Directeur Général	04
Gouvernement d'entreprise	07
Comité de Direction	10
L'Oréal 2006 en chiffres	11
Un portefeuille unique de marques internationales	18
Tendances marchés	20
International	24
Europe de l'Ouest	26
Amérique du Nord	28
Marchés émergents	30
Ressources	34
Recherche et Développement	36
Production et Technologie	40
Relations humaines	42
Développement durable	46
Cosmétique	50
Produits Professionnels	52
Produits Grand Public	58
Produits de Luxe	66
Cosmétique Active	74
The Body Shop	80
Dermatologie	83
Information de l'actionnaire	84

Tome 2 : Comptes 2006, Rapport de Gestion et Informations complémentaires

Comptes consolidés 2006^(*)	07
Comptes de résultat consolidés comparés	07
Bilans consolidés comparés	08
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (pro forma 2004)	10
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	12
Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés	14
Notes annexes	15
Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006	46
Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration^(*)	53
Annexes au Rapport de Gestion	80
Rapport 2006 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal	80
Informations sur les mandataires sociaux	87
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	97
Titres de participation	102
Résultats financiers sur cinq ans	102
Comptes sociaux 2006^(*)	104
Bilans comparés	104
Comptes de résultats comparés	106
Variation des capitaux propres	107
Tableau des flux de trésorerie	108
Annexes	109
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2006	119

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Assemblée Générale 2007	122
Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007	122
Synthèse des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007	125
Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007	126
Informations complémentaires	130
Renseignements de caractère général concernant la société	130
L'action L'Oréal	131
Marchés des titres de L'Oréal	131
Politique d'investissements	134
Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires	134
Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés	137
Politique d'information	137
Document annuel d'information	138
Événements récents et perspectives	139
Responsables du contrôle des comptes	147
Informations financières historiques incluses par référence	148
Rapports et attestation	149
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ^(*)	149
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ^(*)	150
Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	151
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	152
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux	153
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié	154
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	155
Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	156
Déclaration du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel ^(*)	156

(*) L'ensemble de ces informations constitue le Rapport Financier Annuel tel que prévu à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004	Tome	Pages
1. Personnes responsables		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	2	156
1.2 Attestation des personnes responsables	2	156
2. Contrôleurs légaux des comptes	2	147
3. Informations financières sélectionnées	1	11 à 17
4. Facteurs de risque	2	59 à 61
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société	1	50 à 83
	1	4 ^e de couverture
	2	130
	2	4 ^e de couverture
5.2 Investissements	1	36, 39
	2	134
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	1	50 à 83
6.2 Principaux marchés	1	24 à 33, 50 à 83
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2	59
6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	50 à 83
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du groupe	2	130
7.2 Liste des filiales importantes	2	46 à 50, 119 à 121
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1	37, 41
	2	18, 32, 111
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2	59
9. Examen de la situation financière		
9.1 Situation financière	2	53 à 56
9.2 Résultat d'exploitation	1	12, 14
	2	7
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux	2	10, 11
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	2	14
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	2	40
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société	N/A	N/A
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	2	40
11. Recherche et développement, brevets et licences	1	36 à 39
12. Informations sur les tendances	1	4 à 6
	2	139 à 147
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A

	Tome	Pages
14. Conseil d'Administration et Direction Générale		
14.1 Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	1	7
	2	87 à 97
14.2 Conflits d'intérêts	2	96
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2	74 à 77
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	2	36 à 38
16. Fonctionnement des organes d'administration		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	2	87 à 96
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	2	97
16.3 Informations sur les Comités	1	7 à 9
	2	81, 82, 84, 98 à 100
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	2	73
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	1	44
	2	67
17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	2	76, 87 à 96
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2	68, 72
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	2	64
18.2 Existence de droits de vote différents	2	130
18.3 Contrôle de l'émetteur	2	137
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	N/A	N/A
19. Opérations avec des apparentés	2	137
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	2	7 à 50, 104 à 121, 148
20.2 Informations financières pro forma	2	10, 11, 148
20.3 Etats financiers	2	7 à 50, 104 à 121, 148
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	2	149, 150
20.5 Date des dernières informations financières	N/A	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7 Politique de distribution du dividende	1	16, 17, 84
	2	122, 126, 134
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2	59
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	139 à 147
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	2	63 à 66
21.2 Acte constitutif et statuts	2	130, 131
22. Contrats importants	N/A	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24. Documents accessibles au public	2	130, 137
25. Informations sur les participations	2	62, 119 à 121

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 125 225 382 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66

www.loreal.com
www.loreal-finance.com